



Site FR 5400-472 (ZSC)
Site FR541-2005 (ZPS)

"Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran"

Document d'Objectifs **Natura 2000**

VOLUME II
Eléments biologiques détaillés

Opérateur local : **Ligue pour la Protection des Oiseaux**
Départements de : **Charente- maritime et Charente**



Document d'Objectifs **Natura 2000**

"Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran"

Site FR 5400-472 (ZSC, site PC70)
Site FR541-2005 (ZPS)

VOLUME II
Eléments biologiques détaillés

- juin 2011 -



Validé en Comité de Pilotage le 1^{er} juin 2011

Coordinatrice Natura 2000 :
Emmanuelle Champion

Animatrice du site Natura 2000 :
Emmanuelle Champion
Justine Coulombier

Experts habitats, faune, flore :
Michel Caupenne (oiseaux, LPO)
Yann Davitoglu (poissons, FDPPMA17)
Bernard Deceuninck (oiseaux, LPO)
Philippe Jourde (faune, LPO)
Xavier Rebeyrat (faune, LPO)
Sébastien Brunet (faune, LPO)
Jean Terrisse (habitats, flore, LPO)

SOMMAIRE

Habitats naturels de l'annexe I de la Directive Habitats 92/43

- Synthèse globale
- Statut biologique des habitats d'intérêt communautaire
- Cartes de répartition globales des habitats de l'annexe I
- Schémas dynamiques des principaux habitats naturels
- Fiches-habitats
- Cartes individuelles de répartition des habitats naturels de l'annexe I

Flore de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43

- Intérêt floristique global du site
- Fiche de l'Angélique des estuaires
- Carte de répartition de l'Angélique des estuaires
- Fiches succinctes et cartes des 11 espèces d'intérêt particulier les plus remarquables

Poissons de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43

- Remarques d'ordre général
- Intérêt piscicole global du site
- Espèces migratrices d'intérêt communautaire
- Espèces sédentaires d'intérêt communautaire
- Répartition des poissons d'intérêt communautaire sur le site

Faune (hors poissons) de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43

- Intérêt faunistique global et bilan patrimonial général
- Statut biologique des espèces d'intérêt communautaire
- Fiches-espèces
- Cartes de répartition

Oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409

- Intérêt ornithologique global du site
- Espèces d'intérêt communautaire
- Statut biologique des espèces d'intérêt communautaire
- Fiches-espèces
- Cartes de répartition

synthese globale

Une grande diversité d'espèces et d'habitats menacés

En l'état actuel des connaissances (31-12-2010), on sait que le site héberge :

- **45 espèces animales** d'intérêt européen, dont 3 prioritaires
- **1 espèce végétale** d'intérêt européen, prioritaire
- **17 habitats naturels** d'intérêt européen, dont 3 prioritaires

La liste totale des habitats et espèces d'intérêt européen présents est donnée dans le tableau à suivre.

Des surfaces significatives et cohérentes

Les 17 habitats naturels menacés (annexe I de la directive Habitats) représentent une surface totale de **2.037 ha** d'habitats surfaciques - soit **29%** de la surface du site - auxquels s'ajoutent **270 km** d'habitats linéaires.

Les 3 habitats prioritaires **V*** couvrent à eux seuls **777 ha**, soit **11%** de la surface totale du site

Les milieux de vie des 45 espèces animales menacées couvrent environ **4.203 ha** (correspondant à l'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels du site), soit **59%** de la surface totale du site.



ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS DANS LE SITE FR5400-472

Etat des connaissances au 31-12-2010



Espèces d'intérêt communautaire (DH annexe II, DO annexe I)

Nom français	Nom latin	Code NATURA 2000	espèce PRIORITAIRE	Besoins écologiques (habitats utilisés)
- OISEAUX (NICHEURS) -				
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	EA122*	OUI	Prairies naturelles de fauche non ou très peu amendées, fauchées selon la technique de fauche « sympa » (centrifuge ou équivalent + vitesse ralentie <8km/h + barre de coupe relevée)
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	EA081		Mégaphorbiaies ouvertes
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	EA031		Tous habitats naturels
Bihoreau gris	<i>N. nycticorax</i>	EA023		Boisements inondés denses, non exploités
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	EA072		Boisements + autres
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	EA119		Mégaphorbiaies, fossés, prairies naturelles
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	EA229		Rivières et fleuves
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	EA073		Boisements
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	EA338		Haies et prairies naturelles
- OISEAUX (NON NICHEURS) -				
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026		Ripisylves, boisements, cours d'eau, cladiaie
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094		Fleuve riche en poissons
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082		Milieux agricoles ouverts, prairies
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084		Milieux agricoles ouverts, prairies
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030		Ripisylves, boisements, cours d'eau, cladiaie
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080		Boisements tranquilles, milieux ouverts
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103		Milieux ouverts
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	A029		Ripisylves, boisements, cours d'eau, cladiaie
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074		Milieux ouverts, boisements
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	A341		Milieux ouverts, haies
- AMPHIBIENS -REPTILES -				
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	E1220		Rivières et canaux ; ponte en zones sableuses.
- MAMMIFERES -				
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	E1356*	OUI	Totalité du réseau hydrographique des bassins versants et lit majeur attenant (tous milieux)
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	E1355	-	Réseau hydrographique
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	E1308	-	Réseau hydrographique (corridor de chasse et de déplacements), et totalité des habitats naturels du lit majeur et du bassin versant (rôle important des haies et des lisières)
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	E1303	-	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	E1304	-	Hivernage : cavités souterraines (localisées en périphérie de ce site Natura 2000, dont l'une, à St Savinien, fait l'objet d'un site Natura 2000 individuel)
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	E1305	-	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	E1324	-	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	E1323	-	
Murin à oreilles échançrées	<i>Myotis emarginatus</i>	E1321	-	

Nom français	Nom latin	Code NATURA 2000	espèce PRIORITAIRE	Besoins écologiques (habitats utilisés)
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	E1310		
- INSECTES -				
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	E1087*	OUI	Frênaie alluviale (vieux arbres et arbres morts, têtards)
Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	E1060		
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	E1083	-	Frênaie alluviale, boisements de pente (vieux arbres et arbres morts, têtards)
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	E1044		Réseau hydrographique (eaux propres, claires, bien oxygénées, surtout courantes, à végétation diversifiée)
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	E1046		Eaux lentes, propres, claires, oxygénées
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	E1041		Eaux lentes, propres, claires, oxygénées
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	E1036		Eaux propres, claires, oxygénées
- POISSONS -				
Chabot		E1163	-	Réseau hydrographique (eaux propres, claires, bien oxygénées, à végétation diversifiée)
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	E1096	-	
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	E1095		
Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>	E1099		
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	E1103		Fleuve
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	E1102		Fleuve
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	E1106		Fleuve
- MOLLUSQUES -				
Vertigo de Desmoulin	<i>Vertigo moulinsiana</i>	E1016	-	Litières non décomposées des marais tourbeux (marais de l'Anglade, des Breuils...)
Grande mulette	<i>Pseudunio auricularius</i>	annexe IV		Fonds vaseux des grands fleuves (Charente)
- FLORE -				
Angélique à fruits variables	<i>Angelica heterocarpa</i>	E1607*	-	Berges sablo-vaseuses des fleuves soumis aux marées

1- Espèce actuellement DH ann IV, en cours de réflexion à l'UE pour passage en « DH annexe II prioritaire »

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Habitats spécifiques)

Habitat d'espèces	Espèces concernées
Prairies naturelles de fauche	Rôle des genêts* Cuivré des marais Libellules (chasse) Chauve-souris (toutes, chasse)
Haies	Pie-grièche écorcheur

Ainsi que tous les milieux de vie des espèces de la liste ci-dessus.

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Habitats systémiques)

Faciès sur le site et description (CORINE-Biotopes)	Code Natura 2000	Surface ou linéaire	Habitat d'espèce DH/DO
- Série sur rendzines et lithosols -			
<p><u>Intitulé officiel :</u> Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Pelouses calcicoles xérophiles vivaces (SIDERITIDO-GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE)</p>	H6210	41,03 ha	-
<p><u>Intitulé officiel :</u> Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Falaises de calcaire crayeux</p>	H8210	4307 m.l.	-
<p><u>Intitulé officiel :</u> Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'ALYSSO-SEDION ALBI</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Pelouses crassulescentes sur dalles rocheuses à <i>Sedum ochroleucum</i></p>	H6110*	quelques m ²	-
<p><u>Intitulé officiel :</u> Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Manteau éclaté à <i>Juniperus communis</i> en « voile » sur pelouses calcaires</p>	H5130	quelques ares	-
<p><u>Intitulé officiel :</u> Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i></p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Chênaie sempervirente à <i>Filaria</i></p>	H9340	4,26 ha	Lucane cerf-volant
<p><u>Intitulé officiel :</u> Grottes non exploitées par le tourisme</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Grottes naturelles</p>	H8310	nc	chauves-souris (toutes espèces)
- Série sur sols bruns forestiers -			
<p><u>Intitulé officiel :</u> Forêts de pentes, éboulis, ravins du TILIO-ACERION</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Frênaie-érablaie-tillaie sur pentes nord</p>	H9180	1,1 ha	Milan noir, Bondrée apivore
- Série sur sols alluviaux -			
<p><u>Intitulé officiel :</u> Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (ALNO-PADION, ALNION INCANAE, SALICION ALBAE)</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Aulnaie, aulnaie-frênaie riveraine des ruisseaux affluents de la Charente</p>	H91EO*	731,09 ha	Rosalie alpina*, Milan noir, Bondrée apivore, Bihoreau gris

Faciès sur le site et description (CORINE-Biotopes)	Code Natura 2000	Surface ou linéaire	Habitat d'espèce DH/DO
<p><u>Intitulé officiel :</u> Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (ULMENION MINORIS)</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Frênaie oxyphylle du lit majeur de la Charente</p>	91FO	223.64 ha	Rosalia alpina*, Milan noir, Bondrée apivore, Bihoreau gris
<p><u>Intitulé officiel :</u> Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Prairies mésohygrophiles subhalophiles à <i>Carex divisa</i> et Trèfle maritime</p>	H1410	679.29	Râle des genêts* Cuivré des marais Libellules (chasse) Chauve-souris (toutes, chasse) Loutre d'Europe Vison d'Europe Busard des roseaux Marouette ponctuée, Cigogne blanche
<p><u>Intitulé officiel :</u> Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Mégaphorbiaies mésotrophes, mégaphorbiaies eutrophes et faciès de transition avec les prairies humides, les roselières, les magnocariçaies</p>	H6430	298,30 ha	Refuge du Râle des genêts après fauches des prairies naturelles
- Séries aquatiques -			
<p><u>Intitulé officiel :</u> Lacs eutrophes naturels avec végétation du MAGNOPOTAMION ou de l'HYDROCHARITION</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Mares eutrophes et fossés prairiaux</p>	H3150	20.8 ha + 77,71 km (fossés)	Angelica heterocarpa (berges du fleuve), Libellules (toutes) poissons (tous sauf Chabot), Martin-pêcheur (berges)
<p><u>Intitulé officiel :</u> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du RANUNCULION FLUITANTIS et du CALLITRICHOBATRACHION</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Eaux courantes de la Charente et de ses affluents</p>	H3260	180,75 km	Libellules (toutes), poissons (tous sauf aloses & saumon), Martin-pêcheur (berges)
<p><u>Intitulé officiel :</u> Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Herbiers de characées des mares sur tourbe</p>	H3140	nc ponctuel	
<p><u>Intitulé officiel :</u> Rivières avec berges vaseuses avec végétation du CHENOPODION RUBRI p.p. et du BIDENTION P.P.</p> <p><u>Faciès sur le site :</u> Nappes de renouées et de bidents sur accumulations vaseuses des rives de la Charente</p>	H3270	quelques ares, fluctuant chaque année	Angelica heterocarpa Libellules (toutes, émergence)
- Série alluviale sur sols organiques -			
<p><u>Intitulé officiel :</u> Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du CARICION DAVALLIANAE</p>	H7210*	46,22 ha	Vertigo de Desmoulin, Libellules (toutes), Loutre, Vison, Poissons (frayère)

Faciès sur le site et description (CORINE-Biotopes)	Code Natura 2000	Surface ou linéaire	Habitat d'espèce DH/DO
<i>Faciès sur le site :</i> Cladiale-phragmitaie turficole			Marouette ponctuée
<i>Intitulé officiel :</i> Tourbières basses alcalines <i>Faciès sur le site :</i> Jonçaie-schoenaie du pourtour des mares sur tourbe	7230	12,76 ha	Vertigo de Desmoulin, Libellules (toutes), Loutre, Vison, Poissons (frayère) Marouette ponctuée

Légende : les codes *en italiques* indiquent les habitats associés, qui ne sont pas inscrits à l'annexe I de la Directive-Habitats mais qui sont si étroitement imbriqués avec des habitats de la Directive qu'il est impossible de les dissocier suffisamment sur le terrain dans un objectif de cartographie. Les codes* **en gras** et suivis d'un astérisque indiquent que l'habitat est prioritaire.

HABITATS NATURELS

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Jean TERRISSE – Décembre 2009**

Habitats d'intérêt communautaire

Etat des connaissances décembre 2009

Synthèse globale

La liste des habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe 1) est passée de 12 en 1996, à **17 habitats** en l'état des connaissances actuel (déc. 09), pour une surface totale de **2.493 ha d'habitats surfaciques et 263 km d'habitats linéaires**.

Cette progression est due :

- aux découvertes lors d'études conduites dans le cadre de la mise en œuvre + refonte du Docob sur la période 1998-2009 ;
- au rattachement au site de vallons latéraux initialement non inclus dans le périmètre (mise en cohérence des périmètres de la ZSC et de la ZPS).

Parmi ces 17 habitats, **3 sont prioritaires** au titre de la directive habitats (idem à l'état des connaissances précédent) , pour une surface totale de **777 ha** :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110*) - habitat ponctuel
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91EO*) – 731 ha
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae (7210*) – 46 ha

La liste des habitats, ainsi que leur typicité, leur représentativité, leur rareté et leur Valeur Patrimoniale Régionale, est donnée par le tableau 1 ci-après. Chaque habitat fait l'objet d'une fiche de description ainsi que d'une carte spécifiques.

Le tableau 2 donne une approche de leur état de conservation (assortie d'une note de fiabilité), ainsi que de leur vulnérabilité sur le site, leur dynamique, et une synthèse des facteurs ayant une influence (positive ou négative) sur leur état de conservation.

Certains de ces habitats présentent, à l'intérieur du site, des dynamiques d'évolution qui les lient entre eux. les Schémas dynamiques sont présentés à la suite des cartes de répartition globale des habitats :

- Série dynamique sur tourbe calcique
- Série dynamique sur gleys alluviaux
- Série dynamique sur rendzines

Ainsi, sont présentés dans les pages qui suivent de ce chapitre :

- Synthèse globale
- tableau 1 : Habitats, typicité, représentativité, rareté , Valeur Patrimoniale Régionale
- tableau 2 état de conservation des habitats (assortie d'une note de fiabilité), vulnérabilité sur le site, dynamique, synthèse des facteurs ayant une influence (positive ou négative) sur leur état de conservation
- Répartition globale des habitats de l'annexe I
- Répartition globale des habitats prioritaires / non prioritaires de l'annexe I
- Schéma d'assemblage des 7 cartes de répartition détaillée des habitats de l'annexe I
- Cartes A à G : répartition détaillée des habitats de l'annexe I
- Schémas dynamiques des principaux habitats naturels
- Fiches descriptives des habitats naturels de l'annexe I
- Cartes individuelles de répartition des habitats naturels de l'annexe I

Tableau 1

LISTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I) PRESENTS SUR LE SITE

INTITULE	CODE NATURA 2000	CODE CORINE	SURFACE	TYPICITE	REPRESENTATIVITE	VPR	RARETE
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	34.3	41.03 ha	2	1	BBBB	3
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.1	4307 m	2	1	BBBB	4
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	34.11	Nc (ponctuel)	1	1	BBBB	4
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	5130	31.88	Nc (ponctuel)	1	1	BBBB	3
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	15.52	679.29 ha	2	2	BBB	3
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	44.4	223.64 ha	2	2	BBB	2
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0*	44.3	731.09 ha	3	3	BBB	3
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	6430	37.7	298.30 ha	2	2	BBBBBB	4
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	22.12 x 22.44	Nc (ponctuel)	2	2	BBBBB	4
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	22.13 x (22.41 et 22.421)	20.8 ha + 77709 m (fossés)	2	2	BB	2
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	24.4	180757 m	3	3	BBB	3
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270	24.52	Nc (ponctuel)	2	1	BBB	4
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	7210*	53.3	46.22 ha	3	3	BBBBBB	4
Tourbières basses alcalines	7230	54.2	12.76 ha	2	2	BBBBB	4
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	9340	45.33	4.26 ha	2	2	BB	3
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180	41.4	1.1 ha	1	1	BBB	4
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65	Nc	1	1	BBBBBB	5

Légende :**CODE NATURA 2000 :** * habitat menacé prioritaire**TYPICITE et REPRESENTATIVITE :** 1 : faible ; 2 : moyenne ; 3 : forte**VALEUR PATRIMONIALE REGIONALE :** ☆☆☆ VPR moyenne ; ☆☆☆☆ VPR assez élevée ; ☆☆☆☆☆ VPR élevée ; ☆☆☆☆☆☆ VPR très élevée**RARETE :** 2 : habitat assez commun en Poitou-Charentes ; 3 : habitat assez rare ; 4 : habitat rare ; 5 : habitat très rare.

Tableau 2

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE

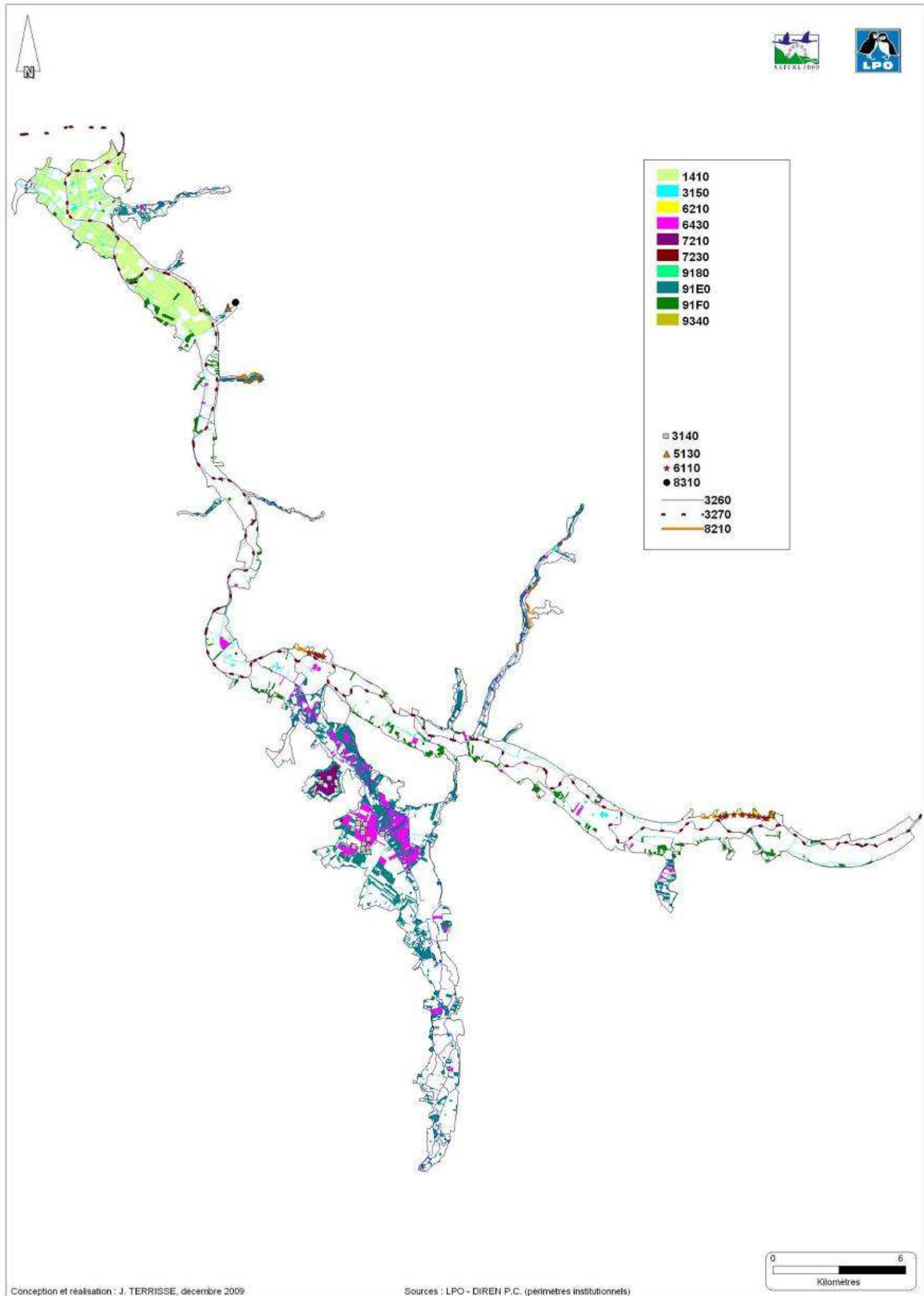
INTITULE	CODE NATURA 2000	ETAT CONSERVATION.	FIABILITE	DYNAMIQUE	VULNERABILITE	FACTEURS +/-
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	1	3	Densification-invasion par le Brachypode + espèces d'ourlets et arbustes pré-forestiers	⊕⊕⊕	- : absence d'exportation de la biomasse ; eutrophisation d'amont par les cultures du plateau + : pâturage ovin
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	2	2	Aucune	⊕	- : développement de fruticées en pied de falaises ensoleillées ; espèces horticoles ; carières souterraines ; infiltration de nitrates/pesticides depuis les cultures du plateau
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	2	1	Densification générale des pelouses par déprise	⊕⊕	- : absence d'exportation de la biomasse ; + : pâturage ovin
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	5130	2	2	Non régénération des genévriers sur les pelouses abandonnées	⊕⊕	- : densification des pelouses par déprise ; pâturage bovin trop intensif + reprise d'un pâturage extensif
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	2	3	Aucune tant que l'exploitation herbagère est maintenue (fauche ou pâturage). Si abandon, évolution vers mégaphorbiaies	⊕⊕	- : intensification : sursemis, fauche trop précoce, charges pastorales trop fortes, engrais + : gestion extensive telle que préconisée dans les contrats MAE de niveau 3

Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	?	-	Lente maturation avec diversification dendrologique : chênes	⊗⊗	- : remplacement par des plantations de peupliers ou des cultures de maïs ; modification du régime de crues + : zonation des espaces à vocation populicole et de ceux réservés à l'habitat
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0*	3 (2)	3	Maturation avec diversification dendrologique éventuelle	⊗⊗	+ : zonation des espaces à vocation populicole et de ceux réservés à l'habitat
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	6430	1 (6430-1) 3 (6430-4) 3 (6430-6/7)	2	Variable selon les sous-types mais toujours de type pré-forestier	6430-1 ⊗⊗⊗ 6430-4 et 6430-6/7 ⊗	- : disparition de la fauche tardive des prairies marécageuses pour la litière ; intensification ; remplacement des mégaph.mésotrophes par des még.eutrophes sous peupleraies
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	?	-	?	⊗⊗⊗	- : abandon de l'entretien des mares ; eutrophisation générale des eaux
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	?	-	?	?	?
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	2 (3260-5) 1 (3260-6)	2-3		⊗⊗⊗	- : invasion par espèces exotiques (écrevisses, jussie) ; eutrophisation ; baisse des volumes ; envasement ; augmentation des MES
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	?	-	?	?	?

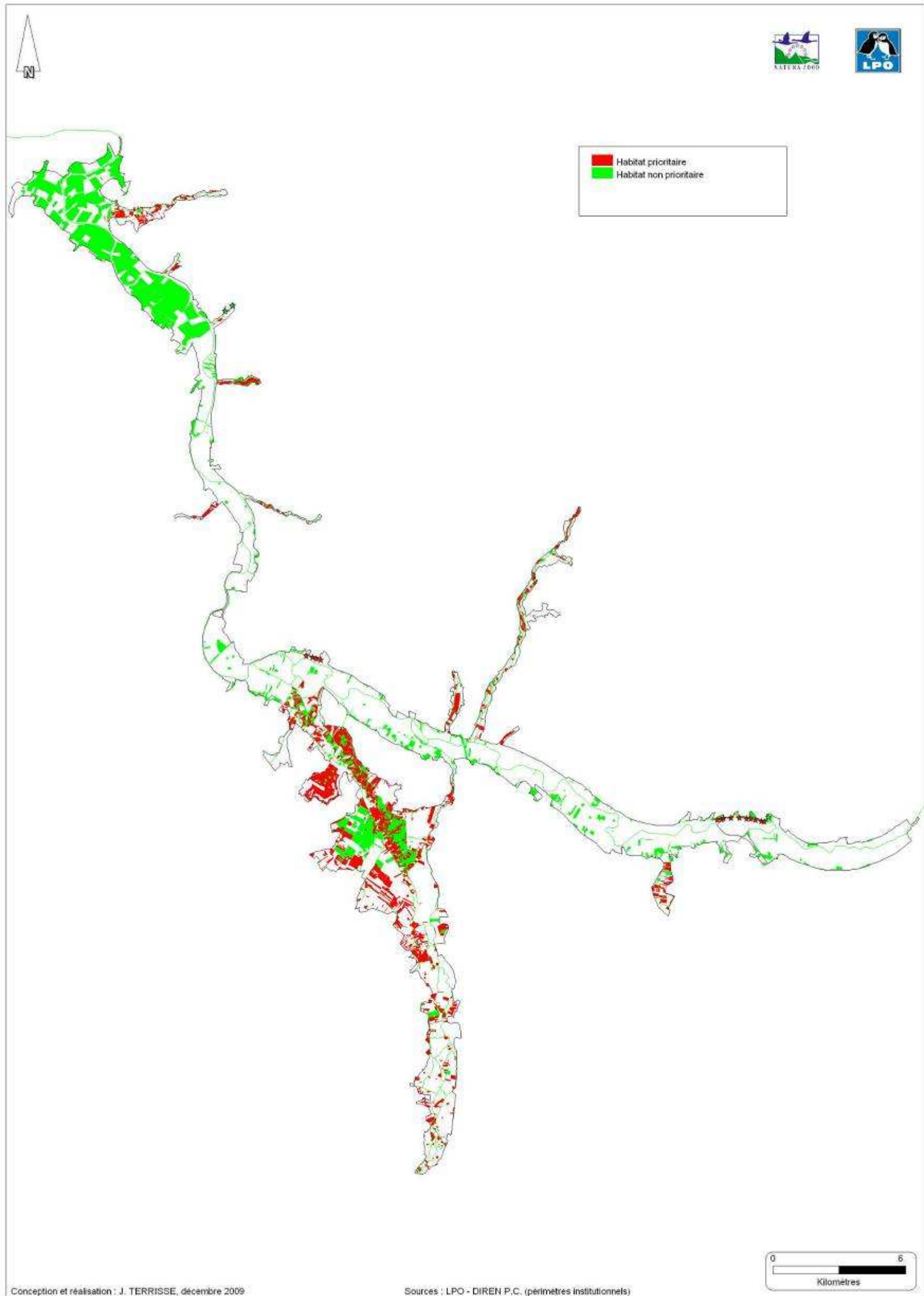
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	7210*	1	3	Infiltration par le manteau à Saule roux et Bourdaine, puis boisement par la frênaie	☹☹☹	- : boisement ; abaissment de la nappe par pompages agricoles ; minéralisation de la tourbe en surface ; eutrophisation + : fauche régulière avec exportation
Tourbières basses alcalines	7230	1	3	Invasion par la cladiaie/ remplacement par des communautés herbacées méso-eutrophes dans parcelles prairiales pâturées	☹☹☹	- : densification de la cladiaie ; abandon de l'entretien des mares cynégétiques ; intensification des prairies sur sol tourbeux (marais des Breuils) + : fauche de la cladiaie avec exporation
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	9340	2	3	Habitat en principe pérenne si pas d'intervention	☹	+ : rotation optimale des coupes tous les 30-40 ans
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180	1	3	Restructuration par le Frêne et les érables après destruction due aux tempêtes	☹	+ : laisser agir la dynamique naturelle
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	?	-	-	?	?

Légende :**ETAT DE CONSERVATION** : 1 : mauvais ; 2 : moyen ; 3 : bon**FIABILITE (des données sur l'état de conservation)** : 1 : mauvaise ; 2 : moyenne ; 3 : bonne**VULNERABILITE (sur le site)** : ☹ faible ; ☹☹ moyenne ; ☹☹☹ forte**FACTEURS INFLUANT SUR L'ETAT DE CONSERVATION** : + : facteurs positifs ; - : facteurs négatifs

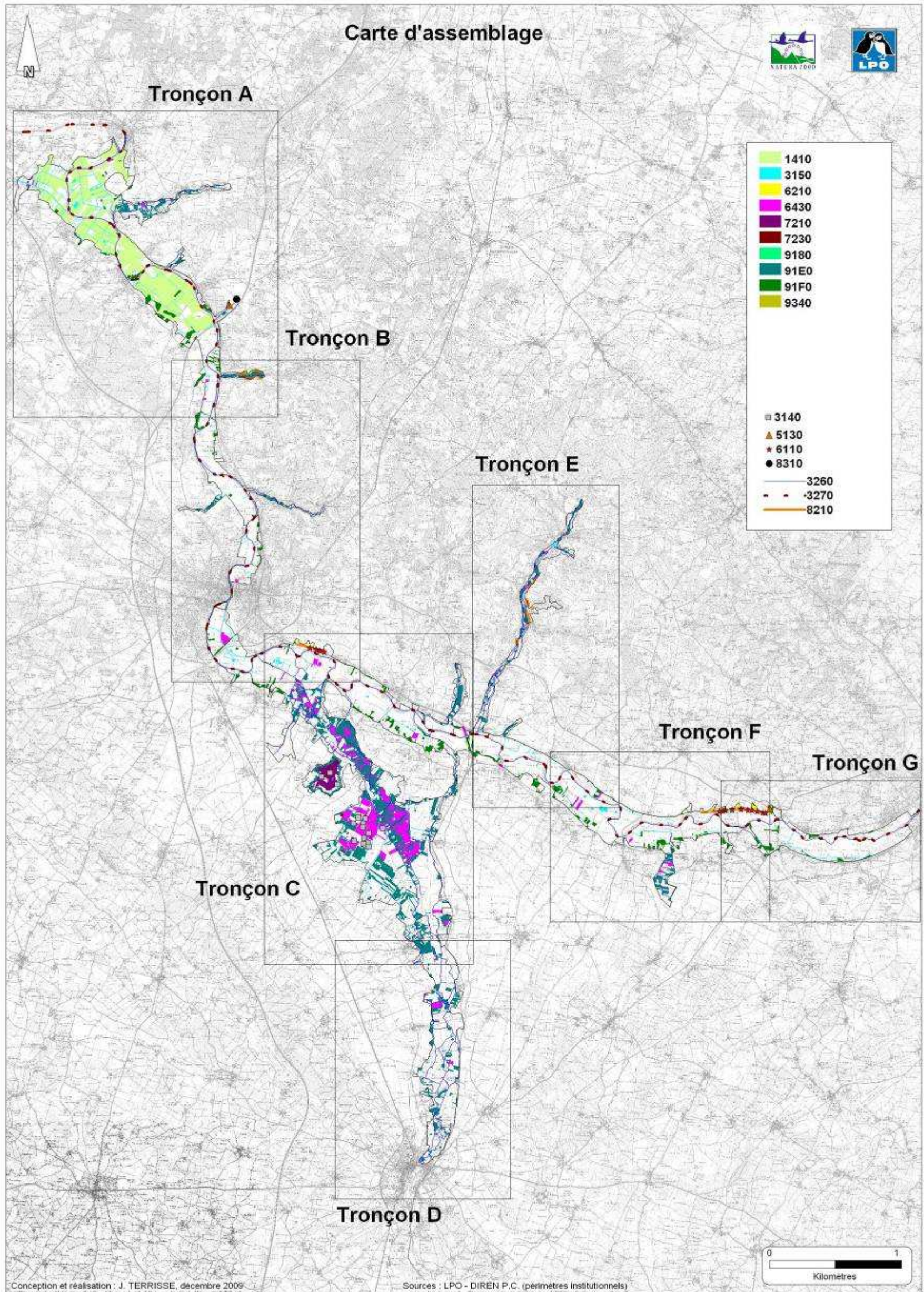
Répartition des habitats de l'Annexe I



Répartition des habitats "prioritaires" et "non prioritaires" de l'Annexe I

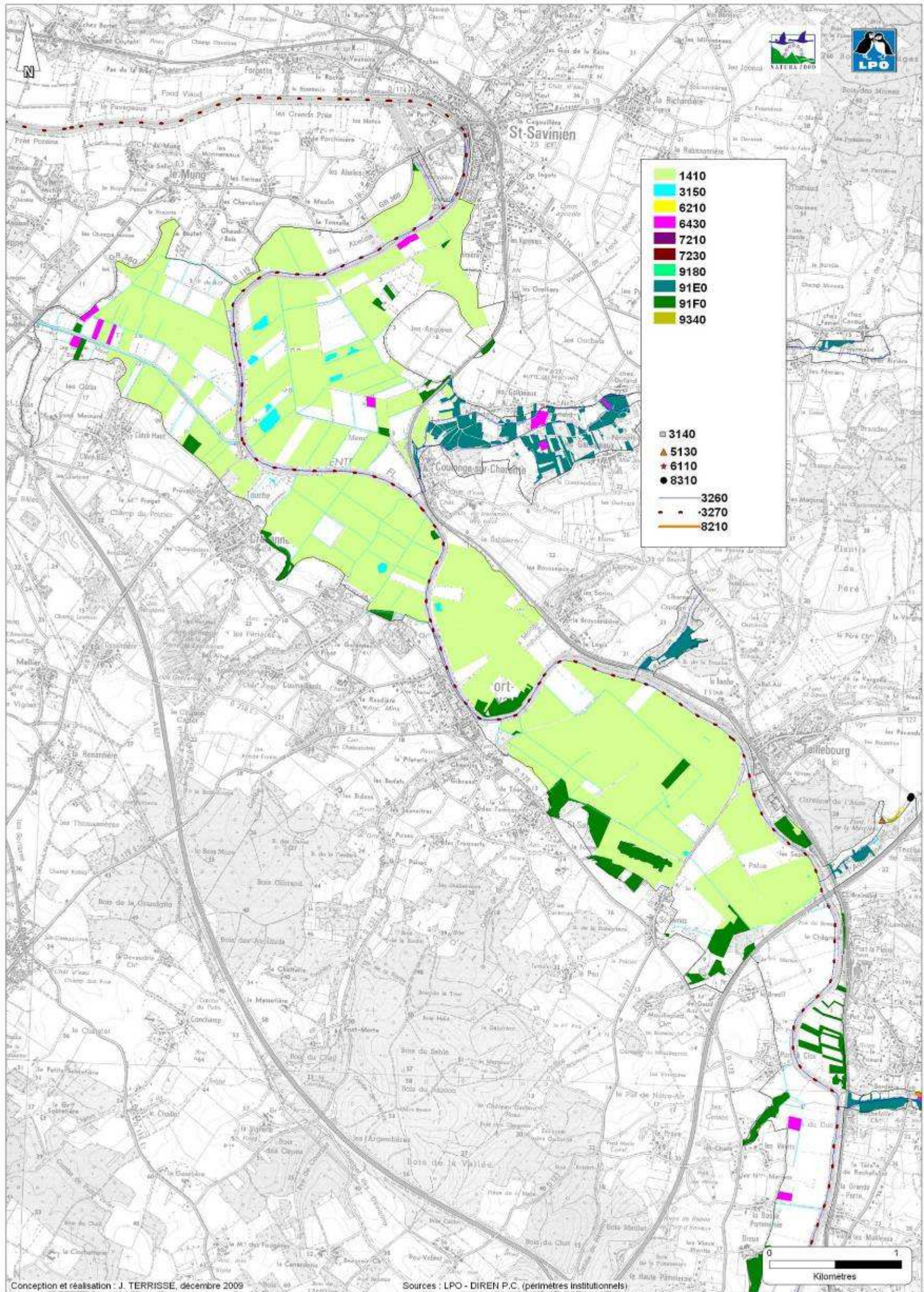


Répartition des habitats de l'Annexe I



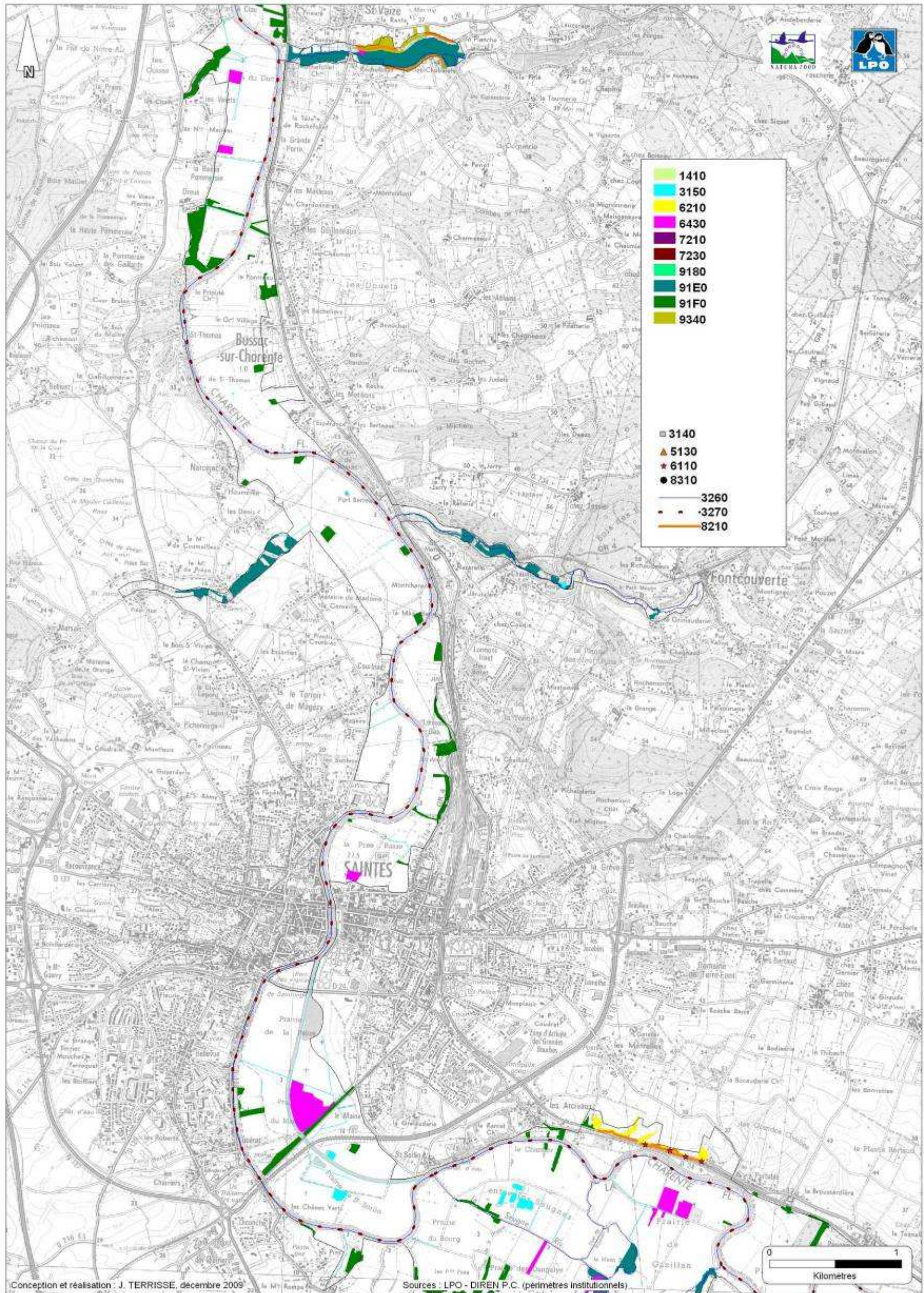
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon A



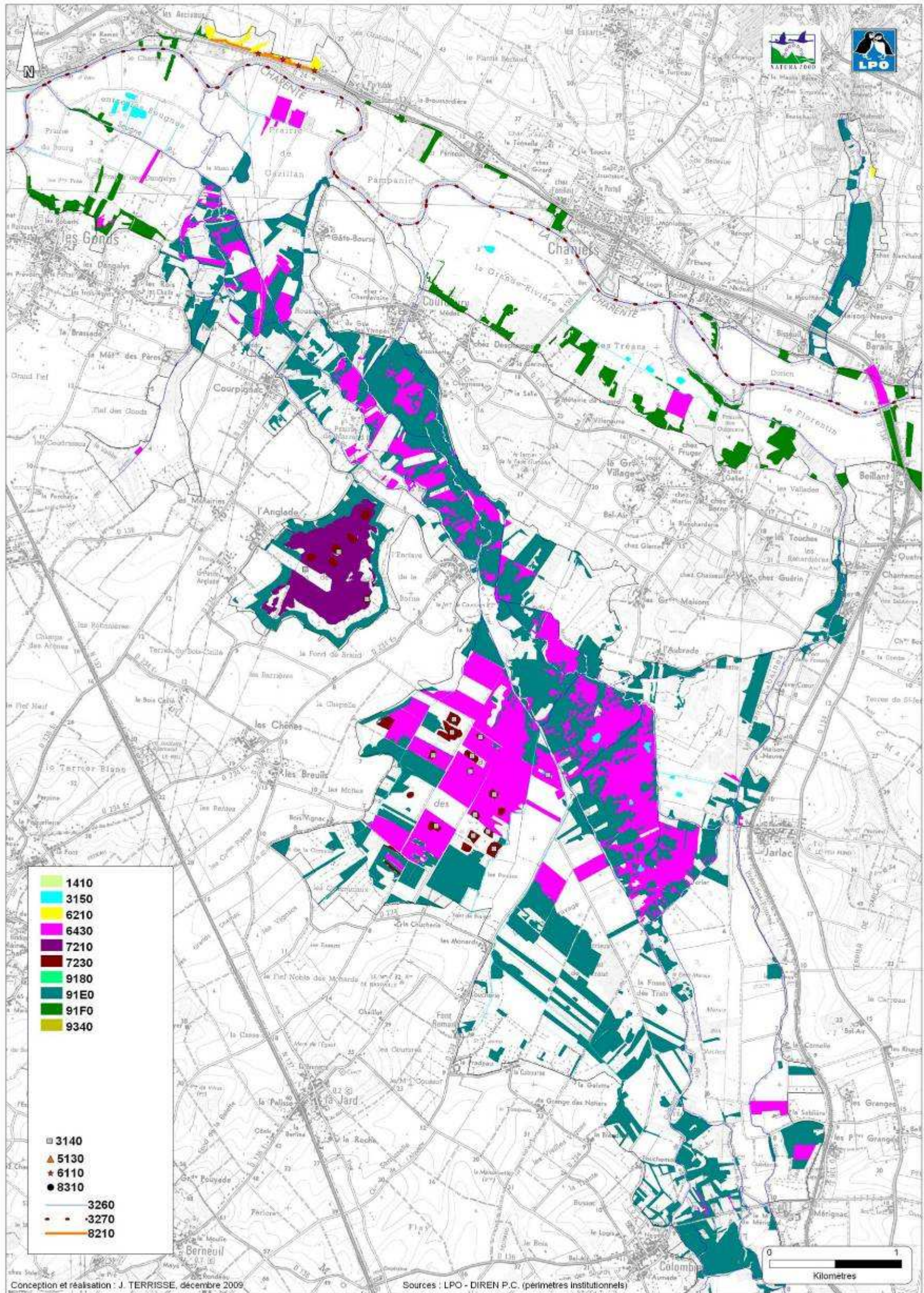
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon B



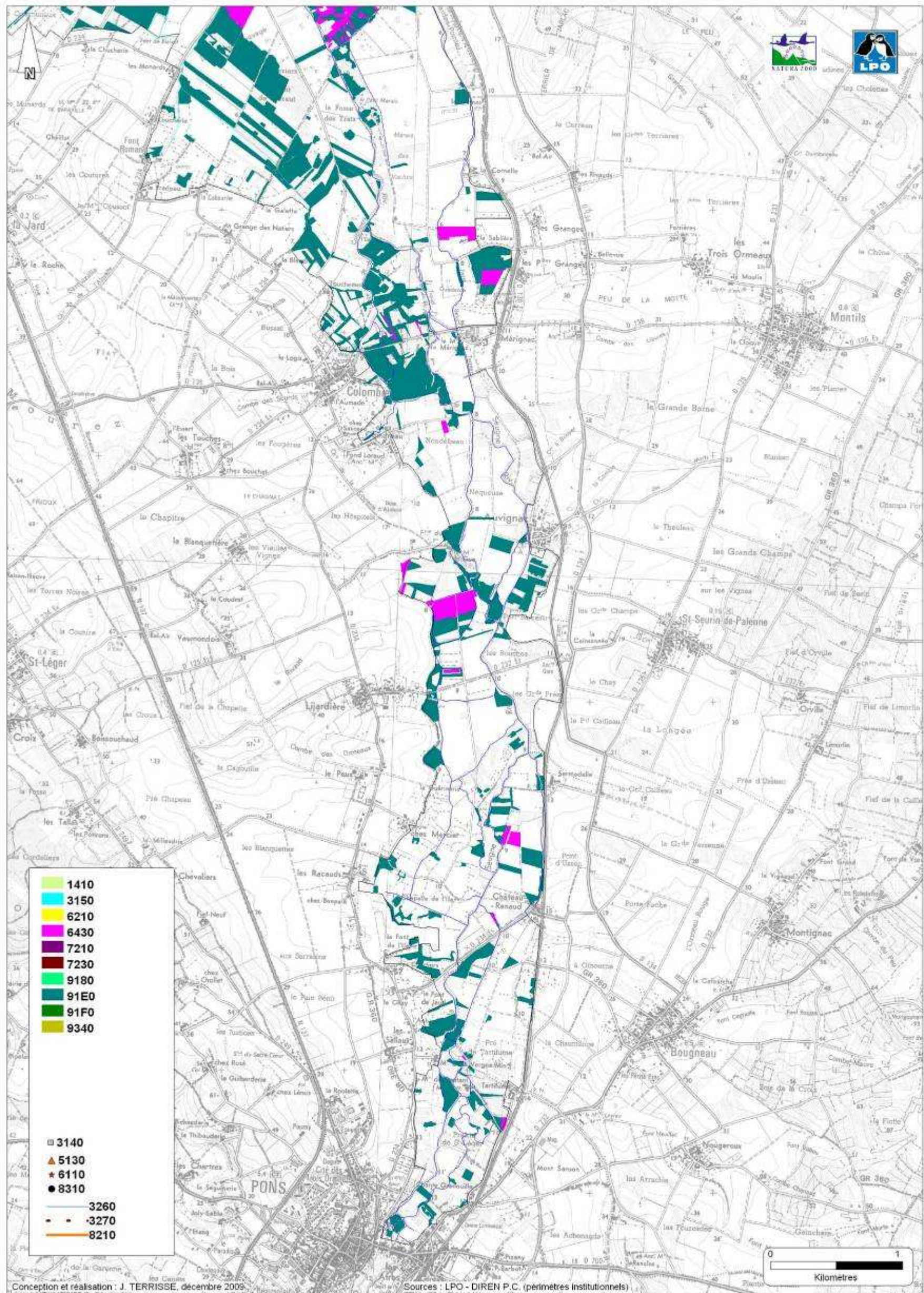
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon C



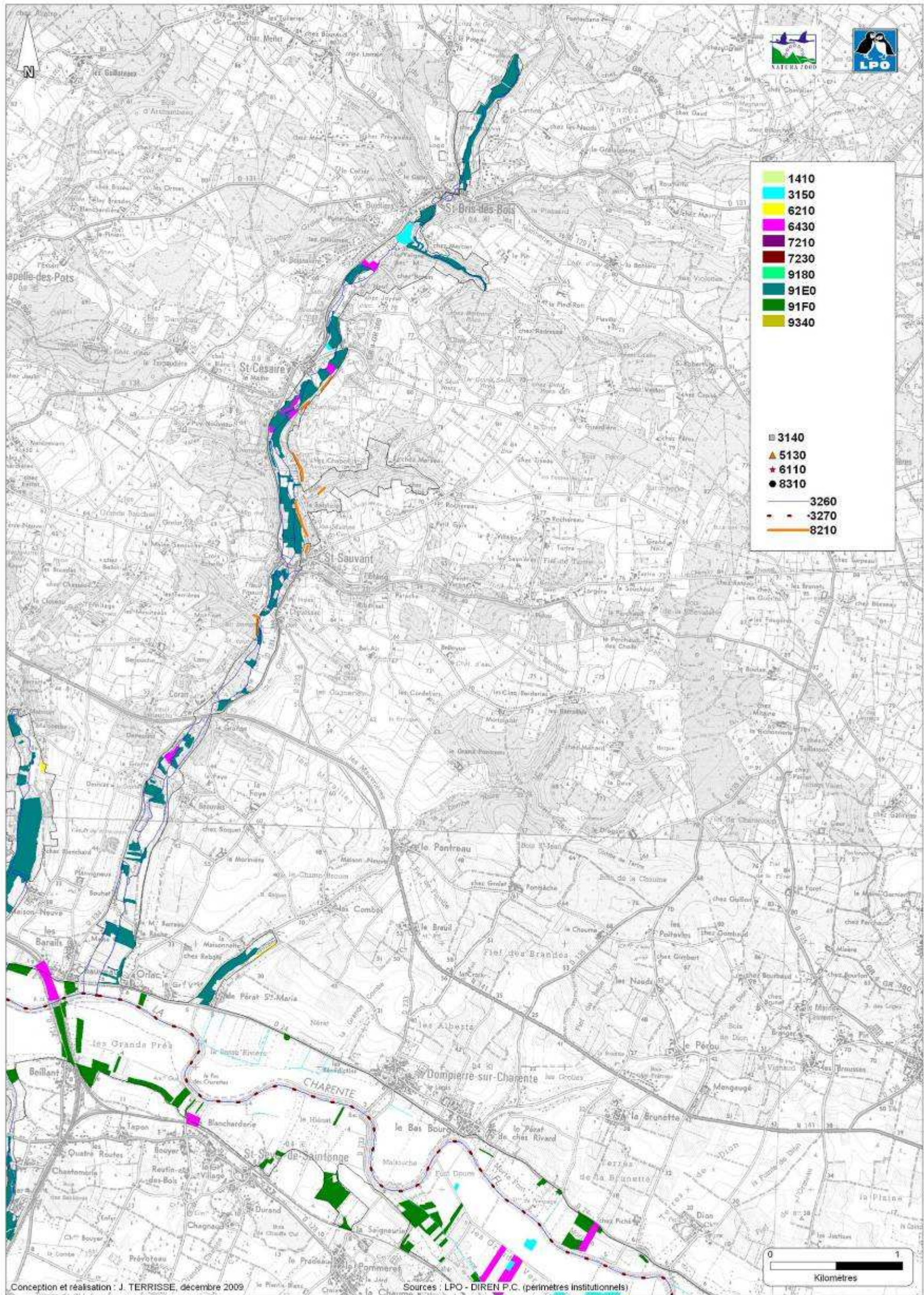
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon D



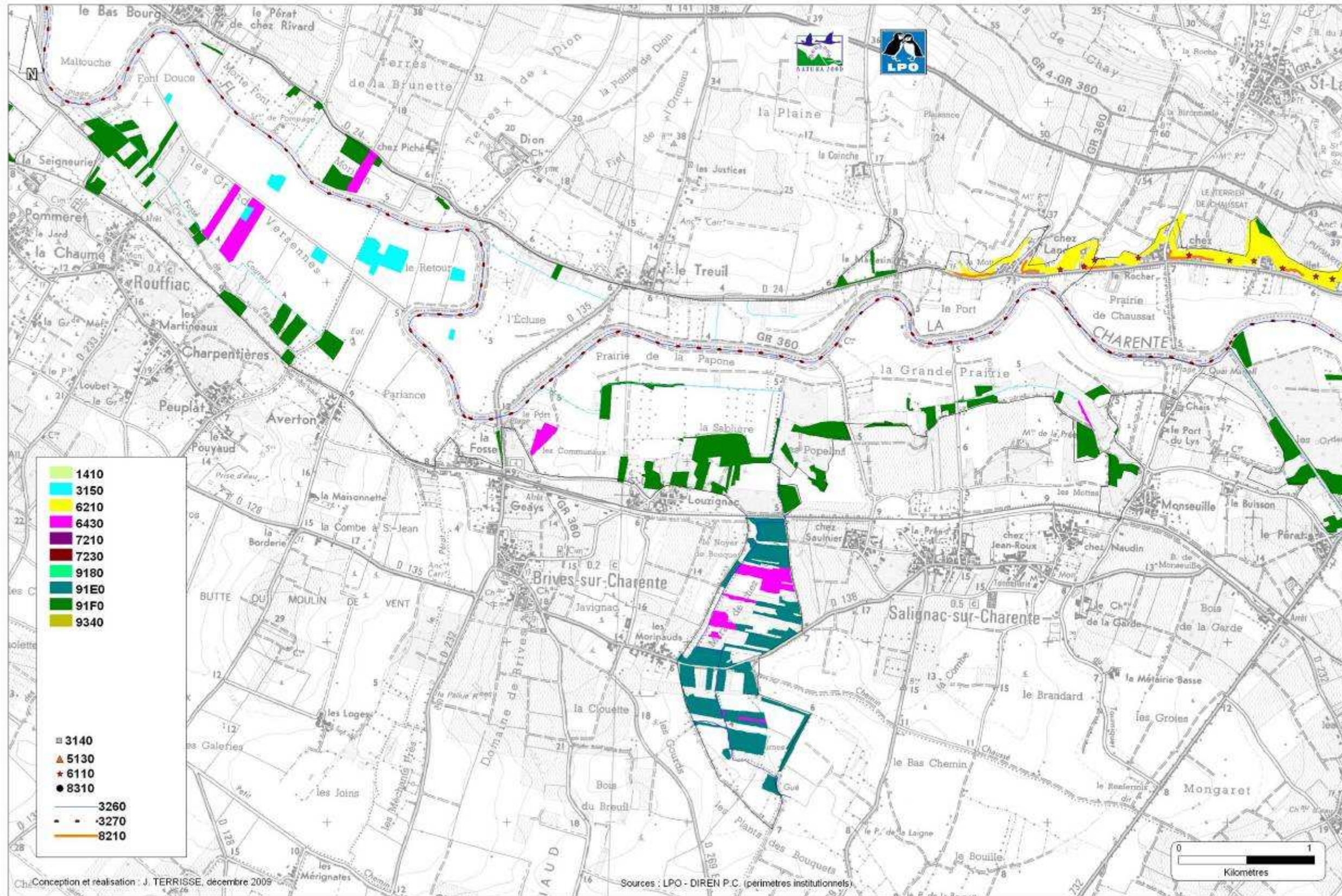
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon E



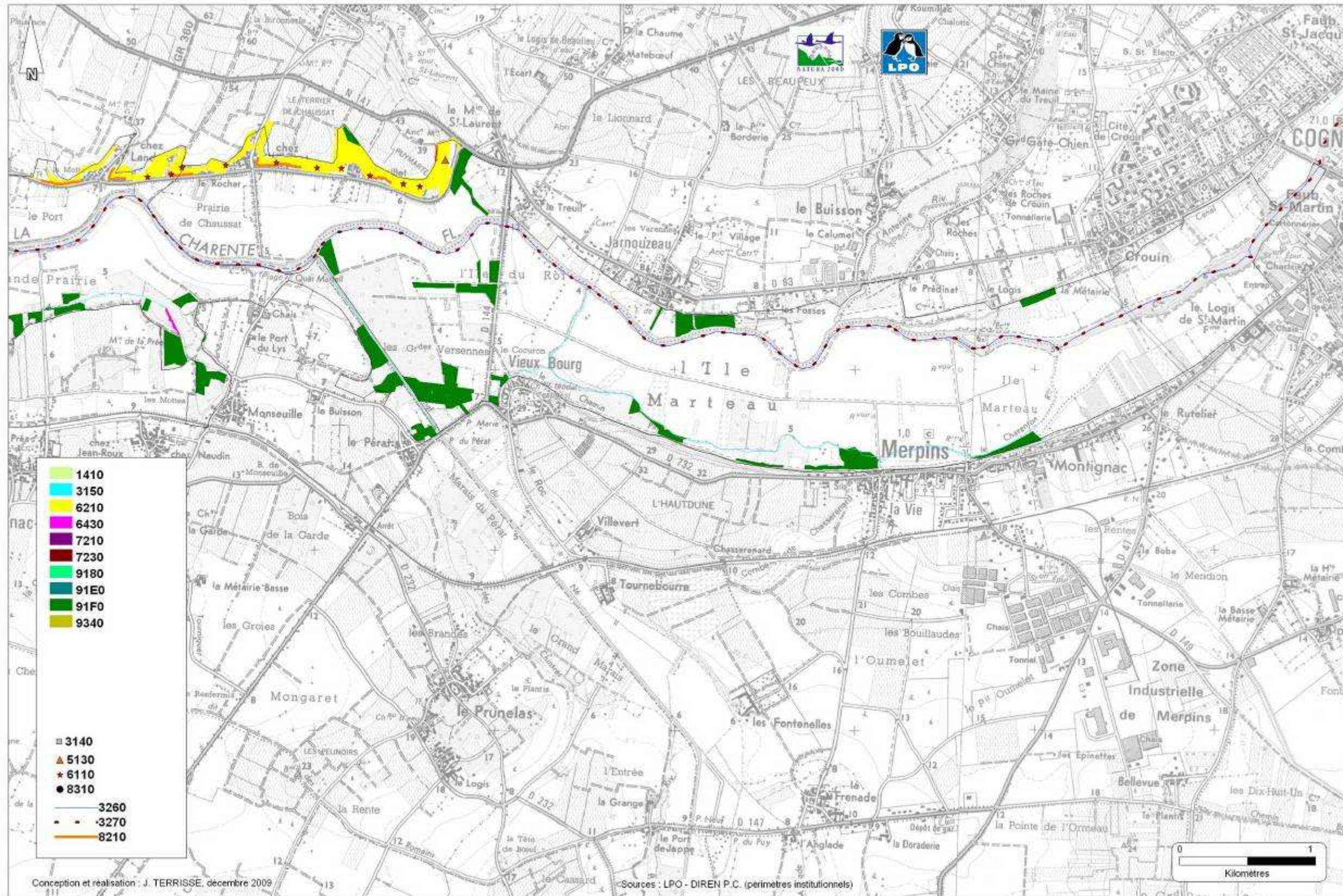
Répartition des habitats de l'Annexe I

Tronçon F

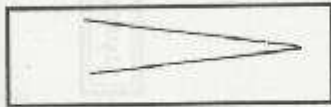


Répartition des habitats de l'Annexe I

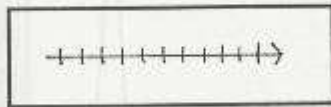
Tronçon G



LEGENDE DES SCHEMAS DYNAMIQUES



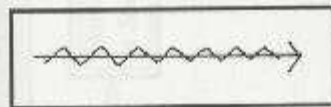
Dynamique progressive naturelle



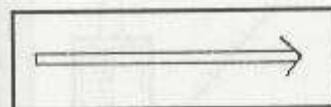
Fauche



Pâturage



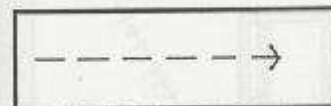
Action des lapins (grattis, fèces, garennes)



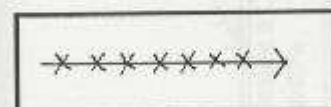
Eutrophisation (naturelle ou anthropique)



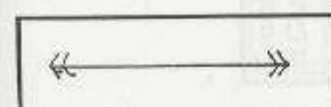
Relation topographique (flèche tournée vers le groupement de niveau inférieur)



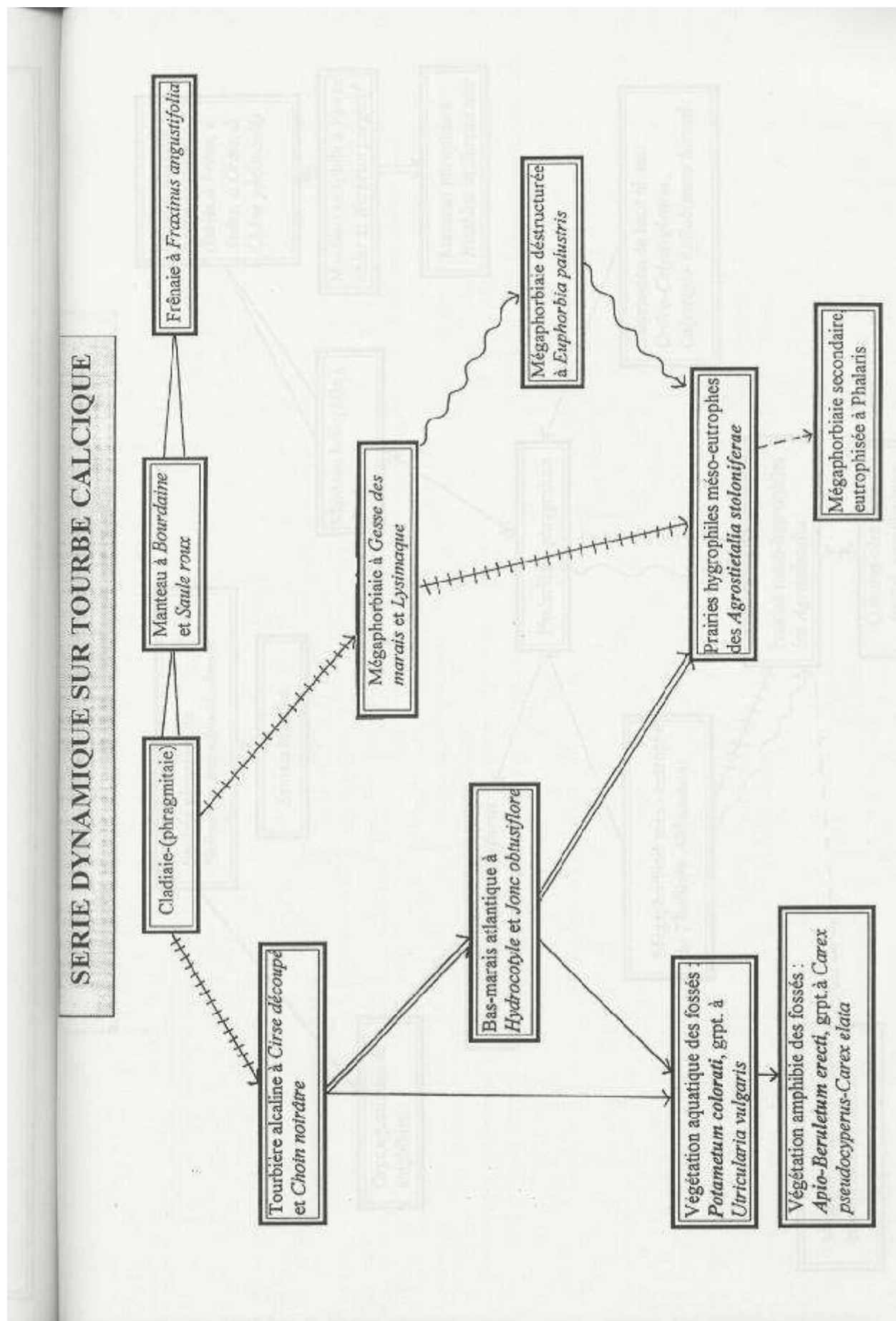
Abandon d'exploitation

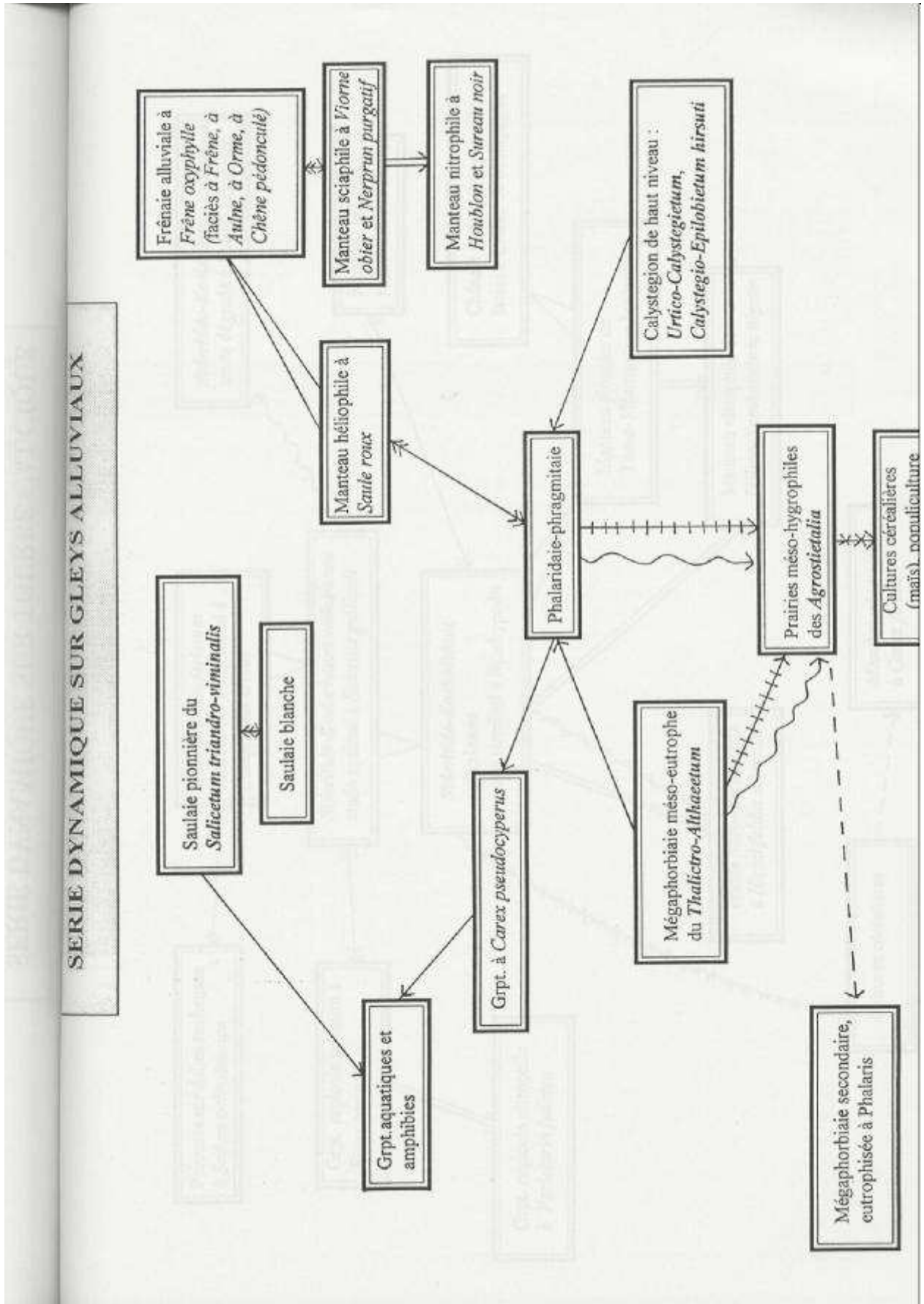


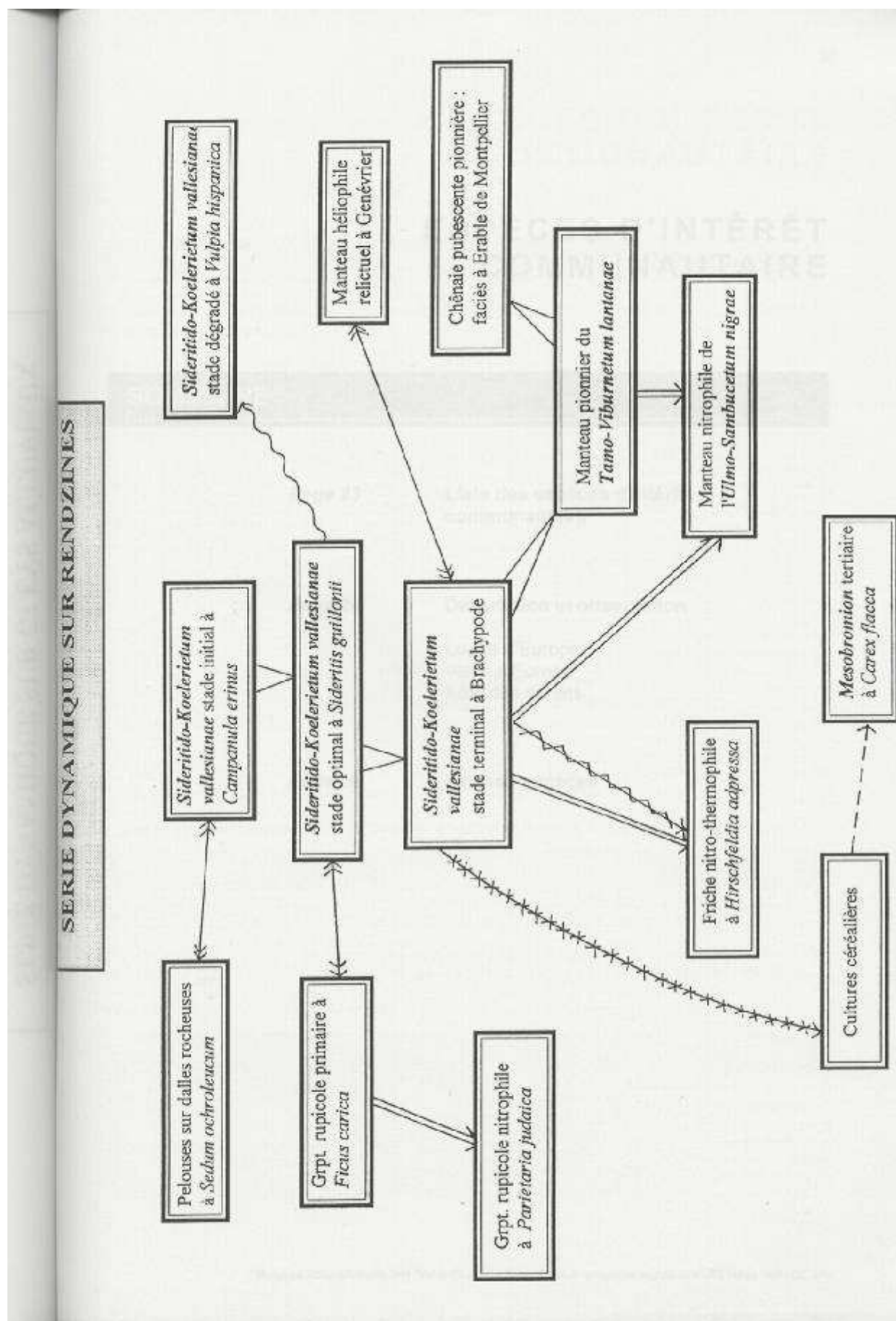
Ablation



Relation de superposition (synusies arborescente et arbustive en forêt), ou de juxtaposition (contact latéral)







Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement

6210

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **6210**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹☹
- Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles » (**6210-26**)

« Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles » (**6210-27**)

« Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables » (**6210-12**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Sur le site, l'essentiel de l'habitat est localisé à 2 secteurs principaux - le 1^{er} au niveau du bourg des Arciveaux (en Charente-Maritime) et le 2^{ème} autour du hameau de Chez Chaussat (en Charente) - de coteaux de calcaires crétacés tendres (les « terriers »), fortement pentus et dominant la vallée de la Charente d'une quarantaine de mètres. Quelques autres occurrences éparses, dégradées ou très lacunaires, existent aussi en amont du vallon de Brainaud, dans la vallée du Bourru et celle des Sauzées.

Cartographie : bonne fiabilité, l'habitat étant aisément détectable et clairement circonscrit sur le terrain.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Pelouses rases, plus ou moins écorchées (le recouvrement de la végétation atteint rarement 100% et laisse voir une partie du sol), dominées en général par des graminées sociales - fétuques, brome ou brachypode - mais incluant de nombreuses dicotylédones aux couleurs souvent vives. Les herbacées vivaces composent l'essentiel de la biomasse, accompagnées de quelques sous-arbrisseaux comme l'Armoise blanche *Artemisia alba* ou l'Immortelle *Helichrysum stoechas*, alors que la présence sporadique d'espèces crassulées (genre *Sedum*) signale généralement l'affleurement d'une dalle rocheuse (habitat 6110, en mosaïque). Les espèces annuelles sont quasiment absentes, sauf dans les rares parcelles faisant encore l'objet d'un pâturage.

L'habitat occupe des pentes fortes, exposées au sud, sur des calcaires tendres crétacés recouverts de sols peu évolués – rendzines en haut et milieu de versants – mais pouvant être plus profonds en pied de pentes (sols colluviaux).

L'attribution phytosociologique au SIDERITIDO GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE (sous-type 6210-26) ou au CATANANCHO CAERULEAE-FESTUCETUM MARGINATAE (sous-type 6210-27) reste délicate car, du fait de leur position géographique, les coteaux des Arciveaux et de Chez Chaussat occupent une situation de contact entre les aires respectives de ces 2 associations et les relevés présentent un mélange original du cortège de ces 2 syntaxons. En revanche, les fragments du vallon du Brainaud sont presque sûrement rapportables au 6210-12.

ESPECES INDICATRICES :

Monocotylédones : Brome dressé *Bromus erectus*, Fétuque marginée *Festuca marginata*, Brachypode penné *Brachypodium pinnatum*, Laîche glauque *Carex flacca*

Dicotylédones : Germandrée petit-chêne *Teucrium chamaedrys*, Germandrée des montagnes *Teucrium montanum*, Hippocrépide à toupet *Hippocrepis comosa*, Séséli des montagnes *Seseli montanum*, Epiaire raide *Stachys recta*, Aster linosyris *Aster linosyris*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'intérêt floristique des pelouses calcicoles du site, très élevé, est dû à la présence de plusieurs espèces végétales rares, méridionales et proches de leur limite nord en France pour la plupart : **Pallénis épineux** *Pallenis spinosa*, **Liseron cantabrique** *Convolvulus cantabrica*, **Astragale de Montpellier** *Astragalus monspessulanus*, **Armoise blanche** *Artemisia alba*, **Lin raide** *Linum strictum*, **Orobanche de la germandrée** *Orobanche teucrii*, **Catananche bleue** *Catananche caerulea*, voire de

taxons micro-endémiques comme la **Crapaudine de Guillon** *Sideritis peyrei ssp.guillonii* et la **Biscutelle de Guillon** *Biscutella guillonii*.

L'Hysope blanchâtre *Hysopus officinalis ssp. canescens* qui possédait là une de ses 2 stations extra-méditerranéennes n'a pas été revu depuis le début des années 1980.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Durant des siècles, la seule utilisation possible de ces zones "ingrates" a été le parcours par des troupeaux dont certains trouvaient refuge là lorsque le lit majeur de la Charente restait inondé durant des semaines pendant les grandes crues hivernales et printanières. Depuis quelques décennies cependant, la régression de l'élevage a provoqué un abandon progressif de ces zones marginales (faible productivité, surfaces réduites, pentes fortes, accès malaisé) qui ne sont plus l'objet aujourd'hui d'aucune gestion pastorale - hormis sur quelques zones ponctuelles - et sont donc largement abandonnées. Cette déprise explique le mauvais état de conservation de la plupart des pelouses du site qui présentent le plus souvent des faciès appauvris, dominés par quelques espèces sociales très compétitives (Brachypode penné ou « palenne », notamment) et piquetés d'arbustes annonçant un inéluctable boisement (Cornouiller sanguin, Prunellier, Lierre, Clématite, Ronce...). Parallèlement, depuis la dernière guerre, l'intensification de l'agriculture céréalière a permis de "grignoter" à partir du plateau toutes les surfaces de ces « terriers » qui ne servaient plus pour l'élevage, ne laissant subsister des anciens complexes qu'un mince liseré au niveau des pentes les plus fortes et des escarpements rocheux inaccessibles. L'implantation de ces cultures intensives sur le plateau a probablement eu également un effet insidieux d'eutrophisation des pelouses par l'amont et joué un rôle dans l'accélération des processus dynamiques (enrichissement du sol).

ELEMENTS DE GESTION :

Les stades juvéniles de ce type de pelouse étant les plus riches, il importe avant tout de lutter contre le vieillissement du tapis herbacé : le pâturage - idéalement par des moutons ou des chèvres de races rustiques - constitue l'outil le plus approprié. Le cas échéant, une phase de restauration peut être nécessaire dans le cas des pelouses les plus évoluées : débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation des produits de coupe. Dans tous les cas, le brûlis doit être proscrit car il stimule la pousse des espèces envahissantes.

SUIVI :

- Année 2002 : Un état initial de suivi a été réalisé en 2002. 6 transects de 10 mètres de longueur et 2 mètres de largeur ont été positionnés. Chaque transect a fait l'objet d'un relevé phytosociologique unique et d'une description morphologique des différents faciès (le cas échéant) ; diverses autres paramètres classiques en phytosociologie (pente, exposition, recouvrement des diverses strates etc) ont également été saisis (TERRISSE 2002).
- Année 2006 : Un second état initial préalable à des travaux de restauration a été effectué en 2006 sur 2 parcelles à gestion CREN : 3 transects de 10 mètres de longueur et 2 mètres de largeur ont été positionnés et fait l'objet des mêmes types de relevés qu'en 2002 (TERRISSE 2006).

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Natura 2000

8210**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **8210**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Falaises calcaires planitiaires et collinéennes » (**8210-9**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Des falaises calcaires de hauteur modeste (toujours moins de 10 mètres) mais à développement linéaire parfois significatif existent dans plusieurs secteurs du site : vallon de Rochefollet, vallon de l'Escambouille, vallée du Coran et, surtout, entre les Arciveaux et Chez Chaussat où elles sont associées aux pelouses sèches du 6210.

Deux faciès de l'habitat sont distinguables selon le niveau d'éclairage - les falaises ombragées, en situation intra-forestière (Rochefollet, Escambouille, Coran) et les falaises ensoleillées au sein de complexes de pelouses calcicoles et de fruticées – rapportables tous les 2 au sous-type 8210-9 « Falaises calcaires planitiaires et collinéennes ».

Cartographie : bonne fiabilité, l'habitat étant aisément détectable et clairement circonscrit sur le terrain.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Falaises ensoleillées : parois verticales ou subverticales naturelles, chaudes et éclairées (exposition sud) pratiquement dépourvues de sol et où les seules niches d'implantation pour les végétaux se trouvent au niveau des fissures et diaclases qui piègent les sédiments et où un squelette d'humus épais de quelques millimètres seulement arrive à se développer. Végétation très clairsemée et pauvre en espèces, représentée par quelques plantes herbacées vivaces dont les rhizomes arrivent à se développer dans les anfractuosités de la roche. En sommet de falaises, l'interface entre la corniche rocheuse et la pelouse calcicole dense constitue un biotope intermédiaire où se sont réfugiées plusieurs des espèces typiques à l'origine de la pelouse dense mais qui ne peuvent plus s'y maintenir en raison de sa densification et de son vieillissement. En pied de falaises, des fourrés arbustifs à Sureau noir *Sambucus nigra* et Ronce *Rubus fruticosus* ont tendance à modifier le micro-climat en diminuant la quantité de lumière utile (développement de draperies de Lierre *Hedera helix* ou de plantes plus nitrophiles comme la Pariétaire *Parietaria judaica*).

En situation artificielle (talus SNCF) ou fortement anthropisée (falaises bordant les habitations), diverses espèces exotiques sont naturalisées : herbacées comme la Centranthe *Centranthus ruber* ou arbustes tels que l'Alaterne *Rhamnus alaternus* ou le Figuier *Ficus carica*.

Falaises ombragées : dans les stations ombragées, la végétation se réduit à des draperies de Lierre, quelques pieds de Scolopendre et divers bryophytes ; dans les portions un peu plus éclairées, les fissures abritent des fragments de l'ASPLENIETUM TRICHOMANO-RUTAE-MURARIAE sous la forme de touffes éparses d'*Asplenium trichomanes*, *A.ruta-muraria*. Par ailleurs, beaucoup de ces falaises sont percées d'anciennes carrières de pierre souterraines.

ESPECES INDICATRICES :

Aucune espèce caractéristique propre, les seules plantes arrivant à coloniser ce milieu ingrat se recrutant parmi les moins exigeantes des pelouses voisines ou parmi diverses espèces « exotiques » introduites par l'homme pour leurs qualités ornementales et naturalisées (Centranthe, Giroflée..).

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Les seules espèces végétales remarquables se localisent dans le faciès ensoleillé, sur les corniches au sommet des escarpements : **Crapaudine de Guillon** *Sideritis peyrei* ssp. *guillonii*, **Hysope blanchâtre** *Hyssopus canescens* (autrefois !). Par ailleurs, l'habitat possède une forte valeur

paysagère, la ligne de falaises soulignant l'opposition contrastée entre les « terriers » arides et les prairies inondables du lit majeur de la Charente sous-jacente.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

L'eutrophisation - ou enrichissement du substrat par des apports latéraux de fertilisants ou par accumulation naturelle de biomasse - est le facteur menaçant le plus actuellement cet habitat sur le site. Au niveau des Arciveaux, l'action conjuguée des cultures céréalières du plateau dont les effluents ruissellent sur les falaises situées en contrebas et l'accumulation d'ordures diverses en pied de parois a favorisé le développement de fourrés arbustifs exubérants à base de Sureau dont l'ombre modifie fortement les conditions micro-climatiques régnant au niveau des parois.

Les falaises intra-forestières du Rochefollet, de l'Escambouille et du Coran sont en revanche dans un état de conservation satisfaisant.

ELEMENTS DE GESTION :

Seul le faciès ensoleillé présente des enjeux en matière de conservation/restauration. La restauration des secteurs les plus envahis passe par un débroussaillage mécanique. L'établissement en sommet de falaises d'une bande enherbée large d'au moins 10m faisant tampon avec les cultures assurerait par ailleurs le retour à des conditions moins eutrophes au niveau des rochers.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*

6110

**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé et **prioritaire** de l'Annexe I de la Directive Habitats (code **6110**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ★★☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes » (**6110-1**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Habitat très localisé au sein des complexes de pelouses calcicoles au niveau des secteurs des Arcivaux et de Chez landart où les surfaces couvertes sont à chaque fois de l'ordre du m².

Cartographie : habitat trop ponctuel pour être cartographié précisément ; la carte produite est seulement indicative.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Pelouses rases, écorchées, à faible recouvrement (25% à 60%), de caractère souvent pionnier, se développant sur des corniches et vives rocheuses ou sur des affleurements de dalles au niveau des ruptures de pente. Dans ces biotopes, notamment en exposition sud, les contraintes écologiques sont extrêmes - sols squelettiques, déficit hydrique et ensoleillement important - et les conditions de sécheresse qui en résultent entraînent l'installation d'une flore xérophile très spécialisée qui a développé diverses stratégies d'adaptation telles que la succulence des feuilles, la réduction des surfaces foliaires, le stockage de réserves dans des bulbes... Les orpins (genre *Sedum*) sont en général dominants, accompagnés par de petites annuelles à floraison printanière et divers lichens et mousses.

ESPECES INDICATRICES :

Pâturin bulbeux *Poa bulbosa*, Saxifrage à 3 doigts *Saxifraga tridactylites*, Céraiste nain *Cerastium pumilum*, Vulpie unilatérale *Vulpia unilateralis*, Scille d'automne *Scilla autumnalis*, Orpin blanc *Sedum album*, Potentille du printemps *Potentilla neumanniana*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Orpin jaune pâle *Sedum ochroleucum*, **Campanule à petites fleurs** *Campanula erinus*.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Les pelouses rupicoles, toujours très morcelées, se maintiennent assez bien en bordure de falaises ou sur les rochers comme c'est le cas sur le site. Dans le cas où elles sont imbriquées dans d'autres types de pelouses au sein d'ensembles pâturés, elles tendent à disparaître avec l'abandon du pâturage. La menace majeure classique pour cet habitat - surfréquentation dans le cadre d'activités de loisirs (véhicules tout-terrain, escalade, pique-nique, etc.) - est quasiment inexistante sur le site¹.

ELEMENTS DE GESTION :

En raison de sa grande stabilité, l'habitat n'exige pas de gestion particulière. Toutefois, dans les stations de surface très réduite, la densification des pelouses calcicoles environnantes en cas de non pâturage peut finir par lui être préjudiciable (accumulation de biomasse, épaississement du sol, compétition racinaire...).

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

¹ Paradoxalement, ces pratiques, lorsqu'elles ne sont pas trop intensives, permettent de maintenir l'ouverture du milieu et favorisent cet habitat.

Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires

5130

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **5130**)

En région Poitou-Charentes :

Valeur Patrimoniale Régionale : ★★★★★

Menaces : ☹☹☹

Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun » (**5130-2**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Habitat très rare et localisé sur le site : branche la plus orientale du complexe de « terriers » calcaires de Chez Chaussat, sous le Moulin de St Laurent et amont du vallon de Brainaud.

Cartographie : bonne fiabilité, l'habitat étant à la fois très repérable et extrêmement localisé.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Dans les 2 cas, il s'agit d'un peuplement très ouvert de Genévrier commun se développant « en voile » sur des pelouses calcicoles.

Le Genévrier est un arbuste répandu en Europe, des plaines jusqu'à l'étage subalpin, dont la hauteur peut atteindre 7 à 8 mètres et dont le port, très variable, est en rapport avec les conditions environnementales. Les sexes sont séparés et il existe des pieds mâles (plus nombreux mais à sénescence plus précoce) et des pieds femelles. La longévité moyenne est de l'ordre de 70-100 ans mais un record de 2000 ans est connu. La maturité sexuelle est tardive (vers 10 ans) et la période de fertilité optimale se situe entre 20 et 45 ans.

ESPECES INDICATRICES :

Genévrier commun *Juniperus communis*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Si la valeur botanique de l'habitat est réduite, sa valeur paysagère et sa signification historique sont élevées, témoignant pour cette dernière de pratiques pastorales aujourd'hui disparues. Par ailleurs, le Genévrier constitue la niche de plusieurs insectes spécialisés appartenant à des groupes variés (hyménoptères, hémiptères, diptères...).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Les peuplements de Genévrier connaissent une très forte régression depuis le début du XXème siècle. Essence strictement héliophile, le Genévrier a besoin pour pouvoir se régénérer d'un milieu ouvert, les plantules étant très sensibles à la concurrence d'autres espèces plus compétitives comme le Brachypode penné *Brachypodium pinnatum*. Sa présence au sein des complexes de pelouses calcaires est donc étroitement liée au pâturage extensif de celles-ci, un surpâturage entraînant la destruction des germinations par piétinement ou abrutement, alors que le sous-pâturage ou l'abandon provoquent une fermeture du tapis herbacé fatale à l'implantation des graines.

L'état de conservation de cet habitat très marginal sur le site n'a pas été précisément évalué : le site du vallon de Brainaud est encore pâturé (bovins ?) alors que celui de St Laurent est en déprise.

ELEMENTS DE GESTION :

La reprise de pratiques pastorales extensives durables est la condition indispensable au maintien de l'habitat. Les modalités de celui-ci doivent être étudiées au cas par cas et tenir compte de l'âge moyen des individus de Genévrier présents, de l'âge et de la courbe de croissance des individus morts.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques

Code Natura 2000

1410

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **1410**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Prairies subhalophiles thermo-atlantiques » (**1410-3**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Sur le site, l'habitat est aujourd'hui localisé à la partie aval du couloir fluvial, entre Taillebourg et Saint-Savinien.

Cartographie : la limite d'extension amont du 1410 vis-à-vis de celle du 37.2 a été clairement précisée lors d'une étude récente (TERRISSE 2008). Le parti pris a été d'affecter au 1410 toutes les prairies identifiées comme naturelles dans ce secteur lors de l'étude de 2002 (TERRISSE-DAUDON 2002) même si certaines ont peut-être changé d'affectation depuis (mise en culture) ou subi une forte intensification (sursemis, engrais...).

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'habitat se présente comme une prairie vivace haute et dense constituée d'hémicryptophytes et de géophytes ; les espèces dominantes appartiennent aux familles des Poacées, des Cypéracées - la Laïche divisée *Carex divisa* est une des espèces emblématiques de l'habitat - et des Fabacées (le genre *Trifolium*, avec près de 10 espèces, est exceptionnellement bien représenté) ; les Apiacées (2 espèces du genre *Oenanthe*) et les Renonculacées peuvent être aussi abondantes. La phénologie varie selon la position topographique et la crue annuelle mais, en conditions moyennes, le pic végétatif est atteint entre fin mai et mi juin.

La variabilité de l'habitat s'effectue surtout en fonction de l'hydromorphie des sols, elle-même étroitement dépendante de la micro-topographie ; le type de gestion agricole (fauche/pâturage, intensité du piétinement) influe également sur la composition végétale :

- en conditions moyennes - méso-hygrophiles - se développe la communauté à Trèfle maritime et *Oenanthe* à feuilles de silaus (TRIFOLIO SQUAMOSI-OENANTHETUM SILAIFOLIAE) pour les prairies fauchées et la communauté à Laïche divisée (CARICIDIVISAE-LOLIETUM PERENNIS) pour les parcelles pâturées ;
- en conditions plus hydromorphes (dépressions, bords de mares cynégétiques), on observe la communauté à Renoncule à feuilles d'ophioglosse (RANUNCULO OPHIOGLOSSIFOLII-OENANTHETUM FISTULOSAE) remplacée, en cas de fort piétinement, par un groupement à Menthe pouillot (RANUNCULO OPHIOGLOSSIFOLII-MENTHETUM PULEGII).

La prairie subhalophile thermo-atlantique se développe de façon optimale sur les sols argileux saumâtres des grands marais arrière-littoraux ; de la façade littorale, elle pénètre dans le couloir fluvial de la Charente qu'elle remonte jusqu'à la l'extrême limite amont des influences halophiles provoquées par les débordements du fleuve lors des crues. Bien que cette limite se situe aujourd'hui aux environs de Taillebourg, il est probable que dans le passé elle se situait plus en amont encore avant que le barrage de St Savinien ne vienne bloquer les remontées d'eau saumâtre. Elle prospère dans les parcelles gérées par la fauche ou le pâturage traditionnels mais s'appauvrit ou disparaît en cas d'intensification (sursemis, charge pastorale inadaptée, mise en culture, abandon..).

ESPECES INDICATRICES :

Monocotylédones : Gaudinie fragile *Gaudinia fragilis*, Jonc de Gérard *Juncus gerardii*, Laïche divisée *Carex divisa*, Vulpin bulbeux *Alopecurus bulbosus*

Dicotylédones : Gaillet fragile *Galium debile*, Menthe pouillot *Mentha pulegium*, *Oenanthe* à feuilles de silaus *Oenanthe silaifolia*, *Oenanthe* fistuleuse *Oenanthe fistulosa*, Renoncule à feuilles d'ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius*, Renoncule sarde *Ranunculus sardous*, Sénéçon aquatique *Senecio aquaticus*, Trèfle étalé *Trifolium patens*, Trèfle de Micheli *Trifolium michelianum*, Trèfle maritime *Trifolium squamosum*, Trèfle résupiné *Trifolium resupinatum*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'intérêt floristique de la prairie subhalophile thermo-atlantique du val de Charente est remarquable car elle constitue le biotope de plusieurs plantes rares ou menacées au niveau national - **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** *Ranunculus ophioglossifolius* (protégée au niveau national) - ou régional : **Trèfle de Micheli** *Trifolium michelianum*, **Inule d'Angleterre** *Inula britannica*, **Trèfle étalé** *Trifolium patens*, **Orchis à fleurs lâches** *Orchis laxiflora*. Dans certaines parcelles privilégiées et à gestion extensive (fauche tardive), le cortège peut même s'enrichir d'espèces plus caractéristiques des prairies alluviales du cours moyen de la Charente (entre Saintes et Cognac) : **Gratiolle officinale** *Gratiola officinalis* (protégée au niveau national), **Fritillaire pintade** *Fritillaria meleagris* qui appartiennent plus au cortège du 37.2 qu'au 1410.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

La menace essentielle concernant l'habitat réside dans un changement de gestion agricole, qu'il s'agisse d'une intensification ou d'une mutation radicale. L'intensification peut prendre des visages très divers mais qui, tous, appauvrissent le cortège végétal caractéristique de l'habitat, voire, dans certains cas, le font « basculer » vers un type de prairie trop artificialisé pour pouvoir être encore référé à l'habitat 1410 : sursemis à intervalles de temps réguliers d'espèces fourragères (Dactyle, Ray-grass anglais, Trèfle rouge, Trèfle blanc, Grande Féтуque) qui rentrent en compétition avec les espèces d'origine, fertilisation excessive (la prairie est déjà enrichie naturellement par les crues annuelles qui déposent limons et matières organiques) qui sélectionne les espèces en favorisant les plantes les plus exigeantes, modification du calendrier de gestion (fauche trop précoce, dès le mois de mai, qui ne permet pas à la majorité des plantes de boucler leur cycle végétatif), surpâturage (par augmentation du nombre de bêtes ou allongement de la durée de pâture) etc..

Le retournement de la prairie et sa transformation en culture céréalière (maïs le plus souvent) est une atteinte très grave car, dans le meilleur des cas, la restauration de l'habitat d'origine après cessation d'exploitation nécessitera des décennies avant qu'un cortège végétal complet puisse être à nouveau présent.

Habitat héliophile par excellence, la prairie subhalophile ne résiste pas non plus à la plantation de peupliers dont l'ombrage va rapidement provoquer un étiolement, puis la disparition des espèces caractéristiques.

L'abandon de toute gestion exportatrice - fauche ou pâture - ne constitue pas non plus une voie souhaitable car elle entraîne une dérive dynamique vers des stades pré-forestiers qui ne sauraient avoir de sens que s'il s'agissait d'une reconversion sur des îlots importants regroupant de nombreuses parcelles.

Aucune estimation globale de l'état de conservation de cet habitat ne peut être raisonnablement tentée tant la situation peut être variable d'une parcelle à l'autre en fonction de l'historique de l'exploitation, de la gestion actuelle et de la souscription ou non à des mesures agri-environnementales au cours des 10 dernières années.

L'évolution générale semble toutefois plutôt négative avec une tendance globale à l'intensification.

ELEMENTS DE GESTION :

La gestion optimale de la prairie subhalophile thermo-atlantique repose sur une exploitation herbagère « traditionnelle » telle qu'elle est stipulée dans les contrats des mesures agri-environnementales et, notamment, dans les contrats PC_MACH_HE2 ou PC_MACH_HE3 pour les parcelles en prairies permanentes à forte valeur biologique : absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâture), respect d'un chargement moyen annuel maximal de 1,4 UGB / ha sur chaque parcelle engagée, absence de pâture et de fauche pendant la période du 15 décembre au 15 mars, respect de l'interdiction de fauche avant le 10-15 juin.

SUIVI :

- Année 2002 : Une évaluation de la qualité biologique des prairies du secteur Saintes-St Savinien a été effectuée en élaborant un indice synthétique de Valeur Ecosystémique des prairies après visite de la totalité des parcelles prairiales (TERRISSE-DAUDON 2002).
- Année 2008 : 43 relevés phytosociologiques ont été réalisés entre St Savinien et Saintes afin de valider ou non la présence de l'habitat 1410 et de déterminer son aire de présence vis-à-vis des prairies hygrophiles eutrophes (CORINE 37.2) (TERRISSE 2008).

**Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*,
Ulmus minor, *Fraxinus excelsior*
ou *Fraxinus angustifolia* riveraines
des grands fleuves (*Ulmion minoris*)**

Code Natura 2000

91FO**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **91FO**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹☹
- Rareté : 2

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle » (**91FO-3**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Cet habitat n'est plus représenté en val de Charente que par des îlots sporadiques après sa reconversion massive en peupleraies intensives ou en cultures céréalières. Il est également présent en basse vallée de la Seugne - dans la zone d'influence des grandes crues du fleuve - où sa distinction avec l'habitat 91E0 est toutefois délicate, voire souvent impossible.

Cartographie : le choix a été de ne référer au 91FO que les blocs alluviaux présents dans le lit majeur du fleuve Charente ; ceux de la basse Seugne - d'interprétation délicate – ont été finalement attribués au 91E0 en sachant qu'il existe une zone d'interpénétration entre les 2 habitats sur les derniers kilomètres du lit de la Seugne avant sa confluence avec la Charente.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

La diversité dendrologique de cet habitat est très faible et la strate arborescente y est constituée exclusivement de Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia* ssp. *oxyphylla*) et/ou de populations hybrides de cette espèce avec le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) dont certains individus peuvent atteindre 30 mètres de hauteur. La strate arbustive est occupée par un manteau peu dense à Nerprun purgatif *Rhamnus catharticus* et Viorne obier *Viburnum opulus* dans les stations à hydromorphie moyenne; en situation plus mésophile, le cortège est plus diversifié et comprend plusieurs arbustes à large amplitude écologique (non typiquement alluviaux) comme l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, l'Orme champêtre *Ulmus minor*, le Troëne *Ligustrum vulgare*, le Noisetier *Corylus avellana*. Dans ce faciès plus sec, le Lierre est constant et parfois abondant. Dans les stations fortement enrichies en nitrates (interface frênaie-cultures de maïs), un manteau franchement nitrophile à Houblon *Humulus lupulus* et Sureau noir *Sambucus nigra* remplace les 2 précédents. Au niveau de la strate herbacée, la Ronce bleuâtre *Rubus caesius*, la Grande ortie *Urtica dioica*, l'Oseille sanguine *Rumex sanguineus*, le Gaillet des marais *Galium palustre*, l'Angélique sylvestre *Angelica sylvestris* sont constantes ou, du moins, fréquentes. L'abondance des espèces de mégaphorbiaies et de roselières semble être par ailleurs un trait caractéristique local de l'habitat par rapport à d'autres régions de France.

La frênaie oxyphylle, qui est le type de boisement spontané le plus étendu sur le site, est visiblement une forêt post-pionnière occupant les espaces pâturés laissés vacants par l'abandon durant la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle des pratiques agro-pastorales sur de vastes zones aux conditions difficiles (accès, durée des crues). Il s'agit d'une forêt alluviale de bois durs occupant le fond de lits majeurs larges et subissant des crues régulières en fin d'hiver et au printemps, plus ou moins longues et plus ou moins importantes (quelques centimètres à plus d'1 mètre). Les sols sont des sols alluviaux peu évolués, limoneux ou limono-argileux où une nappe battante plus ou moins profonde détermine la présence d'un horizon réducteur (gley).

ESPECES INDICATRICES :

Arbres : Frêne oxyphylle *Fraxinus angustifolia*, Frêne commun *Fraxinus excelsior* et leur hybride, Orme champêtre *Ulmus minor*, Aulne glutineux *Alnus glutinosa*.

Arbustes : Viorne obier *Viburnum opulus*, Nerprun purgatif *Rhamnus catharticus*, Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, Orme champêtre *Ulmus minor*, Saule roux *Salix atrocinerea*

Herbacées : Ronce bleuâtre *Rubus caesius*, Grande ortie *Urtica dioica*, Oseille sanguine *Rumex sanguineus*, Gaillet des marais *Galium palustre*, Angélique sylvestre *Angelica sylvestris*, Grand liseron *Calystegia sepium*, Laïche des marais *Carex acutiformis*, Reine des prés *Filipendula ulmaria*...

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Sur le plan botanique, la frênaie oxyphylle n'abrite pas d'espèces végétales remarquables.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

La menace principale concernant l'habitat est son défrichement pour l'implantation de cultures céréalières avides d'eau (maïs) ou son remplacement par la plantation de peupliers euraméricains. L'état de conservation de cet habitat sur le site n'a pas été évalué.

ELEMENTS DE GESTION :

La priorité doit aller au fonctionnement écologique général de l'écosystème - maintien du caractère alluvial de l'habitat (persistance de crues régulières) - assorti de mesures de limitation de son artificialisation (pas d'extension de la populiculture au détriment de la frênaie naturelle).

SUIVI :

- Année 2003 : 35 relevés phytosociologiques de forêt alluviale sont réalisés à des fins de typologie dans le cadre d'une étude de « Typologie et de schéma concerté des boisements » (TERRISSE-BOURGOIN 2003). Ces relevés n'ont pas valeur de suivi.

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Code Natura 2000

91E0**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé et **prioritaire** de l'Annexe I de la Directive Habitats (code **91E0**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

- « Saulaies arborescentes à Saule blanc » (91E0-1)
- « Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux » (91E0-8)
- « Frênaies-ormaises atlantiques des rivières à cours lent » (91E0-9)
- « Aulnaies à hautes herbes » (91E0-11)

REPARTITION SUR LE SITE :

Sur le site, il se décline en 4 sous-types :

- la **saulaie blanche** est très ponctuelle en val de Charente et de Seugne mais manque totalement le long des petits affluents ;
- l'**aulnaie galerie** frange le cours des ruisseaux affluents latéraux de la Charente : tout le long du Coran et, plus ponctuellement (secteurs amont), en bordure du Bourrut, de l'Escambouille, du Rochefollet et du Bramerit ;
- l'**aulnaie-frênaie des rivières à courant lent** : ce faciès est rare dans la vallée du Coran, mais dominant aux Sauzées, au Bourrut, à Saulnier et en basse vallée de la Seugne ;
- l'**aulnaie-frênaie à hautes herbes** : aux Arènes, comme à Saulnier, au Bourrut ou au Coran, ce faciès colonise typiquement les zones aval, là où la faiblesse de la pente induit un ralentissement marqué de l'écoulement des eaux. En basse vallée de la Seugne, il se développe dans la dépression marginale du lit majeur.

Cartographie : bonne fiabilité pour les affluents de la Charente qui ont été parcourus exhaustivement ; pour la basse Seugne, une ambiguïté subsiste sur certains secteurs qui pourraient être rapportés au 91F0, les crues de la Charente toute proche induisant un fonctionnement hybride 91E0/91F0.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

1 - la saulaie arborescente à Saule blanc (POPULO NIGRAE-SALICETUM ALBAE) (91E0-1) : très localisé, ce faciès pionnier de la frênaie n'occupe que des stations très ponctuelles en val de Charente et des Seignes sur alluvions grossières, au niveau des îles ou des confluent dans des zones fréquemment remaniées par de forts courants. Le Saule blanc est l'essence dominante mais ne forme pas de peuplements fermés. En val de Charente, il est souvent accompagné de néophytes comme l'Erable negundo (*Acer negundo*) ou le Saule pleureur (*Salix gr.babylonica*). Le manteau associé est typiquement dominé par des saules : Saule à 3 étamines (SALICETUM TRIANDRO-VIMINALIS) en val de Charente, et Saule roux (sociation à *Salix atrocinnerea*) en val de Seugne.

2 - L'aulnaie-frênaie à Laîche espacée (91E0-8) (CARICI REMOTAE-ALNETUM GLUTINOSAE, CODE CORINE 44.312) forme en général une galerie étroite en bordure des ruisseaux à courant moyen à vif sur des alluvions argileuses, limono-sableuses ou sablo-limoneuses. Le sol, assez riche en matière organique dans son horizon supérieur, reste toutefois correctement aéré en période de végétation et l'activité biologique (minéralisation) y est satisfaisante. L'Aulne glutineux est toujours présent, exclusif en bordure même de l'eau et mélangé aux frênes (commun et oxyphylle) sur les banquettes plus hautes. L'habitat s'observe en principe à l'amont des vallons, souvent non loin des sources, là où la pente est la plus marquée et le courant le plus fort. Il manque ainsi totalement dans les vallons à très faible gradient de pente (Arènes, Saulnier) alors qu'il forme le faciès dominant dans la vallée du Coran où les dénivellations sont les plus marquées. Les espèces caractéristiques ou différentielles sont : *Carex pendula* (typique), *Carex remota*, *Ribes rubrum*, *Allium ursinum*, *Paris quadrifolia* (très locale), *Symphytum tuberosum*, l'abondance du Lierre etc. ;

3- La frênaie-ormaie atlantique (91E0-9) (CORINE 44.332pp.) occupe la partie inondable des rivières atlantiques à courant lent, dans la zone de débordement lors des crues, sur des sols alluviaux peu évolués : alluvions sablo-limoneuses, limoneuses ou calcaro-limoneuses, plus ou moins filtrantes. Une nappe d'eau circulant lentement en profondeur mais ne stagnant pas est à l'origine d'un horizon réduit gris bleu (sol à gley). C'est l'équivalent centre-atlantique de l'AEGOPODIO PODAGRARIAE-FRAXINETUM EXCELSIORIS du nord de la France et de la Belgique. Physionomiquement, il s'agit de frênaies-ormaies où les frênes - oxyphylle, commun et hybrides - sont dominants, accompagnés d'un peu d'Aulne glutineux et, très rarement, par le Chêne pédonculé *Quercus robur*. Ce faciès occupe des situations longitudinales intermédiaires entre le précédent et le suivant où il forme des banquettes en général assez larges dans les zones de faible pente. Il s'agit typiquement de frênaies dont la strate herbacée est riche en hygro-nitrophytes telles que *Rubus caesius*, *Urtica dioica*, *Alliaria petiolata*, ou en mésogyrophytes tels que *Cardamine pratensis*, *Fritillaria meleagris* (rare) ;

4 - L'aulnaie-frênaie à hautes herbes (91E0-11) (FILIPENDULO ULMARIAE-ALNETUM GLUTINOSAE, CORINE 44.332pp.) occupe quant à elle les secteurs où la stagnation durable de l'eau à faible profondeur (battement faible de la nappe) provoque une certaine accumulation de matière organique, même si à la surface l'activité biologique et les phénomènes de nitrification restent très actifs : cuvettes, obstacles à l'écoulement naturel des eaux tels que les chablis, les embâcles, les verrous routiers ou urbains, aval des cours à proximité de la confluence avec la Charente. Typiquement, ce faciès apparaît dans les dépressions marginales du lit majeur, plutôt à distance du lit mineur, en arrière de la zone surélevée par les dépôts alluviaux successifs. En conditions fortement engorgées, l'Aulne glutineux domine seul, mais les frênes apparaissent dès que le rabattement de la nappe est un peu plus marqué. Les espèces de mégaphorbiaies telles que *Lythrum salicaria*, *Iris pseudacorus*, de roselières comme *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*, de magnocariçaies comme *Carex acutiformis*, *Carex riparia* occupent l'essentiel de la strate herbacée.

ESPECES INDICATRICES :

- 1 - Baldingère *Phalaris arundinacea*, Grande ortie *Urtica dioica*, Morelle douce-amère *Solanum dulcamara*, Phragmite *Phragmites australis*
- 2 - Laïche penchée *Carex pendula*, Laïche espacée *Carex remota*, Circée de Paris *Circaea lutetiana*, Groseillier rouge *Ribes rubrum*, Grande ortie *Urtica dioica*, Oseille sanguine *Rumex sanguineus*
- 3 - Ronce bleue *Rubus caesius*, Fétuque géante *Festuca gigantea*, Grande ortie *Urtica dioica*, Consoude officinale *Symphytum officinale*, Brachypode des bois *Brachypodium sylvaticum*
- 4 - Reine des prés *Filipendula ulmaria*, Iris faux-acoire *Iris pseudacorus*, Grande salicaire *Lythrum salicaria*, Lycope d'Europe *Lycopus europaeus*, Baldingère *Phalaris arundinacea*, Laïche des marais *Carex acutiformis*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

- Trois des 4 faciès de l'habitat sont susceptibles d'abriter des espèces végétales rares ou menacées :
- 2 – **Androsème officinal** *Hypericum androsaemum*, **Parisette à 4 feuilles** *Paris quadrifolia*, **Julienne des dames** *Hesperis matronalis*, **Véronique des montagnes** *Veronica montana*, **Groseillier rouge** *Ribes rubrum*, **Cardamine des bois** *Cardamine flexuosa*, **Cardamine impatiente** *Cardamine impatiens*, **Consoude tubéreuse** *Symphytum tuberosum*, **Dryoptéris affiné** *Dryopteris affinis*, **Dryoptéris dilaté** *Dryopteris dilatata*
 - 3 – **Fritillaire pintade** *Fritillaria meleagris*
 - 4- **Euphorbe des marais** *Euphorbia palustris*, **Grande douve** *Ranunculus lingua*, **Valériane dioïque** *Valeriana dioica*, **Thelyptéris des marais** *Thelypteris palustris*

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Les différents faciès de l'aulnaie-frênaie sont devenus rares partout en France, victimes d'un processus d'intensification croissant passant d'abord par un défrichement pour transformation en prairie semi-naturelle, puis conversion de la prairie en culture de maïs. La plantation de peupliers - si elle ne détruit pas directement l'habitat - altère cependant sa structure et sa composition botanique plus ou moins profondément selon les modalités de culture popuicole employées ; cette pression de la popuiculture est plus ou moins marquée selon les secteurs : forte dans les basses vallées de la Seugne et du Coran, à Saulnier, elle reste modérée ailleurs, bien que des plantations récentes importantes (Escambouille) soient à déplorer. Les ouragans récents de décembre 1999 et janvier 2009 ont provoqué d'importants chablis dans certains vallons (Patillou et Arènes, notamment), destructurant fortement l'habitat.

ELEMENTS DE GESTION :

La conservation des aulnaies-frênaies repose avant tout sur celle du cours d'eau et de sa dynamique. Les transformations sont à proscrire et l'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent.

SUIVI :

2003 : 35 relevés phytosociologiques de forêt alluviale sont réalisés à des fins de typologie dans le cadre d'une étude de « Typologie et de schéma concerté des boisements » (TERRISSE-BOURGOIN 2003). Ces relevés n'ont toutefois pas valeur de suivi.

2009 : dans le cadre de la cartographie des habitats de 10 vallons latéraux du fleuve Charente, les sous-types 91E0-8/9/11 ont été parcourus intégralement, évalués et cartographiés (TERRISSE 2009).

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies

6430

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **6430**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ★★★★★
- Menaces : ☹☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (**6430-1**)

« Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (**6430-4**)

« Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles » (**6430-6**)

« Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles » (**6430-7**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Les végétations hygrophiles à hautes herbes - ou mégaphorbiaies - sont présentes potentiellement sur l'ensemble du lit majeur de la Charente et de ses affluents où elles occupent des biotopes très variés pourvu que l'alimentation en eau soit suffisante et que les actions anthropiques y soient nulles ou faibles : bordure des cours d'eau et des fossés, prairies abandonnées, clairières et coupes des différents types de forêts alluviales (frênaies, aulnaies, peupleraies), lisières, bords des chemins...

Les végétations hygroclines des lisières forestières sont dispersées sur l'ensemble du périmètre mais sont surtout bien représentées dans les vallons boisés adjacents du fleuve Charente : Rochefollet, Escambouille, Bourrut, Coran.

Cartographie : les occurrences de la Charente et des vallons latéraux sont fiables ; pour la Seugne, la situation est plus complexe : pour le marais des Breuils, les expertises parcellaires ont été utilisées pour sélectionner les parcelles pâturées où le cortège des mégaphorbiaies (faciès à *Phalaris*) l'emportait sur celui des espèces prairiales ; pour les grandes clairières de reconquête de la frênaie entre les Breuils et Jarlac, le choix a été de référer au 6430 tous les faciès à hautes herbes - y compris ceux, intermédiaires, de mégaphorbiaie/roselière ou de mégaphorbiaie/magnocariçaie - identifiés par photo-interprétation.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'habitat est très diversifié sur le site et s'organise autour de 2 grands pôles :

1 – les **mégaphorbiaies riveraines**, localisées aux sols humides mais correctement aérés et à bonne activité biologique, généralement en bordure ou à proximité du cours d'eau. Cet ensemble se divise lui-même en 2 groupes selon le niveau trophique du sol :

1.1 Les mégaphorbiaies mésotrophes (6430-1, alliance du THALICTRO FLAVI-FILIPENDULION ULMARIAE) poussant sur des sols moyennement riches en sels nutritifs - bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote -, engorgés par une nappe temporaire proche de la surface, en situation généralement bien éclairée (mais pouvant tolérer un certain ombrage). Les stations sont soumises à des crues périodiques mais ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage). La structure est celle de prairies élevées (dépassant souvent plus d'1.5m) dominées par un petit nombre d'espèces sociales aux inflorescences vives. Sur le site, les espèces dominantes sont la Reine des prés *Filipendula ulmaria* et l'Épiaire des marais *Stachys palustris*. Ces mégaphorbiaies sont rapportables dans leur grande majorité au THALICTRO FLAVI-ALTHAEETUM OFFICINALIS, mégaphorbiaie alcaline atlantique de grandes vallées et, plus localement (haute vallée de la Seugne à proximité de Pons), à l'EUPHORBIO VILLOSAE-FILIPENDULETUM ULMARIAE qui relaie la précédente dans les petites vallées. Le THALICTRO-ALTHAEETUM est généralement un groupement secondaire résultant de l'abandon ancien de prairies hygrophiles autrefois fauchées pour la récolte de litière et aujourd'hui abandonnées. Selon la nature du sol, il peut présenter 2 variantes principales :

- une variante mésotrophe sur sols fortement organiques ou tourbeux, où les espèces nitrophiles comme l'Ortie et la Ronce bleuâtre manquent et où apparaissent certaines différentielles de bas-marais alcalins (*Hydrocotyle vulgaris*, *Juncus subnodulosus* notamment); la présence sporadique du Marisque indique les potentialités d'évolution vers la cladiaie turficole;

- une variante méso-eutrophe, différenciée par l'Ortie, la Ronce bleuâtre, la Grande Consoude, la Valériane, sur sols à gley moins organique. Des faciès à *Carex acutiformis*, à *Epilobium hirsutum*, s'observent localement en fonction de fines variations de milieu.

1.2 Les mégaphorbiaies eutrophes (6430-4, alliance du CONVOLVULION SEPIUM), poussant sur des sols riches en azote, régulièrement enrichis en sels nutritifs par les dépôts alluviaux et soumis à des crues d'intensité variable, en situation éclairée : fossés traversant les prairies, lisières de forêts riveraines, stations subissant de fortes oscillations de la nappe, prairies sous-exploitées, peupleraies après exploitation... Il s'agit, comme les précédentes, de prairies élevées, d'allure souvent luxuriante et souvent dominées par diverses espèces sociales très dynamiques qui ont tendance à exclure les espèces moins concurrentielles : Baldingère *Phalaris arundinacea*, Liseron des haies *Calystegia sepium*, Grande ortie *Urtica dioica*, épilobes etc. En fonction des conditions hydriques stationnelles, ces phalaridaies sont rapportables à diverses associations : URTICO-PHALARIDETUM (qui est l'association centrale, la plus répandue dans la dition), CALYSTEGIO-EPILOBIETUM, URTICO-CALYSTEGIETUM, toutes témoignant d'un niveau trophique élevé. Dans les stations les plus fortement inondées par les crues, la phalaridaie présente des formes de passage avec les roselières (phragmitaies sèches et nitrophiles).

Autour de 2 grandes unités "pures" existent des formations mixtes qui assurent la transition avec les 2 autres grands types de formations herbacées héliophiles : les prairies et la cladiaie.

- la prairie-mégaphorbiaie : dans le secteur du Marais des Breuils on observe fréquemment des prairies hygrophiles présentant des faciès à *Phalaris arundinacea*. Il s'agit généralement de prairies pâturées dont la faible charge pastorale annuelle - limitée par la durée des crues - permet à la mégaphorbiaie potentielle de s'exprimer partiellement par le biais de son espèce la plus résistante et opportuniste (le Phalaris); la physionomie de ces formations est intermédiaire entre une prairie et une mégaphorbiaie et, selon les cas, la balance floristique est plutôt en faveur de l'une ou de l'autre; de telles formations mixtes présentent une valeur-diagnostic intéressante pour évaluer les potentialités dynamiques en cas d'interruption de toute exploitation agricole;
- la cladiaie-mégaphorbiaie : sur les marges de la cuvette du Marais de l'Anglade, en lisière interne de la frênaie périphérique mais encore sur sols tourbeux, existe ponctuellement une bande étroite d'une formation intermédiaire entre la véritable cladiaie, la mégaphorbiaie du THALICTRO-ALTHAEETUM et le bas-marais de l'HYDROCOTYLO-JUNCETUM. Il s'agit vraisemblablement de secteurs de cladiaie autrefois fauchés (moins de 10 ans). Il est intéressant de noter que c'est là que se localisent plusieurs espèces végétales remarquables du périmètre (*Lathyrus palustris*, *Ranunculus lingua*).

2 – Les lisières forestières à hautes herbes nitrophiles et hygroclines, forment en général un liseré discontinu en lisière interne ou externe des blocs forestiers non alluviaux du site (surtout vallons de Rochefollet, de l'Escambouille, vallées du Bourrut et du Coran) ; les sols sont frais, bien approvisionnés en eau toute l'année et un bon éclairage stimule la nitrification et la libération d'azote, favorisant l'implantation de végétaux nitrophiles. Cet ensemble se divise également en 2 groupes, selon l'intensité de l'éclairage :

2.1 Lisières forestières bien éclairées (héliophiles à semi-héliophiles) (6430-6, alliance de l'AEGOPODION PODAGRARIAE) :

Des communautés non alluviales à Grande ortie (URTICO DIOICAE-CRUCIATETUM LAEVIPEDIS), à Cerfeuil sauvage (ANTHRISCETUM SYLVESTRIS), à Sureau yèble (SAMBUCETUM EBULI) sont présentes çà et là, mais n'ont pas été cartographiées précisément en raison de leur caractère ponctuel et dispersé.

2.2 Lisières forestières ombragées (semi-sciaphiles à sciaphiles) (6430-7, alliance du GALIO-ALLIARION PETIOLATAE) : des communautés à Alliaire (ALLIARIO PETIOLATAE-CHAEROPHYLLETUM TEMULI), à Torilis du Japon (TORILIDETUM JAPONICAE), entre autres, ont été observées le long des chemins intra-forestiers, en situation non alluviale. Comme les précédentes, elles n'ont pu être cartographiées en raison de leur faible extension spatiale.

ESPECES INDICATRICES :

1.1 - Reine des prés *Filipendula ulmaria*, Epiaire des marais *Stachys officinalis*, Grand pigamon *Thalictrum flavum*, Guimauve officinale *Althaea officinalis*, Valériane officinale *Valeriana officinalis*,

Angélique des bois *Angelica sylvestris* Lysimaque commune *Lysimachia vulgaris*, Consoude officinale *Symphytum officinale*, Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*

1.2 - Grand liseron *Calystegia sepium*, Epilobe hirsute *Epilobium hirsutum*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*, Baldingère *Phalaris arundinacea*, Epilobe à petites fleurs *Epilobium parviflorum*, Grande ortie *Urtica dioica*

2.1 - Cerfeuil sauvage *Anthriscus sylvestris*, Grande chélidoine *Chelidonium majus*, Grande ortie *Urtica dioica*, Gaillet croisette *Cruciata laevipes*, Lierre terrestre *Glechoma hederacea*, Renoncule ficaria *Ranunculus ficaria*

2.2 - Chérophylle enivrante *Chaerophyllum temulum*, Ortie jaune *Lamium galeobdolon*, Alliaire officinale *Alliaria petiolata*, Benoîte commune *Geum urbanum*, Lapsane commune *Lapsana communis*, Géranium Herbe-à-Robert *Geranium robertianum*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Ce sont surtout les mégaphorbiaies riveraines mésotrophes qui présentent un intérêt botanique avec la présence de plantes en voie de disparition dans les plaines de l'ouest comme l'**Euphorbe des marais** ou en fort déclin comme le **Grand pigamon**.

Les mégaphorbiaies eutrophes accueillent une flore beaucoup plus banale, à forte tendance nitrophile, et hormis le cas particulier de l'**Angélique des estuaires** sur les berges de la Charente, ne présentent pas d'intérêt botanique particulier.

Les mégaphorbiaies hydroclines de lisières forestières n'abritent que des espèces banales, hormis la **Cardamine impatiente** *Cardamine impatiens* (vallée du Coran).

Les mégaphorbiaies de tous types constituent en revanche un biotope de choix pour une entomofaune très diversifiée qui exploite les inflorescences prolifiques de certaines dicotylédones (insectes phytophages).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Les mégaphorbiaies sont en régression partout du fait de l'intensification de l'agriculture - utilisation plus intensive des prairies ou, plus brutalement, transformation de celles-ci en cultures - et ne subsistent le plus souvent que sous la forme de linéaires plus ou moins dégradés. Elles peuvent réapparaître toutefois à la faveur d'une coupe dans la forêt alluviale et peuvent se développer - quoique sous une forme appauvrie - sous les plantations extensives de peupliers ne subissant ni labour du sol ni traitement chimique de la végétation spontanée. L'eutrophisation générale des cours d'eau par les activités humaines (agriculture, rejets urbains) tend également à dégrader fortement l'habitat.

Sur le site, l'habitat prend une extension importante en basse vallée de la Seugne (moulin de la Rabaine) où d'anciennes prairies hygrophiles abandonnées depuis plusieurs décennies connaissent une dynamique de reconstruction de la forêt alluviale passant par un stade de groupement à hautes herbes.

ELEMENTS DE GESTION :

Les mégaphorbiaies sont fondamentalement des habitats transitoires qui, en l'absence d'intervention, finissent par retourner à la forêt auxquelles elles sont liées dynamiquement. Dans ces conditions, la meilleure gestion consiste à laisser évoluer la dynamique forestière naturellement, les mégaphorbiaies se maintenant alors en lisière de celle-ci, dans des clairières naturelles ou à l'occasion de coupes de bois.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

Code Natura 2000

3140**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **3140**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques » (**3140-1**)

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat n'a été noté qu'en marais de l'Anglade et marais des Breuils, sur sol tourbeux. Sa présence sporadique dans d'autres secteurs et sur d'autres types de substrats est possible mais nécessiterait des recherches ciblées.

Cartographie : la cartographie sur les secteurs de l'Anglade et des Breuils est fiable car elle s'appuie sur des études préalables de ces zones. L'occurrence de cet habitat ponctuel sur gley alluvial, notamment au sein des mares cynégétiques du lit majeur de la Charente, est vraisemblable mais demanderait confirmation par des données de terrain.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Sur le site, l'habitat se présente sous la forme de tapis étendus de Characées développés en sous-strate de végétations phanérogamiques vivaces plus ou moins clairsemées au sein de mares artificielles entretenues pour la chasse au gibier d'eau. Le substrat, très organique, est une tourbe imprégnée d'eau riche en calcium. Le profil très plat du fond de ces mares, leur faible profondeur, la transparence de l'eau ainsi qu'un entretien régulier visant à juguler le développement des végétaux vivaces – ceintures amphibies, pionnières de roselières ou de bas-marais – semblent être les facteurs fondamentaux réglant l'implantation et le maintien des végétations structurant l'habitat.

ESPECES INDICATRICES :

Absence de données.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Absence de données.

L'habitat est par ailleurs en contact spatial ou dynamique avec divers autres habitats turficoles d'un grand intérêt, abritant diverses plantes patrimoniales : bas-marais alcalin, cladiaie.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

L'état de conservation de cet habitat sur le site n'a pas été évalué.

ELEMENTS DE GESTION :

Pas de données.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3150

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **3150**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 2

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes » (**3150-1**)

« Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés » (**3150-2**)

« Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » (**3150-3**)

« Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels » (**3150-4**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Les 4 déclinaisons possibles de l'habitat sont présentes sur le site.

Le sous-type le plus répandu sur le site est le 3150-4 qui concerne les nombreux fossés séparant les parcelles prairiales du lit majeur de la Charente et de la Seugne.

Les 3 autres sous-types sont limités aux mares cynégétiques, aux mares-abreuvoirs des parcelles pâturées et à quelques rares plans d'eau artificiels (étang de loisirs de St Césaire), diversement colonisés par la végétation aquatique et n'ont pas été étudiés dans le cadre de cette étude.

Cartographie : la cartographie du sous-type 3150-4 a été réalisée par photo-interprétation des fossés en eau ; il est vraisemblable que des fossés sous voûte forestière – donc non détectables sur les orthophotos – aient été « oubliés ». Par ailleurs, en vallée de la Seugne, la séparation par photo-interprétation entre les fossés et les rivières/ruisseaux s'avère difficile sans vérification systématique sur le terrain. La cartographie des autres sous-types mixe les observations de terrain (occupation du sol 2009) et la photo-interprétation.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Le sous-type 3150-4 de l'habitat caractérise avant tout les bras morts plus ou moins déconnectés des grands fleuves aux eaux riches en nutriments (eutrophes), voire surchargées (hypertrophes). Les fossés des systèmes alluviaux et des grands marais sont également inclus dans cette catégorie. La variabilité de l'habitat est importante ; elle dépend de plusieurs facteurs fondamentaux et s'exprime par des faciès végétaux assez diversifiés, souvent marqués par la dominance d'un faible nombre d'espèces : la largeur du fossé ou de la mare, le profil des berges, l'éclairement, la profondeur, la présence ou non d'un faible courant, la nature des sédiments du fond (granulométrie, importance de l'envasement), les caractéristiques physico-chimiques de l'eau : minéralisation, pH, degré trophique. De nombreuses communautés végétales sont présentes dans les fossés et les mares du site : elles n'ont pas été étudiées précisément.

ESPECES INDICATRICES :

L'habitat n'a pas été étudié en détail.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'habitat n'a pas été étudié en détail.

Utricularia vulgaris, observée à la fin des années 1990 dans les fossés du marais des Breuils, n'a pas été observée récemment (fossés à sec trop précocement).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

L'état de conservation de cet habitat sur le site n'a pas été évalué.

ELEMENTS DE GESTION :

Pas de données.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

**Rivières des étages planitiaire à montagnard
avec végétation du *Ranunculion fluitantis*
et du *Callitriche-Batrachion***

3260

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **3260**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹☹☹
- Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncles et des Potamots » **(3260-5)**

« Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques » **(3260-6)**

? « Rivières oligotrophes basiques » **(3260-2)**

? « Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques » **(3260-4)**

REPARTITION SUR LE SITE :

Sur le site, le sous-type 3260-5 concerne le lit mineur du fleuve Charente, alors que le 3260-6 occupe la Seugne ainsi que sur les petits affluents de la Charente : le Bramerit, le Liberneuil, le Brainaud, le Rochefollet, l'Escambouille, le Patillou, l'Etier des Arènes, le Bourrut, le Coran, les Sauzées et le Gua. Les 2 autres sous-types, d'occurrence incertaine, ne sont pas clairement localisés.

Cartographie : bonne fiabilité globale hormis pour certains secteurs de Seugne (ambiguïté fossés/ruisseaux).

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :**Sous-type 3260-5 :**

Ce sous-type caractérise le fleuve Charente. L'habitat est typique du secteur aval des cours d'eau de plaine de moyenne à grande importance, aux eaux eutrophes et basiques, à courant faible ou modéré. Selon les variations des principaux facteurs que sont l'éclairement, la vitesse du courant, la profondeur, la richesse nutritive des eaux ou leur température, l'habitat peut présenter une structure très variable qui se concrétise dans des faciès de végétation diversifiés.

Plusieurs communautés ont été détectées dans la Charente (liste non exhaustive) : NAJADETUM MARINAE, MYRIOPHYLLETUM SPICATI, POTAMOGETONETUM LUCENTIS, POTAMOGETONETUM PECTINATOPERFOLIATI, groupement à *Potamogeton nodosus*, groupement à *Potamogeton crispus* etc.

Sur tourbe alcaline, dans le marais des Breuils et le marais de l'Anglade, des taches de LEMNETO MINORIS-UTRICULARIETUM VULGARIS constituent une originalité notable.

Sous-type 3260-6 : cet habitat est typique des ruisseaux et petites rivières de plaine, de courant faible à moyen et aux eaux eutrophes, à pH neutre ou basique et teneur variable en nitrates. Dans la majorité des cas, la végétation aquatique est peu diversifiée : un suivi mené en 2009 sur 12 tronçons de 50m de long du Bramerit, du Coran, du Rochefollet et de l'Escambouille fait ainsi état d'une richesse moyenne en hydrophytes flottants et enracinés de 3.57 espèces seulement et d'une richesse totale pour ce même groupe de 15 espèces.

La variabilité reste cependant importante en lien avec divers facteurs écologiques dont les modalités génèrent des faciès végétaux assez distincts :

- l'éclairement : en situation éclairée, les phanérogames peuvent être abondantes avec mélange d'hydrophytes (plantes aquatiques) comme les callitriches – surtout *Callitriche obtusangula* - et d'amphiphytes (plantes amphibies : *Nasturtium*, *Myosotis*, *Apium*, *Berula*...) ; dans les secteurs ombragés, les phanérogames régressent au profit des bryophytes ;

- le courant et la profondeur : en situation de ralentissement du courant, les hydrophytes flottants (lentilles, *Azolla*) ou faiblement enracinés (Cératophylle) peuvent prendre de l'importance ; dans les secteurs les moins profonds (seuils rocheux), les plantes amphibies - Ache nodiflore *Apium nodiflorum*, *Myosotis* des marais *Myosotis scorpioides*, Sagittaire *Sagittaria sagittifolia*, Berle à feuilles étroites *Berula erecta* – peuvent former des peuplements denses ;

- la qualité chimique des eaux : les herbiers à Callitriche à angles obtus *Callitriche obtusangula* caractérisent des situations médianes quant à la trophie des eaux (conditions méso-eutrophes à eutrophes) alors que l'apparition ou la prolifération du Potamot pectiné *Potamogeton pectinatus* signale un enrichissement excessif ;
- la température : en cas de ralentissement du courant, les eaux peuvent se réchauffer fortement en été et favoriser le développement de certains faciès à Azolla *Azolla filiculoides* ou lentilles d'eau.

Sous-type 3260-4 : quelques éléments floristiques relictuels (*Ranunculus penicillatus*, *Groenlandia densa*, *Berula erecta* fa.submersa) indicateurs de ce sous-type nous laissent supposer que cet habitat devait être dominant sur la majorité du réseau de ruisseaux affluents de la Charente il y a quelques décennies, mais qu'un glissement trophique a provoqué son remplacement progressif par le 3260-6. Il est possible toutefois que l'habitat subsiste encore très localement, en tête de bassin versant.

Sous-type 3260-2 : malgré l'absence apparente du Potamot coloré *Potamogeton coloratus*, espèce emblématique de ce sous-type, il est possible que l'habitat existe sous forme ponctuelle et fragmentaire au niveau de diverses sources aux eaux oligotrophes calciques qui alimentent ces ruisseaux ; l'absence de toute végétation phanérogame (courant trop fort, très faible profondeur, ombrage important) ne permet pas toutefois de statuer.

ESPECES INDICATRICES :

3260-5 :

espèces aquatiques : Potamot pectiné *Potamogeton pectinatus*, Potamot noueux *Potamogeton nodosus*, Potamot perfolié *Potamogeton perfoliatus*, Cératophylle immergé *Ceratophyllum demersum*, Myriophylle en épi *Myriophyllum spicatum*, Nénuphar jaune *Nuphar lutea*, Petite lentille d'eau *Lemna minor*, Grande naïade *Najas marina*

espèces amphibies : Jonc des tonneliers *Schoenoplectus lacustris*, Sagittaire à feuilles en flèche *Sagittaria sagittifolia*

3260-6 :

espèces aquatiques : Callitriche à fruits obtus *Callitriche obtusangula*, Cératophylle submergé *Ceratophyllum demersum*, Potamot de Berchtold *Potamogeton berchtoldii*, Potamot crépu *Potamogeton crispus*, Elodée du Canada *Elodea canadensis*, Zanichellie des marais *Zanichellia palustris*, Fausse renoncule flottante *Ranunculus penicillatus* ssp. *pseudofluitans* (très rare).

espèces amphibies : Ache nodiflore *Apium nodiflorum*, Myosotis des marais *Myosotis scorpioides*, Sagittaire *Sagittaria sagittifolia*, Jonc des tonneliers *Schoenoplectus lacustris*, Cresson de fontaine *Nasturtium officinale*, Rubanier simple *Sparganium emersum*, Berle à feuilles étroites *Berula erecta*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

3260-5

Sur le plan botanique, l'intérêt de ce sous-type est limité à la présence de quelques hydrophytes peu communs comme la **Grande naïade** *Najas marina* (très abondante localement dans la Charente) ou le **Potamot perfolié** *Potamogeton perfoliatus*, devenu, lui, très localisé. La naturalisation (?) de l'**Acore** *Acorus calamus* en diverses stations égrenées entre St Savinien et Saintes est à noter.

Pour la faune, l'habitat joue un rôle de lieu de vie, de site de reproduction et de corridor essentiel vis-à-vis de plusieurs groupes : mammifères (Loutre, Vison), poissons, libellules...

3260-6

Sur le plan botanique, on note la fréquence et, parfois, l'abondance de plusieurs espèces végétales devenues rares au niveau départemental ou régional : Sagittaire à feuilles en flèche *Sagittaria sagittifolia*, Berle à feuilles étroites *Berula erecta*, Rubanier simple *Sparganium emersum*, Fausse renoncule flottante *Ranunculus penicillatus* (seule mention de cette espèce depuis 1980 en Charente-Maritime), Potamot perfolié *Potamogeton perfoliatus*, Oenanthe aquatique *Oenanthe aquatica* (proche ici de sa limite sud de répartition continue en France).

Sur le plan de la faune, l'habitat présente une valeur cruciale pour plusieurs espèces menacées : mammifères (Loutre, Vison), odonates (Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*), poissons (Lamproie de Planer *Lampetra planeri*).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :**3160-5 :**

L'enrichissement trophique de cet habitat naturellement eutrophe est le principal problème rencontré : celui-ci entraîne une forte réduction de la diversité des herbiers d'hydrophytes au profit de quelques espèces pollu-résistantes (le Potamot pectiné, notamment). L'invasion de l'habitat par des espèces végétales exotiques constitue une autre menace sérieuse : le Myriophylle du Brésil et la Jussie, deux plantes originaires des zones subtropicales du Nouveau Monde, sont aujourd'hui bien implantées dans le Val de Charente. De même, la prolifération d'espèces animales introduites (Ragondin et écrevisses américaines surtout) peut avoir un impact sévère sur la végétation structurant l'habitat.

3160-6 :

La baisse des volumes d'eau circulant en été - du fait surtout des pompages agricoles - entraîne des dysfonctionnement plus ou moins graves qui altèrent l'habitat - réchauffement excessif des eaux, émergence estivale, assecs plus ou moins prolongés - alors que l'enrichissement des eaux (hypertrophisation) tend à appauvrir fortement la diversité des communautés végétales. L'envasement et la charge de matières en suspension peuvent aussi provoquer une régression des espèces caractéristiques. Enfin, comme pour le 3160-5, l'invasion par des espèces exotiques – surtout écrevisses américaines – pose d'ores et déjà des problèmes majeurs et semble être responsable d'un effondrement de la biodiversité dans certains secteurs faisant l'objet d'un suivi (TERRISSE, 2009).

ELEMENTS DE GESTION :**3160-5 :**

La santé de l'habitat dépend avant tout de la gestion du bassin versant. La conservation d'un espace-tampon entre le lit mineur, les berges et les milieux intensifiés riverains apparaît comme indispensable. En cas d'envasement excessif ou de végétation trop invasive (fossés), des curages localisés et peu intenses peuvent favoriser le retour à des faciès plus jeunes et plus diversifiés.

3160-6 :

La gestion de l'habitat est étroitement liée à celle des milieux adjacents : gestion de l'eau au niveau du bassin versant, de la nappe alluviale et du bassin d'alimentation de la nappe phréatique. Des opérations ponctuelles d'entretien ou de réhabilitation peuvent également être à prévoir.

SUIVI :**Sous-type 3260-6 :**

- Année 2000 : 11 tronçons de 50 mètres de longueur ont constitué l'état initial d'un suivi de la végétation aquatique de la rivière Seugne et d'une évaluation basée sur le calcul d'un Indice Macrophytique (TERRISSE 2000).
- Année 2009 : les 11 tronçons de la Seugne ont été revisités et 12 relevés supplémentaires ont été effectués – selon la même méthode - sur le Coran, le Rochefollet, l'Escambouille et le Bramerit (TERRISSE 2009).

Sous-type 3260-5 : aucun suivi initié ou en cours.

**Rivières avec berges vaseuses
avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p.
et du *Bidention* p.p.**

3270

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **3270**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Bidention des rivières et *Chenopodium rubri* (hors Loire) » (**3270-1**)

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat est présent potentiellement sur les berges des principaux cours d'eau lents du site mais est surtout développé sur les rives de la Charente où il reste rare et ponctuel en raison d'un hydrodynamisme et d'une morphologie des rives peu favorables.

Cartographie : en raison de son caractère ponctuel, linéaire-discontinu et éphémère, l'habitat n'est pas cartographiable à petite échelle. Seule une carte indicative de « répartition potentielle » est présentée.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'habitat est structuré par une végétation pionnière constituée d'espèces annuelles (craignant la concurrence) et se développant sur des sols alluviaux périodiquement inondés, riches en nitrates : berges limoneuses, plus ou moins envasées, dans la zone de battement du niveau de l'eau sous la forme le plus souvent de taches ponctuelles ou de linéaires de quelques m² seulement. En raison de la richesse du sol, les espèces peuvent atteindre une grande taille (très variable cependant selon les conditions de substrat) et un développement exubérant malgré leur phénologie tardive (optimum en fin d'été, début d'automne, au moment de l'étiage). Une certaine variabilité s'observe en fonction de la granulométrie du substrat (vases/limons/sables) et de sa teneur en azote ainsi que de fortes fluctuations annuelles selon les conditions climatiques et hydro-dynamiques (importance et durée de la crue, sécheresse estivale...). Des Polygonacées (renouées, oseilles), des Astéracées (bidents) et des Chenopodiacées (arroches, chénopodes) constituent le fonds de cette végétation fugace.

ESPECES INDICATRICES :

Renouée persicaire *Polygonum persicaria*, Renouée douce *Polygonum mite*, Renouée poivre-d'eau *Polygonum hydropiper*, Renouée à feuilles de patience *Polygonum lapathifolium*, Bident tripartit *Bidens tripartitus*, Bident feuillu *Bidens frondosa*, Arroche couchée *Atriplex prostrata*, Cuscute australe *Cuscuta australis*, Chénopode rouge *Chenopodium rubrum*, Leersie faux-riz *Leersia oryzoides*, Vélar fausse-girolée *Erysimum cheiranthoides*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Il s'agit d'un habitat abritant peu d'espèces végétales remarquables. Néanmoins, c'est dans ce milieu que le **Vélar fausse-girolée** *Erysimum cheiranthoides* - une Crucifère très locale en région Poitou-Charentes - possède ses plus importantes populations régionales et que la Pulicaire commune *Pulicaria vulgaris*, espèce protégée au niveau national, a été signalée au début des années 1980 (espèce à rechercher).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

La régularisation artificielle des cours d'eau, en supprimant la zone de marnage où s'implantent les espèces végétales typiques de l'habitat, constitue une menace majeure, de même que l'empierrement des berges, qui rend le substrat impropre à la colonisation végétale. L'invasion par des espèces exotiques - jussies notamment - peut aussi poser des problèmes.

L'état de conservation de cet habitat sur le site n'a pas été évalué.

ELEMENTS DE GESTION :

L'habitat ne nécessite pas de gestion particulière (à part des luttes ciblées sur d'éventuelles « pestes » végétales), le maintien de la dynamique de l'hydrosystème (crues) constituant le plus sûr garant de sa pérennité.

SUIVI : Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*

Code Natura 2000

7210**STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé **et prioritaire** de l'Annexe I de la Directive Habitats (code **7210**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ★★★★★
- Menaces : ☹☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Végétations à Marisque » (**7210-1**)

REPARTITION SUR LE SITE :

Une cladiaie de près de 70 hectares - la plus importante à l'heure actuelle de toute la région Poitou-Charentes - occupe, sous différents faciès, une grande partie de la cuvette du marais de l'Anglade. En dehors du marais de l'Anglade, la cladiaie existe aussi dans le secteur voisin du Marais des Breuils mais sous forme relictuelle : angles de parcelles abandonnées, linéaires le long des fossés.

Cartographie : la cladiaie de l'Anglade est clairement circonscrite sur le terrain et ne pose pas de problèmes de cartographie. Les occurrences fragmentaires de l'habitat dans le secteur des Breuils et du Moulin de la Rabaine ont été globalisées avec les mégaphorbiaies du 6430.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'habitat est floristiquement caractérisé - et physionomiquement dominé - par le Marisque *Cladium mariscus*, une grande Cypéacée pouvant atteindre 3 mètres de hauteur aux feuilles à marges coupantes, munie d'une souche traçante aux rhizomes peu profonds exploitant les 30cm supérieurs du sol.

La cladiaie a la structure d'une roselière haute de 2m environ, difficilement pénétrable et pauvre en espèces végétales (richesse spécifique moyenne de 6.5 pour 4 relevés effectués en zone centrale du marais de l'Anglade) ; le Marisque (recouvrement moyen supérieur à 75%) est accompagné essentiellement du Phragmite *Phragmites australis* ainsi que de quelques espèces de mégaphorbiaie mésotrophe : Salicaire *Lythrum salicaria*, Lysimaque commune *Lysimachia vulgaris* et Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*, surtout. Le sol est constitué d'une couche de tourbe calcique dont l'épaisseur atteint plusieurs mètres à l'Anglade (moins épaisse dans le marais des Breuils) qui surmonte le substratum de calcaires crétacés. Le facteur mésologique fondamental est la présence durant la plus grande partie de l'année d'une nappe d'eau à très faibles fluctuations (les horizons supérieurs du profil sont encore spongieux et imbibés d'eau à la fin juillet) qui bloque la minéralisation de la matière organique.

Sur le site, la variabilité de l'habitat est marquée et dépend principalement de l'ancienneté de la cladiaie et de sa position dans la série dynamique de la végétation : sur les parcelles qui faisaient encore récemment l'objet d'une fauche régulière pour la création de mares cynégétiques (chasse au gibier d'eau), les clairières recolonisées sont occupées par une cladiaie peu élevée et plus riche en espèces (moyenne de 17.5 espèces pour 2 relevés effectués en marais de l'Anglade) où subsistent encore diverses plantes du bas-marais alcalin initial ; dans les secteurs plus anciens au contraire, la cladiaie se trouve en mosaïque avec des bosquets arbustifs dominés par la bourdaine *Rhamnus frangula* et/ou le Saule roux *Salix atrocinerea*. Dans les prairies régulièrement exploitées du marais des Breuils, des taches de Marisque subsistent au sein de parcelles pâturées mais le cortège végétal y est tout différent par la présence de nombreuses plantes prairiales plus ou moins appétentes pour le bétail qui témoignent des efforts « d'amélioration » (fertilisants, drainage) effectués par les agriculteurs. Dans ces cas particuliers, on ne peut plus parler de cladiaie proprement dite mais de « prairies tourbeuses intensifiées ».

ESPECES INDICATRICES :

stades jeunes : Orchis des marais *Orchis palustris*, Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*, Choin noirâtre *Schoenus nigricans*, Oenanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii*, Jonc à fleurs obtuses *Juncus subnodulosus* ;

stades matures : Marisque *Cladium mariscus*, Phragmite *Phragmites australis*, Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*, Lysimaque commune *Lysimachia vulgaris*, Salicaire *Lythrum salicaria*, Gesse des marais *Lathyrus palustris* ;

stades âgés : Bourdaine *Frangula alnus*, Saule roux *Salix atrocinerea*.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'intérêt patrimonial de la cladiaie en tant que telle est élevé car il s'agit d'un habitat très localisé et en forte raréfaction partout en Europe. Au niveau régional, la cladiaie du marais de l'Anglade possède un intérêt exceptionnel par son étendue (la plus vaste du Poitou-Charentes). Malgré sa dynamique très évoluée, elle héberge encore plusieurs espèces végétales précieuses : l'Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*, la Grande douve *Ranunculus lingua*, la Gesse des marais *Lathyrus palustris* toutes 3 figurant sur le Livre Rouge de la Flore Menacée de France, et la Laïche filiforme *Carex lasiocarpa*, protégée en région Poitou-Charentes. Par ailleurs, les groupements liés dynamiquement à la cladiaie (stades régressifs) que sont le bas-marais et la tourbière initiale présentent également un intérêt considérable avec la présence d'espèces telles que : *Gratiola officinalis*, *Orchis palustris*, *Carex serotina*, *Sonchus maritimus*, *Schoenoplectus tabernaemontani*, *Teucrium scordium*.

Sur le plan de la faune, la cladiaie possède également un intérêt considérable : comme habitat de prédilection pour quelques mollusques rares (*Vertigo* spp.), comme site de nidification pour divers oiseaux menacés (*Locustella*, *Circus*) et comme site de frayère majeur (*Esox*).

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Le drainage des zones humides, l'intensification agricole, l'eutrophisation des eaux, la modification du régime hydrique sont les principales menaces liées directement aux activités humaines. Le boisement de la cladiaie qui fait suite à son abandon est également très préjudiciable et peut entraîner en quelques décennies la disparition pure et simple de l'habitat sur un site.

La cladiaie de l'Anglade connaît aujourd'hui une dynamique de pré-boisement très forte avec l'extension du manteau à Bourdaine et Saule roux dont la très faible diversité spécifique contraste avec les remarquables taches de bas-marais tourbeux qui se développent dans les secteurs où le Marisque est régulièrement exploité.

Dans les secteurs du marais des Breuils où des taches de cladiaie subsistent au sein de prairies pâturées, l'habitat doit être considéré comme en mauvais état de conservation en raison de l'intensification liée à l'exploitation agricole de ces parcelles.

ELEMENTS DE GESTION :

Habitat dépendant étroitement d'une alimentation hydrique régulière (le Marisque ne tolère pas de battement de la nappe supérieur à 30cm) et très sensible à l'eutrophisation. Les modalités de gestion varient grandement en fonction des objectifs recherchés : une structure plutôt ouverte favorisera un cortège végétal diversifié alors qu'une cladiaie dense à forte accumulation de litière sera indispensable à la survie de certains mollusques rares. Lorsque la taille des sites le permet (cas du marais de l'Anglade), une gestion en mosaïque de secteurs différenciés permet de concilier des objectifs faune et flore apparemment contradictoires.

SUIVI :

- Année 2000 : 23 relevés phytosociologiques sont effectués sur l'ensemble du marais de façon à définir les principaux faciès de végétation dont une cartographie est réalisée. Les résultats d'alors montrent que 28% seulement de la surface du fond de la cuvette sont encore occupés par la cladiaie alors que 68% sont occupés par des faciès mixtes de cladiaie mêlée de saulaie plus ou moins haute ou dense (TERRISSE 2001).
- Année 2009 : dans le cadre de la restauration de cet habitat et des bas-marais alcalins associés initiée en septembre 2009 sur plusieurs parcelles sous contrat NATURA 2000, 9 transects de suivi botanique ont été effectués à titre « d'état initial » avant réalisation des travaux de débroussaillage. Ils permettront d'apprécier l'évolution de l'habitat sous un régime de fauche plus ou moins régulière et de proposer une périodicité de rotation optimale (TERRISSE 2009).

Tourbières basses alcalines

Code Natura 2000

7230

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **7230**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆☆
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 4

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Végétation des bas-marais neutro-alcalins » (7230-1)

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat n'est présent sur le site qu'en marais de l'Anglade où il occupe les clairières encore entretenues par les chasseurs au sein de la cladiaie et en marais des Breuils où il colonise également le pourtour des mares gérées pour la chasse au gibier d'eau, mais dans un environnement de prairies pâturées très différent de celui de l'Anglade .

Cartographie : l'habitat étant presque toujours localisé au niveau des mares cynégétiques, ce sont ces dernières qui sont cartographiées en tant qu'enveloppe potentielle. Il faut cependant se souvenir que le 7230 n'y occupe jamais toute la surface mais se cantonne plutôt en périphérie, en arrière des végétations aquatiques et/ou amphibies : les surfaces proposées pour l'habitat doivent donc être considérées comme « maximales potentielles ».

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'habitat se rencontre typiquement sur substrat plus ou moins constamment engorgé par une eau carbonatée à pH compris entre 6 et 8, où le drainage nul ou très faible provoque l'édification d'une tourbe calcique noire. Sur le site, il occupe donc exclusivement les secteurs où le sol présente une fraction organique importante : la cuvette de l'Anglade et le marais des Breuils et environs.

La végétation structurant l'habitat se présente comme un tapis d'herbacées vivaces bistratifié associant une strate haute dominée par diverses Joncacées, Cypéracées et hautes herbes hygrophiles (Salicaire, Lysimaque commune, Menthe aquatique) à une strate basse occupée par l'Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*, le Flûteau fausse-renoncule *Baldellia ranunculoïdes* ou la Samole de Valérand *Samolus valerandi*, voire la Grande Utriculaire *Utricularia vulgaris* ou le Potamot coloré *Potamogeton coloratus* dans les secteurs les plus hydromorphes (fond des mares de chasse).

Dans le marais des Breuils, une forme appauvrie de l'habitat s'observe dans certaines parcelles faisant l'objet d'un pâturage bovin : quelques plantes indicatrices subsistent malgré l'intensification comme le Jonc à fleurs obtuses mais une grande partie du cortège ne résiste pas à la concurrence des espèces prairiales favorisées par l'épandage d'engrais et le drainage.

Dans le marais de l'Anglade, très longuement inondé sous une couche d'eau importante, le bas-marais est lié dynamiquement à la cladiaie qui tend à l'envahir et à le détruire. Seule une gestion de la cladiaie (fauche régulière) permet alors de maintenir la structure basse typique du bas-marais. Sur les bords de la cuvette, le degré trophique relativement élevé du sol (et probablement en hausse du fait d'un environnement dominé par la culture intensive du maïs) favorise par ailleurs le développement de hautes herbes des mégaphorbiaies (Salicaire, Liseron des haies, Lysimaque vulgaire) qui banalisent le cortège végétal et appauvrissent l'habitat.

ESPECES INDICATRICES :

Jonc à fleurs obtuses *Juncus subnodulosus*, Laîche tardive *Carex viridula*, Orchis des marais *Orchis palustris*, Cirse d'Angleterre, *Cirsium dissectum*, Laiteron maritime *Sonchus maritimus*, Oenanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii*, Scirpe glauque *Schoenoplectus tabernaemontani*, Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*, Scirpe à une glume *Eleocharis uniglumis*, Choin noirâtre *Schoenus nigricans*, Samole de Valérand *Samolus valerandi*, Gratiolle officinale *Gratiola officinalis*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Le bas-marais alcalin est considéré comme un des habitats les plus menacés des plaines françaises et sa situation en région Poitou-Charentes ne fait pas exception puisque les sites de surface supérieure à 1 hectare sont devenus très rares (une étude menée en 2000 a estimé à 3.1 ha la surface de l'habitat dans la cuvette de l'Anglade) .

Sur le plan botanique, l'habitat abrite de nombreuses plantes rares ou menacées :

au niveau national : **Orchis des marais** *Orchis palustris*, **Gratiolle officinale** *Gratiola officinalis*

au niveau régional : **Laïche tardive** *Carex viridula*, **Potamot coloré** *Potamogeton coloratus*, **Grande Utriculaire** *Utricularia vulgaris*

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Sur le site, le bas-marais alcalin est l'un des habitats les plus instables et les plus fragiles, exposé à la fois une dynamique naturelle défavorable (marais de l'Anglade) et à des actions anthropiques néfastes (marais des Breuils). Il est significatif à ce sujet que, dans le marais des Breuils, les seules parcelles accueillant encore l'habitat sous une forme typique soient des parcelles non agricoles (périphérie de mares cynégétiques).

ELEMENTS DE GESTION :

Le maintien d'une alimentation hydrique satisfaisante, tant en quantité (crues régulières, niveau de nappe élevé) qu'en qualité (problèmes liés à la qualité physico-chimique des eaux du bassin versant), est la condition sine qua non du maintien de l'habitat. Par ailleurs, la fauche et/ou le pâturage extensif constituent les moyens les plus généralement utilisés pour bloquer l'évolution vers des stades pré-forestiers ou des faciès de roselières (cladiaie) trop denses.

En septembre 2009, une action de restauration de la cladiaie de l'Anglade a débuté sur plusieurs parcelles dans le cadre de contrats NATURA 2000 ; un état initial de la végétation a été réalisé avant le début des travaux dans la perspective d'un suivi botanique au cours des années à venir (TERRISSE 2009).

SUIVI :

- Année 2000 : 23 relevés phytosociologiques sont effectués sur l'ensemble du marais de façon à définir les principaux faciès de végétation dont une cartographie est réalisée. Les résultats d'alors montrent que les bas-marais ne couvrent que 3.1ha (soit moins de 4% de la surface de la cuvette (TERRISSE 2001).
- Année 2000 : calcul d'un indice d'originalité phytocénotique (mesurant la part d'espèces relictuelles de bas-marais et de cladiaie vs. les espèces de prairies méso-eutrophes) pour l'ensemble des parcelles du secteur des Breuils et de la Rivière sauvage (TERRISSE-DAUDON, 2001)
- Année 2009 : dans le cadre de la restauration de la cladiaie et des bas-marais alcalins associés initiée en septembre 2009 sur plusieurs parcelles sous contrat NATURA 2000, 9 transects de suivi botanique ont été effectués à titre « d'état initial » avant réalisation des travaux de débroussaillage. Ils permettront d'évaluer au mieux la périodicité des fauches de façon à préserver de façon optimale le couple cladiaie/bas-marais alcalins (TERRISSE 2009).

Forêts à *Quercus ilex* et *Q.rotundifolia***9340****STATUT :**

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **9340**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆
- Menaces : ☹
- Rareté : 3

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Yeuseraies aquitaines » (**9340-10**)

REPARTITION SUR LE SITE :

L'habitat est surtout représenté et typique au vallon de Rochefollet (où il est situé en vis-à-vis de la Frênaie à scolopendre qui lui fait face sur le versant nord) ainsi qu'à l'Escambouille ; malheureusement, dans ce dernier site, les « hasards » du périmètre font que les contours du site Natura 2000 ne prennent en compte que le fond du vallon sensu stricto et non les versants, où se trouvent cantonnés des exemplaires typiques de cet habitat rare. Ailleurs, il est présent, mais sous forme fragmentaire, au vallon de Brainaud où il n'est pas associé à des milieux rupestres. Les autres occurrences du Chêne vert sur le site (vallée du Coran notamment) sont plutôt à rapporter à un faciès thermophile de chênaie pubescente (absence des autres espèces caractéristiques en dehors du Chêne vert lui-même) plutôt qu'à cet habitat.

Cartographie : bonne fiabilité car l'habitat est aisément repérable et très circonscrit sur le site.

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

La chênaie sempervirente à Chêne vert est une des originalités écosystémiques des vallons latéraux du fleuve Charente : comme il est de règle dans quelques autres vallées similaires du centre de la Charente-Maritime (vallées du Bruant, haute vallée du Bramerit, vallée de l'Arnoult), elle occupe une position topographique bien particulière au sein d'ensembles forestiers caducifoliés relevant du CARPINION. Cette chênaie verte atlantique forme en effet des taches sporadiques sur les versants exposés au sud, presque toujours au sommet de pointements rocheux ou de véritables petites falaises forestières sur calcaire dur, là où le sol est trop superficiel pour que le Chêne pubescent puisse concurrencer le Chêne vert : ce dernier forme alors des peuplements plus ou moins purs, remarquablement accompagné en sous-strate de plantes typiques des chênaies sclérophylles méditerranéennes comme le Filaria à feuilles larges ou l'Eglantier sempervirent, accompagnées de tout un cortège de plantes thermophiles qui fréquentent aussi les chênaies pubescentes régionales. De croissance lente, le Chêne vert rejette bien de souche et ses peuplements sont généralement traités en taillis à courte révolution exploités pour le bois de chauffe (excellent combustible). Les peuplements, généralement denses et peu élevés, dominent un sous-bois sombre où seules quelques espèces indifférentes à la lumière comme le Lierre peuvent prospérer.

ESPECES INDICATRICES :

Arbres : Chêne vert *Quercus ilex*, Erable de Montpellier *Acer monspessulanus*, Sorbier domestique *Sorbus domestica*

Arbustes et lianes : Filaria à feuilles larges *Phillyrea latifolia*, Laurier-tin *Viburnum tinus* (naturalisé), Viorne lantane *Viburnum lantana*, Rosier sempervirent, *Rosa sempervirens*, Garance voyageuse *Rubia peregina*, Lierre *Hedera helix*

Herbacées : Brachypode penné *Brachypodium pinnatum*, Laïche glauque *Carex flacca*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

En tant qu'habitat, la yeuseraie aquitaine possède un grand intérêt intrinsèque ; très localisée et n'occupant que quelques sites ponctuels aux caractères édapho-climatiques originaux (substrat rocheux recouvert d'un sol squelettique, méso-climat à températures hivernales douces et déficit hydrique estival), elle constitue des enclaves méridionales en contexte tempéré que l'on interprète généralement comme des reliques de l'optimum climatique post-glaciaire de l'Atlantique et du Subboréal (de - 8000 à - 5000 BP).

Hormis les espèces compagnes comme le filaria ou le rosier, elle ne présente toutefois qu'un intérêt floristique limité, en raison de l'ambiance très sombre de son sous-bois.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

Isolé au sein de matrices forestières plus vastes sur des zones d'affleurements rocheux peu productives, l'habitat est relativement à l'abri de toute modification humaine et son état de conservation semble satisfaisant (voir cependant ci-dessous sur le traitement en taillis).

L'enracinement superficiel (substrat rocheux) peut être un facteur favorisant les chablis lors des tempêtes (ouragans « Martin » et Klaus » de 1999 et 2009).

ELEMENTS DE GESTION :

Les modalités de gestion courantes - taillis - font actuellement l'objet d'un questionnement quant au maintien de la capacité de régénération pour des taillis au-delà de 60 ans. Il semblerait que des rotations courtes de l'ordre de 30-40 ans soient les plus favorables au maintien de la yeuseraie. Le passage éventuel d'un taillis à une futaie ne pourra se faire qu'avec précaution par furetage (brins d'âges différents par souche) et vieillissement de brins sélectionnés, la régénération par semences étant plus problématique (expériences à mener).

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion

Code Natura 2000

9180

STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé de l'Annexe I de la Directive Habitats (code **9180**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ☆☆☆
- Menaces : ☹
- Rareté : 4

REPARTITION SUR LE SITE :

Cet habitat n'a été observé qu'à Rochefollet, dans le secteur amont et sur la rive gauche du ruisseau.

Cartographie : bonne fiabilité car l'habitat est aisément repérable et très circonscrit sur le site.

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Forêts de ravins hypertlantiques à Scolopendre » (**9180-2**)

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

Malgré une dénivellation modeste (une vingtaine de mètres entre le plateau et le ruisseau), l'orientation globale est/ouest du vallon de Rochefollet procure aux versants exposés au nord un microclimat frais et toujours humide ; la raideur des pentes, ponctuées ici d'affleurements rocheux et de micro-falaises calcaires, se combine à l'ambiance hygrométrique élevée pour rendre le milieu peu propice à la chênaie-frênaie calcicole, typique en général de ces vallons calcaires centre-atlantiques ; il s'y substitue une frênaie de ravin à Scolopendre et Polystic écailleux, le PHYLLITIDO SCOLOPENDRI-FRAXINETUM EXCELSIORIS. La strate arborée, normalement dominée par le Frêne et l'Erable champêtre, associés à quelques Tilleuls à grandes feuilles², est ici quasiment absente, tous les grands arbres ayant été victimes de chablis lors de l'ouragan « Martin » de décembre 1999 (l'orientation ouest/est du vallon a créé un effet de couloir pour les vents qui ont soufflé à plus de 150km/h). Dans la strate arbustive, le Noisetier est de loin le plus abondant et l'habitat a aujourd'hui la physionomie d'une corylaie sur pente abrupte. Dans la strate herbacée, manquent les espèces caractéristiques de l'habitat dans la moitié nord de la France (notamment, toutes les submontagnardes font défaut) et c'est surtout l'abondance du Scolopendre *Phyllitis scolopendrium* et la présence du Polystic écailleux *Polystichum setiferum* qui permettent de rattacher - outre la situation topographique - cette partie du vallon à l'habitat 9180. Hormis les fougères précitées, bonnes caractéristiques de l'habitat, la strate herbacée est surtout composée de plantes transgressives de la chênaie-frênaie calcicole : Mercuriale vivace *Mercurialis perennis*, Fragon *Ruscus aculeatus*, Lierre *Hedera helix* ... accompagnées de nitrophytes forestières telles que le Géranium herbe-à-Robert *Geranium robertianum* ou la Benoîte commune *Geum urbanum*.

ESPECES INDICATRICES :

Arbres : Frêne commun *Fraxinus excelsior*, Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*, Erable champêtre *Acer campestre*, Merisier *Prunus avium*

Arbustes et lianes : Noisetier *Corylus avellana*, Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, Lierre *Hedera helix*, Fragon *Ruscus aculeatus*

Herbacées : Polystic écailleux *Polystichum setiferum*, Scolopendre *Phyllitis scolopendrium*, Mercuriale vivace *Mercurialis perennis*

² Le Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos* est une essence rare en Charente-Maritime où on rencontre plutôt des individus sporadiques de *Tilia x vulgaris* ; les exemplaires du Rochefollet ont été vérifiés : ils présentent bien tous les caractères diagnostiques de *T.platyphyllos* : bourgeons à 3 écailles, feuilles non glauques et velues en dessous, poils blanc grisâtre à l'aisselle des nervures, pétioles pubescents etc.

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

Département littoral au relief très peu marqué, la Charente-Maritime est pratiquement dépourvue de forêts de ravins, celles-ci ne formant que des poches sporadiques dans certains vallons encaissés d'orientation ouest/est et souvent associées à des milieux rupestres (falaises intra-forestières). L'habitat est un peu plus répandu sur la marge orientale de la région, aux confins du Massif Central, mais reste globalement rare et localisé.

Son intérêt floristique en Charente-Maritime – où il est très isolé de son aire bioclimatique optimale (plutôt médio-européenne que thermo-atlantique) – reste faible et il y manque notamment les divers plantes montagnardes présentes dans des sites charentais ou poitevins (Dentaire pennée, Aconit tue-loups, Lis martagon...). La présence du **Tilleul à grandes feuilles** mérite toutefois d'être notée.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

L'orientation ouest/est du vallon, dans l'axe des vents dominants, rend l'habitat particulièrement vulnérable lors des coups de vents catastrophiques tels que ceux des dix dernières années qui ont quasiment anéanti toute la strate arborée.

L'état de conservation doit être considéré comme mauvais du fait d'une structure atypique résultant d'une ablation de la strate arborée par un phénomène catastrophique naturel. On peut cependant considérer qu'il s'agit là d'un cycle récurrent de destruction/reconstruction inhérent à de nombreux autres habitats forestiers et qu'il rentre dans un processus naturel de vie de la forêt.

ELEMENTS DE GESTION :

La non intervention reste le mode de « gestion » le plus approprié dans ce type de biotope très pentu et ponctué de pointements rocheux. Les relevés de végétation effectués font état de la présence de jeunes individus de *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre* et *Tilia platyphyllos* sous la voûte dense des noisetiers qui vont jouer un rôle de premier plan dans la reconstitution de la forêt détruite par les ouragans récents.

SUIVI :

Aucun suivi n'a été initié ou n'est en cours pour cet habitat.

Grottes non exploitées par le tourisme

8310
STATUT :

Au niveau européen : habitat menacé, inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats (code **8310**)

En région Poitou-Charentes :

- Valeur Patrimoniale Régionale : ★★★★★
- Menaces : ☹☹
- Rareté : 5

REPARTITION SUR LE SITE :

Les principaux réseaux se situent en marge du val de Charente sur la commune de Saint-Vaize et dans la vallée du Coran sur la commune de Saint-Sauvant.

SOUS-TYPES PRESENTS SUR LE SITE :

« Grottes à chauves-souris » (**8310-1**)

« Habitat souterrain terrestre » (**8310-2**)

PHYSIONOMIE-ECOLOGIE :

L'ouverture de ces systèmes souterrains résulte d'un phénomène érosif fluvial qui, en entaillant le plateau calcaire, fait apparaître un système de paléokarst.

Les conditions environnementales sont variables en fonction de la profondeur et de la typologie des cavités mais les paramètres environnementaux dominants sont l'absence de lumière, un niveau hygrométrique relativement élevé et des températures fraîches mais tamponnées.

Les cavités souterraines considérées présentent de faibles développements et ont ponctuellement été perturbées par des extractions de calcaire via l'ouverture ancienne de carrières souterraines. Ces réseaux artificialisés débouchent toujours sur des diaclases et autres galeries ne permettant généralement pas le passage humain.

ESPECES INDICATRICES :

Les cavités souterraines abritent un cortège faunistique original composé à la fois de mammifères terrassiers (blaireaux, renards) mais surtout d'espèces troglodiles. Ces dernières fréquentent le milieu souterrain de façon temporaire (chauves-souris) ou permanente (araignées, crustacés, insectes). Ces espèces spécialisées s'observent en milieu terrestre ou aquatique.

Les espèces les plus caractéristiques sont :

Chauves-souris : Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers notamment.

Crustacés : *Nyphargus spp*

Araignées : *Meta spp*

Mollusques : *Bythinella spp*

VALEUR BIOLOGIQUE ET ESPECES ASSOCIEES :

L'intérêt patrimonial des grottes, en tant qu'habitat, réside dans sa relative rareté au plan régional et de son importance pour la conservation de tout un cortège d'espèces aujourd'hui menacées.

MENACES-ETAT DE CONSERVATION :

L'utilisation des grottes par des chauves-souris est très modeste sur le site (absence actuelle de reproduction ou d'hibernation) car la fréquentation humaine des carrières est importante.

ELEMENTS DE GESTION :

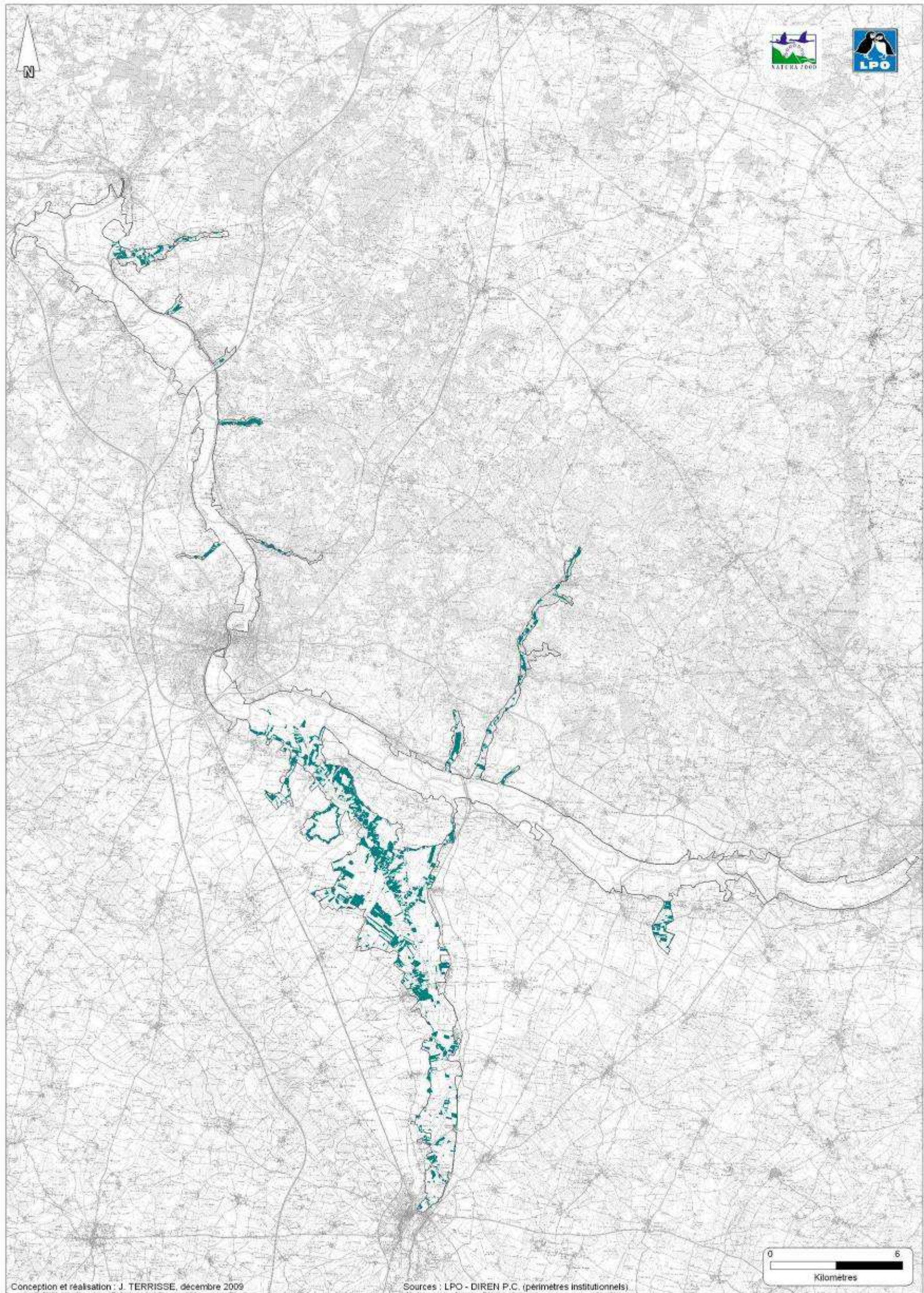
Préserver tant que faire se peut certaines parties de cavités de la fréquentation humaine par la pose de grilles adaptées, permettant l'utilisation de ces sites par les chauves-souris.

SUIVI :

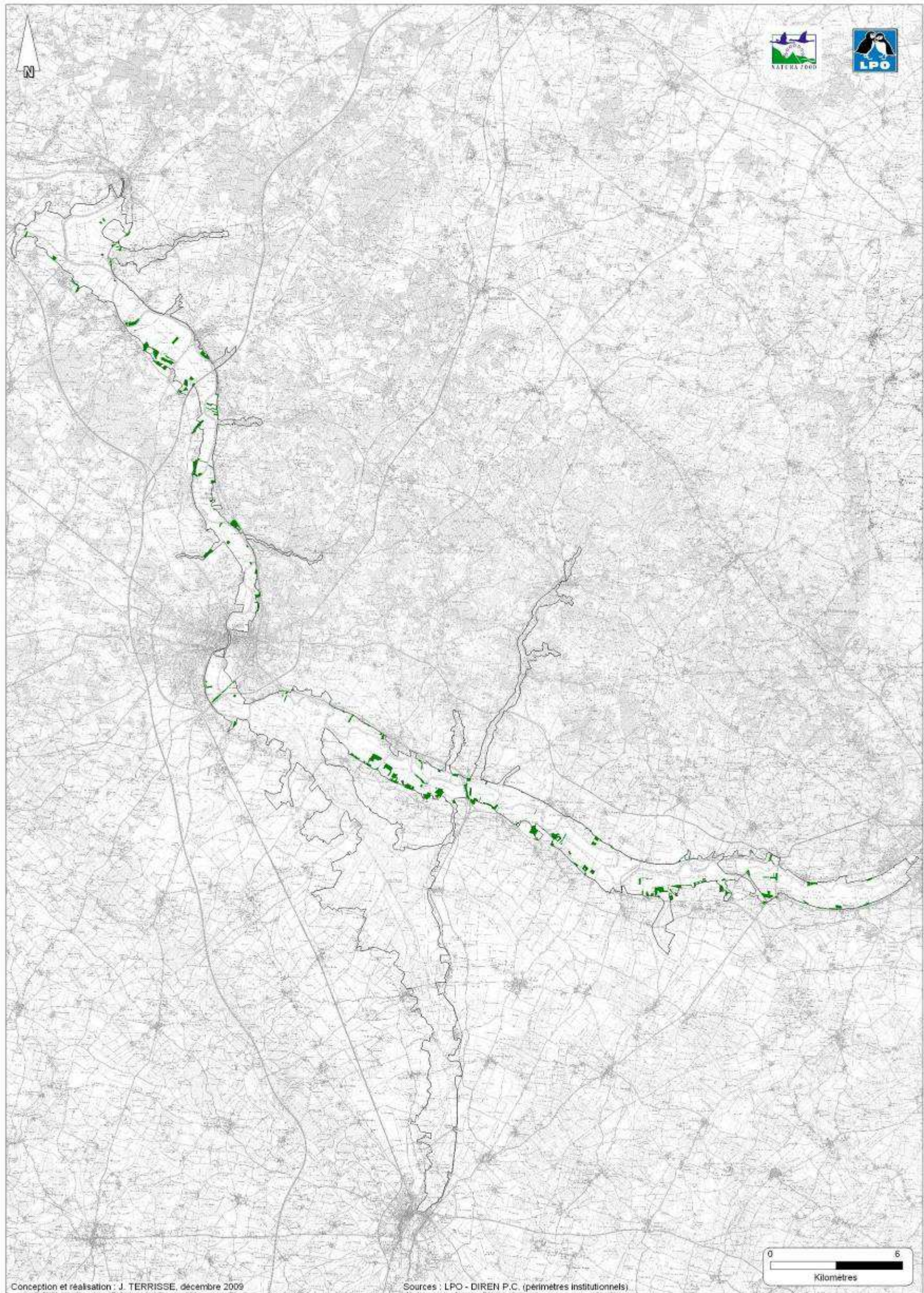
La fréquentation nocturne des cavités souterraines par les chauves-souris (gîte temporaire) et leur intérêt en tant que site de *swarming* (rassemblement nuptial traditionnel de milliers d'animaux) mériteraient d'être évalués par des séances de capture temporaire.

L'impact d'éventuels aménagements en faveur des chauves-souris devrait faire l'objet d'un suivi s'appuyant sur des dénombrements réguliers.

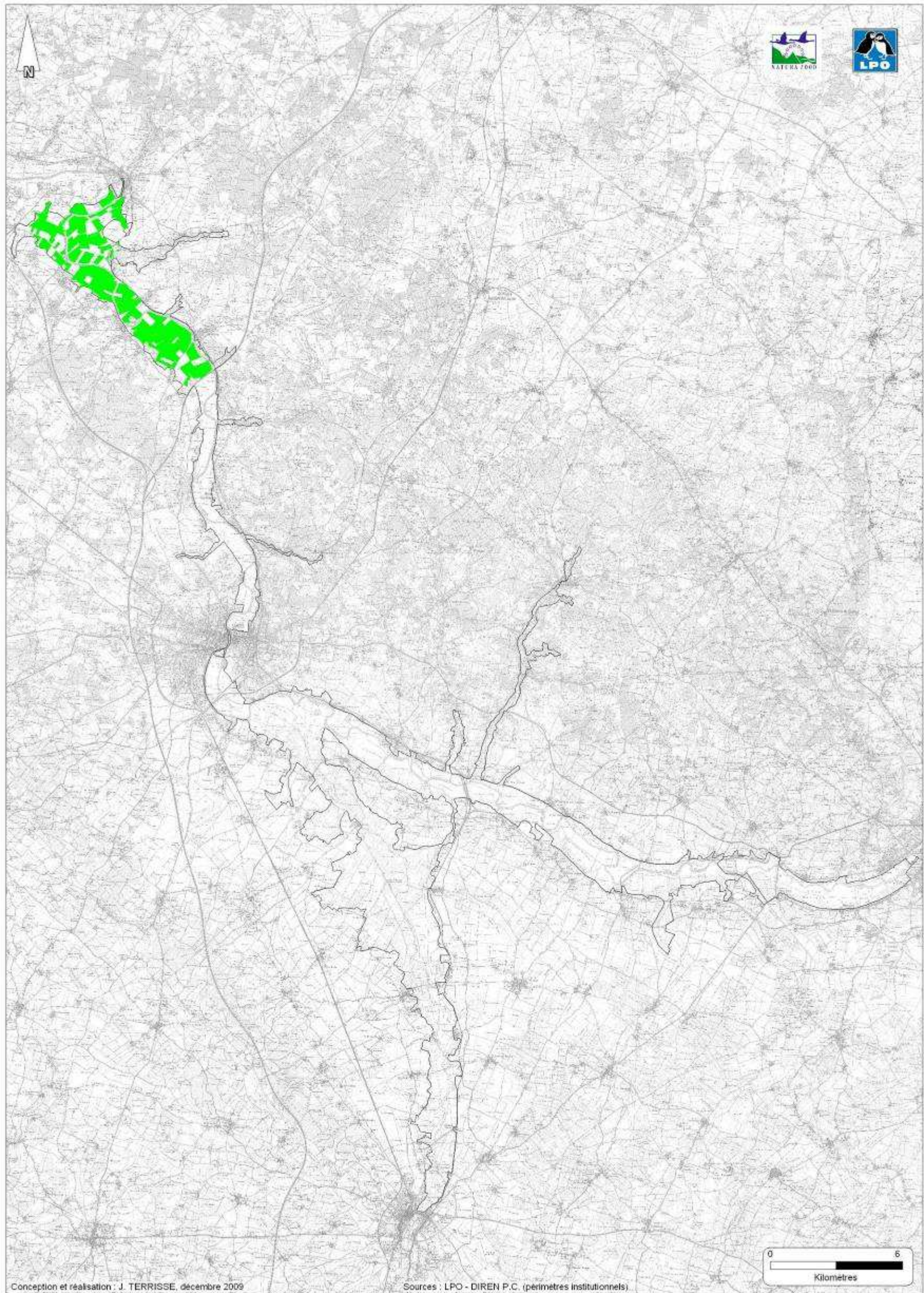
Répartition de l'habitat "FORETS ALLUVIALES A ALNUS..." (91E0)



Répartition de l'habitat "FORETS MIXTES DE QUERCUS,...ULMUS..." (91F0)



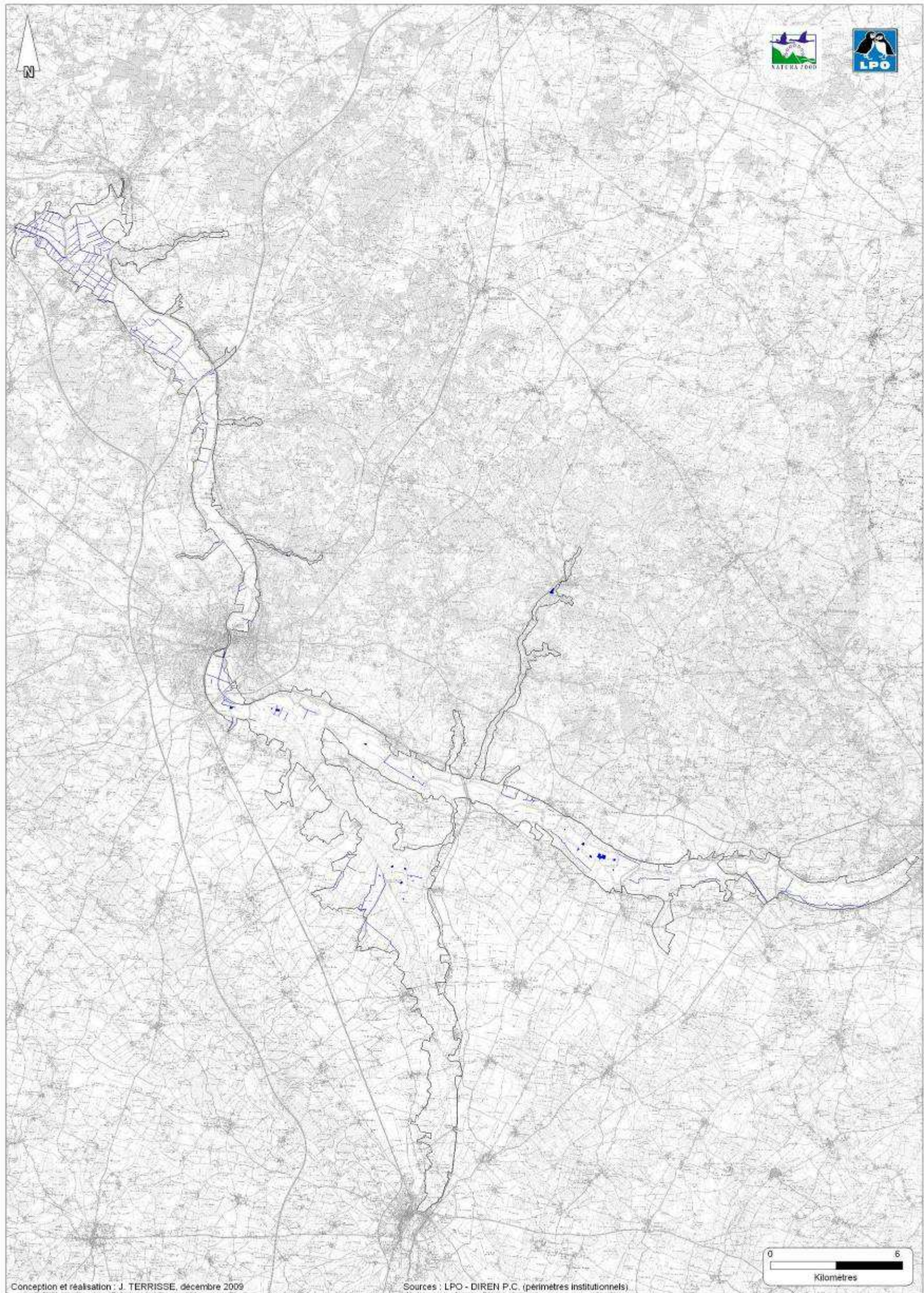
Répartition de l'habitat "MARAIS ET PRES SALES MEDITERRANEENS..." (1410)



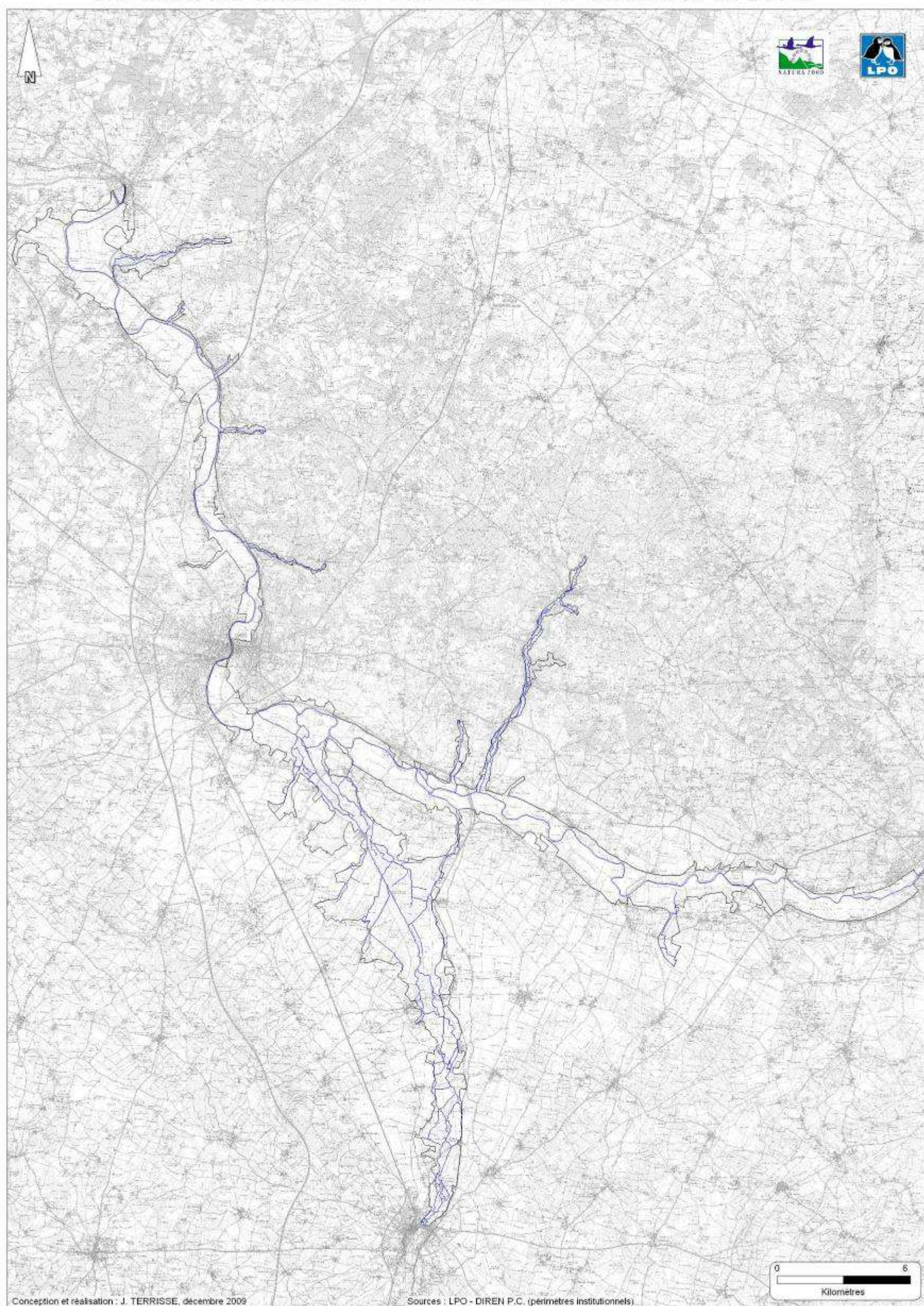
Répartition de l'habitat "EAUX OLIGO-MESOTROPHES CALCAIRES...A CHARA..." (3140)



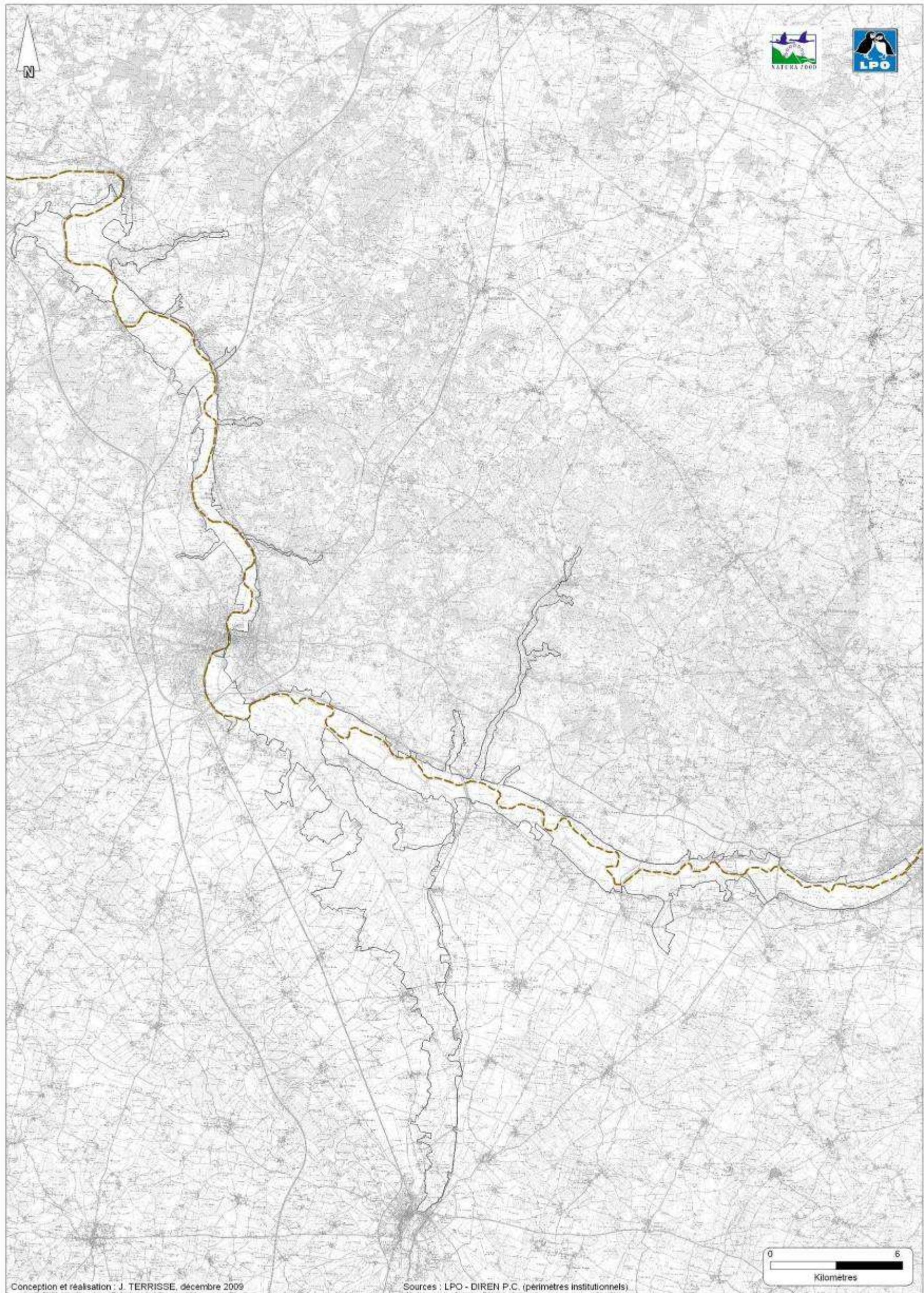
Répartition de l'habitat "LACS EUTROPHES..." (3150)



Répartition de l'habitat "RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE..." (3260)



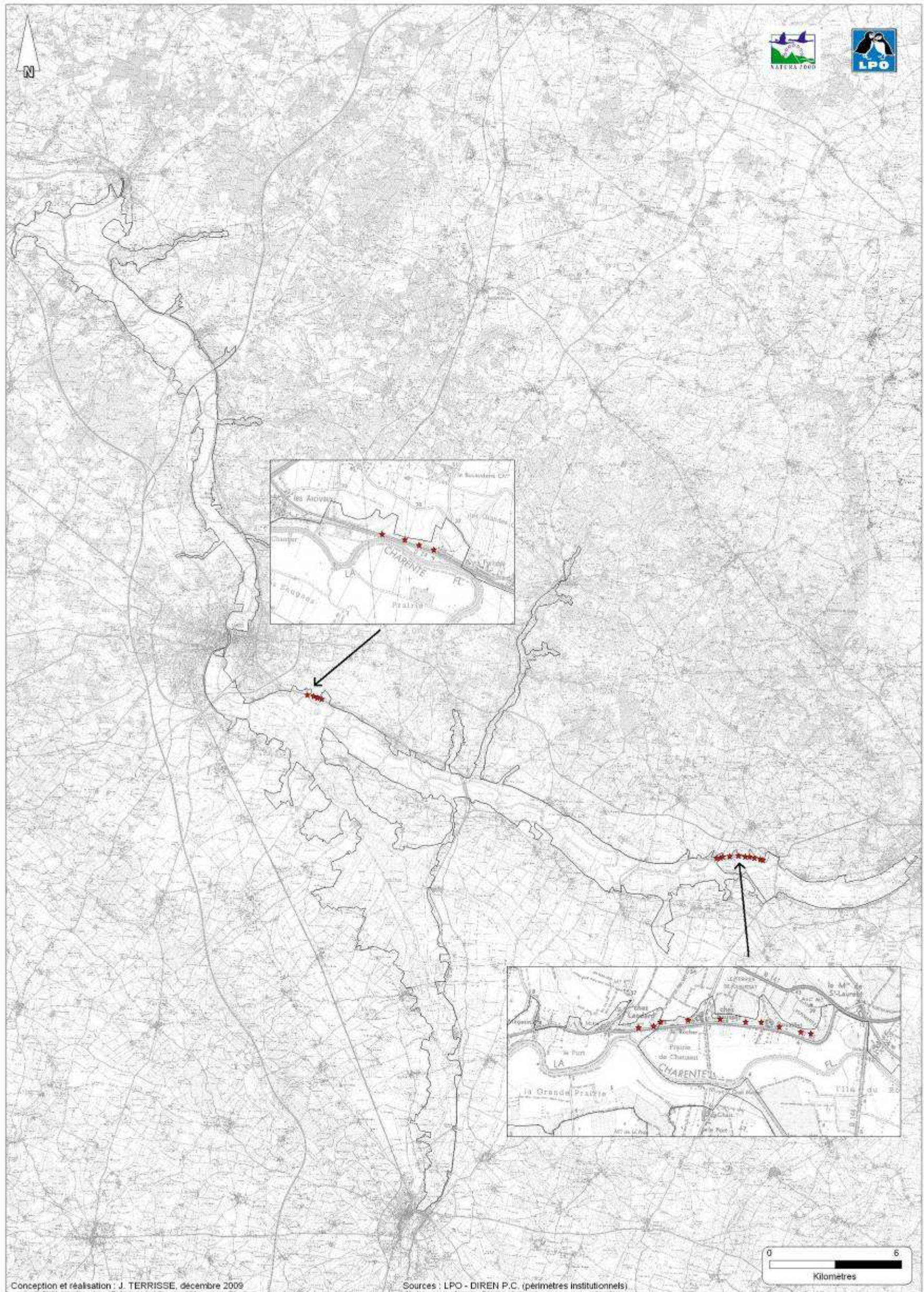
Répartition potentielle de l'habitat "RIVIERES AVEC BERGES VASEUSES..." (3270)



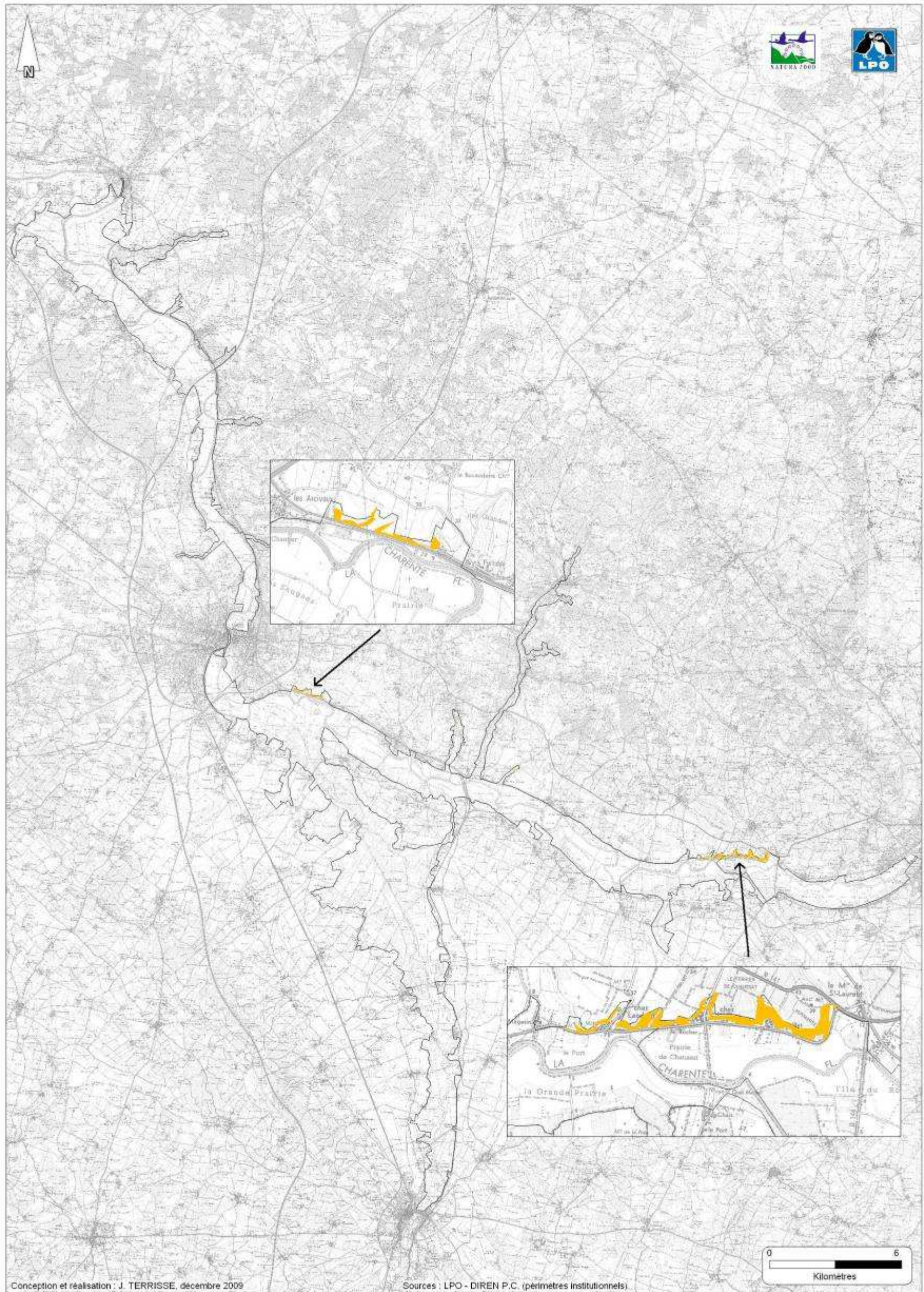
Répartition de l'habitat "FORMATIONS A GENEVRIER COMMUN..." (5130)



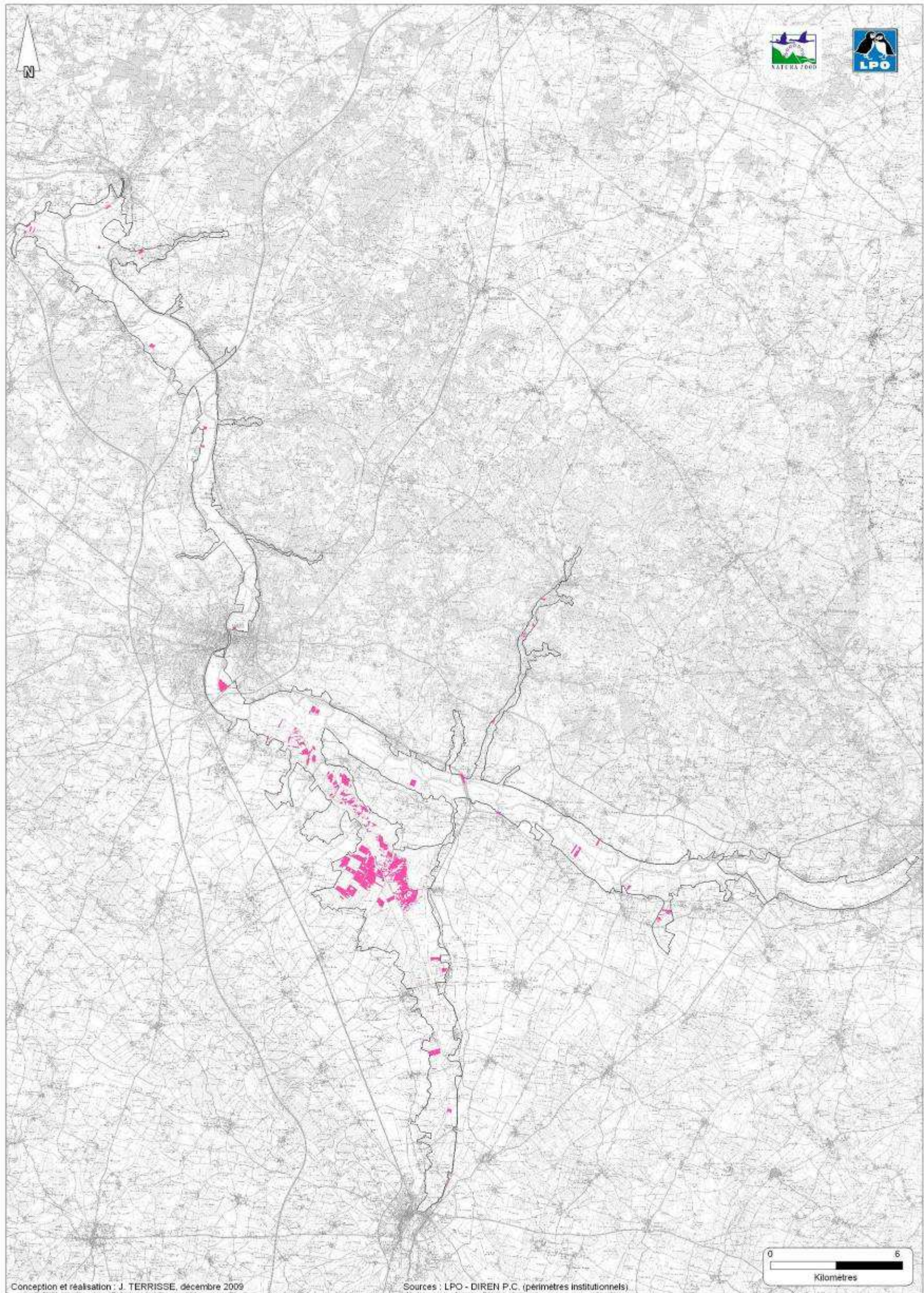
Répartition de l'habitat "PELOUSES RUPICOLES CALCAIRES..." (6110)



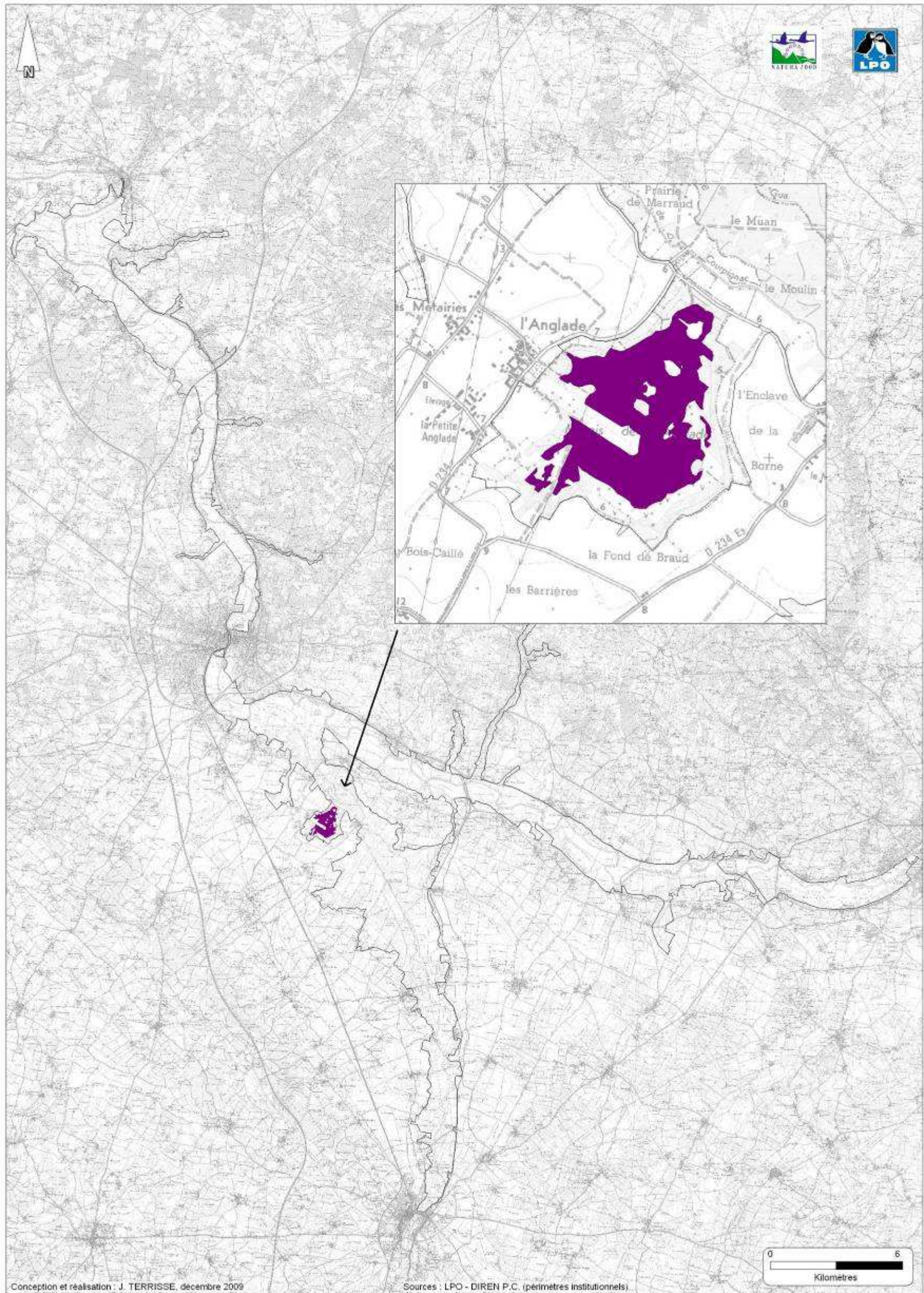
Répartition de l'habitat "FORMATIONS HERBEUSES SECHES..." (6210)



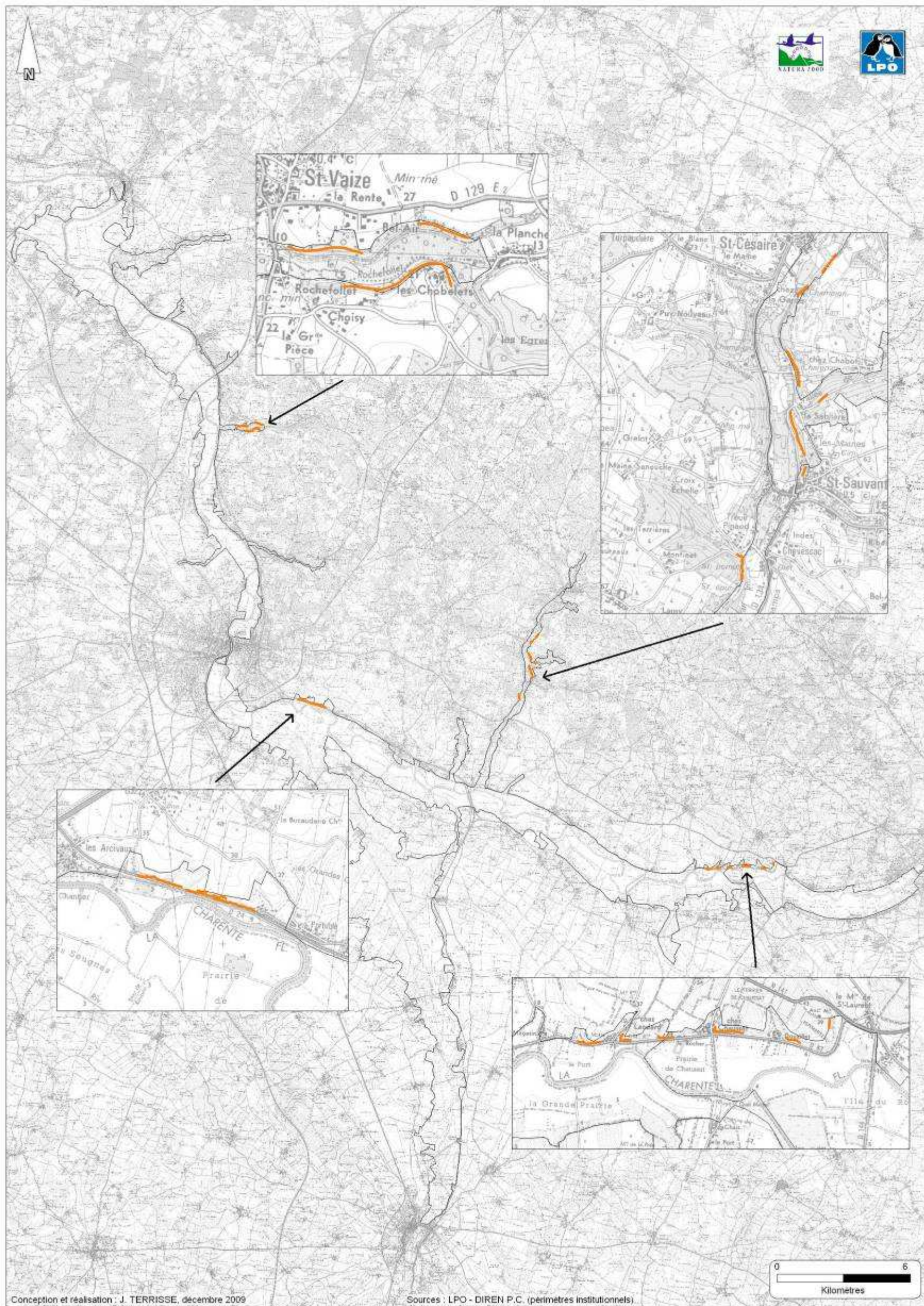
Répartition de l'habitat "MEGAPHORBIAIES HYDROPHILES..." (6430)



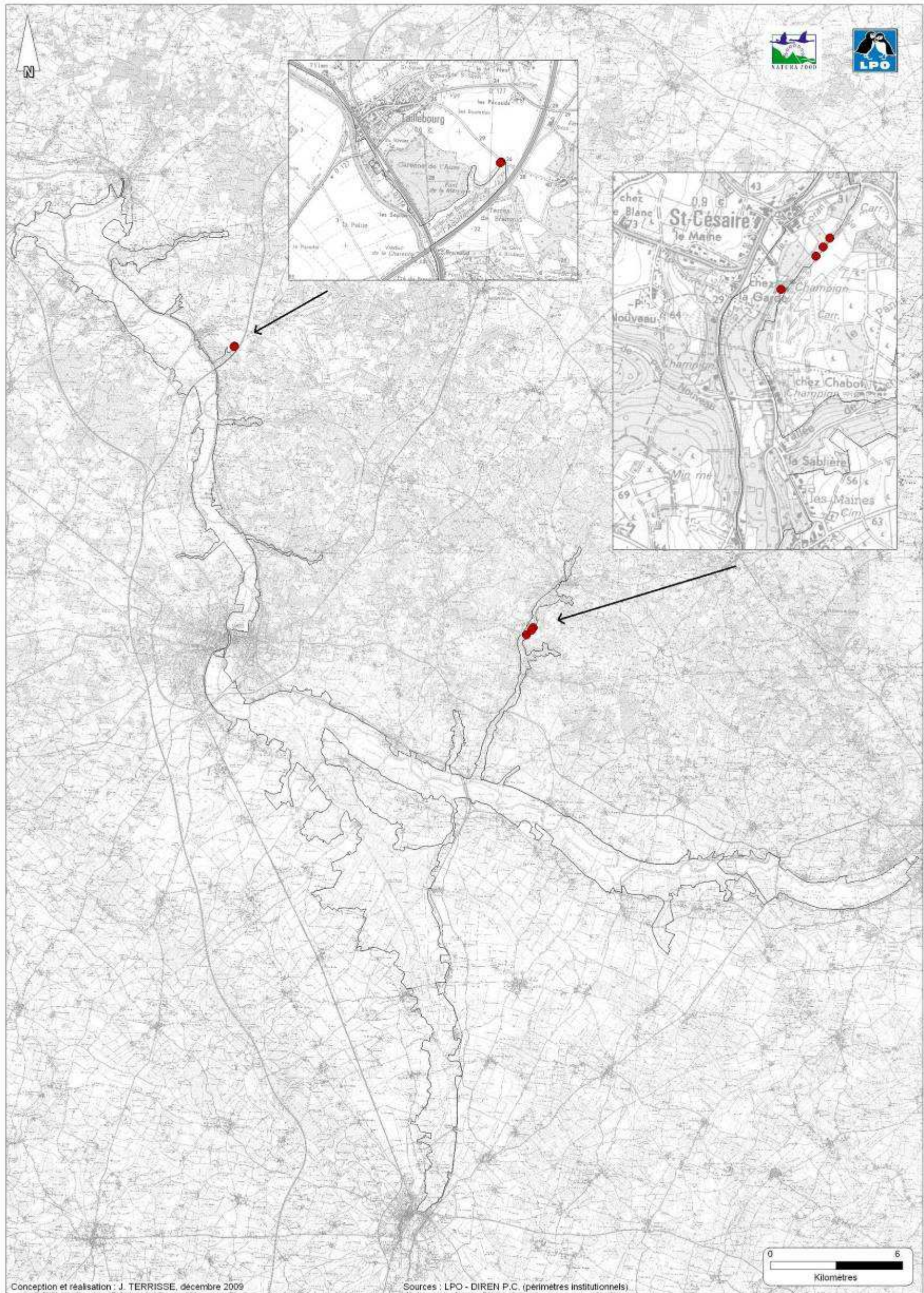
Répartition de l'habitat "MARAIS CALCAIRES A CLADIUM..." (7210)



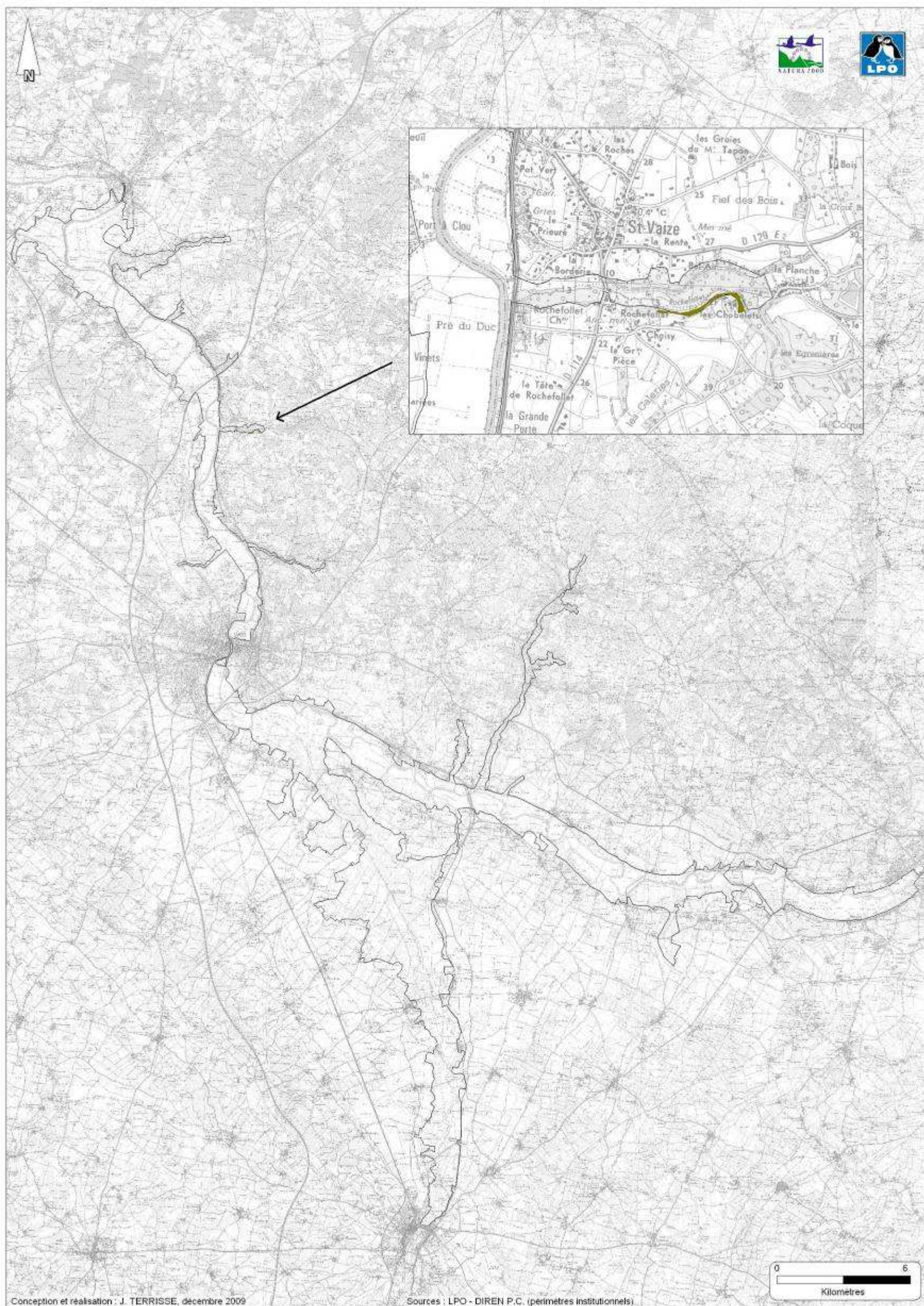
Répartition de l'habitat "PENTES ROCHEUSES CALCAIRES..." (8210)



Répartition de l'habitat "GROTTES NATURELLES..." (8310)



Répartition de l'habitat "FORETS DE PENTES, EBOULIS..." (9180)



FLORE

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Jean TERRISSE – Décembre 2009**

Espèces végétales d'intérêt communautaire

Etat des connaissances décembre 2009

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Habitats ») a été recensée dans le périmètre du site : l'**Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*)**. Sa raréfaction accélérée sur l'ensemble du territoire européen lui vaut en outre la mention **PRIORITAIRE**.

Elle fait l'objet d'une fiche de description et d'une cartographie spécifiques.

Espèces végétales d'intérêt communautaire (DH, annexe II)

Nom scientifique	Nom français	DH2	LPN	LRN	LRR
Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>	Prio	x	Prio	x

Légende :

DH2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore – **Prio** : espèce prioritaire

LPN : Espèce Protégée en France

LRN : Espèce inscrite au Livre Rouge de la flore menacée en France - **Prio** : espèce prioritaire

LRR : Espèce inscrite au Livre Rouge de la flore menacée en Poitou-Charentes

Par ailleurs, la richesse de la « vallée de la Charente, des Seignes et du Coran » est liée à la grande diversité des habitats naturels, et à la présence de nombreuses espèces végétales ayant un niveau d'intérêt national ou régional :

- 7 espèces végétales sont protégées en France
- 10 sont inscrites au Livre Rouge de la Flore menacée de France
- 50 sont des espèces déterminantes en Poitou-Charentes.

Espèces végétales protégées en France et espèces végétales inscrites au Livre Rouge de la Flore menacée en France

Nom scientifique	Nom français	LPN	LRN	LRR
Grande Douve	<i>Ranunculus lingua</i>	x	x	x
Renoncule à feuilles d'ophioglosse	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	x	x	x
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	x	x	x
Hysopé blanchâtre	<i>Hyssopus officinalis</i> ssp. <i>canescens</i>	x	x	x
Gesse des marais	<i>Lathyrus palustris</i>	x	x	x
Orchis des marais	<i>Anacamptis palustris</i>	x	x	x
Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis peyrei</i> ssp. <i>guillonii</i>	x	x	x
Gesse blanche	<i>Lathyrus pannonicus</i>		x	
Grande Berle	<i>Sium latifolium</i>		x	x
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>		x	x
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>			x

Légende :

LPN : Espèce Protégée en France

LRN : Espèce inscrite au Livre Rouge de la flore menacée en France

LRR : Espèce inscrite au Livre Rouge de la flore menacée en Poitou-Charentes

Angélique des estuaires

1607



NOM SCIENTIFIQUE : *Angelica heterocarpa* J.Lloyd, 1859



STATUT :

Annexes II et IV de la Directive habitats (**espèce prioritaire**, 1992)

Livre Rouge de la Flore menacée de France (**espèce prioritaire**, MNHN 1995).

Protégée officiellement en France (arrêté du 20 janvier 1982).

Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

L'Angélique des estuaires est une grande Ombellifère endémique des côtes franco-atlantiques où elle se localise à 4 estuaires : Loire, Charente, Gironde et Adour. En Poitou-Charentes, l'espèce n'est présente qu'en Charente-Maritime, le long des rives du fleuve Charente, entre Rochefort et Saintes, avec une abondance maximale entre Saint-Savinien et Rochefort.

REPARTITION LOCALE :

A l'occasion d'une prospection systématique des berges de la Charente depuis un bateau entre St Savinien et Saintes menée en août 2008 (TERRISSE, 2008), la situation de l'Angélique des estuaires sur le site a pu être précisée ainsi :

- sa présence a été constatée dans 94/438 tronçons de 100m, soit 21% ou encore dans 18 tronçons de 500m sur 43, soit sur 42% du linéaire fluvial entre St Savinien et Saintes. La répartition est quasiment continue de St Savinien à Port d'Envaux, mais s'interrompt rapidement sur 1km en amont de cette ville où des populations présentant des caractères mêlés des 2 espèces ont été rencontrées. A partir de Taillebourg, seule *Angelica sylvestris* a été notée. L'aire de répartition d'*Angelica heterocarpa* le long du fleuve Charente semble donc en nette régression par rapport aux données historiques qui la mentionnaient jusqu'à Saintes : d'après les résultats de cette étude, elle ne serait présente que sur environ 9km de fleuve en amont de St Savinien.
- la population totale comptabilisée d'Angélique des estuaires est de 495 pieds pour les individus « purs » et de 559 en incluant les populations présentant des caractères hybrides. 73% de ces pieds sont situés sur la rive gauche contre 27% seulement pour la rive droite sans qu'aucune cause ne puisse être avancée dans le cadre de cette étude. Cependant, malgré cette différence d'effectifs, la répartition apparaît comme remarquablement symétrique entre les 2 rives.

2 « pics » de population peuvent être notés : un premier « sous » Crazannes, au niveau de la zone de pique-nique et de pêche aménagée vers la Touche ; un second dans le village de Port d'Envaux sur le « front de fleuve », le long d'un sentier aménagé en bordure de Charente. Dans les 2 cas, on remarquera qu'il s'agit de sites dont les berges sont assez fortement anthropisées sans qu'il soit toutefois possible d'en tirer la moindre conclusion.

D'une manière générale, les densités d'Angélique des estuaires sont faibles : 88% des tronçons de 100m abritent moins de 10 pieds et l'effectif maximal est atteint par le tronçon n°65 à Port d'Envaux, avec 45 pieds, soit environ 1pied/2mètres ; si l'analyse est faite sur les tronçons de 500m et les 2 rives confondues, le nombre maximal de pieds est de 121, soit une densité d'1pied/8m environ.

ÉCOLOGIE :

L'Angélique des estuaires est une espèce subhalophile qui se rencontre exclusivement dans les estuaires subissant des remontées d'eaux saumâtres où elle colonise les berges argilo-vaseuses, à pente variable, à des niveaux compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes

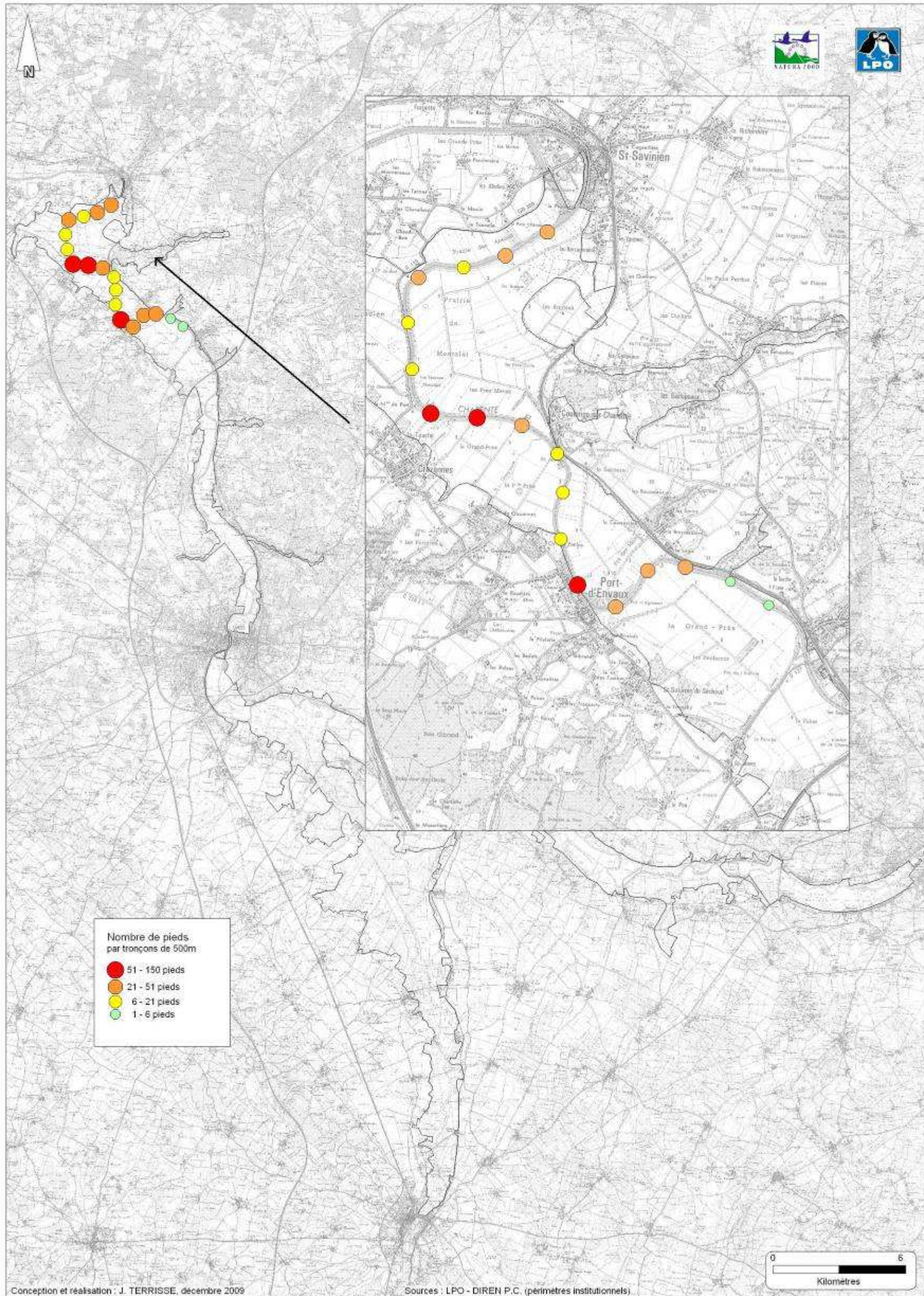
mers de vives eaux. La chute des effectifs en amont du barrage de St Savinien serait due aux importantes modifications écologiques induites par la construction du barrage de St Savinien en 1968 :

- en limitant fortement les remontées d'eau légèrement saumâtre favorables à la germination des graines de l'espèce (la tranche de salinité optimale est comprise entre 0.5 et 5gr. de sel par litre) ;
- en freinant considérablement l'onde de marée qui permet une dissémination des semences lors des grandes marées d'équinoxe ;
- en instaurant un plan d'eau stable durant la plus grande partie de l'année et en atténuant la zone de marnage sur les berges qui constitue le biotope exclusif d'implantation de l'espèce

Sur le site, l'espèce se rencontre tantôt dans des peuplements de hautes herbes (mégaphorbiaies eutrophes 6430-4 du *Calystegion sepium*), en compagnie de la Baldingère *Phalaris arundinacea*, de la Salicaire *Lythrum salicaria* et du Liseron des haies *Calystegia sepium*, tantôt dans des roselières plus ou moins denses dominées par le Phragmite. La floraison a lieu en juillet et la dissémination des graines est effectuée par l'eau (hydrochorie), notamment lors des grandes marées de l'équinoxe d'automne qui permettent le dépôt des semences à de hauts niveaux sur les sommets de berges, les digues etc.

MENACES - GESTION :

Espèce des eaux saumâtres, l'Angélique est très sensible aux modifications de la salinité. La construction de barrages, en réduisant ou supprimant la zone de battement du niveau du fleuve, limite la surface potentielle de dépôt et d'implantation des semences. Dans le cas de prairies pâturées s'étendant jusqu'aux rives mêmes du cours d'eau, le piétinement et l'abrutement du bétail peuvent constituer une nuisance importante. Le développement excessif de végétation nitrophile (Grande Ortie *Urtica dioica*, ronces, oseilles diverses) favorisée par l'implantation de parcelles avec des jardins privés sur les berges peut créer une concurrence défavorable à l'espèce. Enfin, dans la traversée de villages riverains de la Charente, un entretien trop drastique des berges en été (fauche rase) peut empêcher la maturation et la dissémination des graines.

Répartition de l'espèce *ANGELICA HETEROCARPA*

Grande Douve

Ranunculus lingua L., 1753

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégée officiellement en France (arrêté du 20 janvier 1982).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

Renonculacée eurasiatique septentrionale disséminée dans toute la France, surtout dans la moitié nord, partout en forte régression. Très localisée en Poitou-Charentes où le nombre connu de stations est en moyenne de 5 par département avec toutefois de fortes disparités : très rare en Charente avec 2 stations seulement, mais un peu plus fréquente en Charente-Maritime (près de 10 stations, dont la plus importante, curieusement, sur l'île d'Oléron).

REPARTITION LOCALE :

Sur le site, la Grande Douve n'a été observée jusqu'ici que dans le val de Seugne (marais des Breuils) et, surtout, le marais de l'Anglade qui constitue son bastion local (plusieurs petites populations). Les effectifs dans chaque station sont en général faibles : quelques individus à quelques dizaines, rarement plus de 100.



ECOLOGIE :

L'habitat optimal de l'espèce est constitué par les roselières et les magnocariçaies (peuplements denses de grandes laïches du genre *Carex*) sur sol tourbeux ou para tourbeux mais sur le site elle existe aussi sous peuplement forestier dense (frênaie oxyphylle) ainsi que dans certains faciès de mégaphorbiaie (peuplements denses de hautes herbes) à Grand Pigamon et Guimauve officinale. Dans tous les cas, la Grande Douve semble manquer sur les sols alluviaux minéraux du site et se cantonner sur les substrats organiques. L'espèce présente une grande tolérance au facteur lumière (situations de plein éclaircissement, mixtes ou fortement ombragées), supporte de fortes et longues inondations hivernales ou printanières et s'accommode de substrats peu riches en azote et/ou phosphore (espèce mésotrophique).

MENACES - GESTION :

Assez répandue autrefois, la Grande Douve a subi une régression considérable du fait de la disparition des grandes roselières tourbeuses qui constituent son habitat principal et, plus généralement, de l'altération ou de la disparition des grandes zones humides.

Renoncule à feuilles d'Ophioglosse

Ranunculus ophioglossifolius Vill., 1789

STATUT :

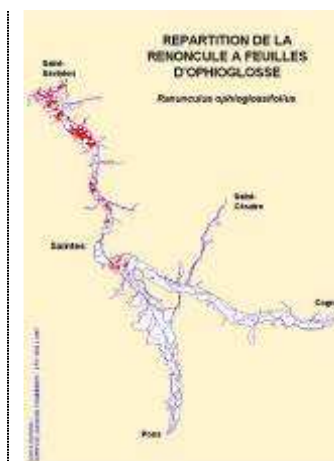
- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégée officiellement en France (arrêté du 20 janvier 1982).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

ÉCOLOGIE :

La Renoncule à feuilles d'Ophioglosse est une espèce inféodée aux dépressions longuement inondables des prairies humides, souvent sur des sols présentant une certaine salinité relictuelle. Elle nécessite une submersion de plusieurs mois sous une lame d'eau peu profonde (5-20cm) et occupe typiquement des dépressions ou des micro-cuvettes au sein de parcelles planes qui retiennent longuement les eaux pluviales ou de crue. Espèce annuelle, strictement héliophile, la renoncule craint la concurrence des végétaux vivaces de taille supérieure; plutôt eutrophique, elle tolère bien un certain enrichissement du milieu tant que celui-ci ne provoque pas le développement de végétations hautes et denses; elle est favorisée par un régime de pâturage extensif à semi-intensif qui maintient une strate herbacée basse et relativement ouverte. En cas de surpâturage, l'espèce - souvent associée alors à la Menthe pouillot *Mentha pulegium* - réduit son appareil végétatif mais fleurit plus abondamment.

REPARTITION EN FRANCE :

Renonculacée méditerranéenne-atlantique présente en France surtout sur la façade centre-atlantique avec des stations sporadiques au nord de la Loire (atteint la région Nord-Pas de Calais). Répartition très contrastée en Poitou-Charentes où l'espèce est répandue et abondante dans tous les grands marais arrière-littoraux de Charente-Maritime (sud du Marais Poitevin, marais de Rochefort, marais de Brouage) ainsi que le long de la vallée de la Charente jusqu'à Saintes environ, mais se raréfie très vite à l'intérieur des terres pour devenir exceptionnelle dans les 3 autres départements.



REPARTITION LOCALE :

Sur le site, l'espèce est présente essentiellement dans les prairies alluviales situées entre Saintes et Saint-Savinien, devenant de plus en plus fréquente et abondante vers l'aval : entre ces 2 villes, l'espèce a été recensée au cours d'une étude menée en 2002 dans 153 parcelles (soit 36%), avec des effectifs dépassant le millier de pieds dans 15 parcelles.

MENACES - GESTION :

Espèce thermophile, la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse est plutôt favorisée par l'évolution récente du climat et semble en extension vers le nord. Les effectifs de cette espèce varient par ailleurs fortement d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques (pluviométrie hivernale). L'abondance de ses populations en Charente-Maritime ne doit toutefois pas faire illusion : l'espèce est entièrement dépendante du maintien des prairies humides et de l'élevage extensif traditionnel. La reconversion des prairies naturelles en cultures céréalières ou prairies temporaires (élevage hors sol) ou même seulement en « prairies améliorées » (sursemis régulier de graminées fourragères et épandage de fortes doses d'engrais) pour accroître la productivité entraînent sa disparition rapide sur de grandes surfaces.

Gratiolle officinale

Gratiola officinalis L., 1753

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégée officiellement en France (arrêté du 20 janvier 1982).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

Scrophulariacée circumboréale disséminée dans une grande partie de la France mais en nette régression. Présente dans les 4 départements du Poitou-Charentes mais rare et très locale, le centre de « dispersion » régional de l'espèce se trouvant dans la vallée de la Charente, de part et d'autre de la ville de Saintes.

REPARTITION LOCALE :

Au cours d'un inventaire exhaustif des prairies naturelles entre Saintes et St Savinien mené en 2002, l'espèce n'a été recensée que dans 11 parcelles sur 422 (soit 3 %), avec des effectifs dépassant le millier de pieds dans 4 parcelles. De fait, en vallée de la Charente, sa distribution paraît relativement complémentaire de la celle de la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse : si cette dernière connaît son optimum en aval de St Savinien, la Gratiolle est surtout fréquente en amont de Saintes,

l'espace compris entre ces 2 villes constituant une zone intermédiaire où les 2 espèces peuvent se rencontrer ensemble dans les mêmes parcelles. Quelques stations sporadiques existent aussi en val de Seugne, dans le marais de l'Anglade, au niveau d'anciennes mares entretenues pour la chasse au gibier d'eau



ÉCOLOGIE :

La Gratiolle est liée avant tout aux prairies hygrophiles longuement inondables, notamment dans les grands systèmes alluviaux soumis à des crues régulières. Elle se rencontre aussi secondairement dans les ceintures amphibies de végétation frangeant les pièces d'eau à niveau variable : mares et étangs. L'espèce est nettement héliophile et tolère mal l'ombre portée par les arbres colonisant les rives. Elle croît aussi bien sur des sols minéraux alluviaux (vallée de la Charente) que sur les substrats tourbeux (marais de l'Anglade). Sa tolérance vis-à-vis du pH est assez importante mais il semble qu'elle ait - du moins dans la région - une préférence pour les sols neutres ou basiques. Dans ses stations, ses compagnes les plus fréquentes sont le Scirpe des marais *Eleocharis palustris*, l'Oenanthe fistuleuse *Oenanthe fistulosa* et l'Inule d'Angleterre *Inula britannica*.

MENACES - GESTION :

Comme beaucoup d'autres espèces liées aux prairies alluviales, la Gratiolle a beaucoup régressé, victime des modifications des pratiques agricoles - reconversion des prairies naturelles en cultures céréalières (maïs notamment), plantation de peupliers, intensification - et de diverses altérations du fonctionnement du fleuve Charente (réduction des crues). En marais de l'Anglade, l'espèce est menacée par la fermeture des anciennes clairières et mares créées pour la chasse dans la cladiaie depuis l'abandon de leur entretien.

Le maintien de l'espèce passe par la préservation des prairies naturelles inondables et de leur mode de gestion traditionnel par la fauche ou le pâturage. En marais de l'Anglade, l'entretien régulier de clairières au sein de la grande roselière tourbeuse peut seul assurer son avenir.

Hysope blanchâtre

Hyssopus officinalis ssp. *canescens* (DC.) Nyman, 1881

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégé officiellement en Poitou-Charentes (arrêté du 19 avril 1988).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

Cette Labiacée méridionale n'est connue en France que de 6 départements du pourtour méditerranéen, des Pyrénées-Orientales aux Hautes-Alpes, et de quelques très rares localités disjointes en région centre-atlantique (Charente-Maritime). En Charente-Maritime, qui constitue son seul centre de présence extra-méditerranéen, l'espèce - ici en limite d'aire - est très rare et n'est connue que de 2 localités : les falaises mortes de l'estuaire de la Gironde aux environs de Mortagne et les coteaux calcaires de Chaniers dans la vallée de la Charente. Cependant, la plante n'a pas été revue sur ce dernier site depuis le début des années 1980 et il semble qu'elle ait disparu du rebord de falaise où se maintenait une micro-station. durant les années 1970. Aucune mention récente (disparu ?)



REPARTITION LOCALE :

Signalé encore sur les falaises des Arciveaux

ÉCOLOGIE :

L'Hysope est une plante vivace caractéristique des pelouses calcaires rocailleuses. En Charente-Maritime, il est inféodé à des biotopes rupestres où les conditions d'aridité sont maximales et où la concurrence avec les autres végétaux est réduite : parois rocheuses de calcaire crayeux ou rebord de falaises orientées au sud et bénéficiant d'un ensoleillement optimal.

MENACES - GESTION :

Comme toutes les espèces aux marges de leur aire de répartition, l'Hysope est très sensible aux moindres modifications de son habitat. Bien que les causes de sa disparition sur le site ne soient pas clairement documentées, il est vraisemblable que cette espèce ait disparu du coteau des Arciveaux en raison du vieillissement et de la densification des pelouses sommitales où il se cantonnait, à la suite du grignotage des pelouses par les cultures du plateau et de l'enrichissement du sol par les intrants agricoles.

Gesse des marais

Lathyrus palustris L., 1753

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégée officiellement en Poitou-Charentes (arrêté du 19 avril 1988).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

Cette Papilionacée holarctique (des régions tempérées de l'Ancien et du Nouveau Monde) est très disséminée dans la moitié nord de la France, avec toutefois de nombreuses lacunes, notamment en Bretagne. En Poitou-Charentes, l'espèce n'est connue que de Charente-Maritime où une dizaine de stations sont recensées dans le marais de Rochefort, le sud du Marais Poitevin et la vallée de la Charente.

REPARTITION LOCALE :

Sur le site, la Gesse des marais est surtout présente dans le marais de l'Anglade où elle est assez répandue au sein de la cladiaie ainsi que dans 1 ou 2 autres stations proches du val de Seugne.



ECOLOGIE :

L'espèce est inféodée aux roselières et aux magnocariçaies (peuplements de grandes laïches du genre *Carex*) sur sol tourbeux, plus rarement aux peuplements de hautes herbes (mégaphorbiaies) à Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*. Ses tiges faibles émergent de la végétation environnante grâce aux vrilles dont sont munis les pétioles ; celles-ci permettent à la plante de s'accrocher aux plantes hautes voisines (phragmites, marisques, euphorbes) et d'élever la grappe lâche de fleurs pourpre bleuâtre jusqu'à plus de 2 mètres de hauteur où elles seront plus aisément fécondées par les insectes pollinisateurs (plante entomogame). Comme chez beaucoup de plantes submergées durant une partie de l'année, le développement est tardif en saison et la floraison n'intervient généralement pas avant la mi-juin pour se poursuivre jusqu'en août.

MENACES - GESTION :

La Gesse des marais est devenue une plante très rare en France avec la disparition des grandes roselières tourbeuses qui constituaient son habitat exclusif. Contrairement à d'autres plantes basses du marais de l'Anglade - comme la Gratiolle ou l'Orchis des marais - qui auraient tout à gagner d'un rajeunissement régulier de la cladiaie, cette espèce peut survivre dans des faciès relativement âgés de roselières, du moins tant que celles-ci ne se boisent pas. Des données précises manquent toutefois sur ses capacités à se reproduire par graines dans de tels milieux dont le sol est densément recouvert par la nécromasse (litière morte) étouffante des roseaux.

Gesse blanche

Lathyrus pannonicus (Jacq.) Garcke, 1863

STATUT : Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).

REPARTITION EN FRANCE :

Papilionacée eurasiatique méridionale dont la sous-espèce nominale est continentale (« *pannonicus* = « de Hongrie ») mais dont la sous-espèce *asphodeloides* - seule présente en France - n'est connue que dans 5-6 secteurs sur le territoire métropolitain. En Poitou-Charentes, la Gesse blanche possède un nombre assez important de stations (plusieurs dizaines) et il est vraisemblable que cette région constitue à l'heure actuelle le barycentre de l'espèce en France. Elle est surtout présente sur les terrains sédimentaires de Charente-Maritime et de Charente et semble éviter les terrains primaires du nord des Deux-Sèvres (bordure méridionale du Massif Armoricaïn) et de l'est Vienne et Charente (marges occidentales du Massif Central).



REPARTITION LOCALE :

Sur le site, la Gesse blanche se cantonne à quelques prairies paratourbeuses du marais des Breuils où elle est rare et peu abondante.

ECOLOGIE :

La Gesse blanche se rencontre typiquement dans des prés humides maigres dont le substrat subit des alternances d'engorgement et de dessiccation : pelouses calcicoles sur marnes, prairies argilo-calcaires, moliniaies, bas-marais alcalins, prairies paratourbeuses, rarement prairies alluviales à sédiments très fins provoquant des phénomènes d'asphyxie en période de submersion. Les sols sont généralement riches en carbonate de calcium mais pauvres en azote et phosphore (plante oligotrophique). Dans ses stations, la Gesse est souvent accompagnée par un cortège de plantes caractéristiques des moliniaies alcalines parmi lesquelles les plus fréquentes sont la Molinie bleuâtre *Molinia caerulea*, le Gailllet boréal *Galium boreale*, l'Inule à feuilles de saule *Inula salicina* ou le Genêt des teinturiers *Genista tinctoria*.

MENACES - GESTION :

Les principales menaces pesant sur l'espèce sont celles concernant les prés maigres humides : altération du caractère humide (drainage, abaissement de la nappe), eutrophisation des sols par apport d'effluents agricoles, surpâturage ou mise à l'herbe trop tôt en saison déstructurant le sol, fauche trop précoce empêchant la floraison et ou la maturation des fruits d'une partie du cortège végétal.

Crapaudine de Guillon

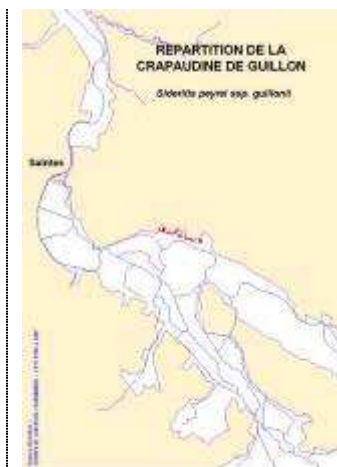
Sideritis peyrei ssp. guillonii (Timb.Lagr.) Coulomb, 2000

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Protégée officiellement en Poitou-Charentes (arrêté du 19 avril 1988).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

La Crapaudine de Guillon correspond à l'irradiation atlantique méridionale (sous-espèce *guillonii*) d'un groupe de taxons proches centrés sur le bassin méditerranéen occidental. La ssp. *guillonii* n'est connue en France que dans 7 départements : les Bouches-du-Rhône, l'Aude, le Lot, la Dordogne, la Corrèze, la Charente et la Charente-Maritime. En Poitou-Charentes, l'espèce n'est connue que de Charente où une vingtaine de stations sont recensées et de Charente-Maritime qu'elle pénètre à peine au niveau de la vallée de la Charente jusqu'aux environs de Saintes.



REPARTITION LOCALE :

Sur le site, la Crapaudine de Guillon n'est connue que sur les falaises des Arciveaux où le nombre de pieds est très faible et semble en régression.

ECOLOGIE :

La Crapaudine de Guillon est un sous-arbrisseau vivace (chaméphyte) appartenant à la famille des Labiacées. En région Poitou-Charentes, elle se localise exclusivement dans les pelouses calcicoles les plus xériques, en général sur des calcaires durs, où en compagnie de quelques autres sous-arbrisseaux comme l'Immortelle *Helichrysum stoechas* ou la Badasse *Dorycnium pentaphyllum*, elle contribue à conférer aux pelouses herbacées un faciès de « garrigue » méditerranéenne. En raison de ses exigences thermiques, l'espèce est strictement héliophile et elle ne se maintient bien que dans les pelouses rases et ouvertes, tolérant mal le vieillissement et la densification du tapis herbacé. Sur les falaises des Arciveaux, l'espèce se maintient difficilement en sommet d'escarpement, refoulée là par la densification de la pelouse résultant d'un probable enrichissement du sol à partir des cultures situées en haut de coteau.

MENACES - GESTION :

La Crapaudine est exposée aux 2 facteurs négatifs affectant les pelouses calcicoles sèches régionales : la destruction pour la construction d'habitations ou de secteurs d'activités (de vastes espaces de « chaumes » - nom vernaculaire donné aux pelouses calcaires arides - ont ainsi disparu en périphérie sud d'Angoulême au cours des 3 dernières décennies, victimes de la forte extension urbaine) et la densification des pelouses par abandon de tout entretien (pâturage, brûlis, fauche) ou l'enrichissement du sol par les effluents agricoles en provenance des cultures environnantes.

Grande Berle

Sium latifolium L. 1753

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

La Grande Berle est une Ombellifère européenne présente dans une grande partie de la France où elle est en général rare et localisée. En Poitou-Charentes, l'espèce est connue des 4 départements mais d'une poignée de stations seulement dans chacun d'entre eux.

REPARTITION LOCALE :

Sur le site, l'espèce n'a été observée qu'en 5 stations, toutes très réduites et de quelques individus seulement, l'une en val de Seugnes, les autres en vallée de la Charente

ECOLOGIE :

La Grande Berle est une plante de roselières sur alluvions minérales ou faiblement organiques (elle manque totalement sur les tourbes du marais de l'Anglade), surtout dans les faciès en voie d'atterrissement.

Sur le site, les stations sont situées dans des fossés fortement envasés et la Grande Berle y est accompagnée de la Salicaire *Lythrum salicaria*, du Lycopse *Lycopus europaeus* et de la Menthe aquatique *Mentha aquatica*. Elle est relativement indifférente à l'éclaircissement et peut prospérer aussi bien en plein soleil, demi-ombre que sous couvert arboré (cas de la station du val de Seugne où la Berle pousse sous une frênaie dense). L'espèce ne recherche pas particulièrement les sols riches mais occupe en général des stations où la disponibilité en nutriments est correcte (espèce mésotrophique).

MENACES - GESTION :

La Grande Berle a subi de plein fouet les modifications subies par les zones humides au cours du XXème siècle - drainage, mise en culture, pollution des eaux, boisement - et elle est maintenant considérée comme une espèce rare à l'échelle de toute la France.



Euphorbe des marais

Euphorbia palustris L., 1753

STATUT :

- Livre Rouge de la Flore menacée de France (espèce non prioritaire).
- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

L'Euphorbe des marais est une espèce eurasiatique très localisée en France, notamment dans la moitié ouest où les seuls secteurs occupés sont une petite partie du Centre-Ouest (centrée sur la Charente-Maritime et le sud du Marais Poitevin) et la basse vallée de la Seine. En Poitou-Charentes, l'espèce est absente de Charente, de la Vienne, très localisée dans le sud des Deux-Sèvres et surtout présente en Charente-Maritime (marais de Rochefort, vallée de la Charente en amont de Saintes, vallée de la Boutonne).



REPARTITION LOCALE :

Sur le site, l'Euphorbe des marais est surtout présente dans les marais tourbeux : marais de l'Anglade où des milliers de pieds colonisent l'ensemble de la cladiaie et marais des Breuils où elle se maintient dans des prairies humides gagnées sur d'anciennes roselières. En dehors de ces zones tourbeuses, quelques stations sporadiques existent sur sols alluviaux, tant en val de Seugne qu'en vallée de Charente mais la plante y est moins abondante. Lors d'une étude d'évaluation des prairies naturelles situées entre Saintes et Saint-Savinien menée en 2002, l'espèce n'a été contactée que dans 6 parcelles sur 422, soit 1.4%. Les populations très importantes de l'Anglade et des Breuils constituent aujourd'hui le bastion de l'espèce pour toute la région Poitou-Charentes.

ECOLOGIE :

L'Euphorbe des marais se rencontre avant tout dans les roselières tourbeuses (en val de Seugnes, elle est une compagne fidèle du Marisque *Cladium mariscus*) mais également dans les peuplements de hautes herbes (mégaphorbiaies) en compagnie de l'Epiaire des marais *Stachys palustris*, du Grand pigamon *Thalictrum flavum* ou de la Guimauve officinale *Althaea officinalis*. Refusée par le bétail, elle peut se maintenir longtemps dans des prairies humides gagnées sur d'anciens marais à condition que la charge pastorale ne soit pas trop forte (le piétinement détruit ses grosses touffes) et que le sol conserve une hydromorphie suffisante. En val de Charente, elle occupe typiquement des parcelles abandonnées depuis longtemps et où une mégaphorbiaie tend à se réinstaller.

MENACES - GESTION :

Espèce très locale en France, dont la survie passe par la conservation de vastes marais au fonctionnement hydraulique non perturbé et, dans le cas de stations prairiales, par le maintien d'un pâturage extensif traditionnel (sans apports d'engrais destinés à améliorer la productivité).

Fritillaire pintade

Fritillaria meleagris L., 1753

STATUT :

- Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

REPARTITION EN FRANCE :

Le barycentre de répartition de cette Liliacée méditerranéenne-atlantique en France est situé sur le bassin de la Loire, celui de la Charente et celui des affluents de la rive droite de la Garonne et de la Dordogne. Partout ailleurs, la Fritillaire est soit très rare, soit absente. En Poitou-Charentes, l'espèce est connue des 4 départements, avec de grosses disparités selon les secteurs : peu fréquente en Vienne (bassin du Clain), bien implantée dans le sud des Deux-Sèvres (vallée de la Boutonne, Mellois), répandue en Charente (vallée de la Charente mais aussi petites vallées du sud du département) et la Charente-Maritime (Charente, Boutonne).



REPARTITION LOCALE :

Sur le site, elle est présente de manière très sporadique en vallée de la Charente et en val de Seignes mais peu abondante. Lors d'une étude d'évaluation des prairies naturelles situées entre Saintes et Saint-Savinien menée en 2002, l'espèce n'a été contactée que dans 4 parcelles sur 422, soit 1%.

ECOLOGIE :

La Fritillaire est inféodée aux prairies humides inondables mais plutôt sur les parties hautes des parcelles : fleurissant au tout début du printemps (mars-avril), elle ne saurait en effet se développer dans les dépressions et parties basses du lit majeur où les crues fréquentes à cette époque nuiraient à son cycle de reproduction. L'espèce apparaît par ailleurs comme très sensible aux engrais et des populations de plusieurs milliers de pieds peuvent disparaître rapidement d'une parcelle trop intensifiée. De même, sa sensibilité au piétinement en fait une espèce typique des prairies de fauche. Héliophile préférante, elle tolère toutefois un ombrage important et il arrive d'en rencontrer des individus isolés sous frênaie alluviale.

MENACES - GESTION :

Dans les milieux favorables - vieilles prairies de fauche non intensifiées - la Fritillaire peut se compter par milliers de pieds et constitue alors un des spectacles botaniques les plus étonnants observables dans nos plaines atlantiques. Cette abondance ne doit toutefois pas faire illusion : la grande sensibilité de cette espèce aux pratiques agricoles intensives l'a fait disparaître de nombreuses vallées alluviales. La réduction du caractère humide des prairies alluviales (disparition des crues), l'amélioration fourragère des prairies par semis d'espèces productives et épandage d'engrais, la disparition des prairies naturelles de fauche au profit des prairies temporaires ou du maïs fourrager sont autant de causes de la forte régression de cette espèce considérée autrefois comme commune.



POISSONS



**Fédération de la Charente-Maritime
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Yann DAVITOGU - Octobre 2009**

Remarques d'ordre général

L'actualisation des données piscicoles du Document d'Objectif du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, des Seignes et du Coran » correspond à la synthèse des connaissances actuelles sur la faune piscicole du bassin de la Charente.

Compte tenu du manque d'information pour certaines espèces et de la difficulté à réaliser un inventaire exhaustif sur l'axe Charente, la liste des espèces de poissons présentes sur le site compile des données actualisées et des indices de présence historiques, comme pour le Saumon dont la dernière trace remonte à 1997.

Les cartographies pour les espèces migratrices résultent de l'actualisation des cartes contenues dans « l'Etude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs » réalisée en 2003 par le bureau d'études Hydro Concept pour le compte de l'EPTB Charente.

Enfin, les fiches actions élaborées chiffrent les moyens humains à mettre en œuvre pour réaliser chaque opération. Toutefois, certains protocoles récents nécessitent l'utilisation, et dans certains cas l'acquisition, de matériel spécialisé dont le coût n'a pas été évalué dans le cadre de ce travail. Les frais annexes inhérents à la logistique de chaque action (frais kilométriques, repas...) n'ont pas fait l'objet d'une estimation.

Les connaissances sur la dynamique des populations de certaines espèces classées aux annexes de la Directives Habitats/Faune/Flore (Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Chabot...) étant relativement limitées, certains protocoles proposés dans ce document ne bénéficient pas encore d'une validation scientifique et pourraient être testés dans le cadre d'opérations « pilotes » sur le site Natura 2000 n°70.

Intérêt piscicole global du site

Au total, **42 espèces de poissons** sont connues dans le site Natura 2000 FR5400-472.

Sept espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la DH) sont présentes sur le site Natura 2000 FR5400-472.

Liste des espèces piscicoles d'intérêt communautaire présente sur le site

Code NATURA 2000	Nom français	Nom scientifique	espèce Prioritaire	Besoins écologiques (habitats utilisés)
E1163	Chabot		-	Réseau hydrographique (eaux propres, claires, bien oxygénées, à végétation diversifiée)
E1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	
E1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	-	
E1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>	-	
E1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	-	Fleuve
E1102	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	-	Fleuve
E1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	-	Fleuve

Parmi elles, 6 sont des espèces sédentaires reproductrices. Pour les espèces notées d'une astérisque, les sites de frai ne sont pas connus. Seuls ont pu être synthétisés sur la carte des indices de présence (peut-être non exhaustifs) :

- Alose feinte
- Grande Alose
- Lamproie marine
- Lamproie fluviatile*
- Lamproie de Planer*
- Chabot*

Une espèce est uniquement migratrice sur le site :

- Saumon atlantique (anecdotique)

Vingt-quatre autres espèces de poissons sont présentes, ainsi que **onze** espèces introduites (dont 3 non acclimatées)

Espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site Natura 2000 FR5400-472, statut réglementaire et classement, statut sur le site et indices de présence connus

Code Natura 2000	Espèce		Statut réglementaire et classement	Statut sur le site	Dernier indice de présence			
	Nom vernaculaire	Nom scientifique			Année	Cours d'eau	Source de la donnée	
E1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	Lacépède, 1803	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexes II et V - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 déc. 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)	Sédentaire Migrateur	2009	la Charente	Carnets de captures Aloses - FDAAPPMA 17 Suivi reproduction Aloses - Cellule "Poissons migrants"
E1163	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Linné, 1758	Annexe II - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992	Sédentaire	2006	la Seugne à Pons	Etude d'aménagement de la Seugne - SEGI
E1102	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	Linné, 1758	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexes II et V - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 déc. 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)	Sédentaire Migrateur	2009	la Charente	Carnets de captures Aloses - FDAAPPMA 17 Suivi reproduction Aloses - Cellule "Poissons migrants"
E1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Bloch, 1784	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexe II - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 déc. 1988	Sédentaire	2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau piscicoles - FDAAPPMA 17
E1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Linné, 1758	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexes II et V - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté 8 déc. 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)	Sédentaire	2006	le Coran à St-Sauvant	Réseau piscicoles - FDAAPPMA 17
E1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Linné, 1758	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexe II - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 déc. 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)	Sédentaire Migrateur	2007	le Coran à St-Sauvant	Réseau piscicoles - FDAAPPMA 17
E1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Linné, 1758	Annexe III - Convention de Berne, 1979 Annexes II et V - Directive Habitats/Faune/Flore, 1992 Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 déc. 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (EN)	Migrateur	1997	la Charente	Etude des potentialités piscicoles - EPTB Charente

Autres espèces de poissons présentes dans le site Natura 2000 FR5400-472, statut réglementaire et indices de présence connus

Espèce		Classement	Espèces introduites (cf. Synthèse P. Keith et J. Allardi, 1997)			Dernier indice de présence			
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Statut sur le site 70	Origine	Date 1ère intro. En France	Année	Cours d'eau	Source de la donnée	
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>	Heckel, 1843	Annexe III - Convention de Berne, 1979				1997	la Seugne à Bougneau	SDVP -FDAAPPMA 17
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	Linné, 1758					2007	la Seugne aux Gonds la Seugne à Pons	Réseau inventaires piscicoles FDAAPPMA 17 Réseau DCE - ONEMA
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	Linné, 1758	Annexe II - Convention de Washington (CITES), 1973 (maj. 2008) Liste rouge de l'UICN (CE) Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)				2009	le Rochefollet l'Escambouille la Seugne	Suivis spécifiques Anguille - Cellule "Poissons migrants"
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	Linné, 1758					N.R.	la Charente	Données pêcheurs - ADAPAEF 17
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	Linné, 1766					2007	la Seugne à Pons	Réseau DCE - ONEMA
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	Linné, 1766					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Linné, 1758	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 08 décembre 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)				2007	la Seugne aux Gonds la Seugne à Pons	Réseau inventaires piscicoles FDAAPPMA 17 Réseau DCE - ONEMA
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>	Linné, 1766					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Linné, 1766					2009	la Rutelière	Suivis spécifiques Anguille - Cellule "Poissons migrants"
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	Linné, 1758					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Flet	<i>Platichthys flesus</i>	Linné, 1758					2009	Rochefollet	Suivis spécifiques Anguille - Cellule "Poissons migrants"

Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	Linné, 1758					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Linné, 1766					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	Linné, 1758					N.R.	la Charente	Données pêcheurs FDAAPPMA 17
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	Linné, 1766					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Mulet porc	<i>Liza ramada</i>	Risso, 1826					1999	la Charente	Réseau RHP - ONEMA
Autres mulets							N.R.	la Charente	Données pêcheurs - FDAAPPMA 17
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	Linné, 1758					2007	la Seugne aux Gonds la Seugne à Pons	Réseau inventaires piscicoles FDAAPPMA 17 Réseau DCE - ONEMA
Plie	<i>Pleuronectes platessa</i>	Linné, 1758					2003	la Charente	Réseau RHP - ONEMA
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Linné, 1758					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	Linné, 1758					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	Linné, 1758	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 08 décembre 1988 Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)				2009	le Bramerit, la Seugne le Coran	Empoissonnements - FDAAPPMA 17
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Linné, 1766					2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles FDAAPPMA 17
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Linné, 1758	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 08 décembre 1988				2007	la Seugne aux Gonds la Seugne à Pons	Réseau inventaires piscicoles FDAAPPMA 17 Réseau DCE - ONEMA

Espèces de poissons introduites présentes dans le site Natura 2000 FR5400-472, statut réglementaire et indices de présence connus

Espèce		Classement	Espèces introduites (cf. Synthèse P. Keith et J. Allardi, 1997)			Dernier indice de présence		
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Statut sur le site 70	Origine	Date 1ère intro. En France	Année	Cours d'eau	Source de la donnée
Achigan à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i>	Lacépède, 1802						
			Acclimaté	Amérique du Nord	1890	2009	le Canal du Moussard	Empoisonnements FDAAPPMA 17
Carassins	<i>Carassius sp.</i>							
			Acclimatés	Asie	XVIIIe siècle	2008	le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles - FDAAPPMA 17
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	Linné, 1758	Liste rouge de l'UICN (VU)					
			Acclimaté	Europe centrale	Ere romaine	2007	la Seugne	Empoisonnements - FDAAPPMA 17
Gambusie	<i>Gambusia affinis holbrooki</i>	Girard, 1859						
			Acclimaté	Amérique du Nord	1924	2006	la Seugne à Pons	Etude d'aménagement de la Seugne - SEGI
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Linné, 1758	Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques Article R.432-5 du Code de l'Environnement					
			Acclimaté	Amérique du Nord	1877	2007	la Seugne aux Gonds la Seugne à Pons	Réseau inventaires piscicoles - FDAAPPMA 17 Réseau DCE - ONEMA
Poisson-chat	<i>Ameirus melas</i>	Rafinesque, 1820	Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques Article R.432-5 du Code de l'Environnement					
			Acclimaté	Amérique du Nord	1871	2007	la Seugne aux Gonds le Coran à St-Sauvant	Réseau d'inventaires piscicoles - FDAAPPMA 17
Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>	Linné, 1758						
			Acclimaté	Europe centrale	1888	2008	la Charente	Empoisonnements - FDAAPPMA 17
Silure glane	<i>Silurus glanis</i>	Linné, 1758	Annexe III - Convention de Berne, 1979					
			Acclimaté	Europe centrale	1857	N.R.	la Charente	Données pêcheurs - ADAPAEF 17
Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	Valenciennes, 1844						
			Non acclimaté	Asie	Années 1950	2004	la Charente	Réseau RHP - ONEMA
Ombre de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Mitchill, 1815						
			Non acclimaté	Amérique du Nord	1904	2008	le Bramerit	Empoisonnements - FDAAPPMA 17
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Walbaum, 1792						
			Non acclimaté	Amérique du Nord	1884	2009	le Bramerit, le canal du Moussard, la Seugne, le Bourrut	Empoisonnements - FDAAPPMA 17

Espèces migratrices d'intérêt communautaire : statut sur le bassin versant de la Charente

Etat des connaissances décembre 2009

Seules les espèces d'intérêt communautaire sont traitées ici.

Il n'existe aucune donnée permettant de traiter le cas du seul site Natura 2000 FR5400-472.

En outre, ce site Natura 2000 correspond à une portion d'environ 60km du fleuve Charente : traiter des espèces migratrices à l'échelle de ce seul site n'a aucun sens biologique. Les données ont donc été exprimées volontairement à l'échelle du bassin versant de la Charente, ainsi que, pour comparaison, à l'échelle du Bassin versant Adour-Garonne.

Légende

Etat de conservation des populations :

Satisfaisant	☺
Préoccupant	☹
Alarmant	☹
Méconnu	?

Tendance des populations :

Nette amélioration	↑
Faible amélioration	↗
Stabilité	→
Faible dégradation	↘
Nette dégradation	↓
Inconnue	?

Le ? Symbolise un manque de connaissance. Il peut être associé à une couleur si un jugement sur l'état de conservation ou sur la tendance peut malgré tout être posé.

BASSIN CHARENTE - Espèces migratrices

Sur le bassin versant du fleuve Charente, la mise en place de suivis des populations de poissons grands migrateurs est très récente et ne permet pas à l'heure actuelle de dresser un bilan fiable de l'état de conservation de ces espèces. En ce qui concerne le Saumon atlantique, sa présence sur le bassin Charente peut potentiellement être remise en cause compte tenu du fait que le dernier indice de présence date de plus de 10 ans (capture d'un individu de 74 cm à la ligne près de Cognac en 1997).

Evaluation des populations de poissons migratrices d'intérêt communautaire sur le bassin versant de la Charente, et de leur état de conservation selon l'état des connaissances 2009

Espèce	Densité		Biomasse		État de conservation de la population	Tendance	Niveau de fiabilité de la donnée	Source de la donnée
	ind./ha	% d _{tot}	kg/ha	% B _{tot}				
Alose feinte	?	?	?	?	?	?	A d'experts	FDAAPPMA 17
Grande Alose	?	?	?	?	?	?	Peu ou pas de données disponibles	Sans objet
Lamproie de rivière	?	?	?	?	?	?	Peu ou pas de données disponibles	Sans objet
Lamproie marine	?	?	?	?	?	?	Peu ou pas de données disponibles	Sans objet
Saumon atlantique	?	?	?	?	☹	↓	A d'experts	FDAAPPMA 17

BASSIN ADOUR-GARONNE - Espèces migratrices

Les données sur l'état et la tendance des populations de grands migrateurs à l'échelle de l'ensemble du bassin Adour-Garonne sont fournies à titre indicatif (données issues du PLAGEPOMI 2008-2012).

Evaluation des populations de poissons migratrices d'intérêt communautaire sur le bassin versant Adour-Garonne, et de leur état de conservation selon l'état des connaissances 2009

Espèce	Densité		Biomasse		État de conservation de la population	Tendance	Niveau de fiabilité de la donnée	Source de la donnée
	ind./ha	% d _{tot}	kg/ha	% B _{tot}				
Alose feinte					?	?	A d'experts	PLAGEPOMI
Grande Alose					☹	↓	Bon	PLAGEPOMI
Lamproie de rivière					?	?	A d'experts	PLAGEPOMI
Lamproie marine					☺	→	Bon	PLAGEPOMI
Saumon atlantique					☹	↓	Bon	PLAGEPOMI

Espèces sédentaires d'intérêt communautaire : statut sur le site

Etat des connaissances décembre 2009

Seules les espèces d'intérêt communautaire sont traitées ici. Les espèces sédentaires se localisent sur les affluents de la Charente.

RIVIERE LA SEUGNE - Espèces sédentaires

Seules deux espèces d'intérêt communautaire connues sont sédentaires sur la Seugne : le **Chabot commun** et la **Lamproie de Planer**.

Sur la Seugne, les seules données disponibles sur ces deux espèces proviennent d'inventaires piscicoles ponctuels réalisés par l'ONEMA et la Fédération de Pêche de Charente-Maritime.

Le Chabot et la Lamproie de Planer sont deux espèces difficilement capturables, même à l'aide de matériel de pêche électrique. La nécessité d'élaborer des protocoles d'inventaires complémentaires et de suivis spécifiques paraît indispensable pour évaluer l'état de conservation de leurs populations

Evaluation des populations de poissons sédentaires d'intérêt communautaire présents sur la Seugne, et de leur état de conservation selon l'état des connaissances 2009

Espèce	Densité		Biomasse		État de conservation de la population*	Tendance	Niveau de fiabilité de la donnée	Source de la donnée
	ind./ha	% d _{tot}	kg/ha	% B _{tot}				
Chabot commun	26 à 119	0,07 à 0,56	0,1 à 0,5	0,02 à 0,13	☹	↓	A dires d'experts	FDAAPPM A 17
Lamproie de Planer	26 à 666	0,07 à 2,07	0,1 à 4,6	0,02 à 1,60	☺	→	A dires d'experts	FDAAPPM A 17

* évaluation selon données disponibles à ce jours

RIVIERE LE CORAN - Espèces sédentaires

Seule une espèce d'intérêt communautaire connue est sédentaires sur le Coran : la **Lamproie de Planer**.

Comme pour la Seugne, sur le Coran, les seules données disponibles sur la Lamproie de Planer proviennent d'inventaires piscicoles ponctuels réalisés par l'ONEMA et la Fédération de Pêche. La nécessité d'élaborer des protocoles d'inventaires complémentaires et de suivis spécifiques paraît indispensable pour évaluer l'état de conservation de cette espèce.

Evaluation des populations de poissons sédentaires d'intérêt communautaire présents sur le Coran, et de leur état de conservation selon l'état des connaissances 2009

Espèce	Densité		Biomasse		État de conservation de la population	Tendance	Niveau de fiabilité de la donnée	Source de la donnée
	ind./ha	% d _{tot}	kg/ha	% B _{tot}				
Lamproie de Planer	256 à 3802	1,71 à 9,30	1,5 à 29,1	0,54 à 4,75	☺	→	A dires d'experts	FDAAPPM A 17

AUTRES AFFLUENTS CHARENTE - Espèces sédentaires

Sur les autres affluents de la Charente inclus dans le site Natura 2000 FR5400-472, seules deux espèces d'intérêt communautaire connues sont sédentaires sur la Seugne : le **Chabot commun** et la **Lamproie de Planer**.

Le Chabot était présent sur le Bramerit en 1988 et 1997 en limite de périmètre du site Natura 2000 n°70 (lieudit " Chez Ferret "), date des derniers inventaires réalisés dans le cadre du SDVP (FDAAPPM 17).

La présence de Lamproies de Planer est avérée sur le Bramerit amont et sur la Rutelière (deux zones en limite de périmètre). La nécessité d'élaborer des protocoles d'inventaires complémentaires et de suivis spécifiques paraît indispensable pour évaluer l'état de conservation de ces deux espèces.

Evaluation des populations de poissons sédentaires d'intérêt communautaire présents sur les autres affluents de la Charente inclus dans le site FR5400-472, et de leur état de conservation selon l'état des connaissances 2009

Espèce	Densité*		Biomasse*		État de conservation de la population	Tendance	Niveau de fiabilité de la donnée	Source de la donnée
	ind./ha	% d _{tot}	kg/ha	% B _{tot}				
Chabot commun	?	?	?	?	?	?	A dires d'experts	FDAAPPM A 17
Lamproie de Planer	?	?	?	?	?	?	A dires d'experts	FDAAPPM A 18

* : Compte tenu des difficultés de capture de ces deux espèces, les données de densités et biomasses sont à prendre avec précautions car souvent surévaluées par rapport à la réalité.

Répartition des poissons d'intérêt communautaire sur le site

Etat des connaissances décembre 2009

Les cartes ci-après présentent la répartition des espèces de poisson d'intérêt communautaire sur le site.

Dans le cas de la **Grande Alose**, l'**Alose feinte** et la **Lamproie marine**, les cartes présentent le **front de colonisation** d'une part (à l'échelle du bassin versant de la Charente), les **sites de frai connus** sur le site FR5400-472 d'autre part. Il se peut que ceci ne soit pas exhaustif. Attention : les sites de frais potentiels (secteurs de la rivière où l'habitat correspondant aux exigences écologiques de l'espèce au moment du frai est présent) ne sont pas tous connus ou, s'ils sont connus, ne sont pas représentés.

Dans le cas du **Saumon atlantique**, la carte présente uniquement le front de colonisation (pas de reproduction sur le site, présence anecdotique de passage).

Enfin, dans le cas de la **Lamproie fluviatile**, la **Lamproie de Planer** et du **Chabot**, les cartes présentent les points des derniers **indices de présence** relevés.

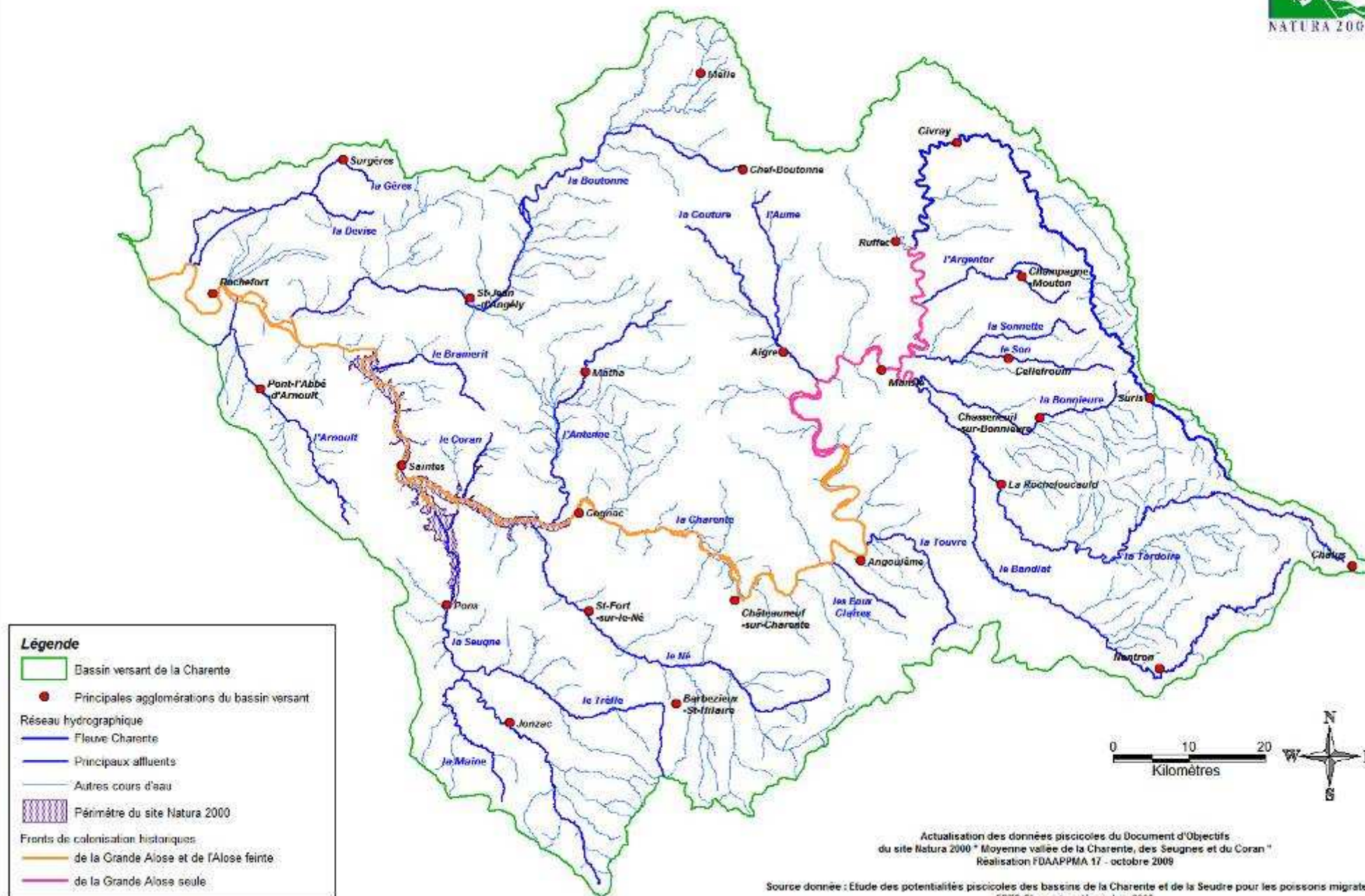
Il ne s'agit en aucun cas ni d'une carte de répartition exhaustive, ni d'une carte des sites de frais : ces derniers ne sont pas (ou pas tous) connus, non plus que les sites de frais potentiels (secteurs de la rivière où l'habitat correspondant aux exigences écologiques de l'espèce au moment du frai est présent).

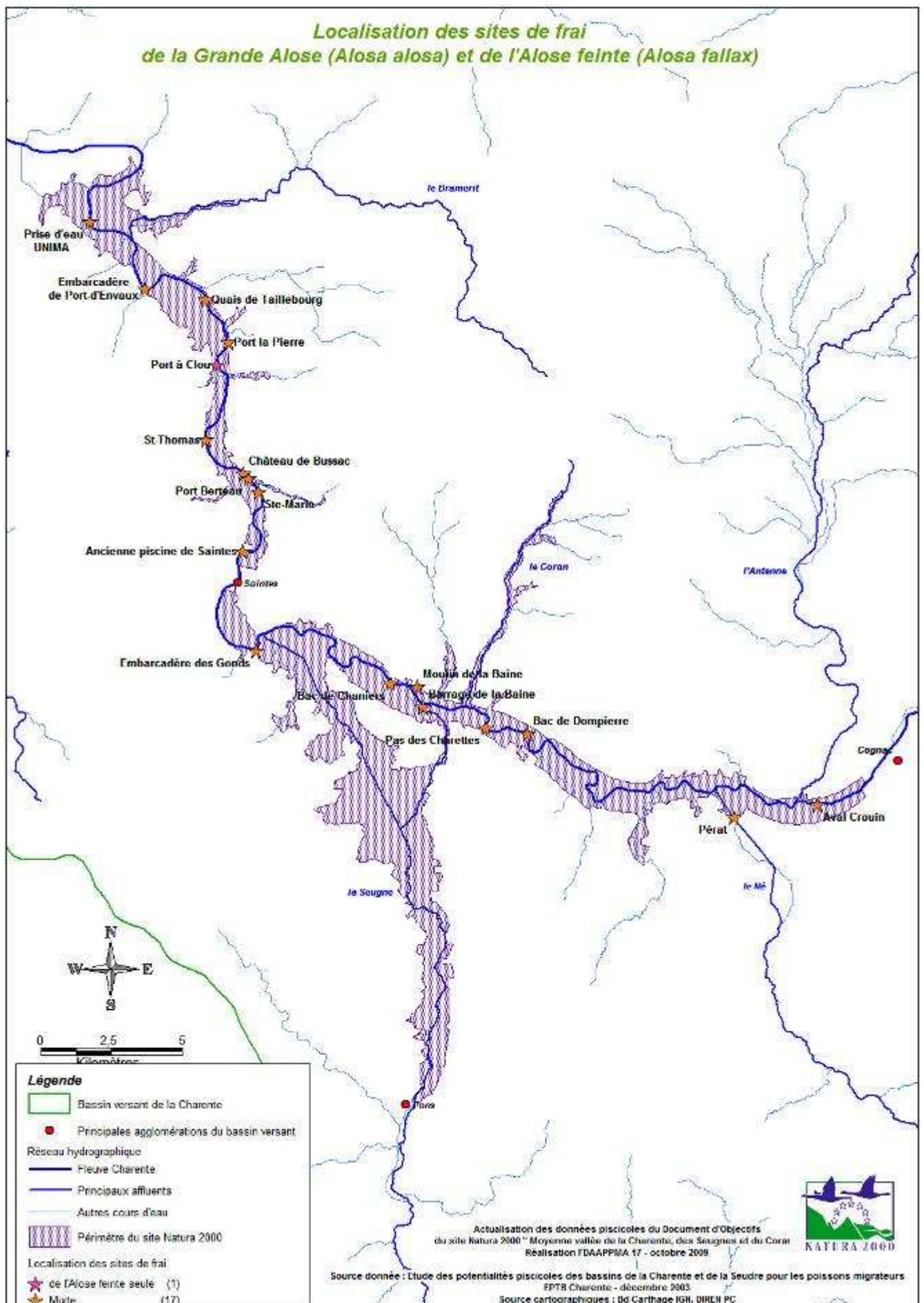
Etat de la franchissabilité des ouvrages hydrauliques sur le site

Nom	Cours d'eau	Commune	Dépt	X	Y	Expertise 2003 (Hydroconcept-EPTB Charente)		Expertise 2009 (ONEMA)		Aménagements	Année de réalisation
						Classe de franchissabilité	Espèce cible	Classe de franchissabilité	Espèce cible		
Barrage de St Savinien	Charente	St Savinien	17	365299.75	2102104.74	2	Alose	3	Anguille		
Pont barrage de St Savinien	Charente	St Savinien	17			inconnue	inconnue	4	Anguille		
Ecluse de la Baine	Charente	Chaniers	17	375196.88	2083300.33	1	Alose	1	Anguille		
Moulin de la Baine	Charente	Chaniers	17			inconnue	inconnue	3	Anguille		
Ecluse de Crouin	Charente	Cognac	16	389825.89	2079171.43	4	Alose	2	Anguille	Passé à bassins + station de comptage	2009
Barrages de Bagnolet	Charente	Cognac	16	392825.84	2082465.24	3	Alose	4	Anguille		
Ecluse de Cognac	Charente	Cognac	16	392315.55	2081228.14	5	Alose	inconnue	inconnue		
Ecluse de Gardemoulin	Charente	Cognac	16	397124.87	2079341.56	3	Alose	4	Anguille		
Moulin de Gâte-Bourse	Seugne	Courcoury	17	372137	2083976	inconnue	inconnue	2	Anguille		
Moulin de Gua	Seugne	Courcoury	17	372317	2083158	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Moulin de Courpignac	Seugne	Les Gonds	17	371935	2082777	3	Truite de mer	3	Anguille		
Radier du Muan	Seugne	Le Jard / Les Gonds	17	372680	2082160	inconnue	inconnue	1	Anguille		
Moulin Neuf	Seugne	Courcoury / Berneuil	17	372949	2081850	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Moulin de Chantemerle	Seugne	La Jard	17	373069	2081754	4	Truite de mer	3	Anguille	Rampe rugueuse + plots pour Anguilles	2008
Moulin de Crève Cœur	Seugne	St Sever de Saintonge	17	375990	2080213	inconnue	inconnue	0	Anguille		
Pont des Tomards	Seugne	Montils	17	375918	2076596	inconnue	inconnue	1	Anguille		
Moulin de Mérignac	Seugne	Montils	17	375929	2075991	2	Truite de mer	3	Anguille		
Déversoir de Liaumet	Seugne	Montils / Colombiers	17	376038	2075354	inconnue	inconnue	3	Anguille	Rampe rugueuse pour Anguilles	2007
Moulin de Colombiers	Seugne	Colombiers	17	375146	2075871	3	Truite de mer	4	Anguille		
Moulin du Gua	Seugne	St Seurin / Colombiers	17	376043	2073970	3	Truite de mer	4	Anguille		
Moulin de Château-Renaud	Seugne	Bougneau	17	376545	2071318	inconnue	inconnue	1	Anguille		
Déversoir de liaison Bief et Seugne	Seugne	Bougneau	17	375924	2070885	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Moulin de la Vergne	Seugne	Pons	17	375745	2070097	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Moulin de Coutant	Seugne		17			3	Truite de mer		Anguille		
Moulin Chaillou	Seugne	Pons	17	375371	2068742	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Moulin Conteau	Seugne		17			inconnue	inconnue		Anguille		
Moulin de la Tour	Seugne	Pons	17	375095	2068335	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Moulin de Mirambeau (Pons)	Seugne	Pons	17	374851	2067688	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Moulin de Marjolance	Seugne	Pons	17	374945	2067360	1	Truite de mer	4	Anguille		
Déversoir de Perrier	Seugne	Pons	17	374813	2066585	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Moulin Neuf (Pons)	Seugne	Pons	17	374733	2066418	3	Truite de mer	1	Anguille		
Moulin Pinthiers	Seugne	Pons	17	374969	2066349	3	Truite de mer	3	Anguille		
Moulin de la Chevrière	Seugne	Pons	17	374661	2065853	inconnue	inconnue	1	Anguille		
Moulin de Seugnac	Seugne	Pons	17	374398	2065418	3	Truite de mer	3	Anguille		
Moulin de Gentis	Seugne	Pons	17	375324	2064980	inconnue	inconnue	3	Anguille		
Seuil de St Bris des Bois	Coran	St Bris des Bois	17	380100	2089102	inconnue	inconnue	2	Anguille		
Moulin de Vergne	Coran	St Césaire / St Bris des Bois	17	379859	2088858	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Etang des Bajoliers vanne amont	Coran	St Césaire / St Bris des Bois	17	379783	2088681	inconnue	inconnue	0	Anguille		
Etang des Bajoliers vanne aval	Coran	St Césaire / St Bris des Bois	17	379621	2088684	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Moulin de	Coran	St Césaire	17	379343	2088386	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Barrage carrière de St Césaire	Coran	St Césaire	17	379123	2088117	inconnue	inconnue	4	Anguille		
Seuils de Chez Lagarde	Coran	St Césaire / St Sauvant	17	378619	2087117	inconnue	inconnue	1	Anguille		
Moulin de Coran	Coran	St Sauvant	17	378196	2085057	inconnue	inconnue	4	Anguille		

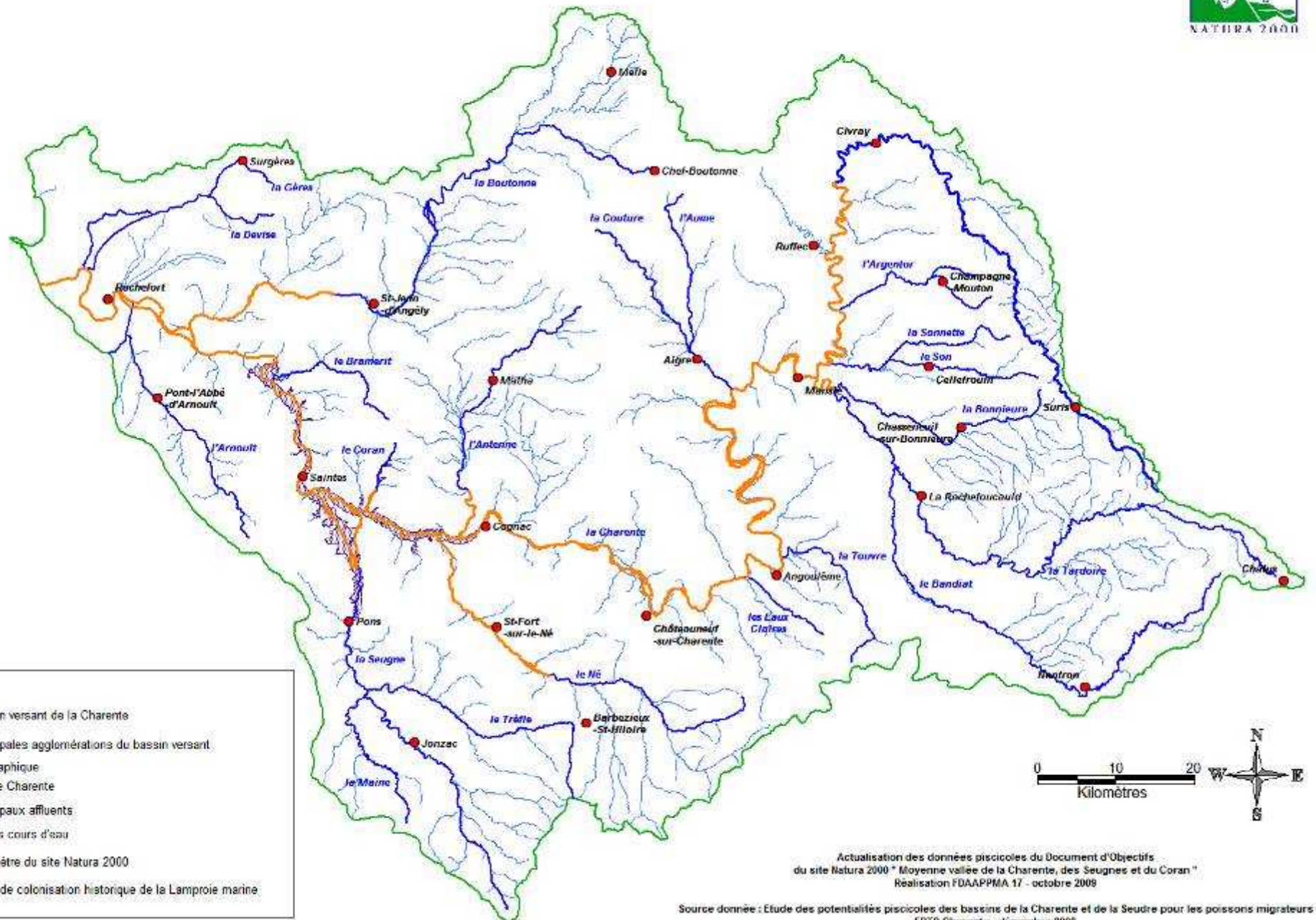
Etat des connaissances mai 2010 (source : EPTB Charente, mai 2010)

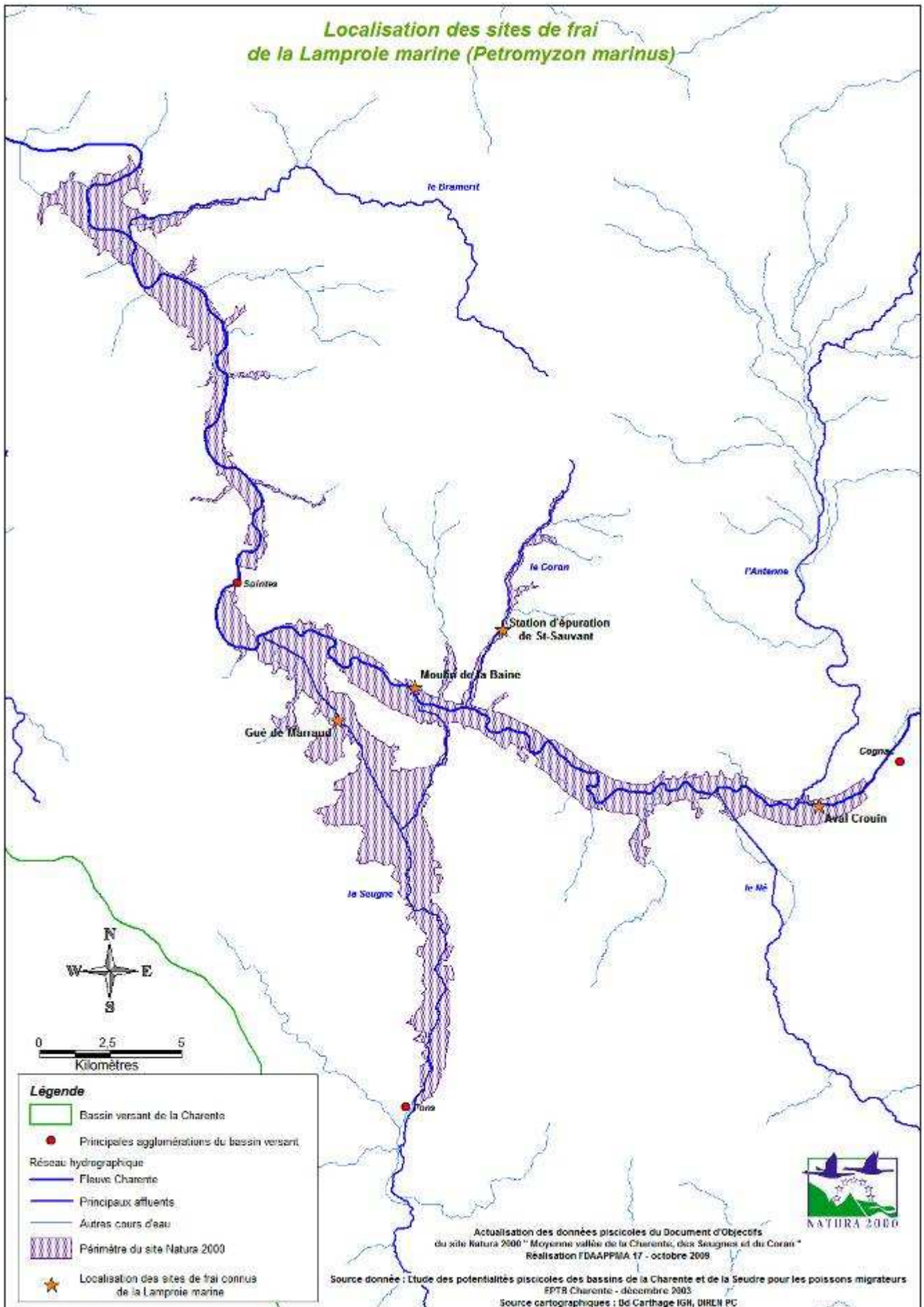
Fronts de colonisation de la Grande Alose (*Alosa alosa*) et de l'Alose feinte (*Alosa fallax*)



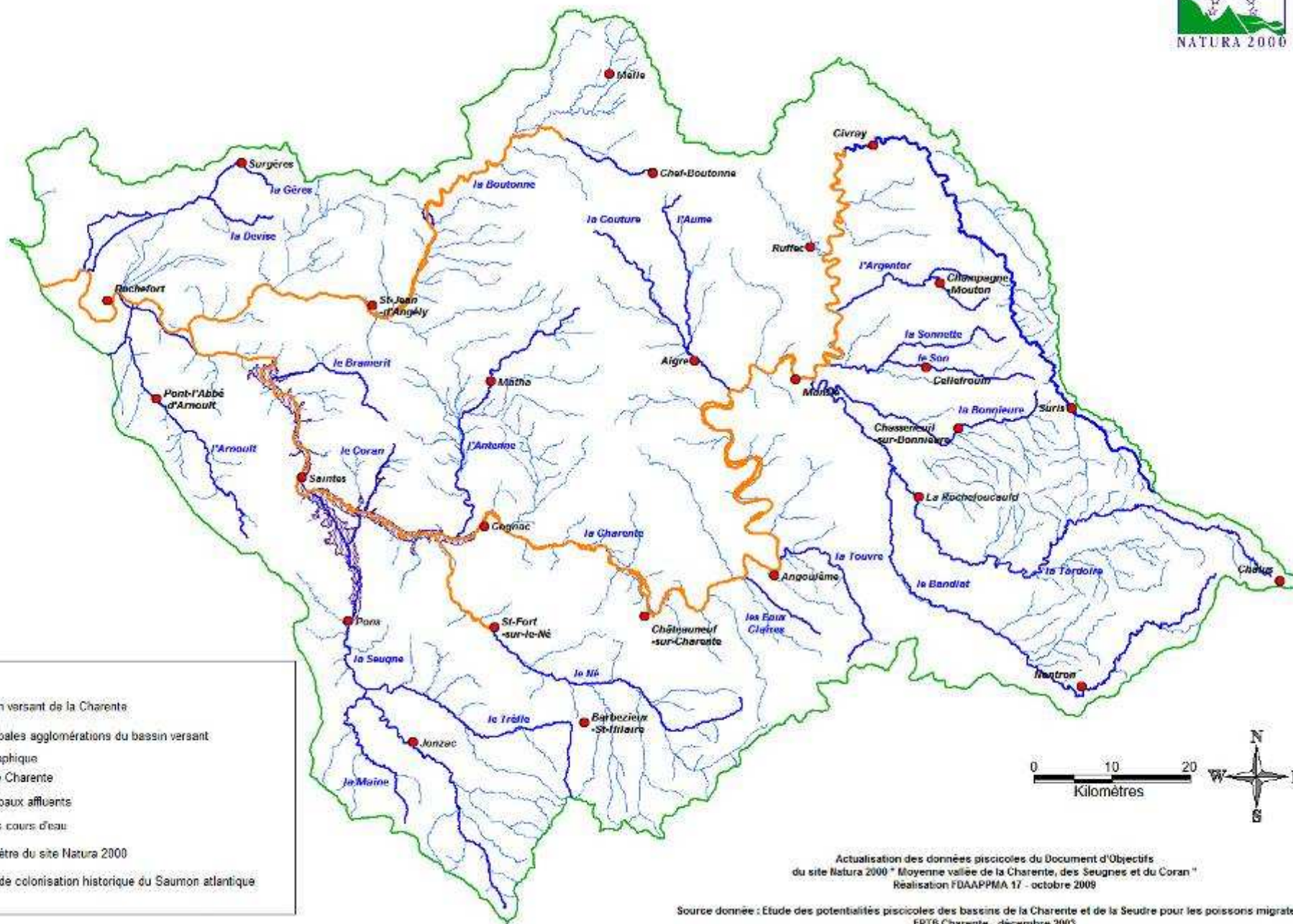


Front de colonisation de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)





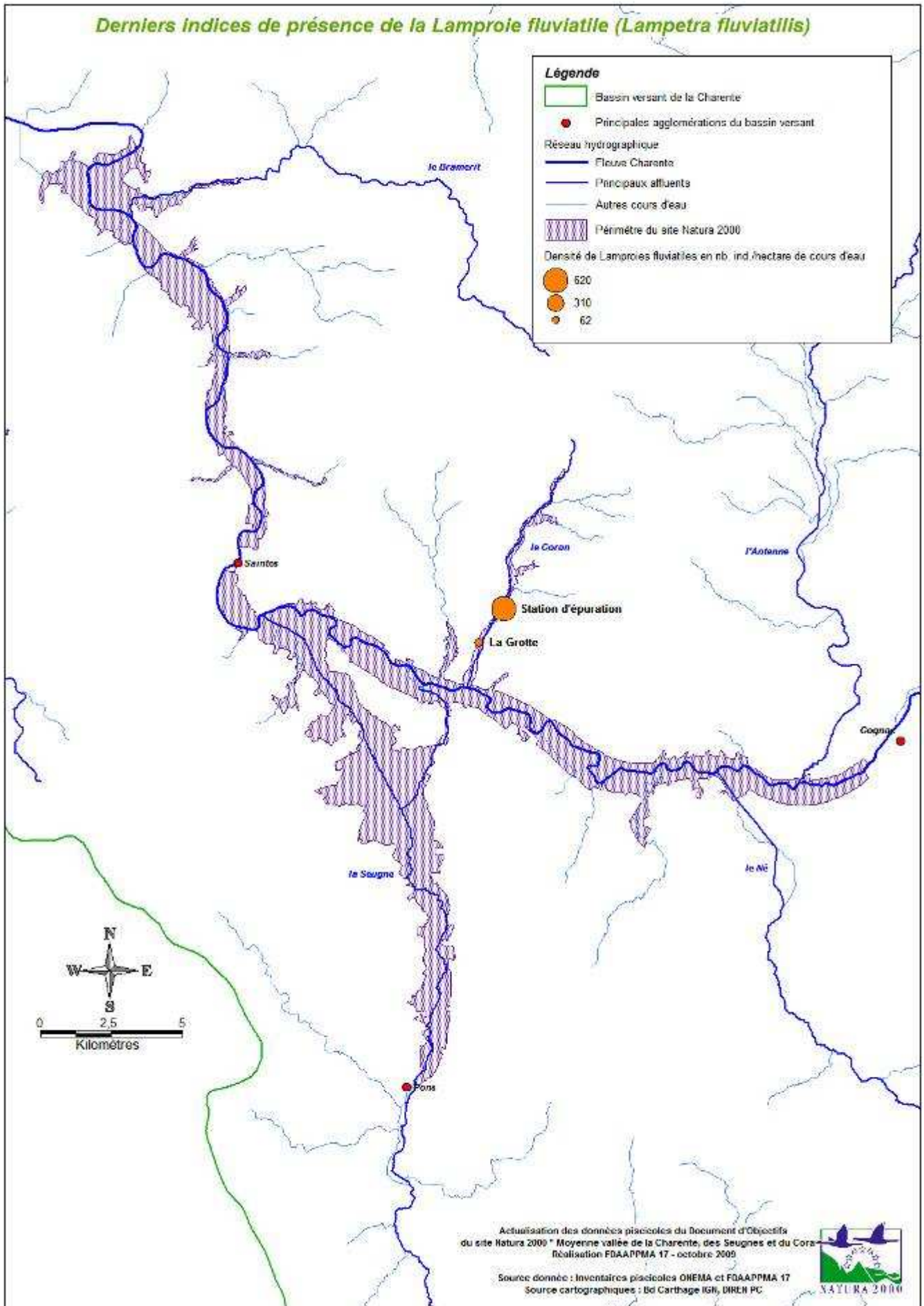
Front de colonisation du Saumon atlantique (*Salmo salar*)

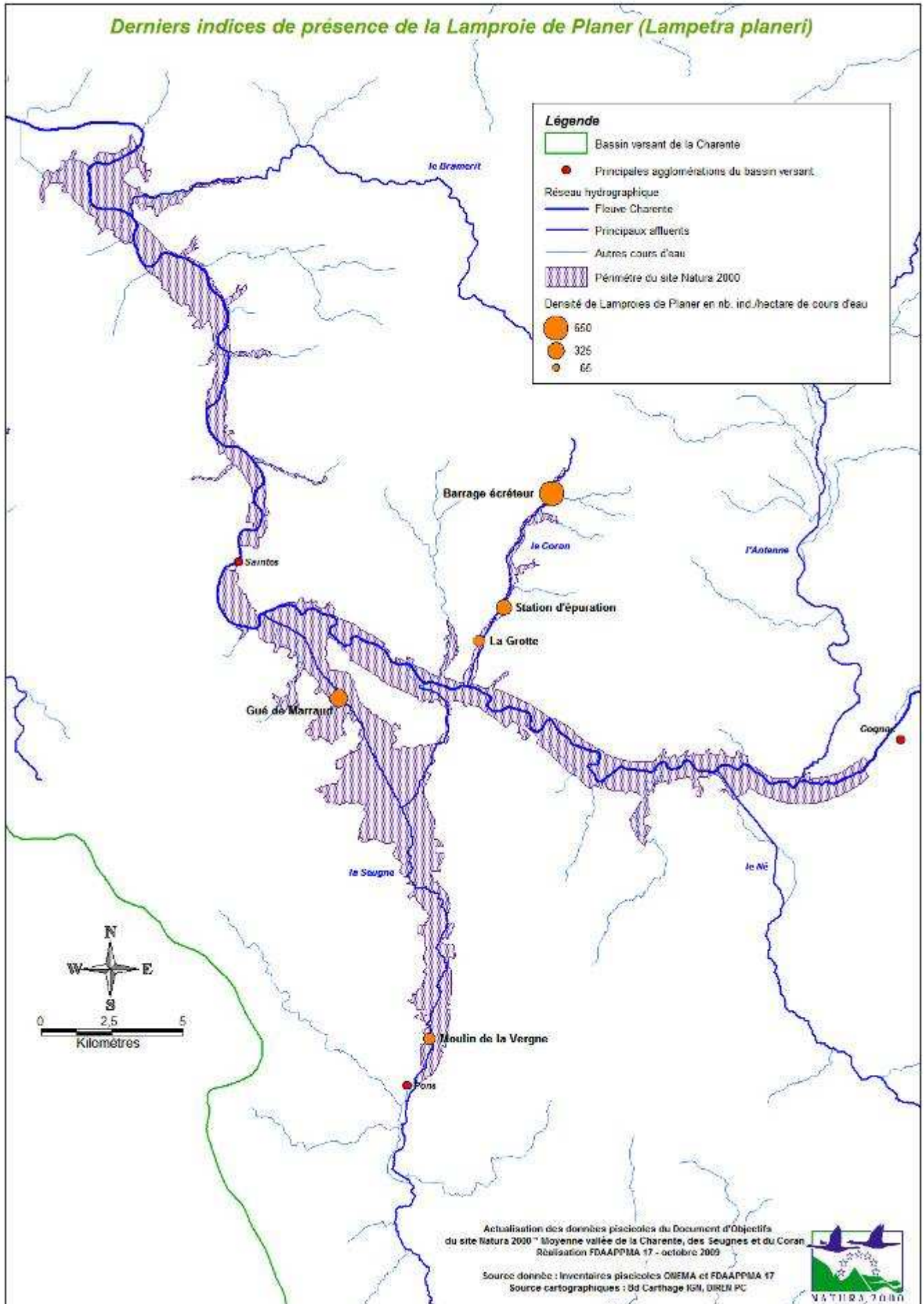


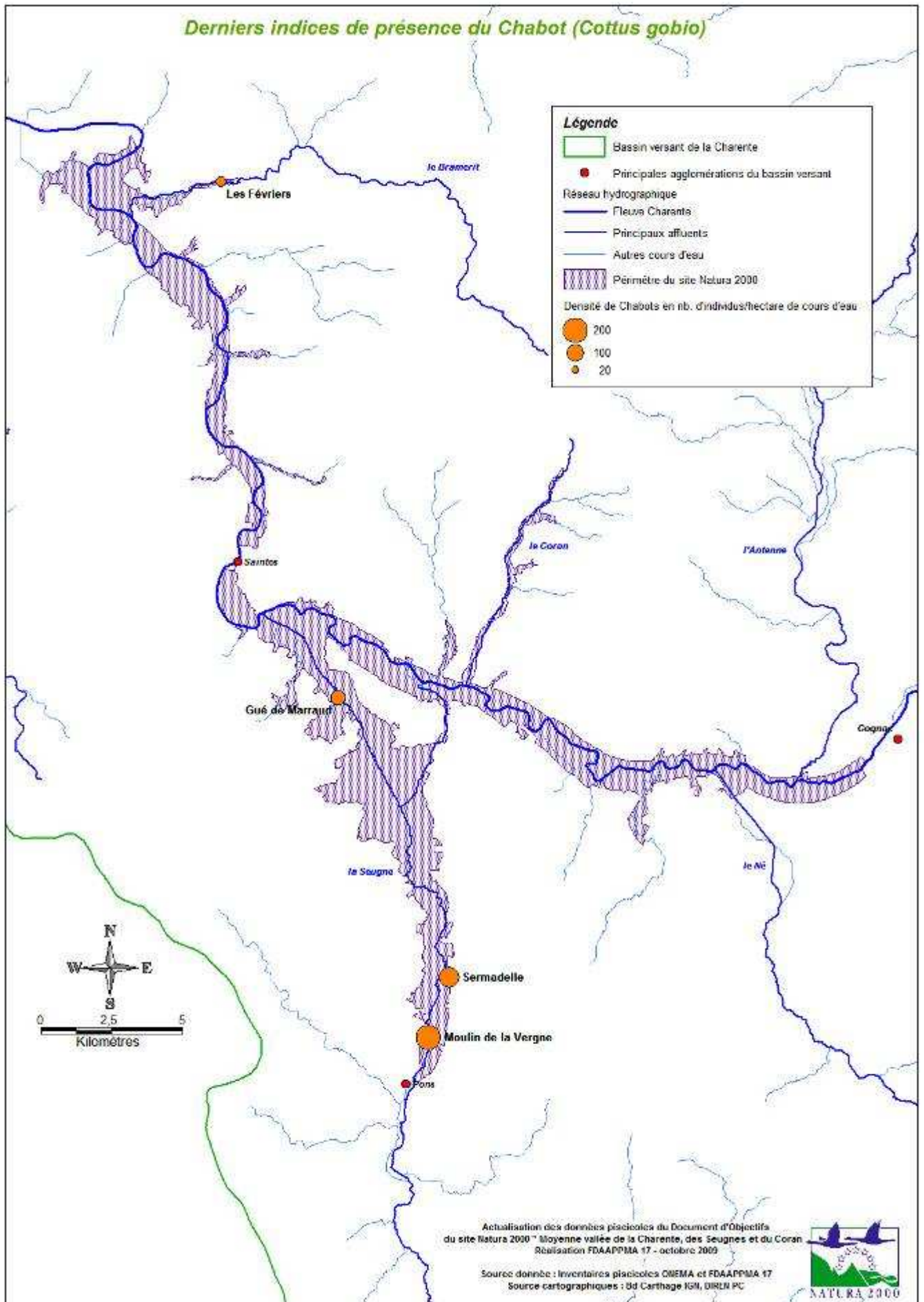
Actualisation des données piscicoles du Document d'Objectifs
du site Natura 2000 " Moyenne vallée de la Charente, des Seignes et du Coran "
Réalisation FDAAPPMA 17 - octobre 2009

Source donnée : Etude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs
EPTB Charente - décembre 2003

Source cartographiques : Bd Carthage IGN, DIREN PC







Faune (hors poissons)

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Philippe JOURDE, Xavier REYBERAT, Sébastien BRUNET
Juin 2011

Espèces faunistiques d'intérêt communautaire et statut sur le site

Etat des connaissances au 1^{er} juin 2011

Introduction

Le site Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran fait l'objet d'une attention soutenue de la part des naturalistes de la LPO. De nombreuses missions d'inventaire y sont menées dans le cadre de programmes régionaux (Atlas des oiseaux nicheurs, Atlas des oiseaux en hiver, Atlas des libellules du Poitou-Charentes, Atlas des Mammifères, Atlas des papillons, etc.).

A ces démarches, s'ajoutent des centaines d'heures bénévoles passées à inventorier les richesses biologiques de ces vallées ou à en suivre l'évolution. Le présent bilan fait la synthèse de ces observations. Les cartographies présentées sont donc le fruit d'un patient labeur qui dépasse de beaucoup les limites budgétaires imposées par la mission de réactualisation des inventaires Natura 2000.

Les données présentées et utilisées dans le présent travail ont pour la plupart été collectées durant l'année 2010. Certaines synthèses spécifiques agrègent les informations rassemblées entre le 1^{er} janvier 2009 et juin 2011. L'utilisation de données plus anciennes, qui ne concerne que la Macromie splendide, est motivée dans l'analyse qui lui est consacrée.

Intérêt faunistique global et bilan patrimonial général

L'importance faunistique du complexe Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran tient à la fois à une richesse biologique remarquable et à un positionnement géographique qui en fait un axe majeur de déplacement, reliant les contreforts occidentaux du Massif central aux marais littoraux.

Un élément décisif explique l'intérêt global du site tient au fait que ni la Charente, ni la Seigne n'ont été « rectifiées » ou endiguées. Les crues des deux cours d'eau inondent périodiquement un bassin d'expansion composé de marais latéraux et de prairies alluviales du lit majeur.

La Moyenne vallée de la Charente jouxte par ailleurs des sites souterrains majeurs pour les chauves-souris. Le plus remarquable est celui des carrières de Saint-Savinien, intégré au réseau Natura 2000. La Znieff de Quai des Roches, à Saintes, abrite aussi d'importantes populations de chiroptères. Dans les deux cas, une partie au moins des animaux s'alimente de façon régulière dans les prairies et les boisements inondables du fleuve.

La richesse biologique du site peut être mise en évidence par le nombre d'espèces patrimoniales observées localement. Trente-huit espèces bénéficient d'une protection nationale. Dix-huit sont inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore et 38 à l'annexe 4 ! Deux bénéficient d'un statut de protection prioritaire : le Vison d'Europe et la Rosalie des Alpes.

Bilan patrimonial des espèces animales du site (hors poissons, oiseaux et Grande Mulette)

Protection Nationale	DHFF Annexe 2	DHFF prioritaires	DHFF Annexe 4	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes
48	18	2	38	9	12	38

Au plan géographique, les espèces d'intérêt communautaire (annexe 2) sont réparties assez uniformément au sein du site (Carte F0).

Liste des espèces d'intérêt patrimonial observées sur le site reprenant les intitulés du tableau précédent

Noms vernaculaires	Noms scientifiques	PN	DHFF2	DHFF4	LRN	LRR
Mammifères						
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X				
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	X				
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X		
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	X		
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X		
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X		X		
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	X	X	VU	
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	X		X		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X	X		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	X		X		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	X		
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X		X		
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X		X		
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	X		X		
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X		X		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X		X		
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X		X		
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X		X		
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		X		
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X		X		
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X		X		
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X	X		
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	X	X	EN	
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X				
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	X		X		
Reptiles						
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	X	X		X
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	X		X		
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X		X		
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X		X		
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	X		X		
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X				
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X				
Amphibiens						
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X				
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X		X		X
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X				
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X		X		X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X		X		
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>					X
Insectes						
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>					EN
Leste verdoyant	<i>Lestes virens vestalis</i>					VU
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X			
Aeshne isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>				VU	EN
Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta</i>					VU
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>					VU
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		X	X	EN	VU
Macromie splendide	<i>Macromia splendens</i>	X	X	X	EN	CR
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X	X	VU	
Chlorocordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>					VU
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	X	X	EN	
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X		X	EN	
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	X	X	VU	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		X			
Mollusques						
Vertigo de Desmoulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>		X		VU	

Noms vernaculaires	Noms scientifiques	PN	DHFF2	DHFF4	LRN	LRR
Grande Mulette	<i>Pseudunio auricularius</i>	X		X		

Liste des espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 de la Directive Habitats) présentes sur le site

Code N2000	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Besoins écologiques (habitats utilisés)
Mammifères				
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>		Lisières boisées
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>		Boisements, prairies
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		Lisières boisements, prairies
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>		Cours d'eau, marais, ripisylves
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>		Milieux ouverts et lisières
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>		Boisements, prairies
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>		Boisements, prairies
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		Boisements, lisières
1356	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	Cours d'eau, marais, ripisylves
Reptiles				
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>		Marais et cours d'eau lents
Insectes				
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>		Rivières à courant vif
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>		Prairies inondables
1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		Grands cours d'eau lents
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		Boisements
1036	Macromie splendide	<i>Macromia splendens</i>		Grands cours d'eau lents
1041	Oxycordule à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>		Rivières à courant modéré
1087	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	Boisements alluviaux
Mollusque				
1016	Vertigo de Desmoulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>		Bas-marais

Légende : Les espèces pour lesquelles le site a une importance significative sont grisées dans le tableau.

Statut biologique des espèces d'intérêt communautaire

Tableau de synthèse des espèces patrimoniales du site Natura 2000

Espèce	Importance de l'espèce sur le site	Statut biologique	Tendances		
			Nationale	Charente-Maritime	Site Natura 2000
Mammifères					
Barbastelle	X		(→)	(→)	?
Grand Murin	X		(→)	(→)	?
Grand Rhinolophe	X		→	→	?
Loutre d'Europe	XXX	R	↗	→	→
Minioptère de Schreibers	X		F	F	?
Murin à oreilles échancrées	X		(↗)	(↗)	?
Murin de Bechstein	X		?	?	?
Petit Rhinolophe	X		(→)	(→)	?
Vison d'Europe	XXX	R	↘↘↘	↘	?
Reptile					
Cistude d'Europe	X		↘	(→)	?
Insectes					
Agrion de Mercure	X	R	↘↘	↘↘↘	↘↘↘
Cuivré des marais	XX	R	↘↘	↘↘↘	↘↘↘
Gomphe de Graslin	XXX	R	?	↘	↘
Lucane cerf-volant	X	R	?	?	?
Macromie splendide	X	R	?	?	?
Cordule à corps fin	XXX	R	?	↘	(↘)
Rosalie des Alpes	XXX	R	?	→	→
Mollusque					
Vertigo de Desmoulins	XXX	R	↘↘	↘↘	↘↘

Légende : x : Peu important R : Reproducteur ↗ : Augmentation ↘ : Déclin → Stable
 xx : Important ↘↘↘ : Fort déclin ? Indéterminée

xxx : Très important	M : Migrateur	↗↗ :	⚡⚡⚡ : Très fort déclin
	H : Hivernant	Augmentation	
	? :	importante	
	Indéterminé	↗↗↗ :	
	() : incertitude	Augmentation	
	F : fluctuant	très importante	

Loutre d'Europe

Lutra lutra

Code Natura 2000

1355

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (arrêté du 23/04/2007)
- Annexe 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Depuis deux décennies, le statut de la loutre s'est sensiblement amélioré en France. L'espèce n'est plus considérée comme menacée de disparition. Elle recolonise des secteurs d'où elle avait disparu à partir de ses noyaux historiques de peuplement que sont le Massif central et les marais de la façade atlantique. Dans ce contexte, le fleuve Charente joue un rôle déterminant dans la dispersion des animaux au sein d'un vaste bassin.

Protocole de suivi sur le site

La loutre est une espèce essentiellement nocturne et discrète mais sa présence est facilement décelable par la recherche de ses indices. Il s'agit notamment d'empreintes, de voies (coulées dans la végétation), de reliefs alimentaires mais surtout de crottes, qualifiées d'épreintes, dont l'espèce se sert pour communiquer et marquer son domaine.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons mis en place un réseau de 30 placettes échantillon qui permet d'étudier la répartition spatiale de l'espèce mais aussi d'assurer un suivi standardisé. Pour ce faire nous avons utilisé le protocole de recherche préconisé par le groupe loutre de l'UICN (Reuther *et al.*, 2000). Il s'agit de rechercher des indices de présence de part et d'autre d'un point de référence géolocalisé et facilement identifiable sur le terrain. Six cent mètres linéaires sont prospectés à partir de ce point de référence, idéalement 150 m sur chaque berge en amont et en aval. La découverte de tout indice de loutre qualifie le point de positif ; l'absence de trace de négatif.

Ce protocole standardisé est parfaitement reproductible à condition que l'opérateur ait une parfaite connaissance de la loutre et de sa biologie.

Hors de ces placettes de suivi, nous avons aussi noté tous les indices de présence détectés au fil des prospections. Les éléments collectés permettent de mieux appréhender l'utilisation de l'espace par la loutre.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

L'intégralité des placettes de suivi ont été étudiées en 2010. Des indices de présence de loutre ont été repérés sur l'ensemble des 30 sites (100 %).

Des indices de loutre ont été repérés dans 164 autres localités, réparties sur l'ensemble du site (carte F9).

La loutre présente donc la même répartition qu'en 1999, année de référence des placettes de suivi. Il est impossible de quantifier la population à partir des éléments découverts mais, vu l'abondance des marquages repérés, la population semble bénéficier d'un statut de conservation favorable.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La loutre fréquente tous les types de zones humides du site, du fossé alimenté où elle cherche des amphibiens en fin d'hiver au grand fleuve Charente, qui sert notamment à la dispersion des jeunes individus.

PRECONISATIONS DE GESTION

Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leurs connexions, le fleuve Charente joue un rôle majeur pour la connexion entre les populations des marais arrière-littoraux de Charente-Maritime et celles du Massif central.

Mettre en place un chapelet de zones refuge et limiter les activités perturbatrices le long des berges, notamment le long du fleuve Charente.

Garantir ressource et qualité de l'eau.

Adapter les ouvrages de franchissement routier à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions).

Vison d'Europe

Mustela lutreola

Code Natura 2000

1356★

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (arrêté du 23/04/2007)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats (espèce prioritaire)
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Vison d'Europe se raréfie sans cesse en France. Son aire de répartition ne couvre plus aujourd'hui que les départements de la Charente-Maritime, la Charente, la Gironde, la Dordogne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. L'espèce fait l'objet d'un plan national d'action et d'un projet de création de centre d'élevage à vocation de réintroduction.

Protocole de suivi sur le site

La faible densité de Vison, associée à son extrême discrétion, rendent tout protocole d'étude et de suivi difficile à mettre en œuvre. Des pièges photo ont été disposés sur la Seugne par les équipes de la LPO mais la pression de piégeage n'a pas été assez forte pour que cette technique puisse s'avérer probante (22 nuits de piégeage). La majorité des données concernant cette espèce résultent de collisions routières et de captures incidentes réalisées par les piégeurs de ragondin. A notre connaissance, aucune information n'a été collectée sur le site entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 mai 2011.

Plusieurs observations d'animaux vivants, rapportées à des Visons d'Europe (en l'absence sur zone du Vison d'Amérique) ont été effectuées en 2011 à quelques km en aval du site, dont deux près du canal du Moussard, voie d'eau qui relie la moyenne et la basse vallée de la Charente.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Inconnus, faute de données probantes.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Fréquente tous les types de milieux rivulaires, en milieux stagnants ou courants, ouverts ou fermés.

PRECONISATIONS DE GESTION

Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leurs connexions. Le bassin de la Charente constitue vraisemblablement un maillon essentiel dans la préservation de l'espèce au niveau national.

Garantir la ressource et la qualité de l'eau.

Adapter les ouvrages routiers de franchissement à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions).

Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes anti-ragondins (pièges cages), insérer des trappes échappatoire et désinfecter les pièges après toute capture de mustélide, en particulier de vison.

Constituer un chapelet de zones refuge le long du fleuve Charente notamment (maintien d'une végétation élevée, clôture limitant l'accès du bétail).

Veiller à ce que les nasses à poissons ou à écrevisses ne constituent pas des pièges mortels potentiels pour le vison.

Chauves-souris

Chiroptera spp

Code Natura 2000

(cf texte)



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (arrêté du 23/04/2007)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

Inventaire des espèces détectées

Barbastelle *Barbastella barbastellus* Code 1308
 Grand Murin *Myotis myotis* Code 1324
 Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* Code 1304
 Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* Code 1310
 Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* Code 1321
 Murin de Bechstein *Myotis bechsteini* Code 1323
 Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* Code 1303

La présence dans le site du Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* (Code1305) est fortement probable. Cette espèce transite et hiberne dans les carrières de Saint-Savinien. Elle s'alimente vraisemblablement dans le périmètre du site Natura 2000 mais n'y a pas été formellement détectée. Sa distance de détection ultrasonore n'est que de moins de 5 m et moins de 20 individus sont dénombrés habituellement. Les probabilités de rencontre sont donc extrêmement faibles.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Peu de données fiables permettent d'évaluer les tendances d'évolution des chauves-souris en France. Les comptages hivernaux semblent indiquer que la plupart des espèces troglodiles augmentent. Cela dit, ces dénombrements souffrent d'un biais lié à la mise en protection des cavités souterraines dénombrées. Une fois protégées, ces sites pourraient attirer davantage de chauves-souris et masquer une stagnation, voire un déclin général des populations.

Protocole de suivi sur le site

Les données présentées ici ont essentiellement été collectées par détection ultrasonore en hétérodynes et en expansion de temps. Les signaux non identifiables sur le terrain ont été enregistrés et analysés sur informatique à l'aide de progiciels spécialisés (Batsound Pro notamment).

Quelques données issues de prospections en milieux souterrains concernent les abords immédiats du site et ont été cartographiées.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Malgré un recul de plus de 15 ans, il est impossible d'attribuer une tendance ou un statut de conservation clairs aux espèces détectées sur le site. Un recul de 45 % du nombre de contacts obtenus par points d'écoute entre 2000 et 2010 sur les placettes suivies à ces deux dates semble indiquer un déclin important des populations mais l'échantillonnage demeure insuffisant pour statuer définitivement.

Malgré une forte pression d'observation (carte F1), les informations demeurent trop lacunaires pour détecter une éventuelle évolution de l'aire d'occupation des espèces (cartes F2 à F9).

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Les diverses espèces de chauves-souris présentes sur le site occupent l'ensemble des niches disponibles, allant des prairies alluviales aux ripisylves les plus denses. La proximité de plusieurs réseaux importants de cavité souterraines, dont le site Natura 2000 des Carrières de Saint-Savinien et la ZNIEFF de la carrière de Quai des Roches (Saintes), laisse penser que la moyenne vallée de la Charente constitue un habitat de chasse privilégié pour les chauves-souris qui transitent ou hivernent dans ces gîtes souterrains.

PRECONISATIONS DE GESTION

Mettre en place un réseau de haies connectées permettant une meilleure liaison entre les gîtes (hameaux, carrières, boisements) et les terrains de chasse (prairies alluviales, ripisylves, etc). En assurer la pérennité (classement en Espaces boisés classés).

Maintenir les arbres creux, fissurés, sénescents ou morts dans les boisements et les haies. Préférer l'élagage à la coupe. Ne pas encourager la gestion des arbres en têtards, apparemment peu favorables aux chauves-souris notamment.

Favoriser le maintien des prairies naturelles et décourager l'implantation de l'agriculture intensive en vallée alluviale (source de l'introduction massive de pesticides dans les écosystèmes).

Limiter l'utilisation de pesticides dans les domaines agricoles ou de gestion des espaces verts.

Garantir l'accessibilité des clochers et combles des bâtiments publics aux chauves-souris et en limiter l'éclairage public.

Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Code Natura 2000

1220

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Cistude est largement répartie dans les deux tiers méridionaux de la France, à l'exclusion du Massif central. La dégradation des zones humides et leur fragmentation a provoqué un déclin drastique des populations et de nombreux phénomènes de disparition locale.

Protocole de suivi sur le site

La Cistude est recherchée visuellement le long des berges en prospectant aux jumelles tous les sites de thermorégulation potentiels. Ces recherches sont menées à pied et en canoë.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Depuis 1996, quelques individus sont régulièrement observés dans la moyenne vallée de la Charente et le long de la Seugne sans qu'il soit possible de démontrer la reproduction locale de l'espèce. Tous les individus observés sont matures et toujours observés isolément.

En 2010, le constat est identique (carte F11). Plusieurs animaux ont vraisemblablement été relâchés dans le milieu naturel. C'est par exemple le cas de celui de l'étang de Saint-Bris-des-Bois ou de celui de l'étang de la prairie du Maine à Saintes.

Il n'est pas impossible que les deux individus cantonnés à Entre les Seignes et à Bougneau soient les mêmes que ceux notés dans ces localités en 1996 (Jourde, 1996).

Les deux individus qui vivaient dans le marais des Breuils semblent avoir disparus.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de considérer la cistude comme formant une population locale et aucune tendance ne peut être apportée.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Cistude fréquente des tronçons de cours d'eau à courant lent et des pièces d'eau artificielles stagnantes.

PRECONISATIONS DE GESTION

Etant donnée l'absence de preuve tangible de reproduction locale de l'espèce, il n'est pas opportun de proposer des mesures de gestion spécifique.

La préservation d'un éventuel noyau de population dans ce site Natura 2000 pourrait faire l'objet d'un programme spécifique, visant notamment à localiser des secteurs favorables à la ponte et à les gérer en conséquence. La mise en œuvre d'un tel projet devrait être associée à un programme de renforcement de la population.

Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale

Code Natura 2000

1044

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1^{er} l'arrêté du 22/07/1993)
- Annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Espèce largement répartie en France mais en déclin dans de nombreuses régions, notamment dans le nord du pays et le Bassin parisien.

Protocole de suivi sur le site

La cartographie de la répartition de l'espèce se fait par recherche des imagos dans ses habitats favorables. La période idéale de prospection se situe entre le 20 juin et le 15 juillet (Jourde, 2005 ; Précigout *et al.*, 2009).

L'évolution de la répartition de l'espèce se fait par l'étude de placettes de suivi. Il s'agit de prospecter 30 sites témoins où l'espèce était présente en 1999 et 2000 (années de référence).

Les placettes sont positionnées sur des points fixes du paysage et les prospections sont menées sur 150 mètres de part et d'autre de ce point en amont et en aval, en rive droite et en rive gauche, soit 600 m de prospection.

Deux passages sont effectués sur ces placettes durant les campagnes de suivi. Si l'Agrion de Mercure est observé, la placette est considérée comme positive. Si aucun individu n'est découvert, la placette est considérée comme négative. Il s'agit donc d'une information basée sur un critère simple de présence/absence, parfaitement reproductible quel que soit l'opérateur.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

En 2010, l'intégralité des 30 placettes de suivi ont été étudiées (carte F12). L'Agrion de Mercure a été repéré dans 10 de ces sites témoins (33 %). Il est donc considéré comme absent de 20 localités (67 %), où il était connu il y a 10 ans. Cette contraction d'aire est particulièrement notable dans la moitié aval de la Seugne et dans le marais des Breuils, où l'espèce semble avoir complètement disparu. La présence de l'Agrion de Mercure dans ces sites est intimement liée à la présence de sources actives, aujourd'hui taries (marais des Breuils) ou sédimentées (cours de la Seugne). L'impact de l'Ecrevisse de Louisiane, qui détruit les herbiers et dévore les larves de libellules, est particulièrement notable sur ces sites, dont l'écologie a été bouleversée depuis l'arrivée du crustacé exotique.

Les peuplements des petits affluents de la Charente présentent des situations contrastées. Sur le Bramerit, le Coran, le Bourrut, le Rochefollet, l'Escambouille, les populations ont disparu ou sont très fragmentées du fait d'un fort taux de boisement des cours d'eau (peupleraies notamment). Par ailleurs, la ressource en eau se raréfie sensiblement dans les têtes de bassin et les milieux rivulaires se dégradent de façon constante (augmentation de la pression agricole notamment).

Durant les prospections de 2010, l'importante population d'Agrion de Mercure du ruisseau La Rutelière (Taillebourg), connue depuis les années 2000, a été cartographiée précisément. Ce cours d'eau, hors site Natura 2000, constitue actuellement l'une des principales populations du bassin aval de la Charente.

Au final, le statut de conservation de l'Agrion de Mercure sur le site Nature 2000 apparaît comme très défavorable et préoccupant.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

L'Agrion de Mercure fréquente des cours d'eau de petit gabarit, parfois de simples fossés alimentés, généralement au niveau des têtes de bassin. Il s'agit d'une espèce héliophile qui ne tolère les boisements rivulaires que s'ils sont discontinus et lâches. La végétation rivulaire et aquatique est indispensable. Les densités les plus fortes sont observées dans les massifs d'Ache faux-cresson *Heliosciadium nodiflorum*. L'eau doit être courante, fraîche et bien oxygénée. Les dépôts argileux et limoneux, l'accroissement de la turbidité, l'élévation de la température se traduisent par le déclin ou la disparition de l'espèce.

PRECONISATIONS DE GESTION

Garantir la ressource et la qualité d'eau, avec une attention toute particulière pour les têtes de bassin (préservation des sources et de leur végétation).

Préserver des tronçons de cours d'eau non boisés, bordés d'une riche végétation palustre et aquatiques, répartis de façon à permettre des échanges entre populations entre amont et aval des petits cours d'eau.

Limiter autant que faire se peut les populations d'Ecrevisse de Louisiane et de Ragondin, dont l'impact sur les hydrosystèmes est délétère.

Gomphe de Graslin

Gomphus graslinii

Code Natura 2000

1046

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1^{er} l'arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Gomphe de Graslin est une espèce endémique à répartition franco-ibérique. En France, il s'observe essentiellement dans le quart sud-ouest de la France. La tendance nationale n'a pas fait l'objet d'une évaluation numérique.

Protocole de suivi sur le site

Chaque année, trois collectes d'exuvies (dépouilles larvaires abandonnées au moment de la transformation de la larve aquatique et adulte volant) sont effectuées sur 20 placettes de collecte de 50 m de long, répartie au fil du fleuve Charente entre Salignac-sur-Charente et Saint-Savinien (soit un tronçon de 45 km du fleuve).

Les visites sont effectuées en canoë aux environs des 15 juin, 1^{er} et 30 juillet, période qui correspond classiquement aux à l'optimum de collecte.

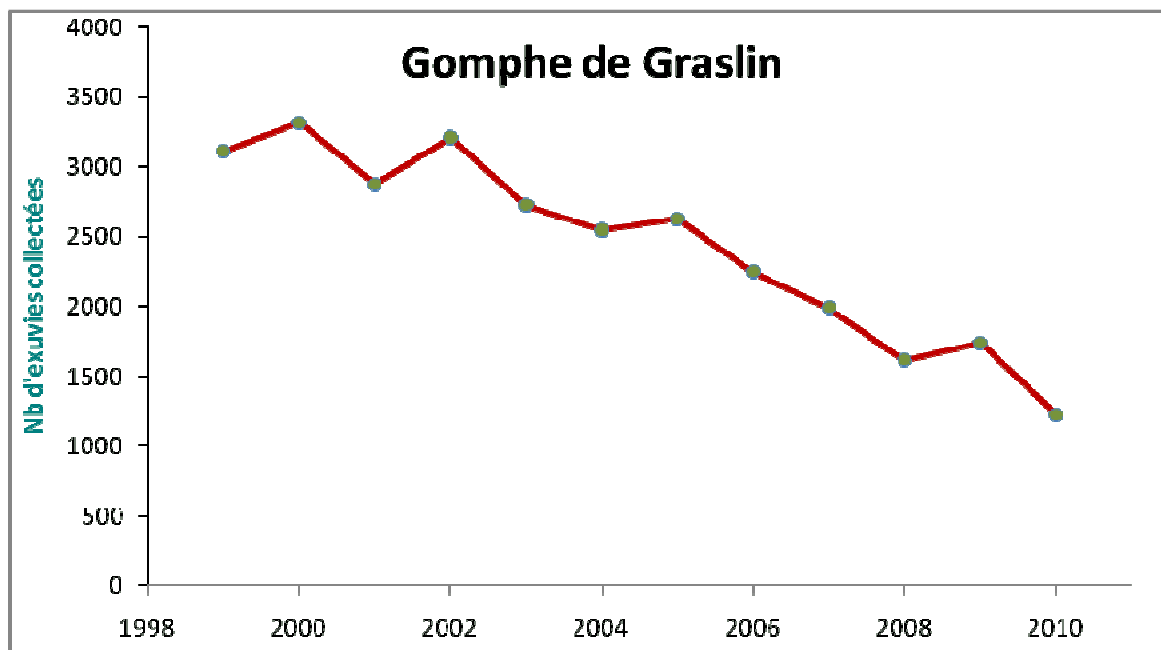
Toutes les exuvies de gomphidés découvertes sur les placettes sont ramassées, référencées, identifiées sous loupe binoculaire et dénombrées. L'effectif cumulé des trois passages est rapporté à la placette, ce qui permet à la fois des analyses spatiales et temporelles.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

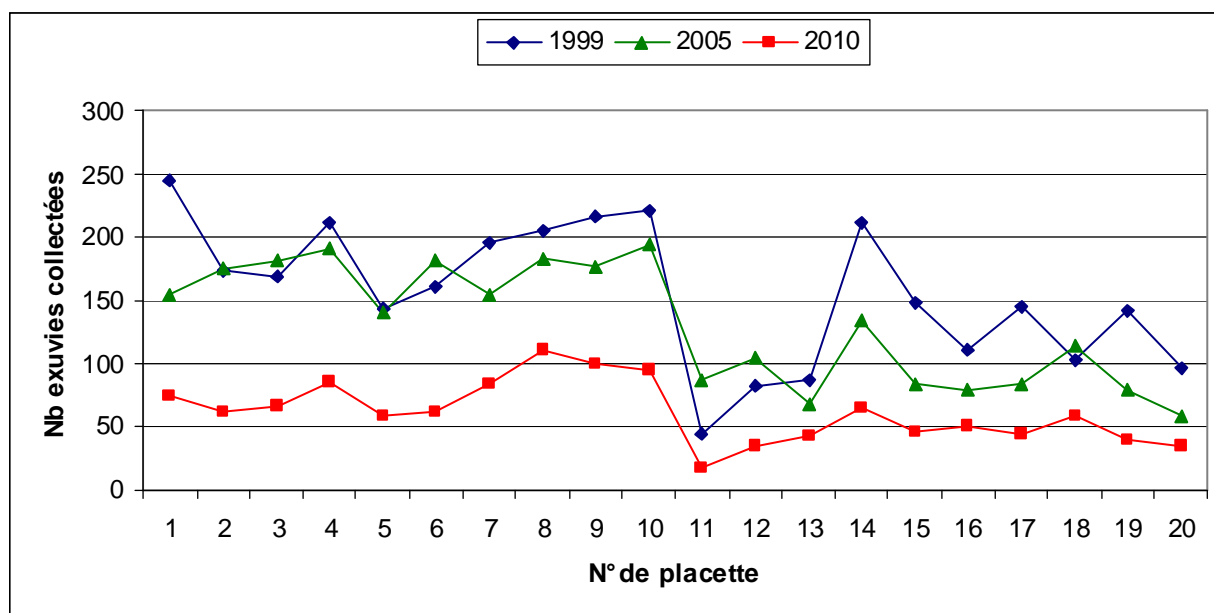
Soumises à de fortes perturbations de son milieu de vie (altération de la qualité d'eau, introduction de l'Ecrevisse de Louisiane, développement du tourisme fluvial, disparition des prairies alluviales, apports de pesticides agricoles, sédimentation du fleuve...), cette libellule connaît un déclin régulier (-61 % en 12 ans). Le gomphe présente encore une répartition continue le long du fleuve Charente (carte F13) mais son statut de conservation du Gomphe de Graslin est défavorable.



Collecte d'exuvies de Gomphe de Graslin sur une placette de suivi du fleuve Charente (cliché P. Jourde)



Evolution de la population de Gomphe de Graslin sur 20 placettes de suivi du fleuve Charente (source P. Jourde)



Evolution du nombre d'exuvies de Gomphe de Graslin collectées sur un réseau de placettes de suivi réparties le long du fleuve Charente (source P. Jourde)

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Le Gomphe de Graslin est une espèce méridionale des grands cours d'eau lents. Elle est présente dans tout le tronçon du fleuve Charente et ne fréquente que la partie aval de la Seugne, les autres affluents sont délaissés. Les effectifs sont moindres en aval de Saintes, voire faibles directement en aval de la ville. Cela pourrait résulter d'un phénomène de pollution locale.

PRECONISATIONS DE GESTION

Restaurer de la ressource et de la qualité d'eau du fleuve Charente et préservation du cycle naturel du fleuve. Maintenir des prairies naturelles alluviales (terrains de chasse des imagos) et préservation de la végétation rivulaire (site de métamorphose). Limiter drastiquement de la vitesse de circulation des bateaux de plaisance et des activités nautiques impliquant une vitesse importante afin d'éviter tout batillage, cause de noyade des insectes à l'émergence. Limiter, dans la mesure du possible, le développement des espèces exotiques, source de déséquilibre des hydrosystèmes (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, Poisson-chat ?).



La métamorphose du Gomphe de Graslin s'effectue souvent à quelques cm de l'eau. Les vagues provoquées par les bateaux à moteur peuvent détruire des milliers de libellules sur tout le tronçon du fleuve, en un seul passage (cliché P. Jourde)

Macromie splendide

Macromia splendens

Code Natura 2000

1036

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1^{er} l'arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Macromie splendide est une espèce endémique franco-ibérique. En France, elle s'observe essentiellement dans le quart sud-ouest de la France et dans l'ouest méditerranéen. La tendance nationale n'a pas fait l'objet d'une évaluation numérique.

Protocole de suivi sur le site

La Macromie est une espèce extrêmement discrète malgré sa taille imposante. Les imagos chassent à distance des cours d'eau, souvent dans des zones boisées. Les mâles territoriaux sillonnent de longs tronçons de cours d'eau et ne sont donc qu'épisodiquement observés. Les femelles ne rejoignent généralement les sites de ponte qu'en soirée. La meilleure façon de prouver la présence de cette libellule est de rechercher ses exuvies, très reconnaissables, mais difficiles à trouver dans la végétation rivulaire. L'ensemble du fleuve Charente est prospecté en canoë. Cette activité très chronophage a été menée en 2005 et en 2009. Nous incluons ici les informations collectées à ces dates.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

La Macromie n'a été découverte en Charente-Maritime qu'en 2005. De fait, il est actuellement impossible de définir une tendance pour cette espèce dont la Moyenne vallée de la Charente constitue la limite septentrionale de la répartition mondiale.

Entre 2005 et 2019, l'espèce n'a été trouvée qu'en trois localités du fleuve Charente, situées en amont de Saintes (carte F14). La rareté des contacts obtenus semblent indiquer que la population est faible localement. Cela dit la complexité des recherches d'exuvies dans les ronciers rivulaires rend la découverte des dépouilles larvaires particulièrement délicate et pousse peut-être à une sous-estimation de la présence de cet anisoptère.



Exuvie de macromie collectée à Salignac en 2005 (diché P. Jourde)

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Macromie splendide est une libellule de cours d'eau lent. Elle semble particulièrement apprécier les tronçons boisés, sa larve aquatique se développe souvent, en Charente-Maritime, à l'abri des systèmes racinaires.

PRECONISATIONS DE GESTION

Une meilleure connaissance de l'espèce, de sa répartition et de son statut est nécessaire avant de pouvoir formuler des préconisations de gestion adaptées.

Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii

Code Natura 2000

1041

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1^{er} l'arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Cordulie à corps fin est une libellule assez largement répartie en France. Elle est moins abondante dans le quart nord-est de la France.

Protocole de suivi sur le site

La répartition de l'espèce est étudiée par observation des mâles territoriaux qui sillonnent de petits tronçons de cours d'eau mais surtout par la cartographie des exuvies collectées le long des berges ou de la végétation rivulaire. Cette espèce doit être recherchée entre fin juin et mi-juillet.

Des placettes de suivi ont été mises en place en 2008 mais les résultats sont encore trop lacunaires pour être exploités de façon indiscutable.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

La répartition de la Cordulie à corps fin ne semble pas varier dans temps depuis 2000, année de référence de nos travaux d'inventaire sur cette espèce (carte F15). La mise en place de placettes de suivi en 2008 devrait apporter des éléments quant aux effectifs de l'espèce. Les premiers résultats indiquent un fort déclin des effectifs. Cette première tendance devra être vérifiée encore deux ou trois années supplémentaires pour être considérée comme significative.

Dans l'état actuel de nos connaissances, eu égard au travail nécessaire pour trouver l'espèce en 2010 par rapport à celui fourni en 1999 et 2000, le statut de conservation de l'espèce est jugé défavorable.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Cordulie à corps fin fréquente sur le site les cours d'eau à courant lent. Il s'agit principalement du fleuve Charente et de la rivière Seugne. L'espèce est plus fréquente dans les tronçons boisés, les larves se développant préférentiellement cachées dans les systèmes racinaires des arbres rivulaires.

PRECONISATIONS DE GESTION

Maintien/restauration des ripisylves, avec une attention particulière pour les arbres rivulaires dont les racines tiennent les berges.

Restauration de la ressource et de la qualité d'eau du fleuve Charente et préservation de son cycle naturel.

Maintien des boisements alluviaux (terrains de chasse des imagos) et préservation de la végétation rivulaire (site de métamorphose).

Limitation, dans la mesure du possible, des espèces exotiques, source de déséquilibre des hydrosystèmes (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, Poisson-chat ?).

Cuivré des marais

Lycaena dispar

Code Natura 2000

1060

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1^{er} l'arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La répartition française du Cuivré des marais s'étend de la Gironde à l'Alsace. L'espèce semble absente de Bretagne, du bassin de l'Adour et de la frange méditerranéenne. Les populations sont morcelées et pour beaucoup, notamment en secteur de plaine, en fort déclin.

Protocole de suivi sur le site

L'espèce est recherchée durant ses deux phases d'activité imaginale (mai puis début août) dans les prairies alluviales et le long des mégaporbiaies.

Afin de mieux percevoir l'évolution des populations, des parcelles témoins où le Cuivré des marais avait été localisé en 2001 ont été reinspectées en 2010 selon la même technique. La parcelle est sillonnée en diagonale à trois reprises au cours de la saison. Dès qu'un Cuivré des marais est découvert, la placette de suivi est considérée comme positive. Si au cours des trois passages, aucun individu n'est observé, la placette est considérée comme négative.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Sur 20 parcelles témoins prospectées, réparties dans la totalité des vallées de la Charente et de la Seugne, 14 se sont avérées négatives (70 %). En 9 ans, l'espèce semble avoir subi une nette régression, attestée par la rareté des contacts obtenus (14) à l'occasion des prospections réalisées hors placettes (carte F16). Les insectes peuvent connaître d'importantes fluctuations de leur abondance. Un suivi annuel des parcelles témoin permettrait d'obtenir une vision plus claire de la situation de l'espèce.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le statut de conservation du Cuivré des marais, commun dans les années 1990, est devenu très défavorable.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Le Cuivré des marais est dépendant des prairies alluviales où croissent des oseilles sauvages de zones inondables *Rumex spp* (*Rumex aquaticus*, *R. obtusifolius* notamment). Les imagos fréquentent les mégaphorbiaies où ils trouvent de nombreuses sources de nectar.

PRECONISATIONS DE GESTION

Préserver le caractère naturel des prairies humides et de leur fonctionnement hydrologique ; disposer d'un « stock » de parcelles favorables échappant à la fauche et au pâturage systématiques (constitution d'un réseau de zones refuges connectées par des bandes d'herbes)

Eviter la progression de l'agriculture intensive en vallée alluviale (destruction des habitats, introduction de substances toxiques dans l'écosystème)

Maintenir une bande non fauchée en périphérie de parcelle dans les zones fourragères ou un exclos le long d'une clôture dans les parcelles pacagées.

Ne pas utiliser de désherbant spécifique visant les Rumex.

Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Code Natura 2000

1083

STATUT REGLEMENTAIRE

- Annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore
- Annexe 3 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Lucane cerf-volant est largement réparti en France où sa situation ne semble pas défavorable.

Protocole de recherche sur le site

Durant la phase d'activité du lucane, centrée sur juin en Charente-Maritime, il est fréquent d'observer des imagos de jour et au crépuscule. Les restes d'insectes prédatés sont abondants sur les chemins et constituent les meilleurs indices de présence. La collecte de ce type d'information permet de cartographier la répartition de l'espèce, marginale sur le site faute d'habitats favorables.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE et habitats fréquentés

Le Lucane cerf-volant est une espèce des boisements plutôt secs. Le caractère inondable de la majorité des bois du site Natura 2000 l'y rend peu fréquent alors que les peuplements des boisements des coteaux limitrophes sont abondamment peuplés.

Le caractère marginal de l'espèce dans la Moyenne vallée de la Charente rend peu pertinente toute tentative de détermination d'une éventuelle tendance d'évolution sur le site.

PRECONISATIONS DE GESTION

Maintien des souches lors des coupes, notamment dans les secteurs les moins inondables.
Maintien de connexions boisées entre les zones de peuplement (boisements connectés par des haies).

Rosalie des Alpes

Rosalia alpina

Code Natura 2000

1087★

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (arrêté du 22/07/1993)
- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats (espèce prioritaire)
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Espèce présente dans les reliefs des Pyrénées, des Alpes, du Massif central et en plaine dans le Centre-Ouest, le Centre et en Bourgogne. Si l'espèce semble avoir disparu des Vosges, ses effectifs semblent stables ailleurs.

Protocole de recherche sur le site

Il n'existe pas, à notre connaissance, de technique standardisée et fiable de recherche et de suivi concernant ce coléoptère. Les résultats présentés dans la carte F17 correspondent au cumul des observations effectuées par les naturalistes au cours de leurs prospections. Durant la phase d'activité de l'espèce, dont le pic culmine en juin, une attention particulière est portée aux troncs ensoleillés de frênes où l'espèce se réchauffe souvent le matin.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Il est impossible d'obtenir des données chiffrées sur l'abondance de la population et de ses éventuelles variations numériques. En nous basant sur le nombre d'observations effectuées depuis que nous sillonnons la Moyenne vallée de la Charente (depuis 1992), la Rosalie des Alpes semble toujours aussi fréquente. Le pointage des données n'indique aucune rétraction d'aire. Son statut de conservation semble donc favorable.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Rosalie des Alpes s'observe fréquemment dans les boisements de frênes, qu'ils soient secs ou inondables, en bloc ou en linéaire. Des arbres isolés peuvent parfois l'accueillir, à condition qu'ils disposent de quelques branches maîtresses dépérissantes. Sur le site, nous avons observé des pontes sur des chandelles ou des troncs de peupliers coupés, sur des frênes têtards ou de haut jet ainsi que sur quelques saules anciens.

PRECONISATIONS DE GESTION

Maintenir les boisements et favoriser leur connexion par des linaires de haies continues.

Préserver les vieux arbres et laisser en place quelques arbres de haut jet (en cas de problème de sécurité, privilégier l'élagage à la coupe).

Lors des coupes ou exploitations, maintenir les chandelles en place.

En cas d'exploitation du bois ou d'entretien de la végétation, maintenir le bois mort en place plutôt que de le brûler.

Favoriser le traitement en têtard plutôt qu'en taillis.

Favoriser la présence de l'espèce par la mise en place de tas de rondins de moindre valeur pour favoriser la ponte. Les laisser en place jusqu'à dépérissement complet du bois.

Vertigo de Desmoulins

Vertigo moulinsiana

Code Natura 2000

1016

STATUT REGLEMENTAIRE

- Annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La répartition de ce petit mollusque est encore très largement méconnue en France. L'espèce est signalée dans une vingtaine de départements français mais elle est probablement plus répandue. Son statut et sa tendance ne sont donc qu'imparfaitement connus. Au plan régional, le Vertigo de Desmoulins est une espèce menacée, en très fort déclin.

Protocole de recherche sur le site

L'espèce est recherchée en fin d'été (période où les individus sont adultes) selon un protocole reproductible s'appuyant sur la réalisation de placettes de collecte d'un mètre carré. Sur ces quadrats, un prélèvement complet de litière est effectué et tamisé sur place. Les différentes trémies permettent de séparer les débris végétaux grossiers et les coquilles des mollusques selon leur taille. Les résidus de tri les plus fins sont passés sous loupe binoculaire. En cas de découverte de Vertigo de Desmoulins, les animaux sont immédiatement relâchés dans leur milieu d'origine.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

En 2010, 31 relevés ont été effectués dans des milieux favorables. Onze se sont avérés positifs. En comparaison avec la situation d'il y a une décennie, la population semble avoir connu un déclin drastique ! En 2010, sur les 13 relevés du Marais des Breuil, seuls 4 ont été positifs. En 1998, première année d'étude de l'espèce sur le site, le Vertigo était présent dans tous les quadrats réalisés (n=25). On passe donc en 12 ans d'une fréquence de 100 % à 30 % !

Actuellement, parmi les sites inventoriés, seul le marais de l'Anglade semble disposer d'une population encore importante mais la fermeture du milieu et l'abaissement de la nappe a éliminé le vertigo des trois sites témoins que nous avions dans ce marais en 1998.

Une nouvelle localité a été découverte dans le sud du site Natura 2000, ce qui laisse présager qu'une prospection ciblée de plus grande ampleur permettrait de mieux définir la répartition et le statut de cette espèce qui demeure méconnu à l'échelle du site.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Le Vertigo de Desmoulins est un escargot typique des bas-marais neutro-alcalins. Il est abondant dans les cladiaies inondables mais disparaît dès que la nappe d'eau ne permet plus de conserver la litière humide. L'espèce serait à rechercher dans les héliophytes le long des nombreux bras de la Seugne dans les secteurs ouverts.

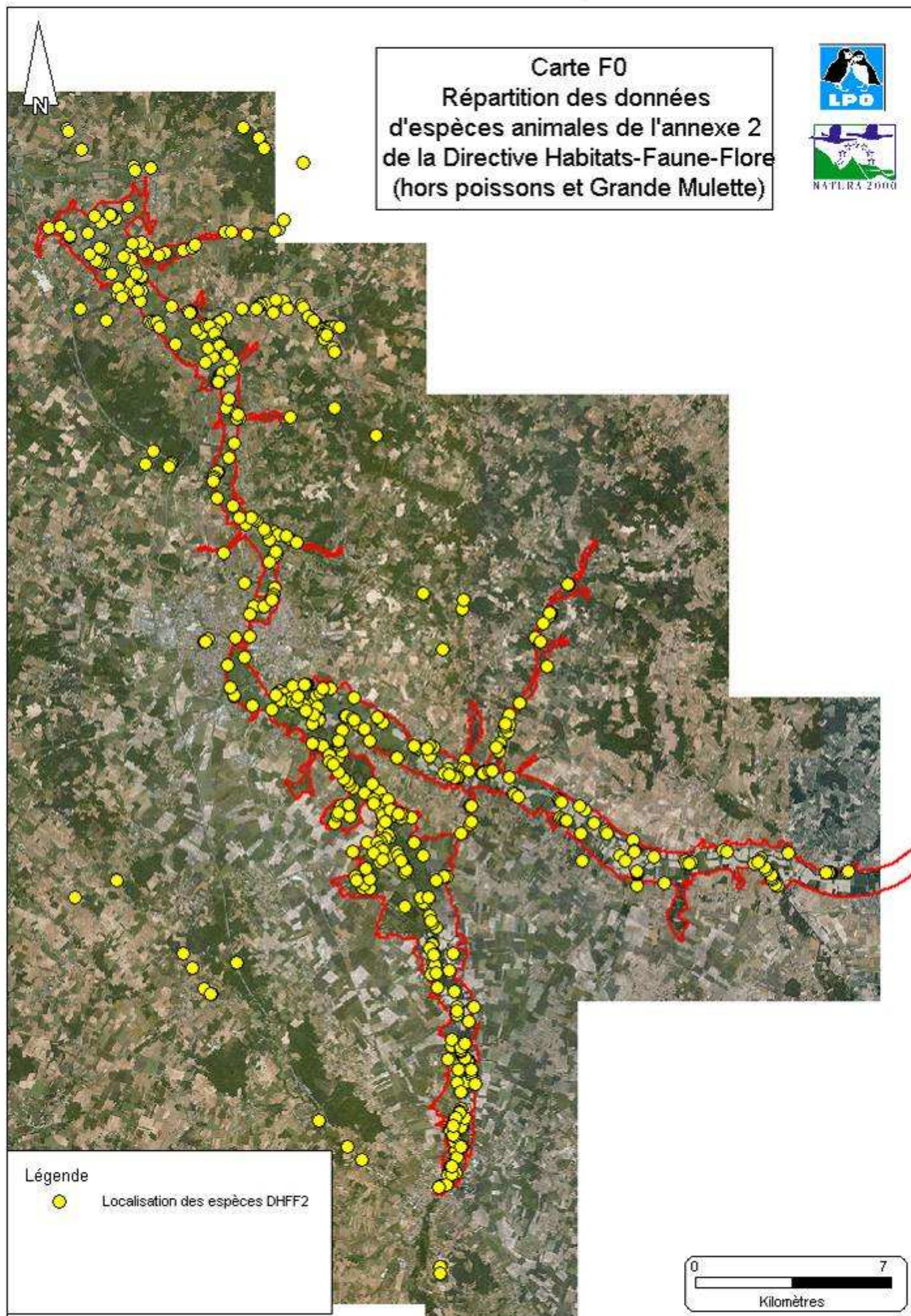
PRECONISATIONS DE GESTION

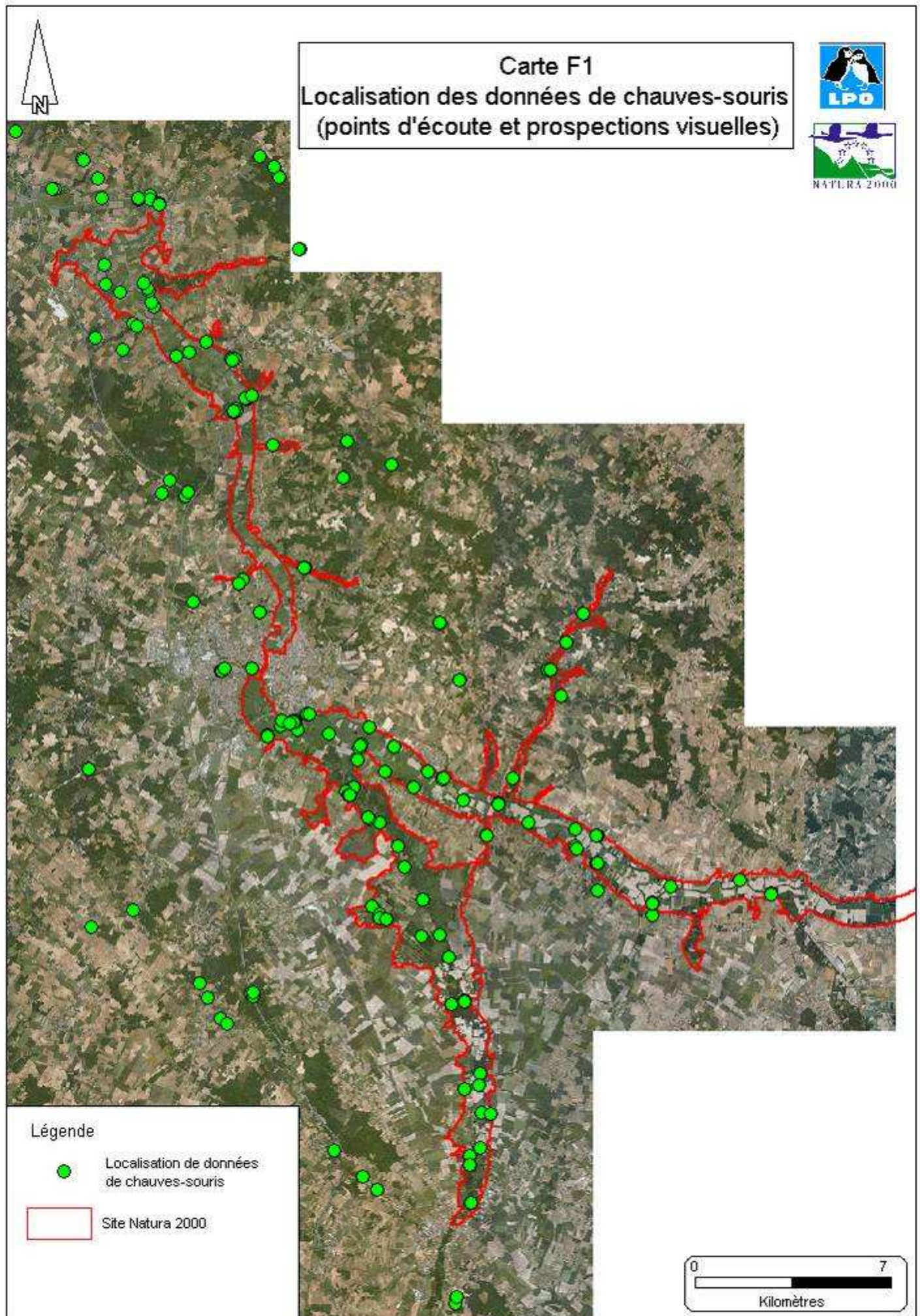
Préservation des bas-marais neutro-alcalins, avec une attention particulière pour les cladiaies. La dégradation du milieu et son évolution vers la phalaraie semble se traduire par la disparition du Vertigo de Desmoulins.

Maintien d'une nappe d'eau élevée, sans phase d'assect de la tourbe et de la litière.

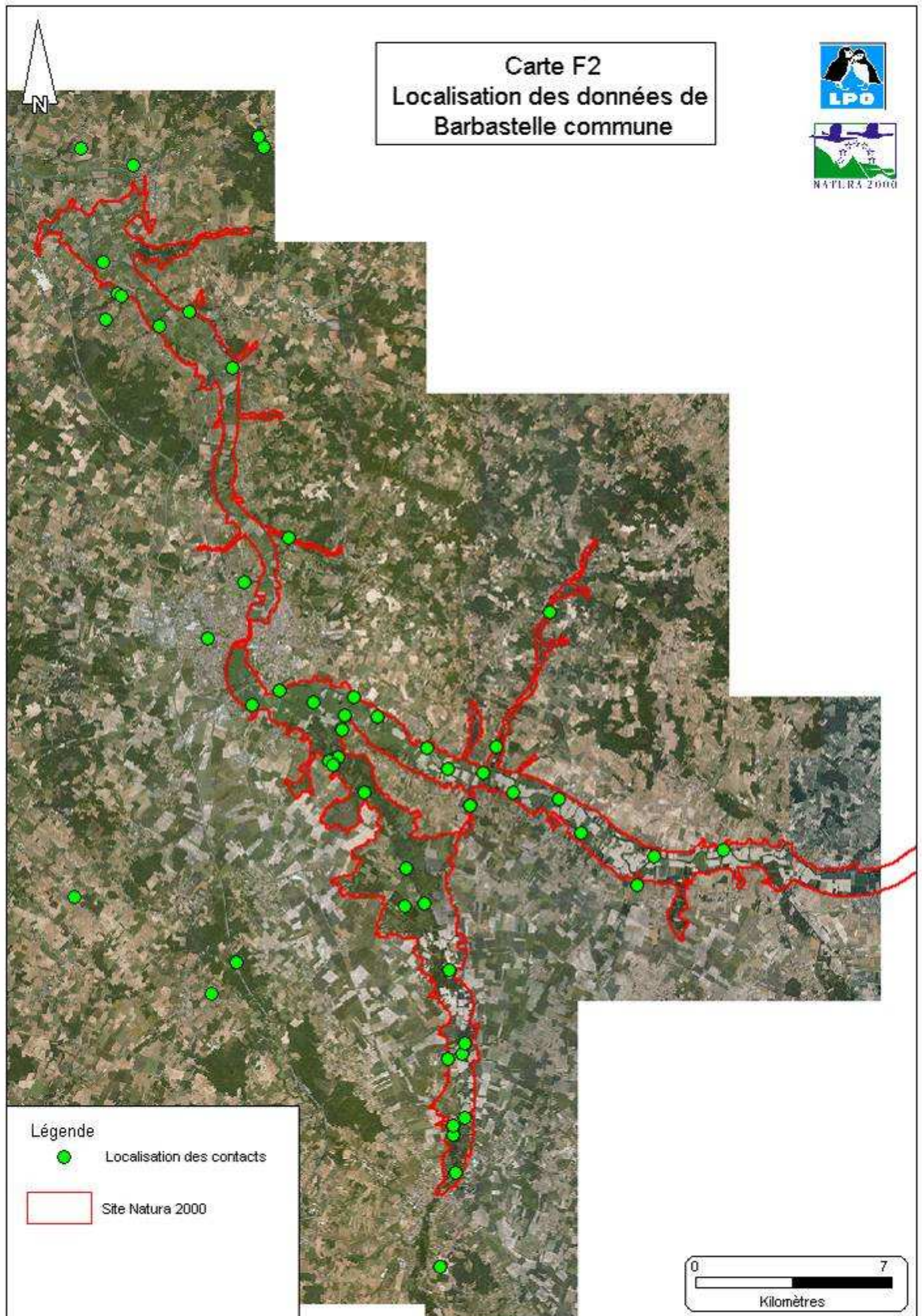
Maintien de cladiaies non pâturées, notamment dans les secteurs les plus hydromorphes.

Site Natura 2000 FR5400-472 MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN

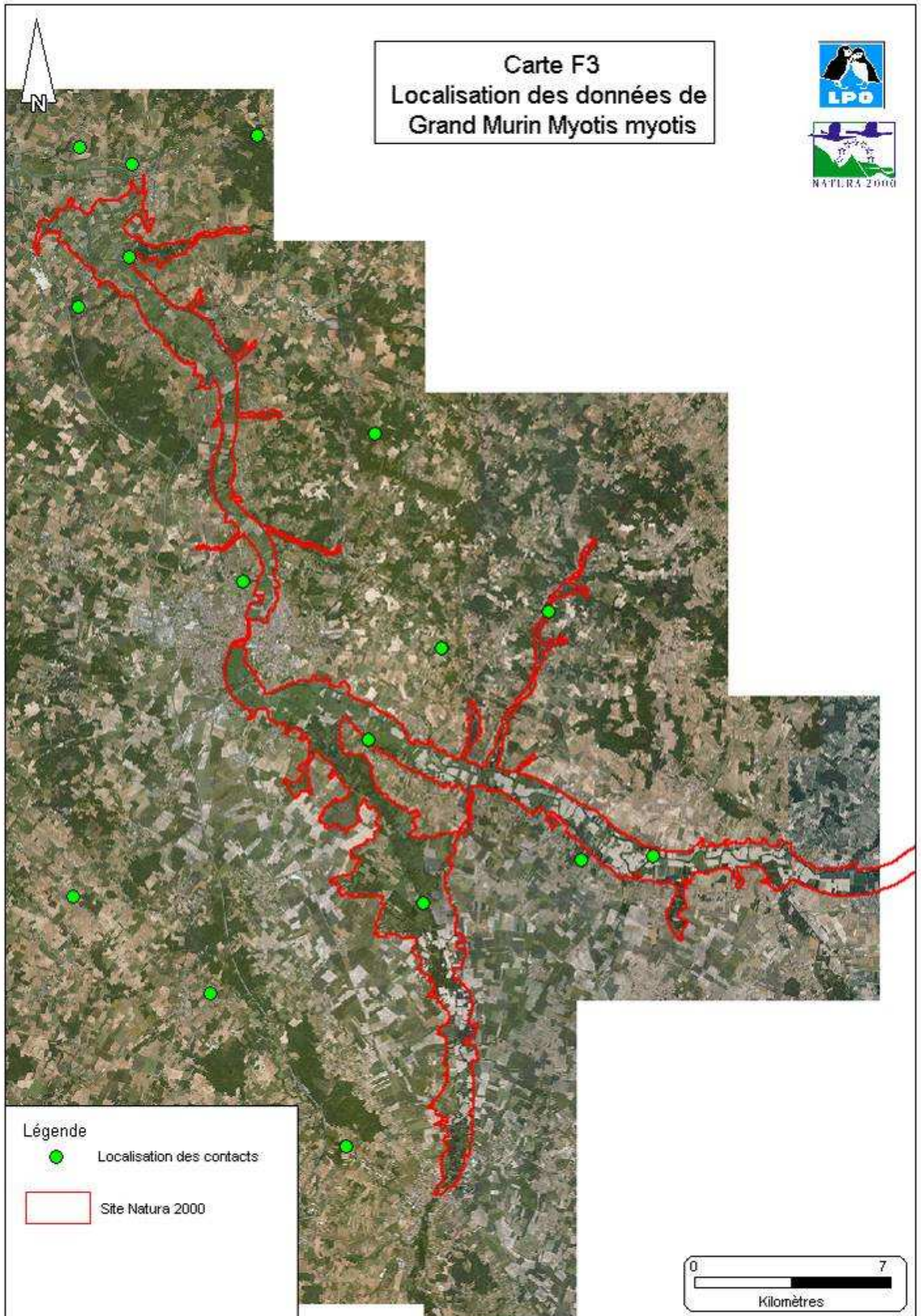




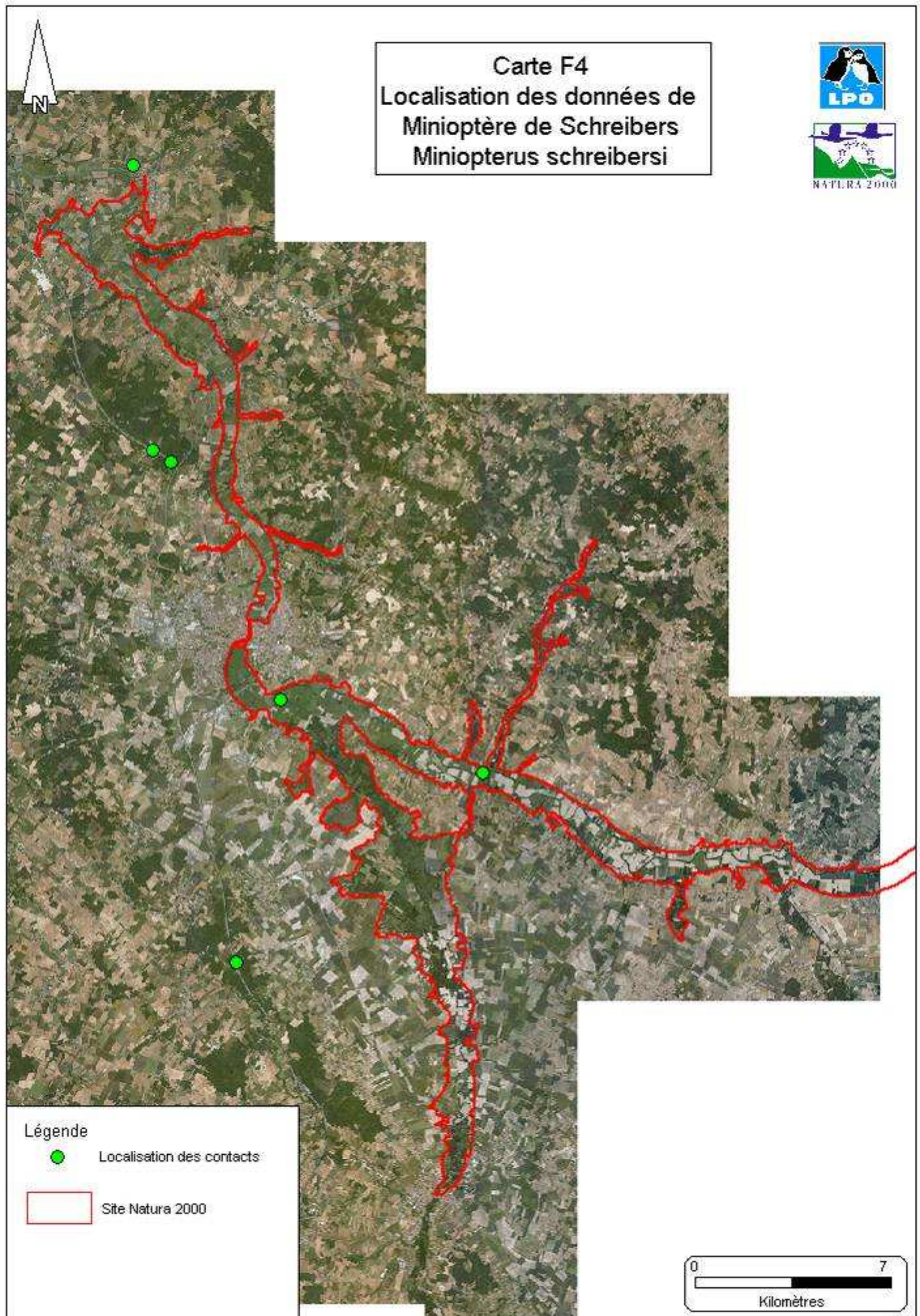
Site Natura 2000 FR5400-472 MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



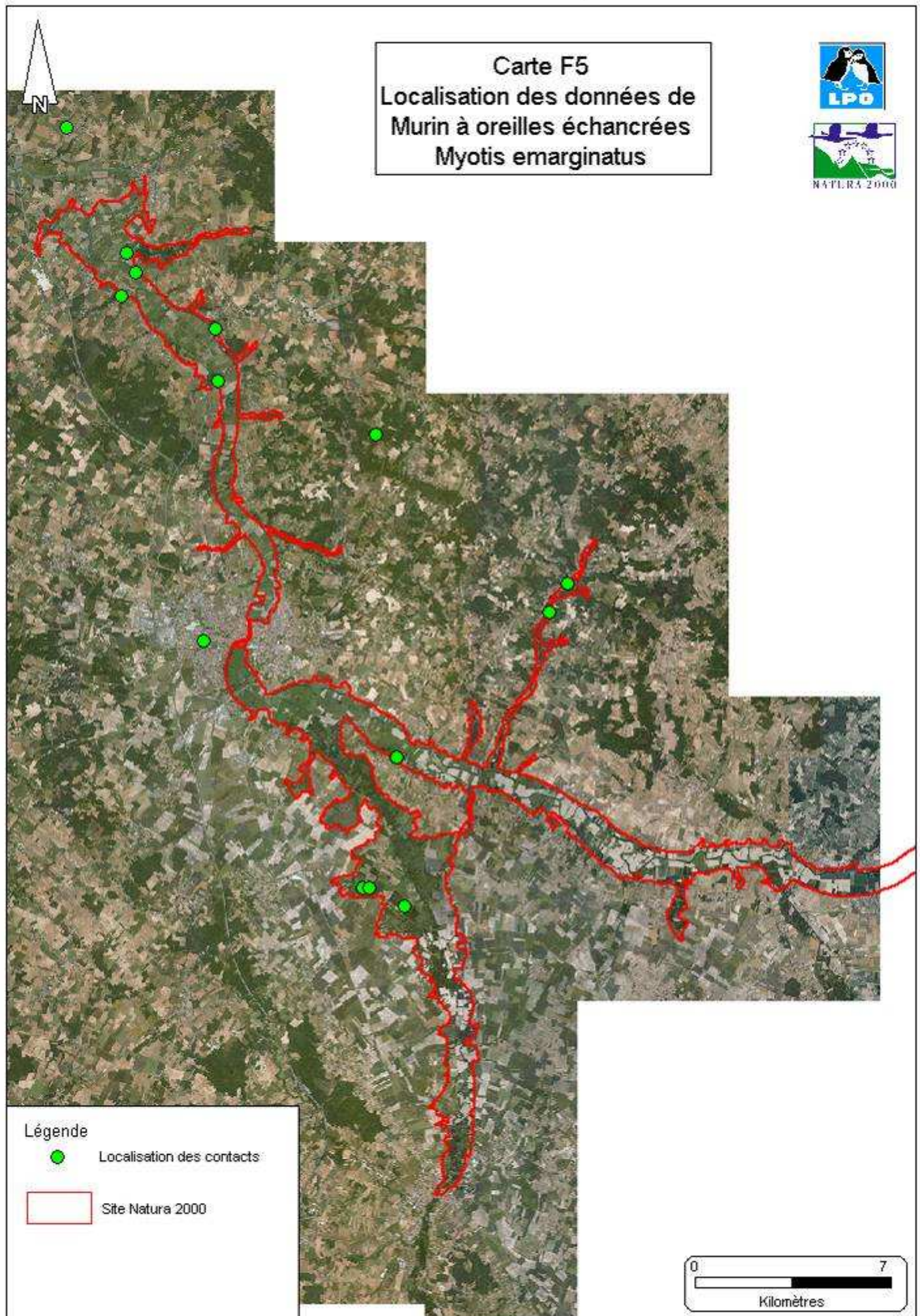
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



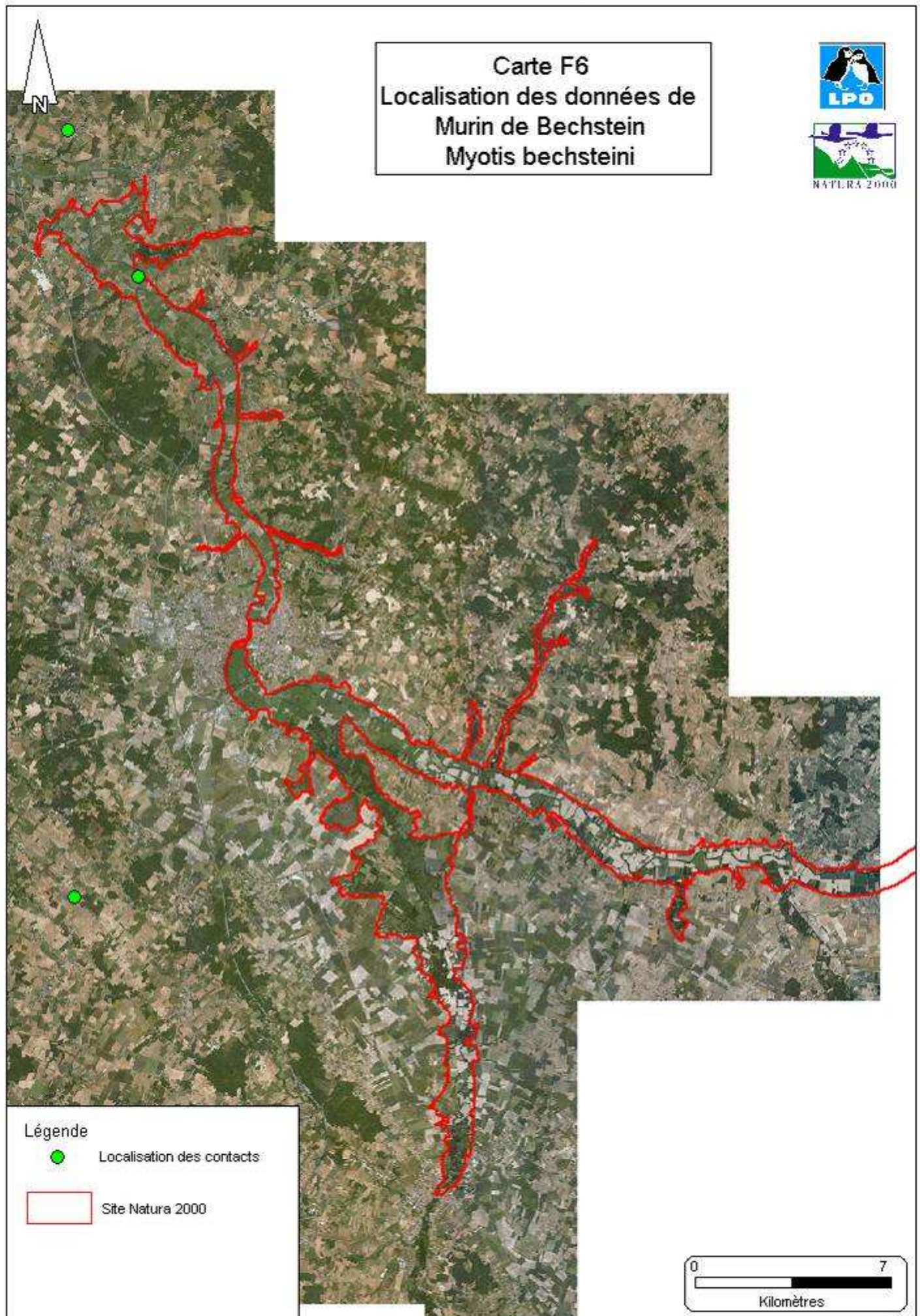
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



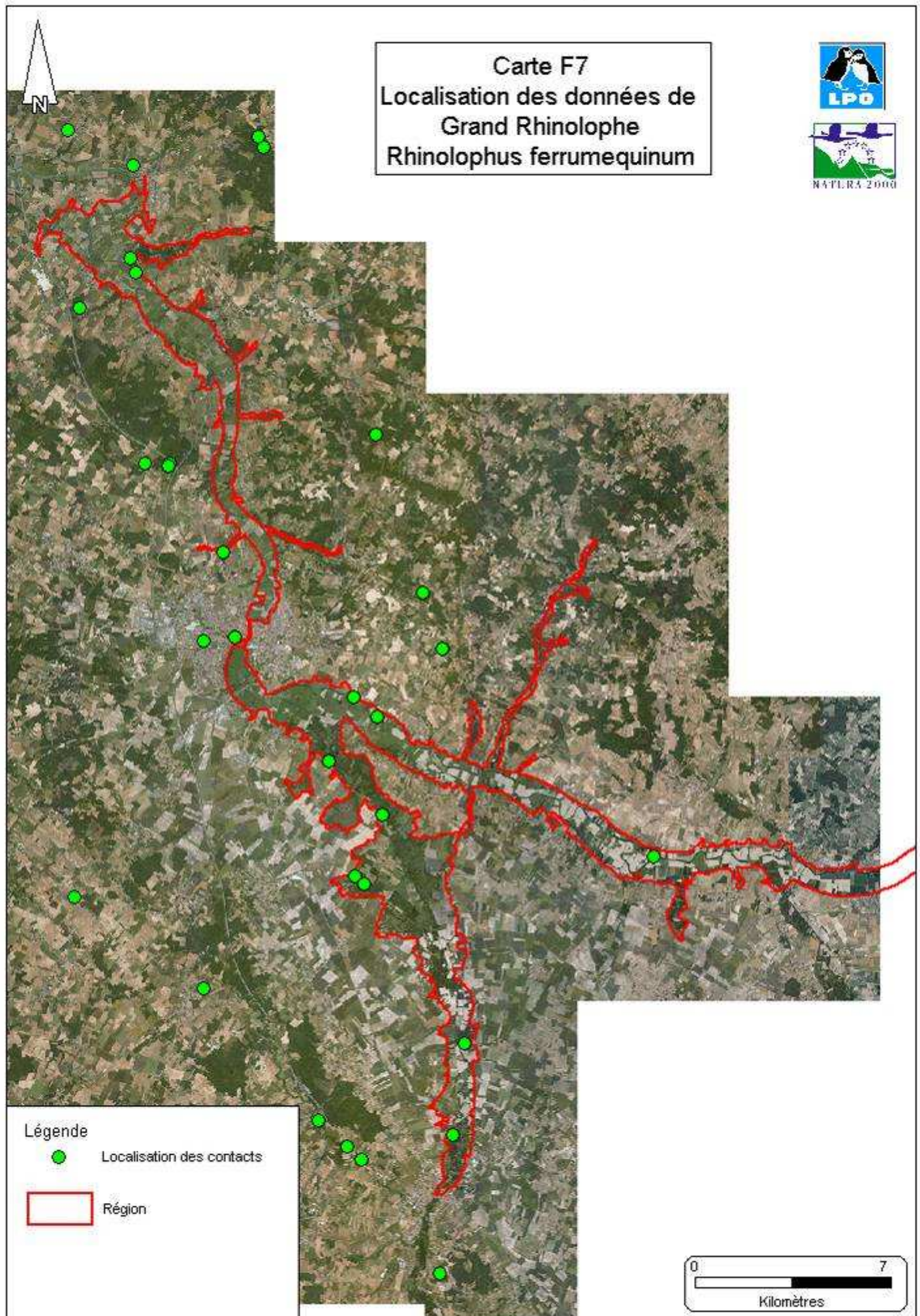
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



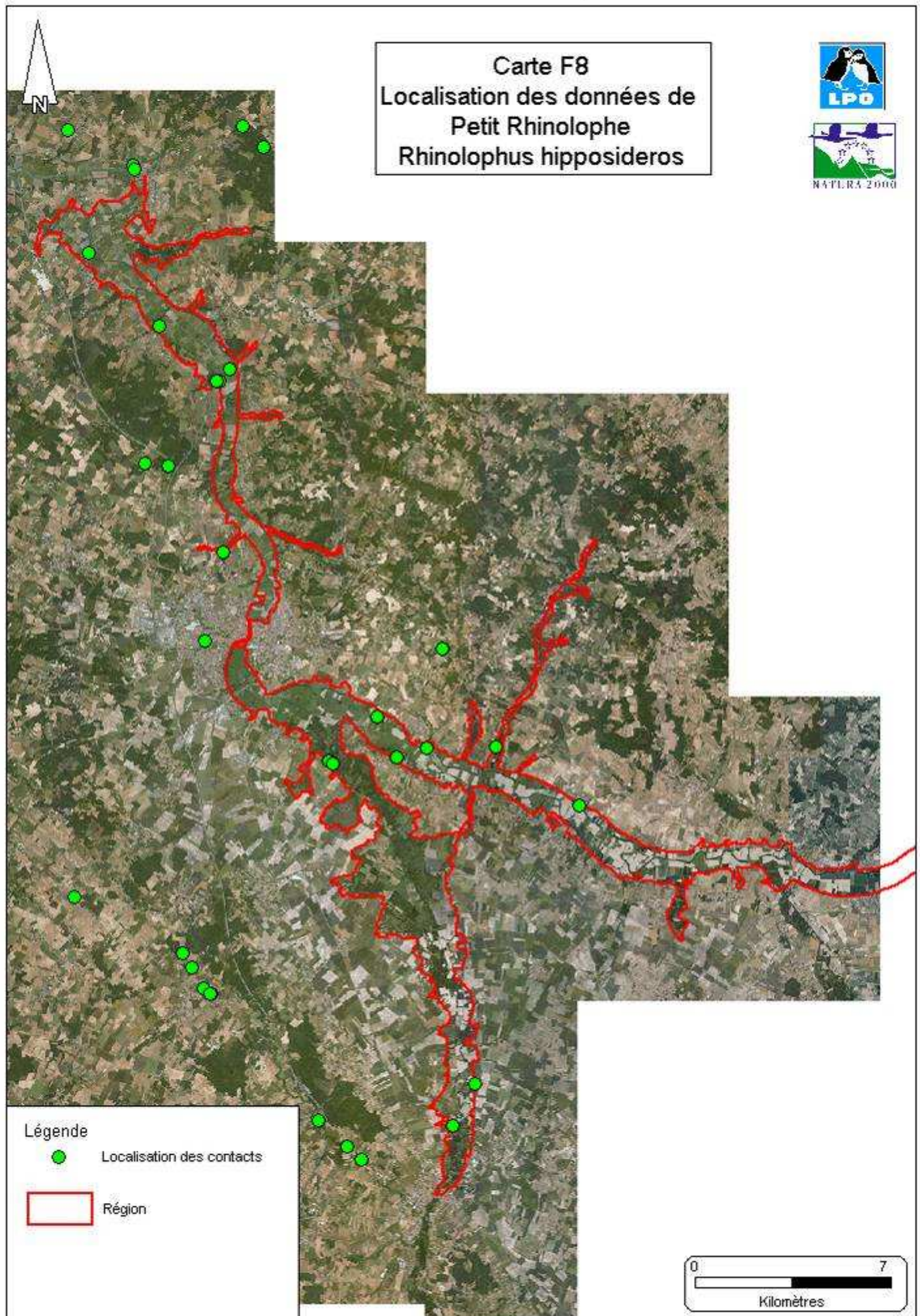
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



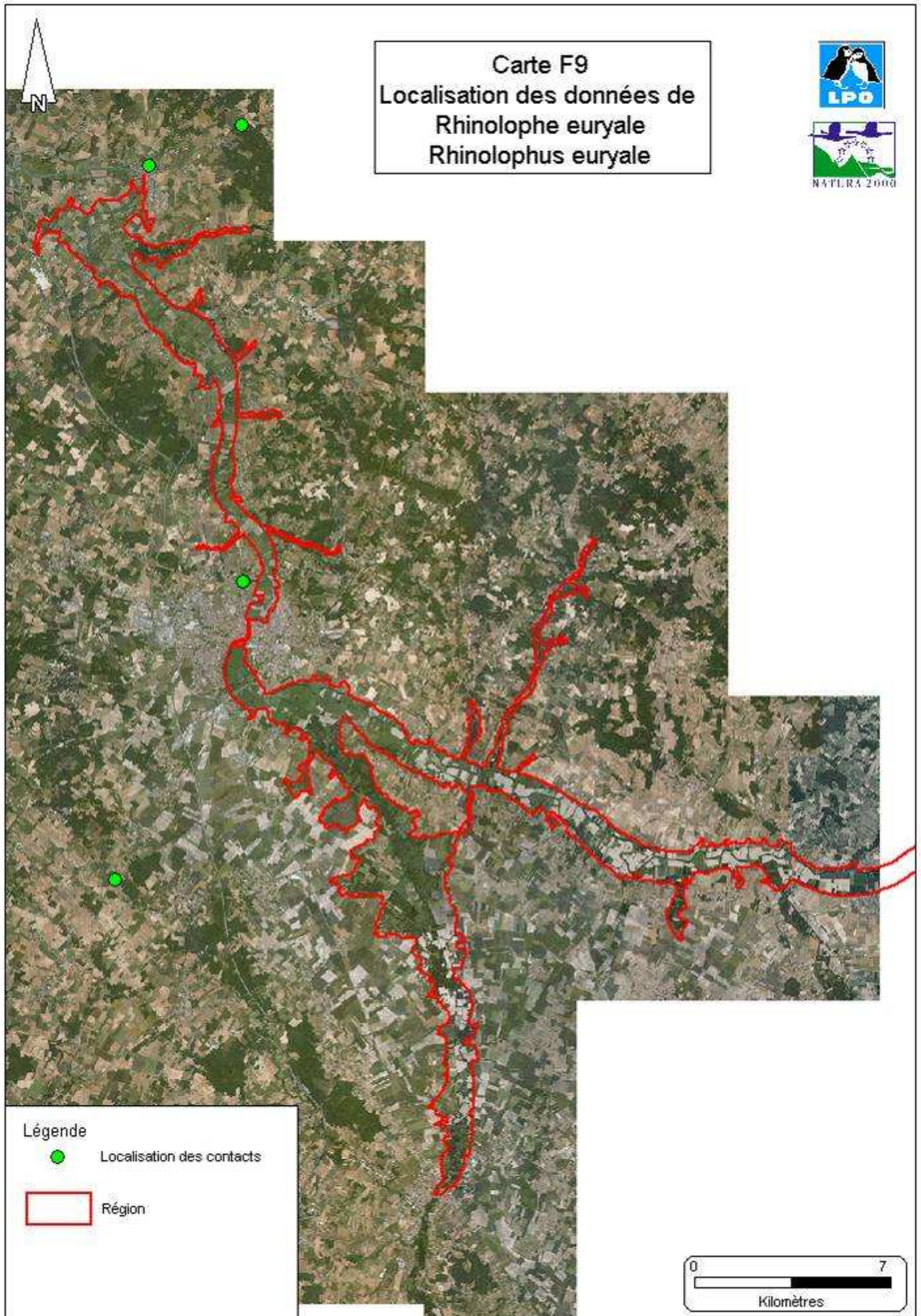
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



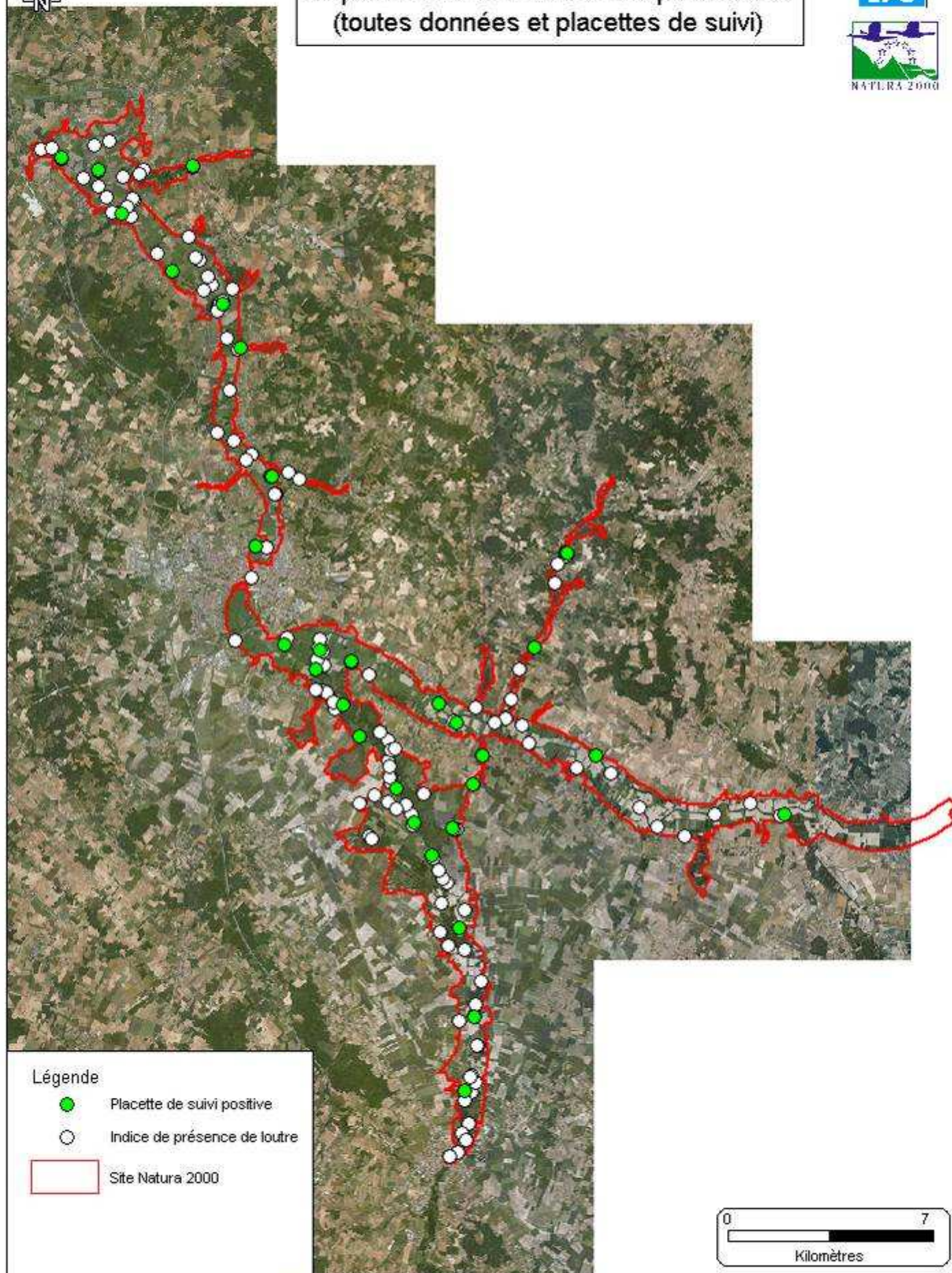
Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



Site Natura 2000 FR5400-472 MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN

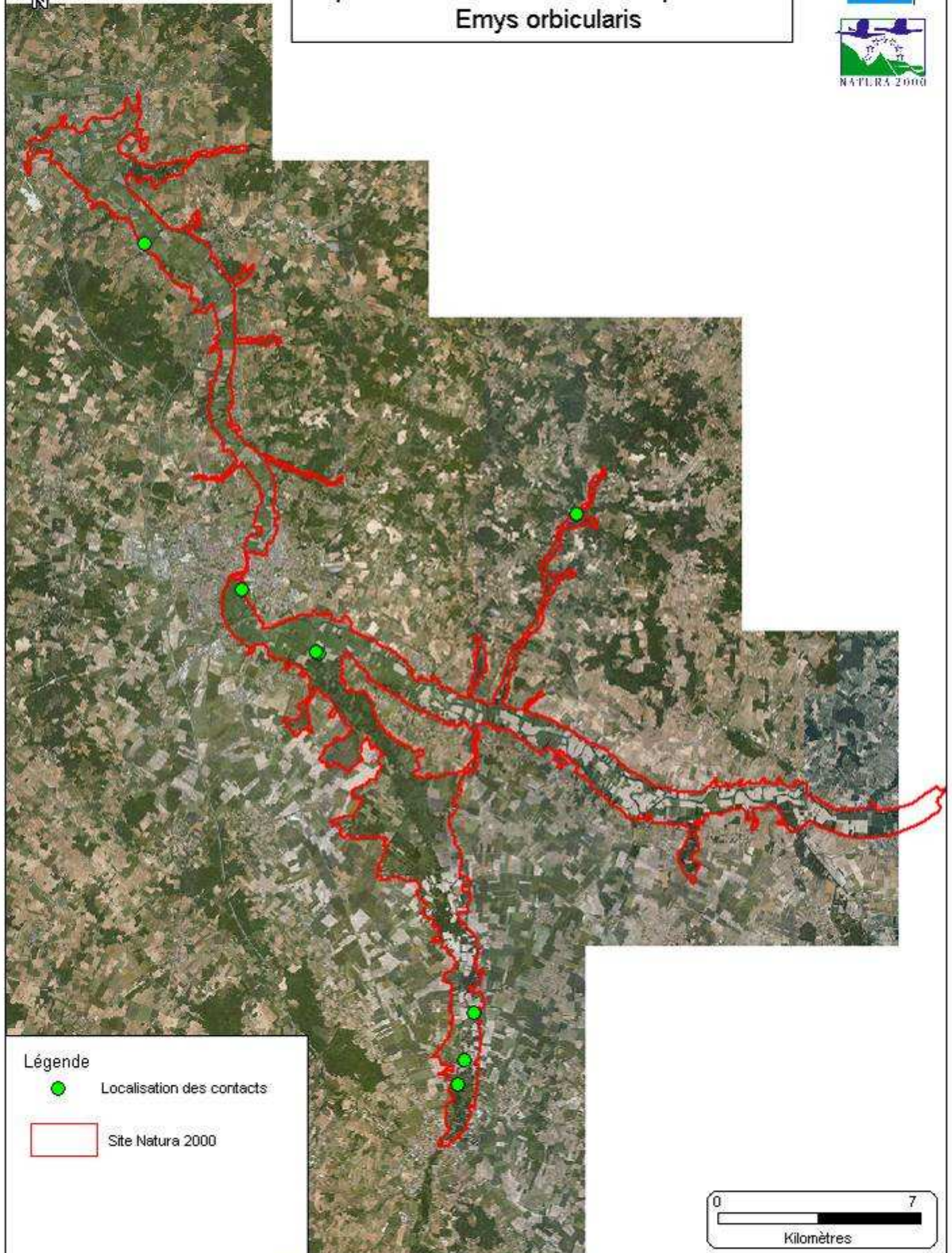


Carte F10
Répartition de la Loutre d'Europe en 2010
(toutes données et placettes de suivi)





Carte F11
Répartition de la Cistude d'Europe en 2010
Emys orbicularis



Légende



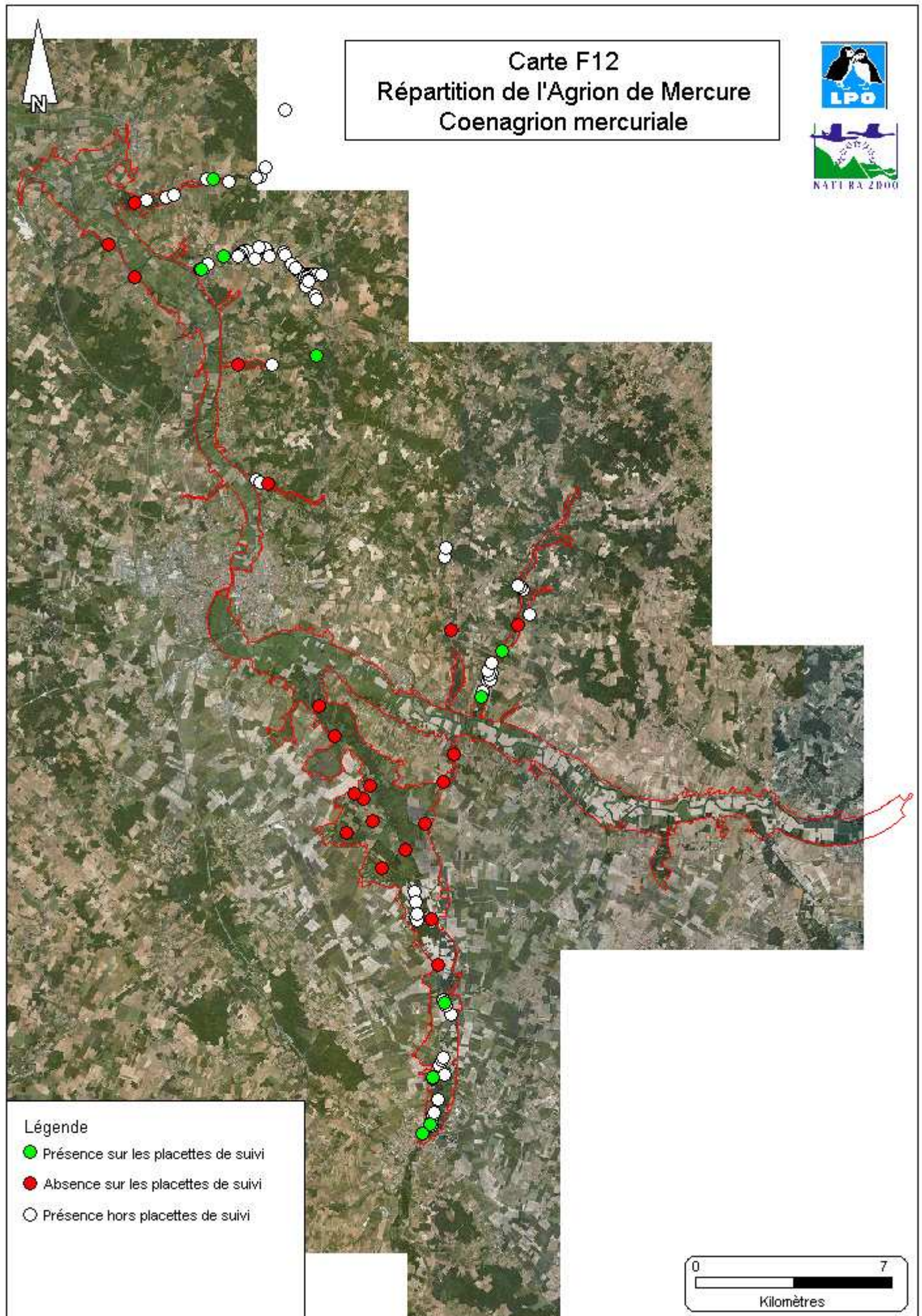
Localisation des contacts



Site Natura 2000

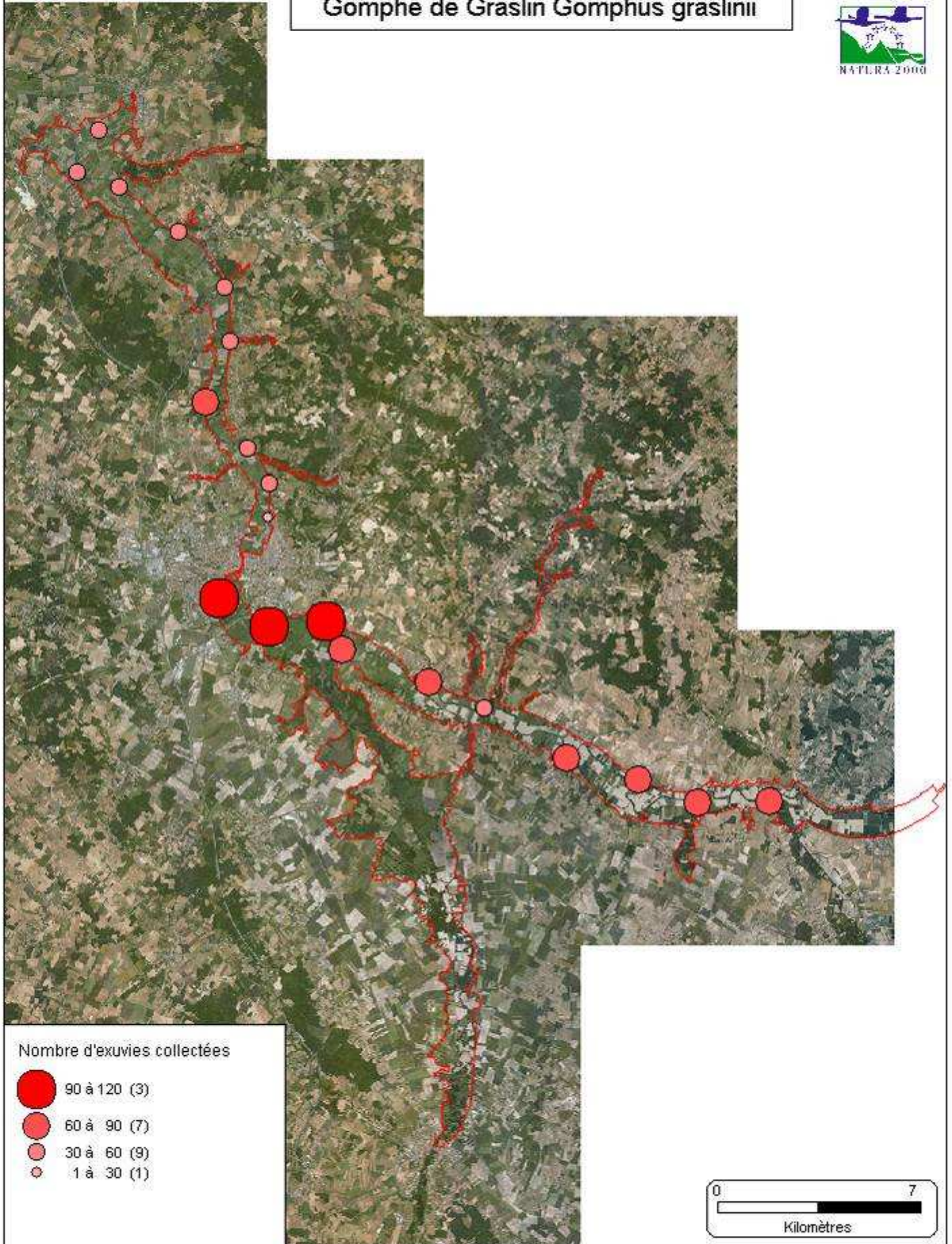


Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN





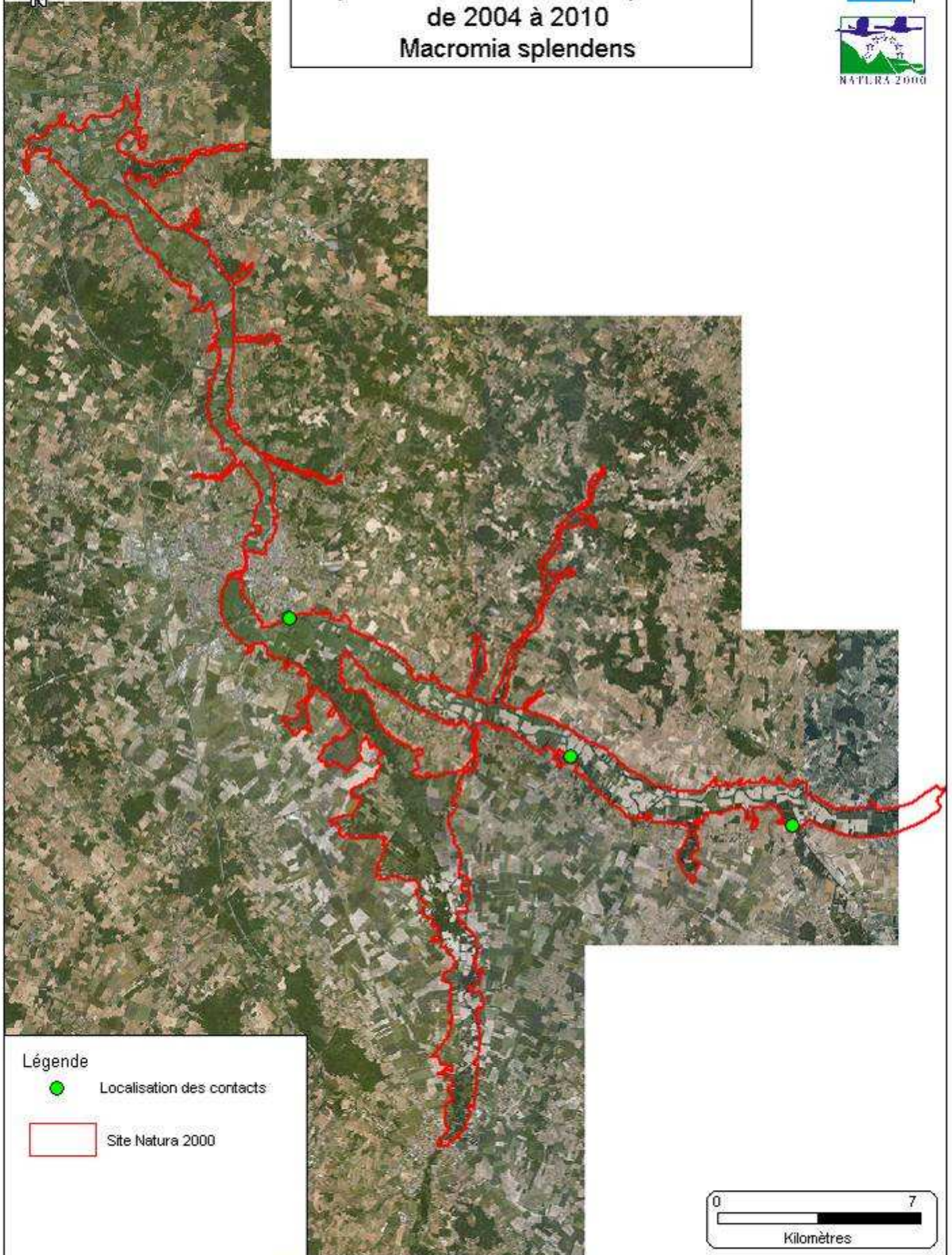
Carte F13
Densité de peuplement du
Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*



Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



Carte F14
Répartition de la Macromie splendide
de 2004 à 2010
Macromia splendens



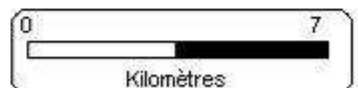
Légende



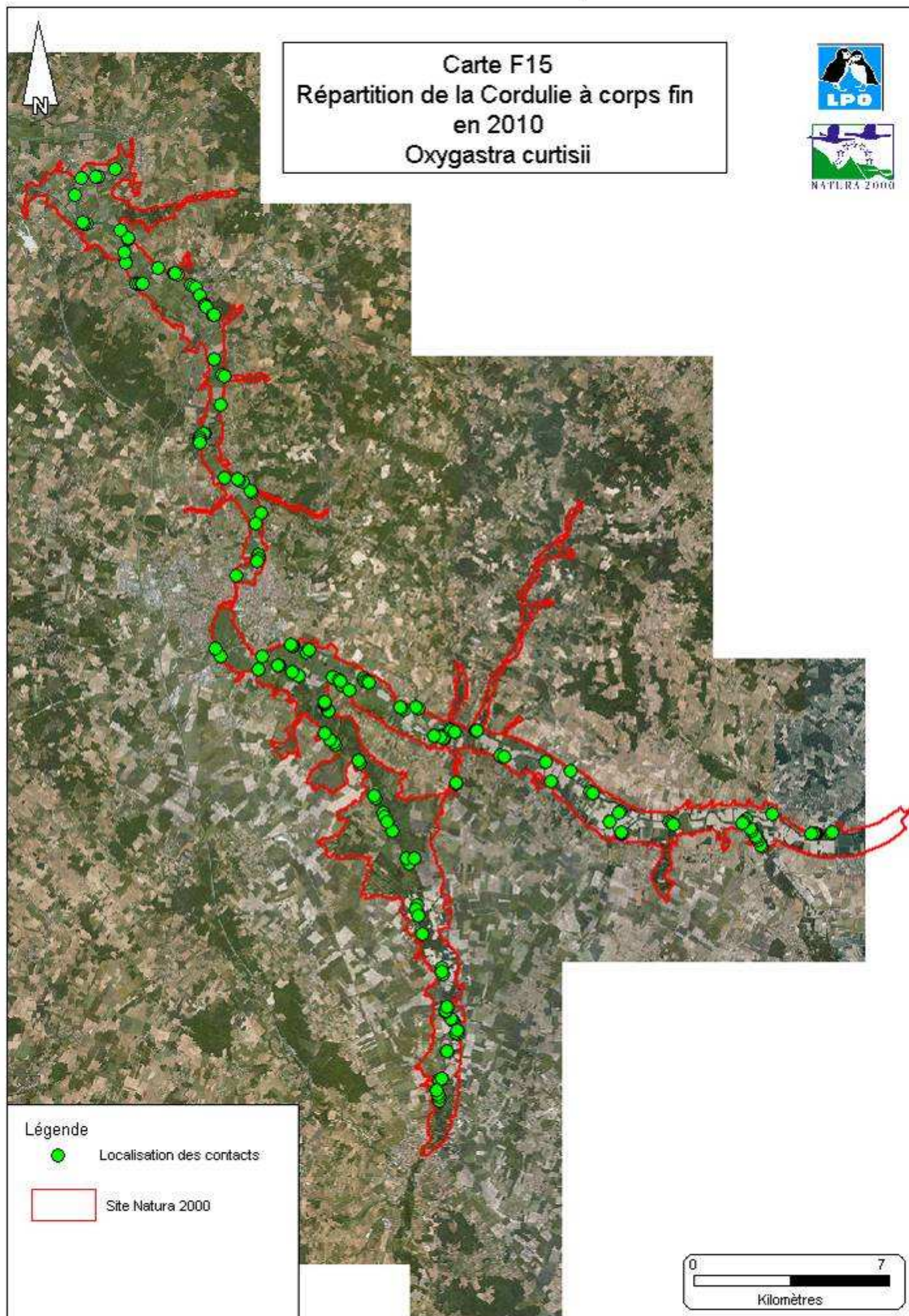
Localisation des contacts



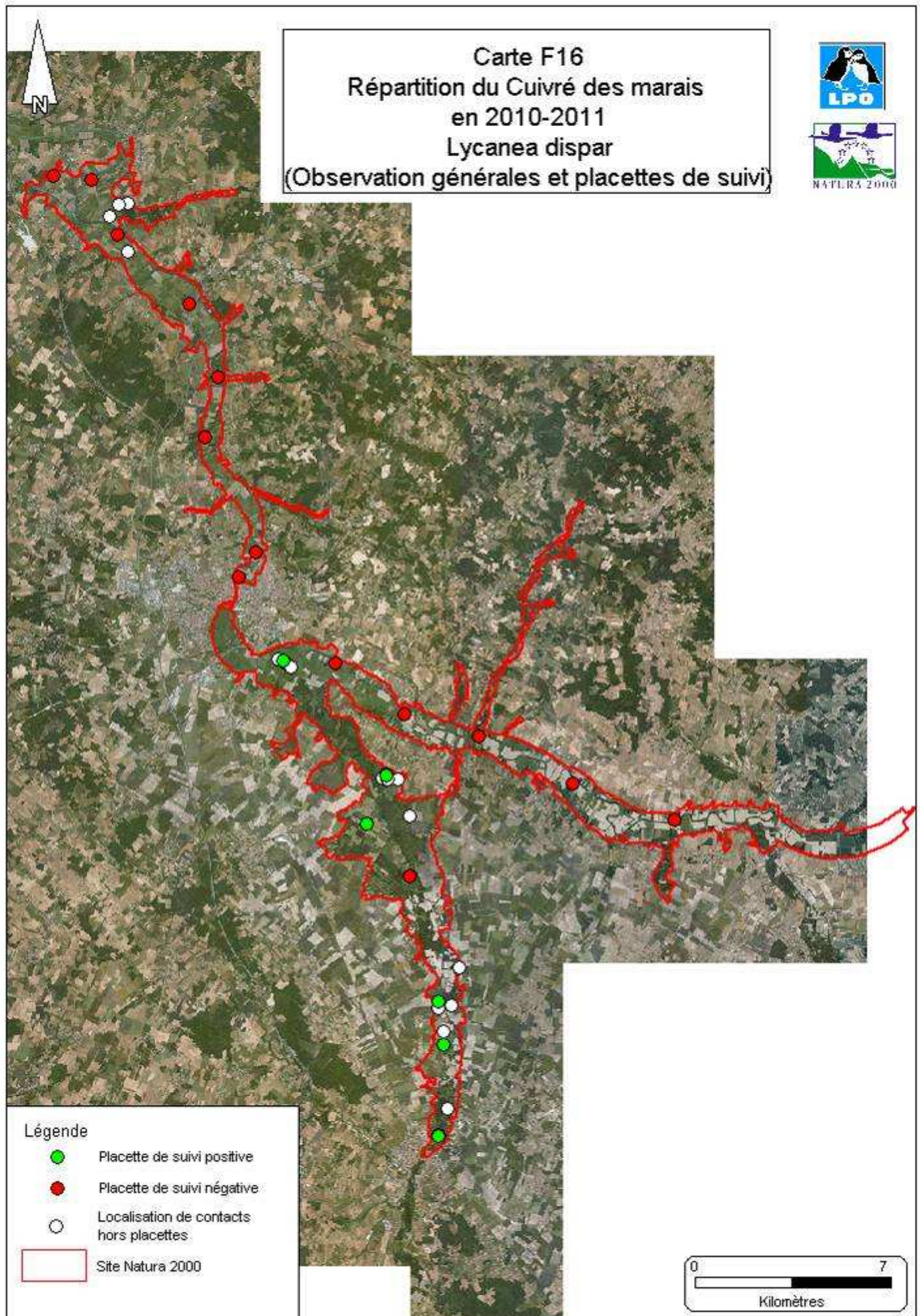
Site Natura 2000



Site Natura 2000 FR5400-472 MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN

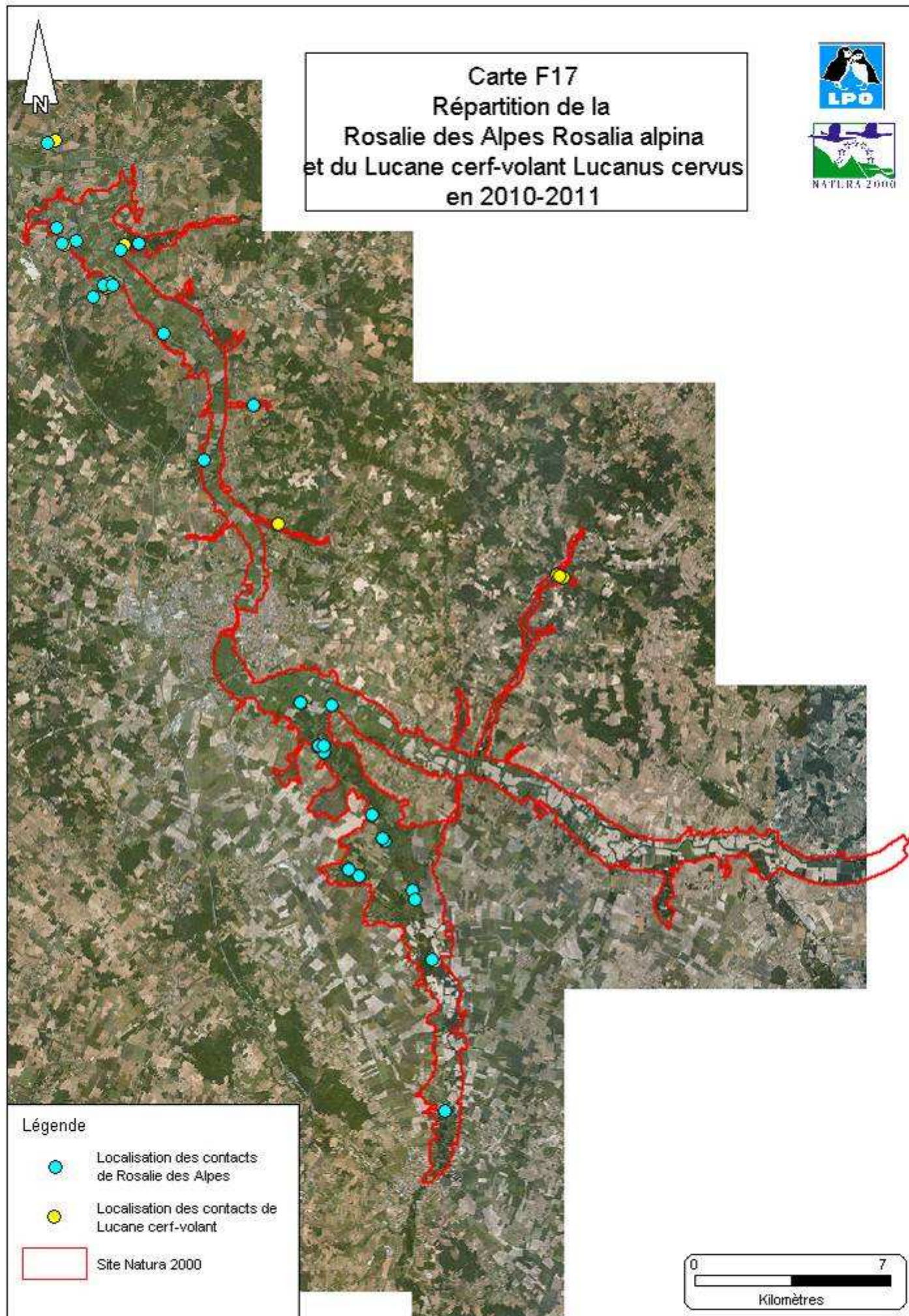


Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN

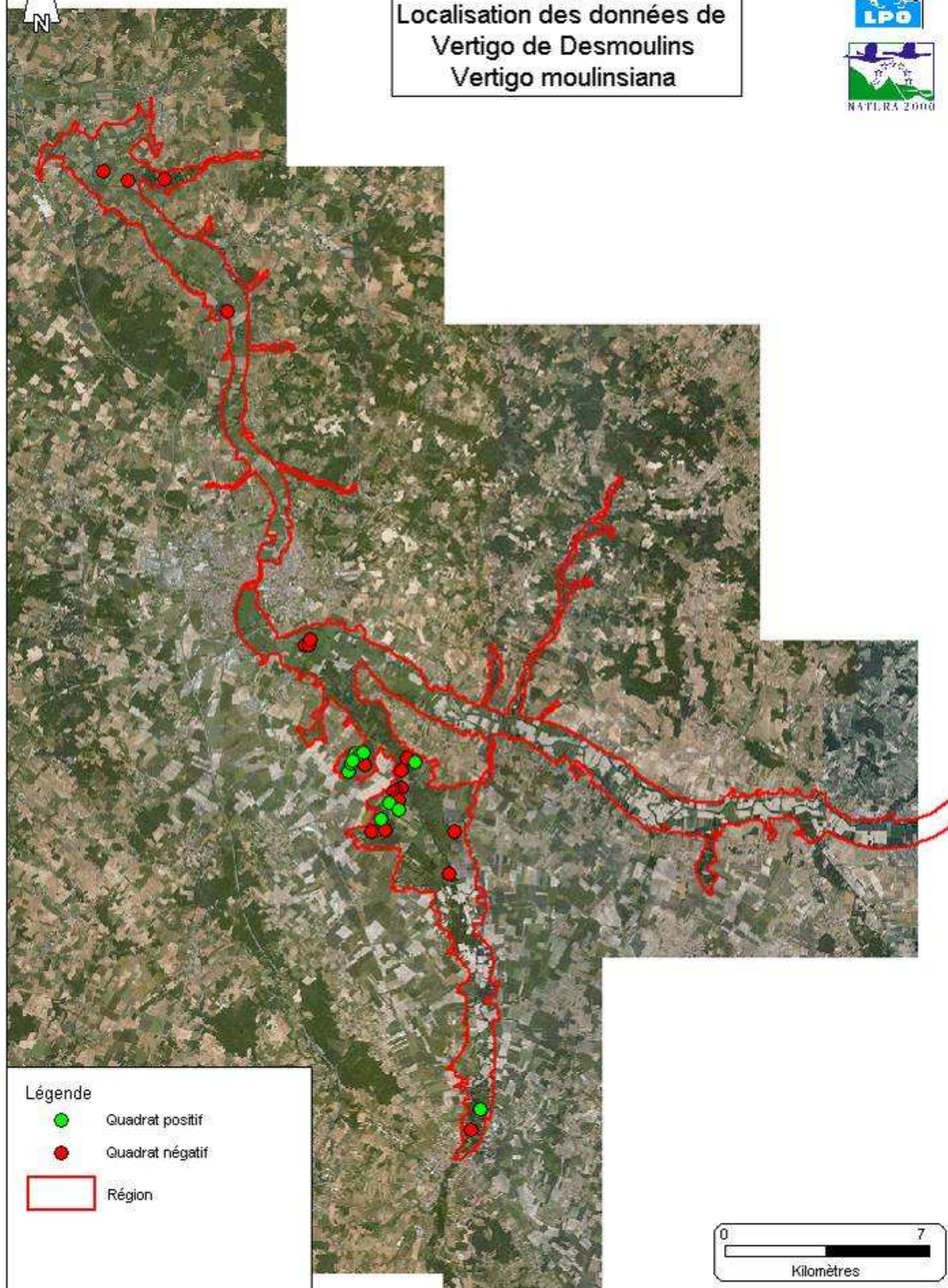
Carte F17
Répartition de la
Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*
et du Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
en 2010-2011



Site Natura 2000 FR5400-472
MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE, SEUGNE ET CORAN



Carte F18
Localisation des données de
Vertigo de Desmoulins
Vertigo moulinsiana



Légende

- Quadrat positif
- Quadrat négatif

□ Région



OISEAUX

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Michel CAUPENNE - Octobre 2009
Bernard DECEUNINCK – Décembre 2009

Philippe JOURDE – Octobre 1996

Espèces d'intérêt communautaire et statut sur le site

Etat des connaissances décembre 2009

Intérêt ornithologique global

L'intérêt ornithologique de la zone d'étude apparaît clairement puisque sur les 122 espèces observées, 1 espèce est classée prioritaire pour l'attribution de fonds LIFE (Rôle des genêts), 19 sont mentionnées à l'annexe I de la Directive Oiseaux, 40 à l'annexe II de la Convention de Berne, 7 dans le livre rouge national (MNHN 1994) (statut de conservation défavorable), et 33 dans la liste rouge régionale (tableau ci-après).

Liste totale des espèces d'oiseaux d'intérêt particulier observées sur le site, et statut de conservation

Espèce	Nom scientifique	DO	BERNE	LRN	LRPC
Rôle des genêts	<i>Crex crex</i>	I*	II	EN	E
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I	II	LC	
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	I	II	VU	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	I	II	VU	R
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	II	LC	S
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	II	VU	D
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	I	II	LC	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	II	LC	R
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	I	II	EN	V
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	II	LC	V
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	I	II	LC	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	II	LC	
Héron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>	I	II	LC	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	II	LC	R
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	II	VU	
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	I	II	DD	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	II	LC	S
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	II	LC	S
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	I	II	NT	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		II	LC	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	NAa	R
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		II	LC	R
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	LC	S
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		II	LC	R
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>			LC	S
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		II	LC	R
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>			LC	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			LC	D
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		II	LC	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		II	LC	
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>		II	LC	V
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>		II	LC	S
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		II	LC	D
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	LC	S
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		II	NT	E
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			LC	D
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>			LC	S
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		II	LC	S
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	LC	S
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		II	LC	D
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		II	LC	S
Locustelle lusciniode	<i>Locustella luscinioides</i>		II	EN	R
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		II	LC	V
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		II	VU	V
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>		II	LC	S
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>			NT	D

Légende :

LRN : liste rouge nationale (EN : en danger, NT : espèce quasi menacée, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, VU : espèce vulnérable, NAa : non applicable)

LRPC : liste rouge Poitou-Charentes (E : en danger, R : rare, V : vulnérable, S : stable, D : en déclin)

Espèces d'intérêt communautaire

Parmi les 19 espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive Oiseaux) qui ont été observées au moins une fois sur le site, 9 sont présentes de manière significative et font l'objet d'une présentation détaillée dans le présent document :

- Bihoreau gris
- Bondrée apivore
- Busard des roseaux
- Cigogne blanche
- Milan noir
- Marouette ponctuée
- Martin-pêcheur
- Pie-grièche écorcheur
- Râle des genêts

Les autres espèces sont observées occasionnellement, en passage migratoire ou en alimentation. L'importance du site pour elles est moindre. Elles ne font pas donc pas l'objet ni d'une présentation détaillée ni d'une cartographie.

En revanche, parmi les 27 autres espèces qui présentent un intérêt particulier, la **Locustelle lusciniöide** et le **Tarier des Prés** méritent une attention toute particulière : leur statut de conservation en France et en Poitou-Charentes est désormais particulièrement défavorable. Ils font l'objet d'une fiche de présentation détaillée, comme les 9 espèces significatives de l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

Liste des espèces aviennes d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux) observées sur le site

Code Natura 2000	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Besoins écologiques (habitats utilisés)
EA122*	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	OUI	Prairies naturelles de fauche non ou très peu amendées, fauchées selon la technique de fauche « sympa » (centrifuge ou équivalent + vitesse ralentie <8km/h + barre de coupe relevée)
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		Mégaphorbiaies ouvertes
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		Tous habitats naturels
A023	Bihoreau gris	<i>N. nycticorax</i>		Boisements inondés denses, non exploités
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		Boisements + autres
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>		Mégaphorbiaies, fossés, prairies naturelles
A229	Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		Rivières et fleuves
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		Boisements
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		Haies et prairies naturelles
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>		Prairies, bords d'eau
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		Fleuve
A082	Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		Prairies
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		Prairies, cultures
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>		Boisements, prairies
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaëtus gallicus</i>		Milieus ouverts (chasse)
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		Milieus ouverts
A029	Héron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>		Bord des eaux, ripisylves

Code Natura 2000	Nom français	Nom scientifique	Espèce prioritaire	Besoins écologiques (habitats utilisés)
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		Milieux ouverts
A341	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		Haies, prairies

Légende : Les espèces pour lesquelles le site a une importance significative sont grisées dans le tableau.

Statut biologique des espèces d'intérêt communautaire

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ESPÈCES PATRIMONIALES DU SITE NATURA 2000

ESPECE	IMPORTANCE DE L'ESPECE SUR LE SITE	STATUT BIOLOGIQUE SUR LE SITE	TENDANCES		
			Nationale	Charente-Maritime	Site Natura 2000
Bihoreau gris	x	R ? M	↗	↗	?
Cigogne blanche	xxx	R M H	↗↗	↗↗	↗↗
Bondrée apivore	x	R ? M	→	→	?
Milan noir	xxx	R M	↗	→	→
Busard des roseaux	xx	R H ?	→	→	?
Râle des genêts	xxx	R M	↘	↘↘	↘↘
Marouette ponctuée	x	R ? M	↘	?	?
Martin pêcheur	xx	R H	→	→ ?	→ ?
Pie-grièche écorcheur	x	R M	↗	↗	→ ?
Tarier des prés	x	R ? M	↘↘	↘↘	DISPARU ?
Locustelle lusciniöide	xx	R M	↘	↘ ?	↘ ?

x : Peu important
xx : Important
xxx : Très important

R : Reproducteur
M : Migrateur
H : Hivernant

↗ : Augmentation
↗↗ : Augmentation importante
↗↗↗ : Augmentation très importante

↘ Déclin
↘↘ Fort déclin
↘↘↘ Très fort déclin

→ Stable

Rôle des genêts

(*Crex crex*)

EA122



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexes II des Conventions de Berne et de Bonn.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Rôle des genêts est une espèce eurasienne dont la répartition très morcelée s'étend des îles britanniques à la Sibérie et des côtes norvégiennes au bord de la Mer noire. En France, l'enquête de 1982-1984 indiquait l'espèce dans 5 zones principales de reproduction : la Normandie, le Bassin de la Loire inférieure, les bassins de la Charente et de la Saône et le Val de Meuse. L'effectif national est estimé à cette période entre 1 600 et 2 100 mâles chanteurs montrant ainsi déjà des signes de déclin selon plusieurs auteurs. La seconde enquête nationale montre que le déclin s'accroît avec seulement 1 100-1 200 chanteurs. Les dénombrements de 1998 soulignent la stabilité précaire de la population. La faiblesse des effectifs classe l'espèce « En danger d'extinction ». Au printemps 2003, l'estimation de 550 mâles chanteurs met en évidence une reprise significative du déclin.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites nocturnes réalisées en mai et juin réalisées dans le cadre d'un recensement national initié par la LPO ont permis de localiser 12 mâles chanteurs au sein du périmètre Natura 2000. Ces résultats font apparaître une chute drastique du nombre de chanteurs. L'effectif passe successivement de 76 chanteurs en 1985 à 57 en 1996, puis en 27 en 2006 et diminue encore du double en 2009. Il est évident que si la tendance continue, l'espèce comme considérée comme mondialement menacée disparaîtra dans un proche avenir de la vallée de la Charente. La disparition progressive des prairies de fauche, reconverties surtout en cultures de maïs, constitue la principale menace de régression du Rôle des genêts. L'exploitation intensive des prairies naturelles humides entraîne inéluctablement le déclin de la population du site Natura 2000. Les facteurs limitants sont les apports d'engrais, la mécanisation des fauches (largeur de coupe et vitesse) et les dates précoces des coupes.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Comme dans un grand nombre de sites fréquentés de l'hexagone, le Rôle des genêts est strictement inféodé aux prairies de fauche alluviales en période de reproduction. Le milieu qu'il fréquente étant en général ouvert. La composition floristique mais également la structure et la hauteur de la végétation semblent déterminantes pour son installation. Il évite en général les prairies pâturées.

REPRODUCTION

De retour sur les sites de reproduction généralement entre le 20 avril et le 10 mai, les mâles prennent possession d'un territoire en émettant leurs cris bruyants. L'activité vocale très intense selon les conditions météorologiques se manifeste surtout la nuit jusqu'à début juillet. Le nid est situé au sol dissimulé dans l'herbe haute des prairies de fauche. La ponte de 8 à 12 œufs est déposée en mai. L'incubation, assurée par la femelle, dure de 16 à 19 jours et débute après la ponte du dernier œuf. Les poussins nidifuges sont nourris par la femelle pendant 3 à 4 jours suivant leur naissance. A l'âge de 12 jours, les jeunes sont abandonnés par la femelle qui commence alors une seconde ponte souvent tardive (juillet). L'envol des jeunes intervient seulement à 35 jours.

La migration postnuptiale a lieu en août et début septembre. Les oiseaux traversent les déserts pour regagner leurs quartiers d'hiver situés principalement en Afrique du sud-est.

PRECONISATIONS DE GESTION

Le maintien de la petite population de rôles du site Natura 2000 passe par la conservation des prairies humides de fauche. Mais cette mesure ne suffit pas. Le mode de gestion des prairies doit être compatible avec la survie de l'espèce. Il convient donc en priorité de retarder les fauches au moins vers le 20 ou 30 juillet et de créer des zones refuge (bandes herbeuses de 5 à 10 m de largeur en bordure des parcelles) dans le but de sauver surtout les jeunes encore non volants. Ces zones refuges sont à broyer qu'après le 15 août. La fauche doit être centrifuge et effectuée à une vitesse limitée à moins de 8 km/h, voire en dessous de 5 au cours des 10 à 20 derniers mètres pour laisser le temps aux poussins de fuir.

Bihoreau gris

(*Nycticorax nycticorax*)

Code Natura 2000

EA023



STATUT REGLEMENTAIRE

Espèce protégée (article 1 de l'arrêté modifié du 17/04/1981)

Annexe I de la Directive Oiseaux
annexe II de la Convention de Berne
liste rouge du Poitou-Charentes.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Bihoreau occupe toutes les zones tropicales et tempérées, sauf l'Australie. En Europe, les populations les plus importantes sont présentes en Italie, Russie, Roumanie, Hongrie et France. Avec 3 900 couples recensés en 2000, la France héberge 7 à 10 % de la population européenne. Après avoir connu un déclin au début des années 70, la population française ne cesse d'augmenter depuis une vingtaine d'années. L'espèce se reproduit principalement dans les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine qui hébergent 60 % de l'effectif. Le reste est réparti dans un grand nombre de zones humides littorales et intérieures de l'hexagone. La Charente-Maritime accueille une petite population de moins de 70 couples en expansion récente qui niche essentiellement sur l'île d'Oléron, dans les marais de Brouage et de Rochefort, ainsi que sur la partie charentaise du Marais Poitevin.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites de terrain effectuées du 15 avril au 10 juillet n'ont pas permis d'observer l'espèce. D'occurrence rare sur le site Natura 2000, l'espèce n'est pas connue nicheuse. Sa présence concerne les migrateurs, plus rarement les estivants non nicheurs. L'augmentation récente de la population charentaise permet d'espérer des observations plus fréquentes et pourquoi pas une installation de reproducteurs.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Compte tenu de l'absence de données, aucun habitat préférentiel ne peut être mis en évidence. Dans les régions qui accueillent l'espèce, les boisements humides ou inondés situés dans des marais, des queues d'étangs (saulaies) ou à proximité des cours d'eau (îles et bordures boisées) constituent les habitats habituels de reproduction. Sur le site Natura 2000, seuls les marais de l'Anglade et des Seugnes (Courcion, les Mattes, le Quatorze Un) apparaissent les plus favorables.

REPRODUCTION

Migrateurs au long cours, le Bihoreau arrive sur le site de reproduction en mars-avril. Le mâle choisit l'emplacement du nid généralement situé entre 2 et 5 m de hauteur, voire beaucoup plus haut. La ponte de 3-4 œufs, est déposée de la fin mars à début juillet. L'incubation assurée par les deux sexes dure 21 jours. Dès l'âge de 10 à 15 jours, les jeunes se déplacent spontanément hors du nid. L'envol intervient à quatre semaines et l'émancipation à 7 ou 8 semaines. La migration post-nuptiale débute en septembre, se poursuit en octobre et en novembre. Quelques rares hivernants peuvent être observés sur le territoire national, plus régulièrement en Camargue.

PRECONISATIONS DE GESTION

La conservation des boisements alluviaux humides ou inondés (exemple : marais de l'Anglade) est la principale mesure de protection pour maintenir ou attirer une population de bihoreaux. L'élimination des saules ou autres essences favorables pour d'autres espèces (exemple : fauvelles paludicoles) doit être limitée. Un nombre suffisant d'arbres situés dans des roselières est indispensable pour l'installation des nids. Il faut éviter de faucher la végétation palustre en bordure des canaux et des cours d'eau et assurer des niveaux d'eau suffisamment élevés au printemps et en été.

Bondrée apivore

(Pernis apivorus)

Code Natura 2000

EA072



STATUT REGLEMENTAIRE

Espèce protégée depuis 1972 en France
Annexe 1 de la Directive Oiseaux
Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn
et de Washington.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Bondrée apivore est une espèce à distribution paléarctique présente jusqu'à l'ouest de la Mongolie. Elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande, du Nord de la Scandinavie et d'une grande partie de l'Espagne. Dans les Iles britanniques, sa présence est connue uniquement d'Angleterre. En France, toutes les régions sont fréquentées sauf les zones de basse altitude du bassin méditerranéen et la Corse. Elles nichent en montagne jusqu'à 1 500 m d'altitude, voire davantage. Son abondance apparaît faible dans les régions côtières. La tendance d'évolution de la population nationale est mal connue en raison des rares études qui lui ont été consacrées. L'enquête Rapaces 2000-2001 montre néanmoins localement une stabilité des effectifs et une progression de la répartition dans le sud de l'hexagone. L'abondance est très variable d'une région à l'autre. Les bastions à fortes densités se situent en Limousin, dans l'Ain, en Alsace et Franche-Comté et dans la région Centre. L'effectif national estimé à 10 600 – 15 000 couples représente environ le quart de la population européenne. La Bondrée apivore est un rapace migrateur au long cours très discret dont le séjour en France n'excède pas 4 mois.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites de terrain effectuées de mai à début juillet, n'ont pas permis de contacter l'espèce. Malgré sa grande discrétion, sa présence a été confirmée antérieurement. La Bondrée semble peu commune sur le site Natura 2000 et les oiseaux notés étaient en activité de chasse. Sa nidification reste par conséquent à prouver.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Les habitats préférentiels occupés en France par la Bondrée sont des massifs boisés résineux ou feuillus de taille variable, entrecoupés de prairies. Pour se nourrir, elle a besoin de terrains herbacés et semi-boisés. La présence de zones humides et de cours d'eau semble régulière sur son territoire de chasse. Les prairies humides du site Natura 2000 riches en insectes constituent des zones potentiellement favorables pour la bondrée, rapace au régime alimentaire très spécialisé se nourrissant plus particulièrement d'hyménoptères.

REPRODUCTION

La Bondrée apivore est un nicheur tardif. De retour sur les sites de reproduction, en moyenne vers la mi-mai ou seulement les premiers jours de juin, les couples déjà appariés parquent, construisent leur nid et pondent en moins de 10 jours après leur arrivée. La ponte de 2 œufs a lieu surtout dans la 2^{ème} quinzaine de juin, l'incubation assurée par les 2 sexes dure environ 35 jours. L'envol des jeunes se situe à l'âge de 40 jours. A 8 semaines, ils quittent définitivement le site de nidification et commencent aussitôt leur migration.

PRECONISATIONS DE GESTION

La conservation des milieux prairiaux et des massifs boisés âgés suffisamment vastes constituent les principales mesures garantissant la présence de la Bondrée apivore. Il convient de maintenir et favoriser la diversité paysagère où alternent des milieux ouverts et des milieux forestiers. Il faut éviter les coupes de bois en période estivale et proscrire les plantations monospécifiques. Les prairies de fauches doivent être exploitées extensivement afin de favoriser la présence d'une communauté d'insectes importante.

Busard des roseaux

(Circus aeruginosus)

Code Natura 2000

EA081

STATUT REGLEMENTAIRE

Espèce protégée (article 1 de l'arrêté modifié du 17/04/1981)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington (CITES).

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Busard des roseaux niche dans les zones tempérées, méditerranéennes et en partie boréales d'Europe et d'Asie. Sa distribution déborde jusqu'en Afrique du Nord (Maroc, Algérie et Tunisie). En France, l'espèce occupe principalement les marais littoraux et intérieurs atlantiques du Finistère à la Gironde, les zones humides du centre, du nord, du nord-est, de la région Rhône-Alpes et des marais côtiers de la Méditerranée, des Pyrénées orientales aux Bouches-du-Rhône. Il est localisé ailleurs, voire rare en Normandie et en Corse. Dans les années 70, le Busard des roseaux était peu commun en France et limité à quelques régions. Au cours des années 80, on observe un accroissement significatif sans précédent des effectifs et de la distribution, où certaines régions d'occupation anciennes ont vu leur population multiplier par 5, voire plus (exemple : Picardie). L'effectif national estimé entre 1 600 et 2 200 couples en 2000 tend actuellement à se stabiliser. Les diminutions locales sont constatées depuis. La Charente-Maritime, avec 200 à 250 couples, abrite l'une des populations les plus importantes de l'hexagone.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites effectuées sur la zone Natura 2000 d'avril à fin juin ont permis de localiser 4 couples de Busard des roseaux. Le premier a été repéré dans une petite phragmitaie située sur le site Prairie de Montalet, le second dans la cladiaie des marais de L'Anglade et les deux autres respectivement dans les marais de la Seudre au lieu-dit « La Font de Perraut » et « Averton » dans la vallée de la Charente (Brives sur Charente), sans pouvoir préciser le type d'habitat fréquenté. La tendance d'évolution d'effectif de cette espèce patrimoniale ne peut être mise en évidence en raison de sa rareté et en l'absence de suivi. La seule référence connue concerne 3 couples recensés en 1995 dans le cadre d'un inventaire faunistique effectué en amont de Saintes. Les principales menaces qui peuvent affecter l'espèce sont la destruction des roselières et la mise en culture sur des prairies naturelles humides. L'emploi d'anticoagulants utilisés pour éradiquer les populations de ragondins constitue également une mesure pour ce rapace volontiers nécrophage.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Les habitats de reproduction occupés par le Busard des roseaux sur le site Natura 2000 sont essentiellement des phragmitaies et des cladiaies inondées. Il n'est pas exclu qu'il s'installe dans des milieux plus secs, comme cela est le cas dans d'autres sites charentais, mais reste en général inféodé aux zones humides.

REPRODUCTION

Sédentaire, moins souvent migrateur en Charente-Maritime, le Busard des roseaux se cantonne tôt pour nicher (janvier ou février). La ponte intervient dès mi mars avec un pic de fréquence du 15 au 30 avril. Elle compte en moyenne 4 à 5 œufs couvés uniquement par la femelle pendant 30 à 36 jours. Les jeunes sont volants à l'âge de 40-45 jours. Les sites de naissance sont désertés à partir de début août. Les adultes restent le plus souvent à proximité des sites de reproduction et constituent localement des dortoirs parfois importants (plusieurs dizaines d'oiseaux) en période inter-nuptiale.

PRECONISATIONS DE GESTION

Le maintien de la petite population de Busard des roseaux du site Natura 2000 passe obligatoirement par la conservation des roselières existantes. Ce site, sous fréquenté par l'espèce, pourrait faire l'objet de création de roselières, si possible inondées dans des secteurs judicieusement choisis. Le Busard des roseaux préférant la phragmitaie, il convient de favoriser l'implantation de cet héliophyte plutôt que les autres formations végétales aquatiques. Une surface suffisante doit être envisagée et une protection absolue garantie. La limitation des ligneux au sein de ces phragmitaies est la seule intervention à réaliser et cela en période d'hiver.

Plus généralement, la conservation des prairies naturelles de fauche et pâturées exploitées extensivement apparaît fondamentale.

Cigogne blanche

(*Ciconia ciconia*)

Code Natura 2000

EA031



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée en France (Article 1er de l'arrêté modifié du 17/04/1981)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Cigogne blanche est une espèce paléarctique à répartition fragmentée. La forme nominale niche en Europe, en Asie occidentale et en Afrique du Nord. En France, traditionnellement présente dans le nord-est (Alsace, Moselle), elle colonise dès le début des années 80 la Basse-Normandie et la façade Atlantique. La progression spectaculaire de sa distribution s'amplifie au cours des décennies qui suivent. Sa présence est notée dans 46 départements en 2008. La tendance d'évolution de l'effectif nicheur montre un déclin rapide de la petite population française (180 couples en 1947) qui commence en 1960 pour atteindre le seuil critique de l'extinction avec 12 couples en 1974. A partir des années 1980, un changement de situation met en évidence un accroissement spectaculaire et continu des couples nicheurs. Cette augmentation significative se caractérise par une évolution simultanée de la population originelle alsacienne et d'une population colonisatrice située pour l'essentiel sur la façade Atlantique. L'effectif national passe de 120 couples en 1990 à 1 360 en 2008. Les populations les plus importantes occupent l'Alsace avec 348 couples et la Charente-Maritime qui compte 232 couples situant ce département au 1^{er} rang national.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Le dénombrement des Cigognes blanches sur le site Natura 2000 se superpose à une mission effectuée dans le cadre d'un suivi exhaustif annuel départemental initié par la LPO. Plusieurs visites ont permis de recenser 34 couples nicheurs qui ont produit 64 jeunes à l'envol. Les supports naturels pour les nids (arbres) sont les plus utilisés notamment les grands peupliers (29 nids sur 34). La nidification de l'espèce dans la vallée de la Charente a débuté dans les années 80. L'effectif modeste de 2 à 3 couples est noté en 1995, puis la population augmente significativement et de façon continue sur le site Natura 2000 pour atteindre 13 couples en 2005 et 34 en 2009. La prospérité de la Cigogne blanche ne doit pas masquer l'existence de menaces à long terme. La mise en culture des prairies humides et la coupe importante des grands arbres peuvent avoir un impact sur la dynamique de la population.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Cigogne blanche occupe de préférence les zones humides. Sur le site Natura 2000, les prairies humides de fauches ou pâturées semblent particulièrement recherchées pour l'alimentation surtout en période d'inondation. Pour se reproduire, l'espèce occupe en priorité les peupliers étêtés qu'ils soient en alignement, isolés ou en bordure de boisement.

REPRODUCTION

Excepté quelques rares oiseaux qui hivernent dans le val de Charente, les couples sont de retour sur le site de reproduction dès mi-janvier. La majorité des couples occupe les nids fin mars et les derniers s'installent jusqu'à fin avril, voire début mai. La ponte en général de 4 à 6 œufs est déposée à partir de mi-mars, avec un pic fin mars début avril. Le nid volumineux (50 à plus de 100 kg et jusqu'à 1,50 m de diamètre) est construit sur des supports artificiels placés à la disposition des oiseaux, dans des arbres ou sur des pylônes électriques. L'incubation qui dure 33 à 35 jours est assurée par les 2 adultes. Les jeunes prennent leur envol à l'âge de 58-65 jours et s'émancipent 3 semaines plus tard. Dès fin juillet et jusqu'à mi-août, les jeunes quittent les sites de reproduction pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés dans le sud de la France, en Espagne ou en Afrique de l'Ouest, dans la zone sahélienne.

PRECONISATIONS DE GESTION

La pérennité de la Cigogne blanche du site Natura 2000 passe par la conservation de ses habitats. Le maintien des prairies naturelles humides gérées extensivement est l'action prioritaire à engager. La préservation d'îlots ou d'alignements de grands arbres favorables à la construction des nids doit être prise en compte pour accueillir l'espèce. En cas de coupes d'arbres dans les secteurs les plus favorables, il est conseillé d'installer des plates-formes artificielles.

Marouette ponctuée

(*Porzana porzana*)

Code Natura 2000

EA119



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée en France (Article 1er de l'arrêté modifié du 17/04/1981)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

La Marouette ponctuée se reproduit en Europe et en Asie jusqu'à la Mongolie et le Nord-Ouest de la Chine. Sa distribution est très fragmentée en Europe de l'Ouest. Le Centre et l'Est du continent, en particulier la Russie et l'Ukraine, abritent les populations les plus importantes. Espèce rare en France, la répartition des nicheurs manque de précisions en raison de ses mœurs crépusculaires et nocturnes ainsi que des habitats fréquentés. L'effectif national estimé entre 60 et 200 couples semble très imprécis. La tendance d'évolution de la population reste inconnue, néanmoins, des diminutions ou des disparitions sont signalées au cours du 20^{ème} siècle, notamment dans le nord du pays, en Ile de France, en Provence et en Limousin. L'espèce est considérée « En danger » en France.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

L'espèce apparaît excessivement rare sur le site. Un seul contact a été obtenu au cours d'un dénombrement nocturne du Râle des genêts. L'oiseau s'est manifesté le 8 mai à 22 h 30 dans un petit marais comportant une mare bordée de phragmites au lieu-dit « Entre les Seugnes » (Les Gonds). Aucune tendance d'évolution de l'effectif ne peut être mise en évidence faute de données suffisantes. On ne connaît pas actuellement de preuves de reproduction récentes, mais de rares mentions anciennes existent, notamment dans les marais de l'Anglade et des Breuils. Une seule donnée récente (2006) concerne l'observation d'un couple dans le marais de l'Anglade.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Le chanteur contacté cette année occupait la bordure d'une mare entourée de roseaux. Sur le site Natura 2000, peu d'habitats peu favorables existent. L'espèce occupe préférentiellement les marais doux ou les bords d'étangs et de cours d'eau composés de jonchaies, cariçaies, scirpaies inondées. En général, La marouette évite les grandes roselières denses.

REPRODUCTION

Migratrice au long cours, hivernant en Afrique jusqu'en Namibie et en Angola, la Marouette ponctuée est de retour sur les sites de reproduction en avril ou mai. Le nid construit par le couple est placé dans la végétation dense ou sur un monticule émergent entouré d'eau. La ponte de 10 à 12 œufs en moyenne est couvée par les 2 adultes (surtout la femelle) durant 18 à 19 jours. Deux à trois jours après l'éclosion, les poussins sont capables de se nourrir seuls, mais restent dépendants des parents jusqu'à leur envol qui se situe à l'âge de 6-8 semaines. Dès juillet, commence la migration.

PRECONISATION DE GESTION

La présence de la Marouette ponctuée passe par le maintien d'habitats humides à végétation aquatique partiellement submergée. La qualité et les niveaux d'eau doivent être assurés en période printanière et estivale. La création de clairières au sein des roselières en voie d'atterrissement est une mesure de gestion qui peut favoriser l'espèce. Sur le site Natura 2000, les cariçaies ou d'autres formations végétales palustres situées parfois même dans des secteurs isolés et de faible taille doivent être protégées ou favorisées.

Martin pêcheur (Alcedo atthis)

EA229



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (Article 1^{er} de l'arrêté modifié du 17/04/1991)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe II de la Convention de Berne

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Martin pêcheur est une espèce à large distribution paléarctique, indo-malaise et australienne. En France, il se reproduit partout jusqu'à 1 500 m d'altitude sauf Paris et proche banlieue, Beauce, Brie et une partie des Pyrénées. Sa nidification est connue de Corse mais seulement en très faible nombre (5 à 10 couples). La France accueillerait la population la plus importante d'Europe (10 000 à 30 000 couples). La tendance historique montre que le Martin pêcheur a subi de nombreuses fluctuations au cours du 20^{ème} siècle. Actuellement, il tend à progresser vers le sud du pays et à diminuer dans les zones les plus aménagées. Il est classé parmi les espèces à surveiller en France. De multiples menaces peuvent affecter l'espèce. Il s'agit principalement des modifications des cours d'eau (rectification, reprofilage des berges, enrochement, consolidation des berges) et de l'eutrophisation générale des eaux due à diverses pollutions d'origine humaine. Les étiages estivaux amplifiés localement par les pompages agricoles, les aménagements de loisirs sur les berges et la fréquentation de plus en plus forte de bord de rivières sont également des menaces qui accentuent la dégradation des milieux de vie du Martin pêcheur.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Le recensement partiel des martins pêcheurs effectué du 15 mai au 10 juillet a permis d'obtenir 11 contacts couples dont 2 preuves de reproduction (Brives sur Charente et Bussac sur Charente), uniquement sur le cours de la Charente. L'interprétation de la localisation des oiseaux fait apparaître une estimation de 6 couples seulement, ce qui semble très en deçà de la réalité. Compte tenu de la difficulté de recenser l'espèce précisément et de l'absence de dénombrements antérieurs, aucune tendance d'évolution de la population du site Natura 2000 n'est connue. Sur le cours du fleuve Charente, les principales activités qui peuvent menacer l'espèce sont les aménagements des berges, la surfréquentation saisonnière des bordures et le tourisme fluvial en progression. Dans les marais des Seignes, les pompages agricoles constituent la menace principale pouvant limiter fortement le nombre de milieux favorables à la nidification du Martin pêcheur.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La présence d'eau courante ou dormante est fondamentale à la survie du Martin pêcheur. Les rives de la Charente et des Seignes constituent des milieux de vie habituels de l'espèce. L'habitat optimal de nidification se situe dans les secteurs à berges meubles favorables au forage du nid.

REPRODUCTION

Les couples de Martin-pêcheur se forment ou se retrouvent dès janvier ou février sur les sites de reproduction. En mars débutent les parades nuptiales bruyantes et très démonstratives. Les oiseaux très visibles à cette période passent également une grande partie de leur temps à défendre leur territoire, puis une grande discrétion s'instaure dès le commencement de la couvaison. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte généralement située à proximité de l'eau. La profondeur du terrier varie de 15 à 130 cm. La ponte en moyenne de 7 œufs débute à partir de la deuxième quinzaine de mars. L'incubation assurée par les 2 sexes dure 24 à 25 jours. Les jeunes nourris par les deux parents quittent le terrier à l'âge de 27 jours et sont chassés rapidement du territoire des adultes déjà occupés à une nouvelle couvaison. Les couples reproducteurs élèvent régulièrement 2 nichées, parfois 3, exceptionnellement 4.

PRECONISATIONS DE GESTION

En excluant le facteur climatique qui peut limiter les densités et le succès de reproduction, le Martin pêcheur est lié à la qualité des cours d'eau. Toutes les mesures qui tendent à restaurer ces milieux sont favorables. Elles concernent l'ensemble de la politique de l'eau dans les bassins versants. Localement, pour maintenir, voire favoriser la population de Martins-pêcheurs, il convient de cibler les mesures de gestion sur l'habitat de reproduction. Sur des tronçons de rivières, il faudrait :

- conserver suffisamment de linéaires de berges abruptes, meubles pour la construction du terrier
- s'assurer de la tranquillité des lieux.
- Les boisements rivulaires et la morphologie du lit du cours d'eau (fosses, hauts fonds, rapides...) doivent également être préservés.

Milan noir (Milvus migrans)



STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée en France (article 1 de l'arrêté modifié du 17/04/81)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Annexe II de la Convention de Washington (CITES).

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Milan noir niche dans les zones tropicales, subtropicales et tempérées de l'Ancien Monde. Il occupe toute l'Europe excepté la Scandinavie, les Iles Britanniques et les îles de la Méditerranée. En France, il est absent dans le nord-ouest, d'une grande partie du pourtour méditerranéen et de la Corse. Depuis 1970, l'espèce affiche des effectifs en augmentation significative. La progression semble se ralentir à partir du début des années 2000. La dernière enquête de 2000 et 2001 indique un effectif nicheur compris entre 20 000 et 24 000 couples représentant environ 8 % de la population européenne. Les plus fortes densités sont notées dans les vallées alluviales du Rhône, de la Garonne, de la Loire, de la Dordogne et du Rhin, marais ainsi que dans les marais du Centre-Ouest. Quelques régions (Lorraine, Champagne humide et Jura) montrent une tendance récente à la baisse.

STATUT ET TENDANCE D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites effectuées de fin avril à début juillet ont permis de dénombrer 41 sites de présence du Milan noir. Sans avoir recherché systématiquement les nids, on peut estimer à la population à une centaine de couples sur l'ensemble de la zone Natura 2000. Nichant de façon isolée ou en petites colonies, le Milan noir apparaît plus fréquent dans les marais des Seignes et dans la vallée de la Charente, de Chaniers à Salignac. Cette espèce patrimoniale assez commune pourrait être menacée par la surexploitation des boisements et des linéaires de grands arbres, mais également par la mise en culture (surtout maïs) systématique des prairies alluviales. La tendance d'évolution de la population n'est pas connue faute de recensements antérieurs.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La vallée de la Charente et les marais alluviaux des Seignes constituent, avec les marais arrière-littoraux, les sites plus fréquentés de Charente-Maritime. Les grands frênes et les peupleraies âgées en boisements hétérogènes ou en linéaires situés en bordure de cours d'eau sont les habitats préférentiels de reproduction.

REPRODUCTION

Le Milan noir est un grand migrateur transsaharien qui hiverne en Afrique tropicale. L'hivernage en France reste occasionnel. Les oiseaux sont de retour sur leur territoire de nidification de mars à avril, voire en mai pour les plus tardifs. Après les parades nuptiales démonstratives, le couple restaure une ancienne aire ou en construit une nouvelle. La ponte de 2 à 3 œufs est déposée essentiellement au cours de la seconde quinzaine d'avril (70 % des pontes en Charente-Maritime). L'incubation assurée surtout par la femelle dure 32 à 35 jours. L'envol des jeunes intervient à l'âge de 42 à 50 jours et leur dépendance aux parents, de 15 à 30 jours de plus. Fin juin-début juillet, les familles se regroupent en dortoir. Fin juillet, la migration commence et après le 10 août la majorité des nicheurs locaux ont quitté la Charente-Maritime.

PRECONISATIONS DE GESTION

La conservation des prairies naturelles humides et le maintien des bouquets ou des alignements de grands arbres habituellement fréquentés par le Milan noir sont les mesures essentielles à mettre en place. Il est fortement souhaitable d'éviter la coupe des grands arbres porteurs d'anciennes aires avec en contrepartie une compensation financière. L'espèce étant charognarde, il importe de proscrire l'utilisation des appâts empoisonnés pour l'éradication des ragondins ou autres rongeurs.

Pie-grièche écorcheur

(*Lanius collurio*)

Code Natura 2000

EA338

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/1981)
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe 2 de la convention de Berne.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN France

La Pie-grièche écorcheur se reproduit dans une grande partie du paléarctique occidental. En France, sa répartition coïncide quasiment avec l'isotherme de 19° C de juillet. Elle est peu commune au nord d'une ligne reliant Nantes à Charleville-Mézières. Sur la côte méditerranéenne, sa présence est très localisée. Beaucoup plus répandue au début du XXème siècle, l'écorcheur est considéré actuellement en déclin dans l'hexagone. Cependant, on note depuis 15 ans des fluctuations importantes avec localement des augmentations significatives d'effectifs dans les régions encore favorables. La taille de la population française est estimée entre 120 000 et 360 000 couples en 2000, et celle du Poitou-Charentes, probablement un peu sous-estimée, se situe entre 1 400 et 3 200 couples.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les visites effectuées sur le site de mai à début juillet ont permis de recenser 6 couples et 1 mâle seul (2 couples en 1996). Les oiseaux sont localisés surtout au sud de St Savinien avec un couple à la Prairie de l'Anglée, 3 au lieu-dit de Prairie de Montalet, 1 autre plus au sud à St Saturnin de Séchaud, au lieu-dit Pré de l'Aubrée, un couple aux Vinets, secteur Pré du Duc et un mâle dans les marais de la Seugne au sud-est de l'Aubrade. Aucune tendance de l'évolution de l'effectif ne peut être mise en évidence en raison de la rareté des données existantes et de l'absence de suivi sur le site Natura 2000. Le faible nombre de couples trouvés apparaît probablement corrélé à la rareté des milieux favorables. Il est vraisemblable que l'espèce ne sera jamais commune sur le site, sauf si dans certains secteurs on décide d'implanter des haies basses d'épineux entourant des prairies naturelles.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

La Pie-grièche écorcheur est inféodée aux milieux semi-ouverts comportant obligatoirement des haies ou des buissons bas d'épineux entourant des prairies naturelles de fauche ou pâturées extensivement. Sur le site, l'espèce occupe exclusivement les secteurs quasi relictuels de haies ou de buissons bas composés en priorité de pruneliers ou de ronces. Soulignons que les prairies naturelles de la vallée de la Charente sont généralement entourées d'un maillage plus ou moins dense de haies composées essentiellement de frêne oxyphylle de structure variée et d'âge différent, plus rarement de linéaires de peupliers. Cet habitat ne lui convient pas.

REPRODUCTION

De retour sur les sites début mai, le mâle perché bien en évidence s'active vocalement sur son territoire jusqu'à la formation du couple. Par la suite, les oiseaux deviennent très discrets et commencent rapidement leur reproduction. Le nid situé généralement dans un buisson d'épineux situé entre 0,50 et 1,80 m abrite de 4 à 6 œufs déposés en moyenne à la fin mai. L'incubation est assurée exclusivement par la femelle durant 14 ou 15 jours et l'envol des jeunes intervient à l'âge de 15-18 jours. A la fin de juillet, les oiseaux désertent les sites de reproduction. En août, la migration bat son plein et s'achève à la mi-septembre avec des retardataires. Migratrices au long cours, la Pie-grièche écorcheur hiverne au sud-est et au sud de l'Afrique, du Kenya jusqu'à la partie australe du continent.

PRECONISATIONS DE GESTION

Pour garantir la présence de la petite population de Pie-grièche écorcheur du site Natura 2000, la première mesure consiste à conserver les prairies naturelles de fauche ou pâturées gérées extensivement. La seconde action doit prévoir impérativement le maintien en l'état des buissons et des haies occupés par les rares couples recensés. Il faudra veiller à leur croissance en hauteur et largeur afin d'assurer suffisamment de perchoirs favorables et d'éviter que le milieu se ferme si le maillage est important et également de sécuriser les nids dans des haies suffisamment épaisses (au moins 1,50 m). Enfin, l'emploi des vermifuges pour le bétail doit être contrôlé au niveau moléculaire garantissant leur non toxicité pour l'entomofaune, ressource alimentaire essentielle pour la pie-grièche.

Tarier des prés

(*Saxicola rubetra*)

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (art. 1^{er} de l'arrête modifié du 17/04/1981)
- Inscrite à l'annexe II de la convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn.
- Inscrite sur la liste rouge des oiseaux du Poitou-Charentes.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Le Tarier des prés est un passereau migrateur transsaharien qui se reproduit dans les régions tempérées boréales du Paléarctique. En France, l'espèce niche principalement dans les Pyrénées et le Massif Central ainsi qu'à l'est d'une ligne Lille-Menton. Des populations plus modestes occupent la Normandie et les régions atlantiques.

L'espèce est mentionnée en déclin avec une diminution de 20 % à 50 % depuis les années 1970 (BOULESTEIX, in ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999). A partir de la fin des années 90, la chute des effectifs s'amplifie notamment dans la moitié ouest du pays, en Champagne-Ardenne et en Rhône-Alpes. En Charente-Maritime, on assiste ces dernières années à un effondrement alarmant de la population, déjà très réduite, qui semble actuellement proche de l'extinction.

STATUT ET TENDANCE D'EVOLUTION SUR LE SITE

Les prospections quasi exhaustives menées en juin n'ont pas permis de contacter l'espèce. Sa grande rareté avait déjà été constatée en 1995 avec seulement 3 couples (JOURDE, 1996), et cela malgré la présence d'habitats encore favorables. Si quelques oiseaux ont pu échapper au cours de recherche de terrain, l'absence de données collectées cette année confirme bien la précarité de son statut sur le site et dans le département.

L'intensification de l'agriculture constitue la principale cause de déclin de l'espèce sur le site. La mise en culture de vastes surfaces de prairies de fauche entraîne la disparition de l'habitat de reproduction du tarier. Les nouvelles techniques de fenaison (précocité des périodes de fauche, apport d'engrais et vitesse de fauche) limitent fortement le succès reproducteur. D'autres causes susceptibles d'affecter l'espèce sont à prendre en compte. Il s'agit du réchauffement climatique, des conditions météorologiques dans les quartiers d'hiver et de la progression des déserts.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Le Tarier des prés fréquente essentiellement les prairies naturelles de plaine et les prairies bocagères d'altitude, surtout à partir de 500 m. En Charente-Maritime, l'habitat de prédilection est composé de prairies alluviales à couvert végétal important soumises de préférence à des inondations régulières. Dans le Val de Charente, les prairies à forte diversité floristique comportant des espèces distribuées de façon éparse dominant le couvert (perchoirs pour les mâles chanteurs) comme par exemple l'oseille semblent les plus recherchées.

REPRODUCTION

Hivernant en Afrique tropicale, le Tarier des prés regagne ses lieux de reproduction à partir de la mi-avril. Les retours se poursuivent en mai, les plus tardifs début juin. Le mâle se cantonne rapidement avant l'arrivée de la femelle. Le nid situé au sol, bien dissimulé dans la végétation, est construit par la femelle. La ponte de 5 à 6 œufs est généralement déposée entre la mi-mai et le début juin. L'incubation, assurée par la femelle, dure de 11 à 14 jours. Les jeunes quittent le nid avant de savoir voler à l'âge de 14 jours. Fin juillet, les familles de tariers en général unies se dispersent en dehors des sites de nidification. La migration post-nuptiale débute vers le 15 août, s'intensifie au cours de la décade de septembre pour se terminer début octobre.

PRECONISATIONS DE GESTION

Le maintien d'une population de Tarier des prés dépend étroitement de la conservation des prairies naturelles de fauche. La mise en place de mesures agri-environnementales adaptées à la biologie du tarier et surtout pérennisées est une solution pour tenter d'enrayer le déclin de l'espèce. Pour la vallée de la Charente, les cahiers des charges doivent indiquer des fauches effectuées impérativement après le 30 juin et des apports d'engrais limités. Le régime hydraulique doit être également pris en compte.

Locustelle luscinoïde

(*Locustella luscinioides*)

STATUT REGLEMENTAIRE

- Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17 avril 1981)
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Liste rouge des oiseaux du Poitou-Charentes.

REPARTITION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FRANCE

Cette fauvette paludicole se reproduit dans les zones tempérées d'Europe et d'Asie occidentale, plus rarement en zone méditerranéenne. Les principales zones de nidification se situent surtout entre 45 ° et 55° de latitude nord. En France, l'espèce niche essentiellement au nord-ouest d'une ligne passant du bassin d'Arcachon à Strasbourg. Plus au sud, seule la région Rhône-Alpes paraît bien occupée. Sur la façade atlantique, la Loire-Atlantique abrite les plus forts effectifs. Depuis 1970, cette fauvette est notée en déclin en France avec une diminution probable de 50 %. Les régions du Nord-pas-de-Calais, d'Ile de France, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne accusent des chutes importantes d'effectifs. Sa disparition récente est confirmée dans le Perche, la vallée de l'Orne, l'Indre et Loire et le Maine et Loire. En Charente-Maritime, l'espèce est peu commune avec des effectifs mal connus mais probablement faibles. Sa distribution se limite aux marais littoraux de l'estuaire de la Gironde, de Brouage et de Rochefort. A l'intérieur, elle fréquente exclusivement la vallée de la Charente et le marais de l'Anglade.

STATUT ET TENDANCES D'EVOLUTION SUR LE SITE N

Les visites de terrain effectuées en mai et juin ont permis de mettre en évidence la rareté de l'espèce avec seulement 8 mâles chanteurs. Le marais de l'Anglade qui compte au minimum 5 chanteurs paraît être le site le plus favorable du périmètre Natura 2000. Les trois autres ont été comptés respectivement sur les sites Entre les Seignes, Prairie Dangalys et Prairie de Gazillan.

Aucun recensement antérieur ne permet de mesure la tendance d'évolution de la population, excepté dans le marais de l'Anglade où Bruno BAYOU notait une estimation, sans doute un peu trop optimiste, de 30 couples dans les années 90. La régression des surfaces de roselières, habitats exclusifs de la luscinoïde, au profit des cultures et des pâturages constituent la principale menace. L'assèchement naturel ou volontaire des marais à héliophytes évoluant vers le boisement (modification du régime hydraulique) peuvent réduire les densités ou conduire à la disparition de l'espèce.

HABITATS FREQUENTES SUR LE SITE

Elle est étroitement liée aux formations denses de grands héliophytes de préférence inondées situées en bordure de marais, d'étangs ou de cours d'eau. Dans le Val de Charente, les oiseaux cantonnés occupent les cladiaies parsemées de saules (marais de L'Anglade) et les phragmitaies pures ou en mélange avec des baldingères. Dans le marais de L'Anglade, la présence de saules (*Salix* sp.) dans la cladiaie sert souvent de poste de chant pour les mâles. Mais leur prolifération peut être défavorable à court terme à l'installation de l'espèce.

REPRODUCTION

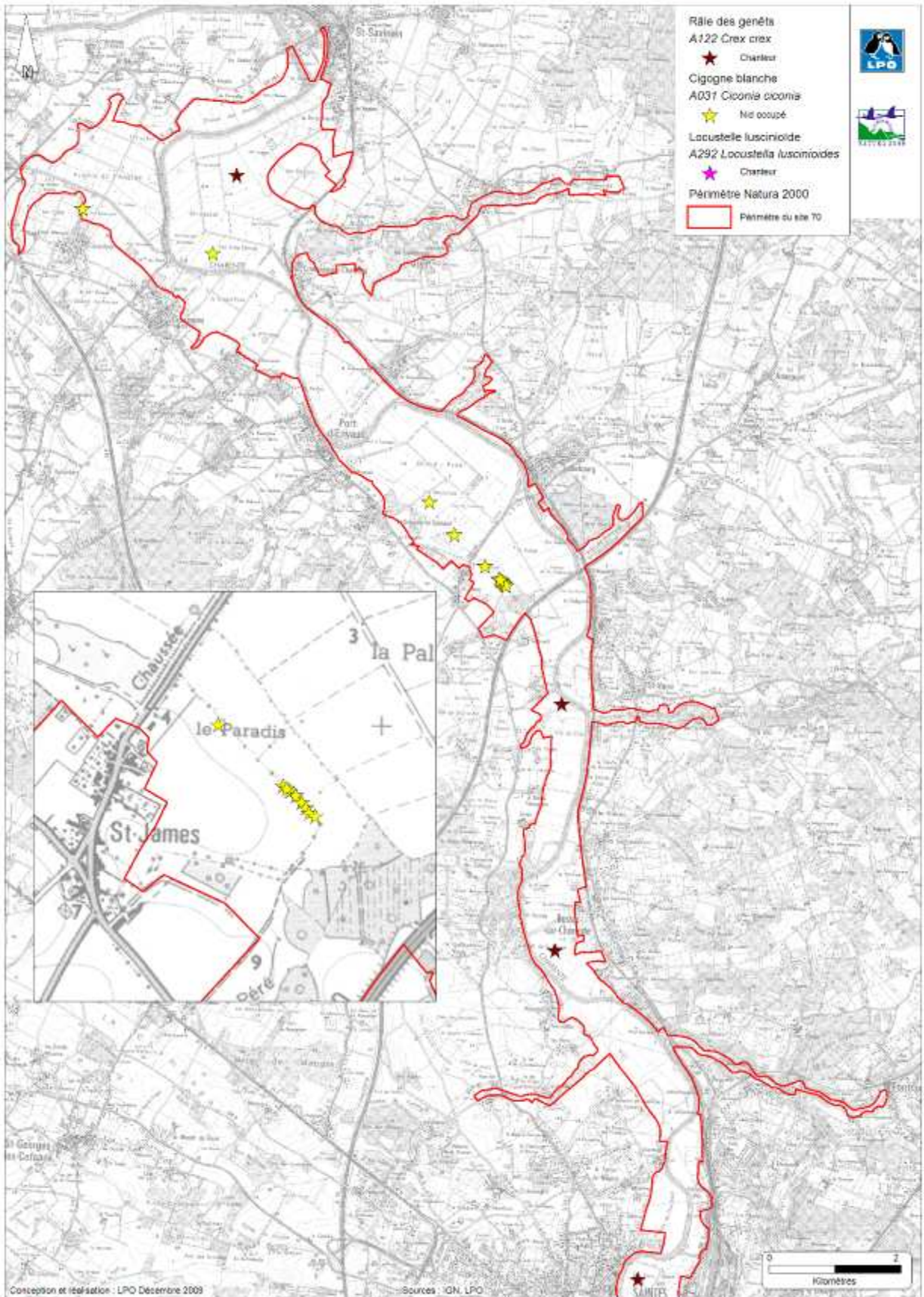
Hivernant en Afrique sub-saharienne, du Sénégal à l'Erythrée, la Locustelle luscinoïde regagne ses sites de reproduction, de la fin mars à la mi-avril. Arrivés plusieurs jours avant les femelles, les mâles se cantonnent et chantent jusqu'à la fin mai, parfois en juin et début juillet pour certains d'entre eux. La période de ponte commence fin avril et se poursuit jusqu'en juillet. Le nid construit, surtout par la femelle, se situe en général caché dans des amas de tiges de roseaux. L'incubation des 4 ou 5 œufs assurée par la femelle s'étale sur 12 à 15 jours, le séjour des jeunes au nid également. Dans les zones favorables, la densité peut atteindre 10 couples pour 10 hectares, voire davantage, et chacun produirait au moins 2,5 jeunes par an. La migration post-nuptiale se déroule de la fin août à la mi septembre.

PRECONISATIONS DE GESTION

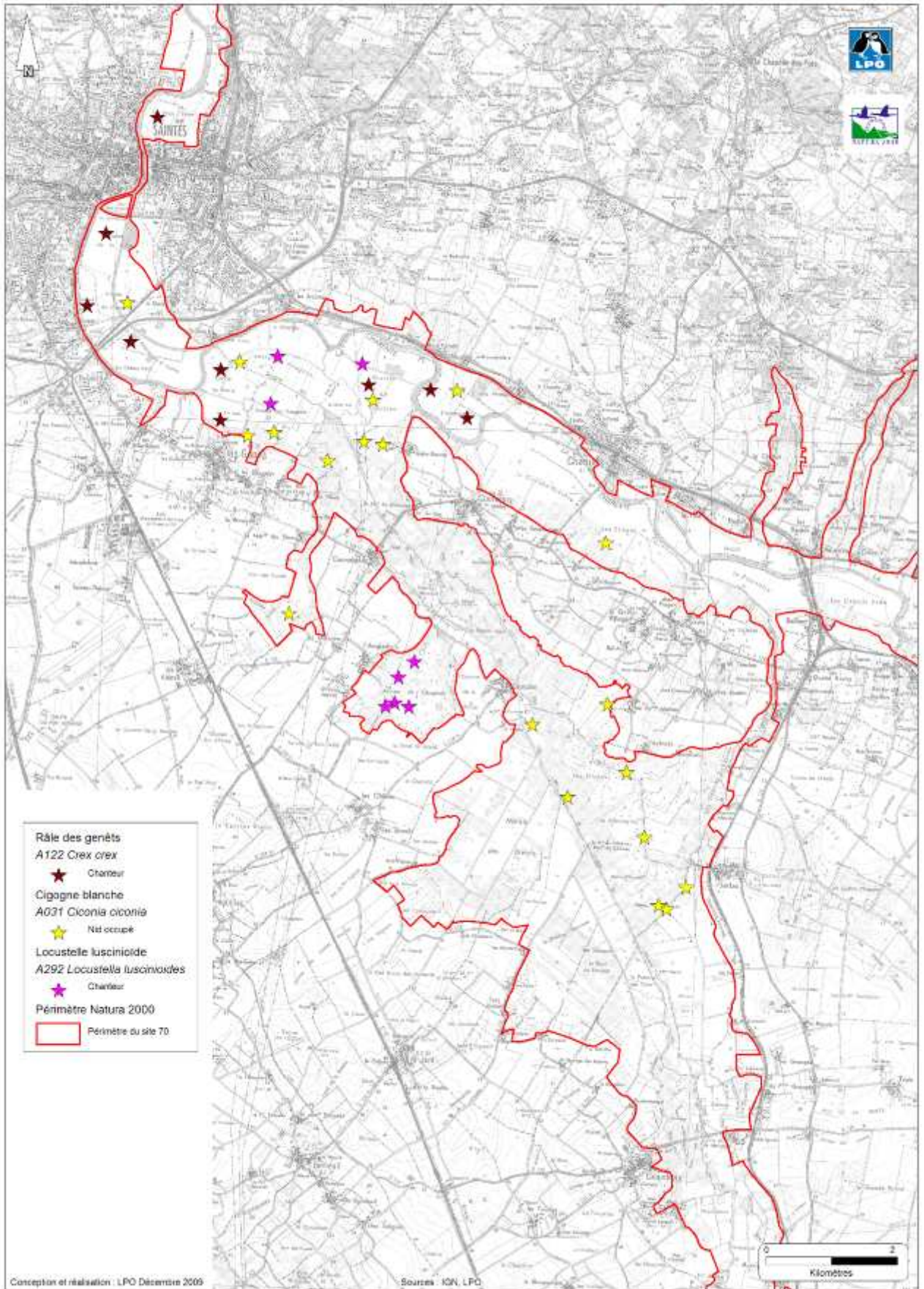
Le maintien de la population relictuelle du site Natura 2000 passe impérativement par la conservation et la protection des roselières des marais de l'Anglade et de celles situées dans la vallée de la Charente, surtout entre Saintes et Chaniers.

Dans le cadre des actions de gestion, il convient d'intervenir en priorité dans le marais de l'Anglade. Les travaux à engager consistent à éliminer un grand nombre de ligneux, saules en particulier. Une surveillance des effets doit être assurée, suivie d'interventions quinquennales en cas de prolifération. Certaines des parcelles les plus humides situées au sud de Saintes pourraient être soustraites de la fauche et du pâturage dans le but de favoriser la formation de nouvelles roselières avec bien évidemment des compensations financières.

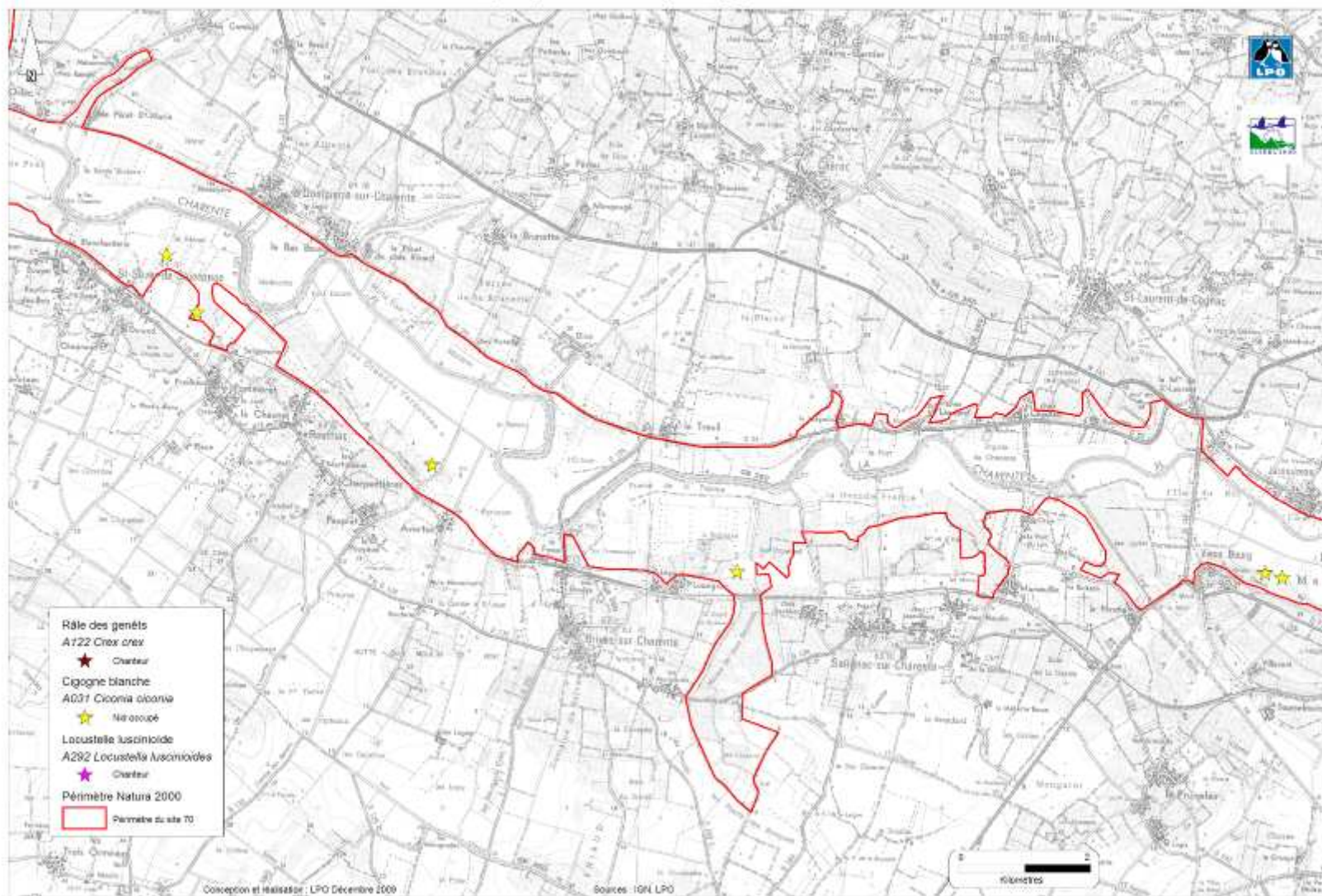
Espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005 secteur Nord.
Distribution au printemps 2009 de Râle des genêts, Cigogne blanche et Locustelle lusciniolide



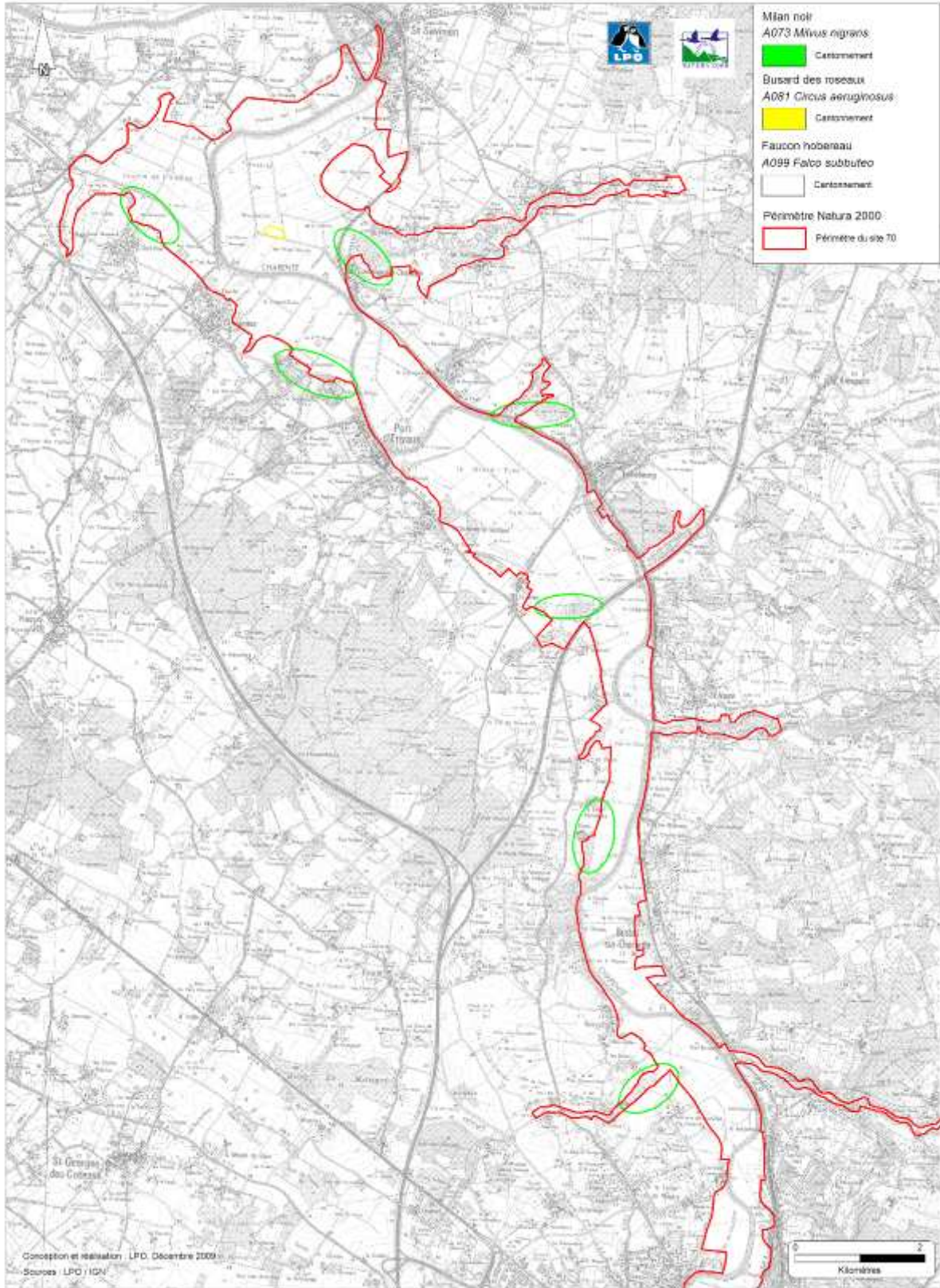
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seugne" - FR5412005, secteur central.
Distribution au printemps 2009 de Râle des genêts, Cigogne blanche et Locustelle lusciniolide



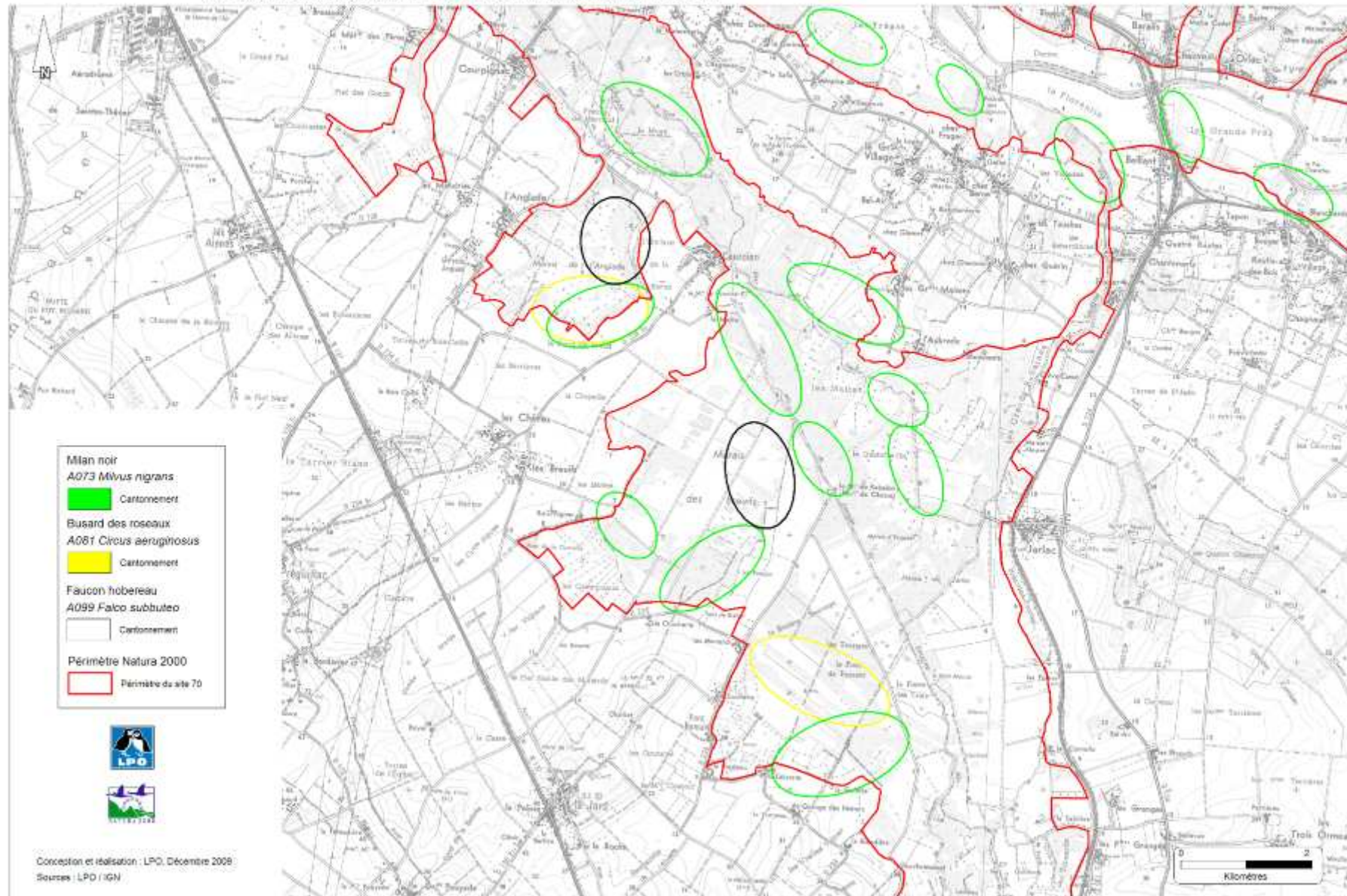
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seugne" - FR5412005, secteur est
Distribution au printemps 2009 de Râle des genêts, Cigogne blanche et Locustelle luscinoïde



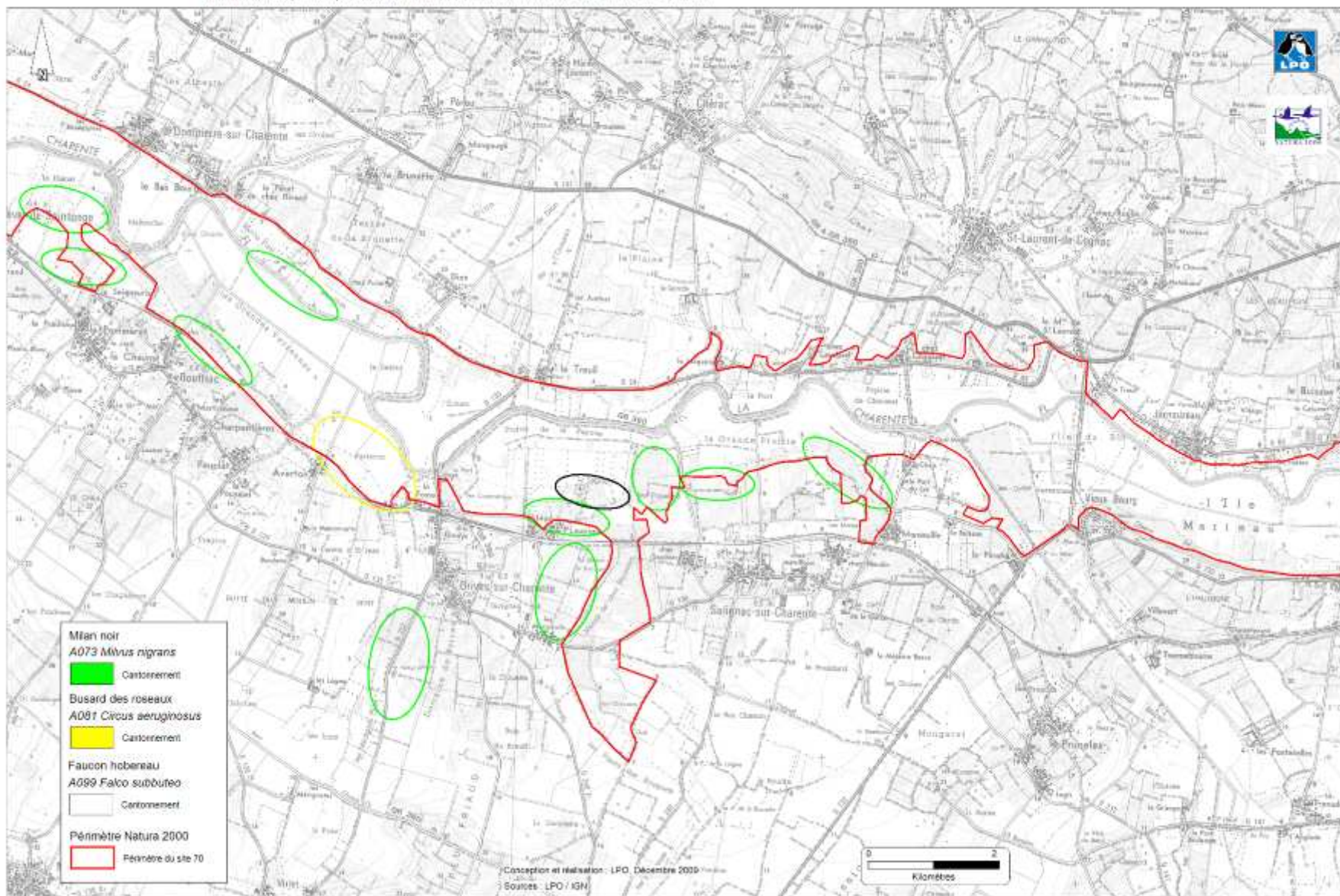
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur nord.
Distribution au printemps 2009 de Milan noir, Faucon hobereau et Busard des roseaux



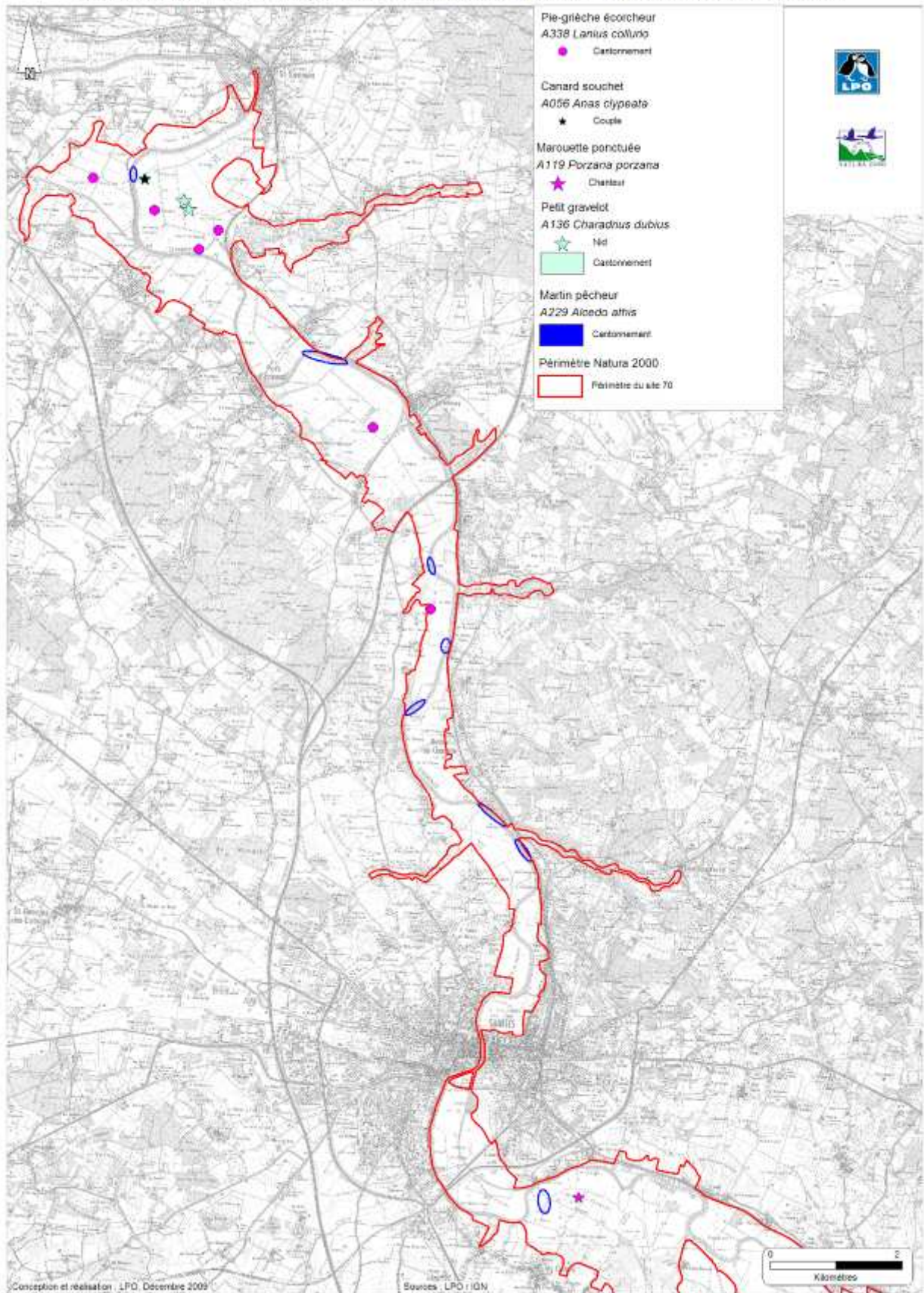
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur sud.
Distribution au printemps 2009 de Milan noir, Faucon hobereau et Busard des roseaux



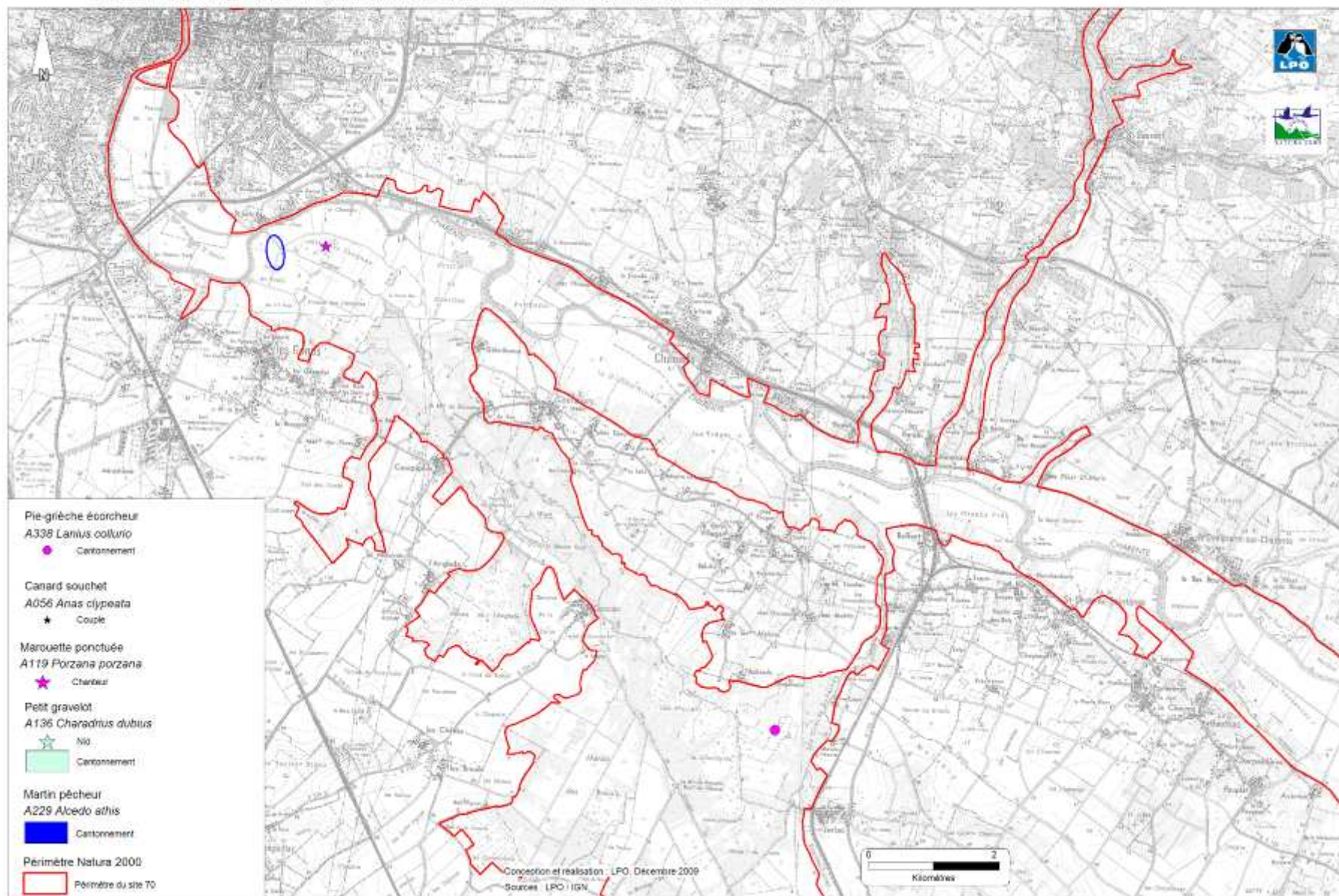
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur est.
Distribution au printemps 2009 de Milan noir, Faucon hobereau et Busard des roseaux



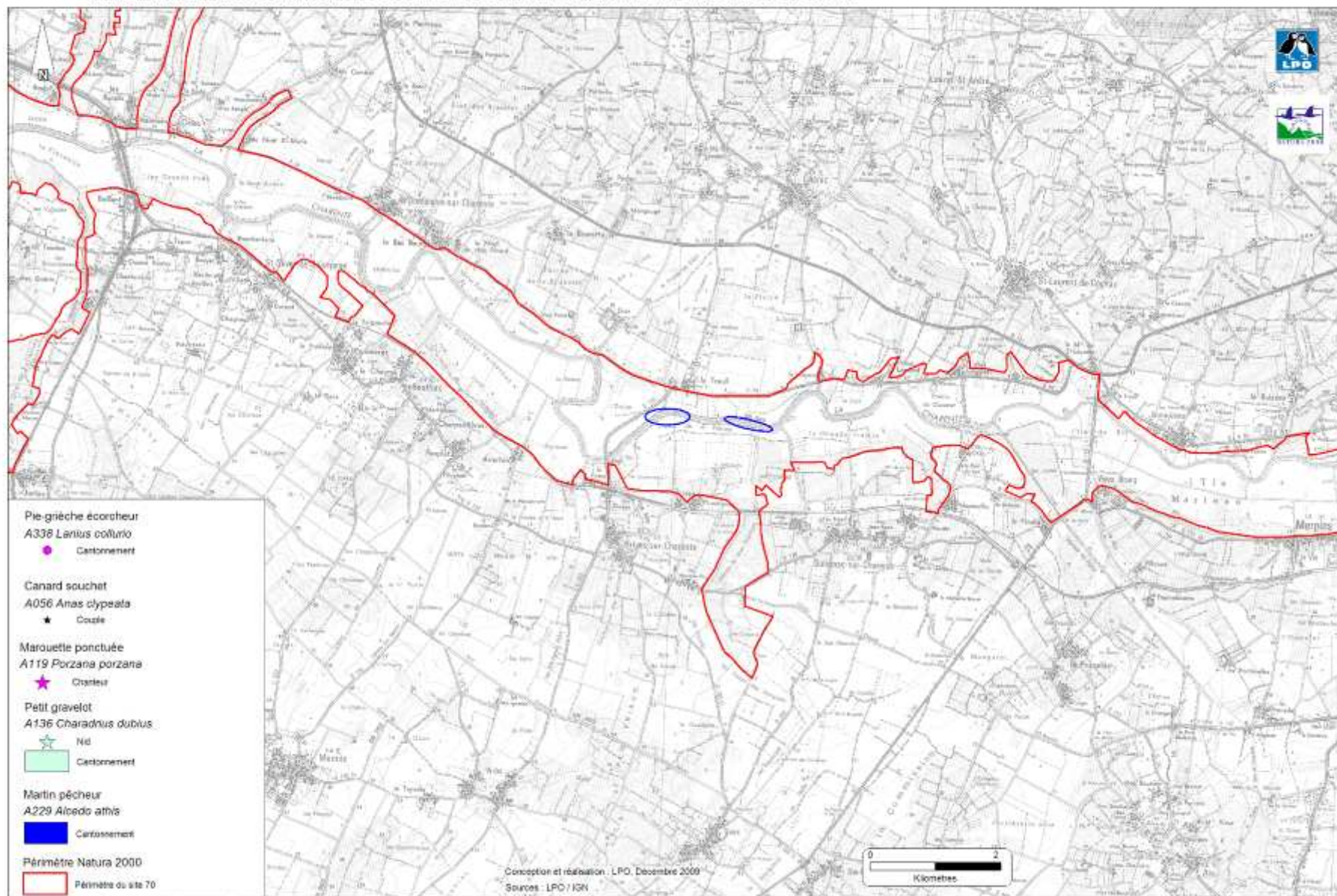
Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur nord.
Distribution au printemps 2009 de Pie-grèche écorcheur, Canard souchet, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur et Petit Gravelot



Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur central.
Distribution au printemps 2009 de Pie-grièche écorcheur, Canard souchet, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur et Petit Gravelot



Oiseaux patrimoniaux nicheurs présents sur le site "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" - FR5412005, secteur est.
Distribution au printemps 2009 de Pie-grièche écorcheur, Canard souchet, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur et Petit Gravelot



BIBLIOGRAPHIE FAUNE

- BACH L., LIMPENS H.J.G.A., SIMON M.**, 2005 - Active assessment of the occurrence and distribution of Natterer's bats (*Myotis nattereri*) using bat detectors and other survey methods. *Proceedings of the 5th European Bat Detector Workshop*. Tronçais, 2002.
- BARATAUD M.**, 1992 - L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, relevée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Le Rhinolophe*, 9 : 23-57.
- BARATAUD M.**, 1994 - Identification sur le terrain des chiroptères français grâce à un détecteur d'ultrasons. *Actes des 5^{ème} Rencontres Nationales « chauves-souris »* : 19-22.
- BARATAUD M.**, 1999 - *Ballades dans l'in audible. Identification acoustique des chauves-souris de France*. 3^{ème} édition augmentée. Sittelle, Mens, 51 p. + 2 CD.
- BARATAUD M.**, 2002 - Méthode d'identification acoustique des chiroptères d'Europe. Mise à jour printemps 2002. Sittelle, Mens, 14 p. + 1 CD.
- BARATAUD M.**, 2005 - Acoustic variability in the genus *Myotis*. *Proceedings of the 5th European Bat Detector Workshop*. Tronçais, 2002.
- BARATAUD M., TUPINIER Y.**, sous presse - *Le sonar des chiroptères d'Europe. Identification des espèces et études écologiques grâce à un détecteur d'ultrasons*. Collection Parthenope, Biotope, Mèze & MNHN, Paris.
- BAT CONSERVATION TRUST (BCT)**, 2007 - *Bat surveys : good practice guidelines*. Londres, 82 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V.** (COORD), 2002 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : espèces animales. La Documentation française, Paris, 353 p.
- BOERE G.C., STROUD D.A.**, 2006 - The flyway concept: what it is and what it isn't. *Waterbirds around the world*. Eds. Boere G.C., Galbraith C.A. & Stroud D.A.. The Stationery Office, Edinburgh, UK : 40-47.
- BOUCHARDY C.**, 1981 - *La Loutre : méthode de recherche*. Centre Ornithologique Auvergne, Clermont-Ferrand, 47 p.
- BOUCHARDY C.**, 1986 - *La Loutre*. Le Sang de la Terre, Paris, 194 p.
- CAUPENNE M.**, 2004 - *Résultats de la reproduction 2004 de la Cigogne blanche en Charente-Maritime et bilan de dix années de suivis*. LPO. Rochefort, 10 p.
- CHARISSOU I.**, 2000 - Identification des restes trouvés dans les pelotes de rejection de rapaces. *E pops, supplément scientifique*, 44 : 1-32.
- COGEPOMI (coll)**, sd - *Plan de gestion des poissons migrateurs 2008-2012 (Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, Leyre)*. DREAL Aquitaine, 88p.
- COLLECTIF**, 2003 - *Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe*. Conseil Général des Landes, GREGE, CETE Sud-Ouest, SETRA, SFPEM.
- DAUDON M., JOURDE Ph.**, 1998 - *APSI RN 141 - RN 150. Section Saintes-Le Breuil. Etude des biotopes des vallées du Coran et du Bourrut (phase approfondie)*. LPO/DDE Charente-Maritime.
- DUNSTONE N.**, 1993 - *The Mink*. T. & D. Poyser, London. 232 p.
- GERBEN B., STERNBERG K.**, 1999 - *Die Exuvien Europäischer Libellen*. *Insecta, Odonata*. Huxaria Druckerei, Höxter.
- HEIDEMANN H., SEIDENBUSCH R.**, 2002 - *Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse)*. Société française d'odonatologie. Bois-d'Arcy.
- HYDRO CONCEPT**, 2003 - *Études des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs - La Seudre et les marais latéraux*. EPTB Charente, 24 p.
- JOURDE Ph.**, 1996 - Contribution à la connaissance des mollusques terrestres de Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (5) : 555-575.
- JOURDE Ph.**, 1997 - Contribution à la connaissance des mollusques continentaux de Charente-Maritime. Premier complément. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (6) : 718-724.
- JOURDE Ph.**, 2001 - Contribution à la connaissance des chauves-souris de Charente-Maritime : bilan de quatre années d'étude. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (1) : 69-86.
- JOURDE P.**, 2001 - *Diagnostic environnemental de 12 exploitations en vallées de Charente et des Seugnes. Volet faunistique et structural*. LPO, 35 p.
- JOURDE Ph.**, 2000-2010b - Site natura 2000 de la Carrières de Saint-Savinien. Document d'objectifs. Inventaire et suivis biologiques. DIREN Poitou-Charentes / LPO.
- JOURDE Ph.**, 2002a - *Les libellules de Charente-Maritime. Bilan des connaissances au 1er janvier 2002. Contribution de la Charente-Maritime au projet d'atlas des Odonates du Poitou-Charentes*. DIREN - Région Poitou-Charentes - LPO.
- JOURDE Ph.**, 2002b - Atlas des Mollusques Continentaux du Poitou-Charentes, Etat d'Avancement. *Vertigo*, 6.

- JOURDE Ph.**, 2003a – *Odonates de Charente-Maritime. Bilan des connaissances au 31/12/2001*. LPO, Rochefort.
- JOURDE Ph.**, 2003b – *Identification des odonates à courte distance. Présentation et limites de la méthode*. LPO.
- JOURDE Ph.**, 2004 – *Atlas des odonates de Charente-Maritime. Edition cartographique des données au 31/12/2003*. LPO/Région Poitou-Charentes/Diren Poitou-Charentes, Rochefort.
- JOURDE Ph.**, 2005 – Les libellules de Charente-Maritime. Bilan de sept années de prospection et d'étude des odonates : 1999 – 2005. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, supplément décembre 2005 : 1-144.
- JOURDE Ph.**, sous presse a – *Bilan des connaissances sur les chauves-souris de Charente-Maritime*. LPO, Rochefort.
- JOURDE Ph.**, sous presse b. *Bilan de dix années de prospections de la Loutre en Charente-Maritime. Arvicola*.
- JOURDE Ph.**, sous presse c. *Plan de restauration de dix espèces d'insectes menacés en Charente-Maritime*. LPO, Rochefort.
- JOURDE Ph., BARATAUD M.**, 2005 – *Myotis alcathoe's echolocation. Comparative description and identification. Proceedings of the 5th European Bat Detector Workshop*. Tronçais, 2002.
- JOURDE Ph., MATARD M.**, sous presse b – Les rapaces de Charente-Maritime. Bilan des connaissances après quatre années d'étude. *La Garzette*.
- JOURDE Ph., TERRISSE J.**, 2001 – *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.
- KRUUK H.**, 1995 – *Wild otters: predation and population*. Oxford University Press, Oxford, 290 p.
- KUHN R.**, 2009 – *Plan National d'Actions pour le Loutre d'Europe (Lutra lutra), 2010-2015*. SFPEM / MEEDDM, 110 p.
- KUNZ T.H.**, 1998 – *Ecological and behavioral methods for the study of bats*. Smithsonian Institution Press. Washington, D.C., London, 533 p.
- LIMPENS H.J.G.A., BRINKMANN R., MATIS S., GOMBKÖTÖ P.**, 2005 – Active assessment of the occurrence and distribution of Geoffroy's bats (*Myotis emarginatus*) using a spectrum of survey methods. *Proceedings of the 5th European Bat Detector Workshop*. Tronçais, 2002.
- LUSTRAT P.**, 1997 – Biais dus aux techniques d'étude des Chiroptères en activité de chasse en milieu forestier. *Arvicola*, 9 (1) : 7-10.
- MASON C.F., MACDONALD S.M.**, 1986 – *Otters: ecology and conservation*. Cambridge University Press, Cambridge, 236 p.
- MITCHELL-JONES A.J., MCLEISH A.P. (COORD.)**, 2004 – *The bat workers' manuel*. Joint Nature Conservation Committee. Troisième édition, Londres, 178 p.
- MOESCHLER P., BLANT J.-D.**, 1990 – Recherche appliquée à la protection des chiroptères. 3. Bioévaluation de structures paysagères à l'aide de chauves-souris en activité de chasse. *Le Rhinolophe*, 7 : 19-28.
- POITOU-CHARENTES NATURE**, 2000 – *Chauves-souris du Poitou-Charentes – atlas préliminaire*. Poitou-Charentes Nature, Poitiers.
- POSTIC-PIUVIF A, ALBERT F. ET LEMOIGNE V.**, 2010 - *Programme pluriannuel d'actions 2009-2011 pour la restauration des poissons migrateurs sur les bassins Charente et Seudre – Année 2009*. Cellule migrateurs Bassin de la Charente et de la Seudre, 103 p.
- PRECIGOUT L., PRUD'HOMME E., JOURDE P. (coord.)** 2009 – *Libellules du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 256 p.
- REUTHER C., DOLCH D., GREEN R., JAHRL J., JEFFERIES D., KREKEMEYER A., KUCEROVA M., MADSEN A.B., ROMANOWSKI J., ROCHE K., RUIZ-OLMO J., TEUBNER J., TRINDADE A.**, 2000 - *Surveying and Monitoring. Distribution and Population Trends of the Eurasian Otter (Lutra lutra). Guidelines and Evaluation of the Standard Method for Surveys as recommended by the European Section of the IUCN/SSC Otter Specialist Group*. *Habitat*, 12, Hankensbüttel (D), 148 p.
- ROSOUX R., DE BELLEFROID M-d-N.**, 2001 - *Etude de la répartition et du « front de régression » dans le Centre-Ouest atlantique. Département de la Charente-Maritime, de la Vendée et des Deux-Sèvres*.
- ROSOUX R., MOREAU S., DE BELLEFROID M-d-N., LANIECE S.**, 2002 - *Situation et régression du Vison d'Europe dans le Centre-Ouest atlantique. Rapport de synthèse. Bilan de l'étude de la répartition et du front de régression en Charente-Maritime et dans les zones limitrophes de 1999 à 2002*. Société française pour l'Etude et la Protection des Mammifères – Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle.

- UICN/MNHN**, 2008 – *La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. UICN / MNHN / LPO / SEOF / ONCFS, Paris 14 p.
- UICN/MNHN**, 2009a – *La liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine*. UICN / MNHN / SFEPM / ONCFS, Paris 12 p.
- UICN/MNHN**, 2009b – *La liste rouge des espèces menacées en France. Reptiles et amphibiens de France métropolitaine*. UICN / MNHN / SHF, Paris 8 p.
- UICN France, MNHN, SFI, ONEMA**, 2010 – *La liste rouge des espèces menacées en France. Poissons d'eau douce de France métropolitaine*. UICN France/ MNHN / SFI / ONEMA, Paris 12 p.
- VAUGHAN N., JONES G., HARRIS S.**, 1997 – Habitats use by bats (Chiroptera) assessed by means of a broad-band acoustic method. *Journal of Applied Ecology*, 37 : 716-730.
- WENDLER A., NÜB J.-H.**, 1994 – *Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*. Société française d'odonatologie, Bois-d'Arcy.

BIBLIOGRAPHIE FLORE/HABITATS

- BARDAT J. et al.**, 2004 - Prodrôme des végétations de France. Publications scientifique du MNHN Paris, 171 pages.
- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 (ouvrage collectif), 2001** - Tome 1 : Habitats forestiers. Vol. 1 et 2 La Documentation française.
- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 (ouvrage collectif), 2002** - Tome 3 : Habitats humides. La Documentation française 457 pages
- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 (ouvrage collectif), 2002** - Tome 6 : Espèces végétales. La Documentation française 271 pages
- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 (ouvrage collectif), 2004** - Tome 5 : Habitats rocheux. La Documentation française 381 pages
- CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 (ouvrage collectif), 2005** - Tome 4 : Habitats agropastoraux. Vol.1 et 2. La Documentation française 445 + 487 pages
- CEE**, 1991 – CORINE biotopes manual – Habitats of the European Community. Luxembourg.
- CHAMPION E., TERRISSE J., JOURDE P.**, 1998 - Document d'Objectifs Val de Charente et Seugnes. Programme expérimental LIFE "Documents d'Objectifs NATURA 2000" : document de synthèse (72p.) et vol.2 à 5. LPO Rochefort.
- FOUCAULT, B. (de) (1984)** : Systématique, structuralisme et synsystème des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises. Thèse d'état, Rouen, Lille II : 675p + tableaux.
- JULVE P. (1993)** : Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires). Editions Lejeunia, série 140, 160p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H.**, 1995, *Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires*, Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle - Service du Patrimoine Naturel, Ministère de l'Environnement - Direction de la Nature et des Paysages., 486 p.
- POITOU-CHARENTES NATURE, TERRISSE J.**, 2006 - Catalogue des habitats naturels du POITOU-CHARENTES. Cahiers techniques du Poitou-Charentes. PCN, Poitiers, 68p.
- ROMAO C.**, 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne : version EUR 15. Commission européenne, DG XI. 109 p.
- SOCIETE BOTANIQUE DU CENTRE-OUEST**, 1998 – Liste Rouge des Espèces végétales menacées en région POITOU-CHARENTES. Bull.SBCO n°29.
- TERRISSE J.**, 2008 - L'Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* : statut et répartition sur la ZSC n°FR5400-472. LPO Rochefort.
- TERRISSE J.**, 2008 – Identification/répartition de l'habitat « Prairies subhalophiles thermo-atlantiques » (1410) sur la ZSC n°FR5400-472. LPO Rochefort.
- TERRISSE J., JOURDE P.**, (coord.), 2001 - Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.